

SCOT SAMBRE AVESNOIS

Diagnostic agricole Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe



TERRES d'AVENIR

Sommaire

METHODOLOGIE.....	3	LE PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS.....	40
L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE: QUELQUES CHIFFRES REPERES.....	4	L'EAU, UNE RESSOURCE A PRESERVER.....	41
DES AGRICULTURES ET DES PAYSAGES.....	6	MESURES ET PROGRAMMES D' ACTIONS POUR LIMITER LES IMPACTS DE L'AGRICULTURE SUR LA RESSOURCE EN EAU.....	44
2 PETITES REGIONS AGRICOLES MAIS UNE SEULE TYPOLOGIE DES SOLS	8	LES AGRICULTEURS, ACTEURS AU QUOTIDIEN DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.....	45
DES EMPLOIS PRESENTS DANS LES EXPLOITATIONS.....	11	LA VALEUR VENALE DES TERRES.....	50
DES SERVICES RENDUS A L'AGRICULTURE.....	13	L'AVESNOIS, UN TERRITOIRE FORESTIER.....	51
TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS.....	15	L'AGRICULTURE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE.....	52
DES EXPLOITATIONS EN EVOLUTION.....	18	DIFFICULTES RENCONTREES PAR L'ACTIVITE AGRICOLE.....	53
UNE DIMINUTION CARACTERISEE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS		QUELLES PERSPECTIVES POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	54
UNE EVOLUTION TANGIBLE DES STATUTS D'EXPLOITATION		DU SCOT ?	
UNE EVOLUTION SIGNIFICATIVE DES SAU.....	8	LES APPORTS DE LA LMA DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME.....	55
LES PRODUCTIONS ANIMALES	8	METHODE DE L'ENQUETE.....	56
LES PRODUCTIONS VEGETALES	8	TABLEAU DE SYNTHESE.....	57
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	8	GLOSSAIRE.....	58
DES DEMARCHES DE QUALITE EN AGRICULTURE.....	31	BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES.....	60
DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION.....	32		
L'AVESNOIS, UN ESPACE AGRICOLE ECONOMIQUE.....	33		
OCCUPATION DU SOL : L'AGRICULTURE DANS SON ENVIRONNEMENT.....	36		
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	38		

Méthodologie

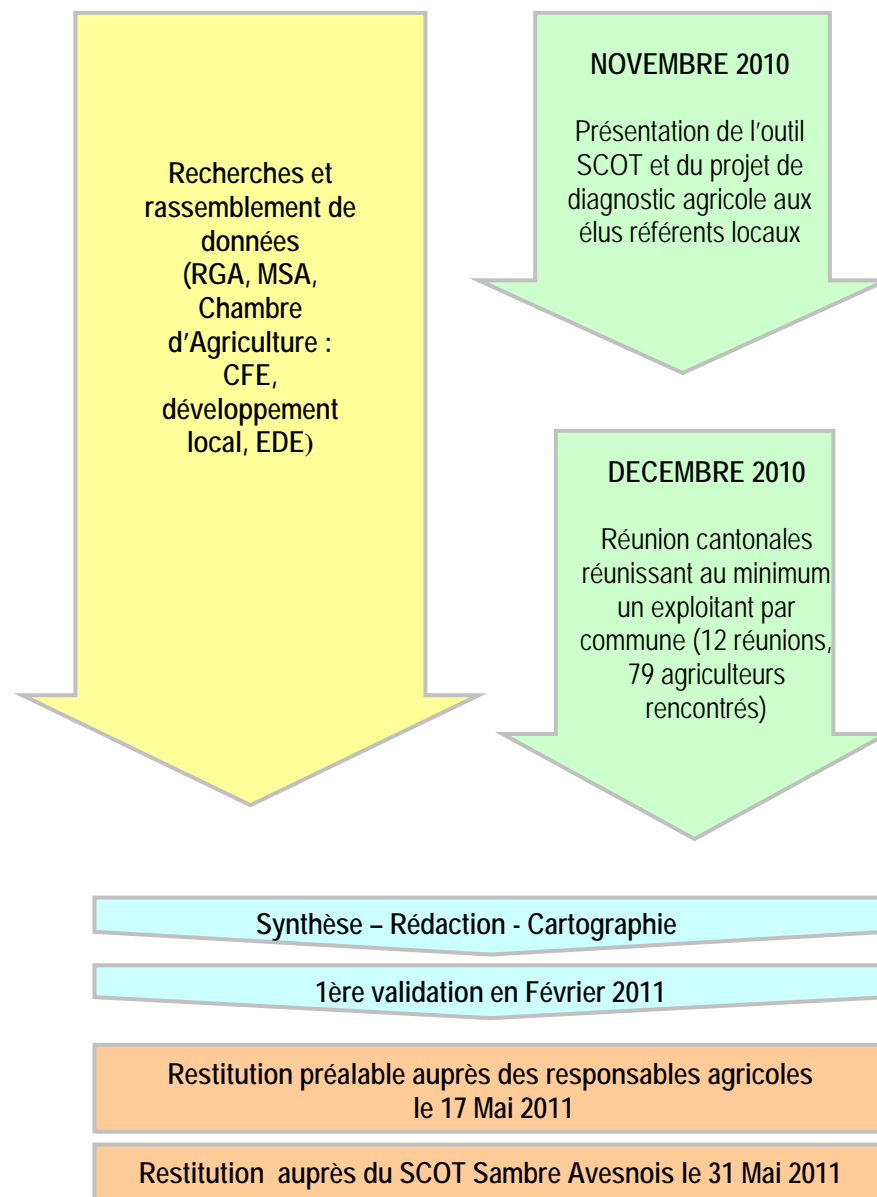
La Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas de Calais a réalisé ce diagnostic agricole pour le compte du Syndicat Mixte dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Sambre Avesnois.

Le travail mené, associant les acteurs locaux, a permis de compléter et de mettre à jour des données chiffrées parfois anciennes (RGA 2000) et aussi de définir les enjeux locaux liés aux problématiques d'aménagement.

La méthode utilisée a consisté à rencontrer un responsable agricole par canton (12 cantons) et à questionner un agriculteur référent par commune. Grâce à cette mobilisation, il a été possible d'identifier à la fois les enjeux et problématiques liés à l'activité agricole mais aussi des pistes de travail à développer à l'échelle du territoire du SCOT.

Le travail ayant été réalisé avec des commissions locales constituées à cet effet, l'étude s'appuie sur des données approximatives et ne revêt pas un caractère scientifique. Il s'agit d'un premier état des lieux qui méritera une mise à jour ultérieure des données, au moyen d'un observatoire des activités agricoles.

Les différents SIGLES seront repris dans le glossaire page 58



L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe : quelques chiffres repères

L'arrondissement

L'arrondissement d'Avesnes est un **vaste territoire** (1/10ème de la surface de la Région).

Le territoire compte 234 658 habitants (soit plus de 6% de la population de la Région du Nord-Pas de Calais) sur 1408 Km² (11% du territoire de la Région Nord-Pas de Calais), soit une densité de 170 hab/Km².

Il compte 151 communes, réparties sur 12 cantons :

- Avesnes-sur-Helpe Nord : 14 Communes
- Avesnes-sur-Helpe Sud : 14 Communes
- Bavay : 16 Communes
- Berlaimont : 12 Communes
- Hautmont : 7 Communes
- Landrecies : 10 Communes
- Le Quesnoy Est : 15 Communes
- Le Quesnoy Ouest : 14 Communes
- Maubeuge Nord : 11 Communes
- Maubeuge Sud : 13 Communes
- Solre le Château : 16 Communes
- Trélon : 12 Communes

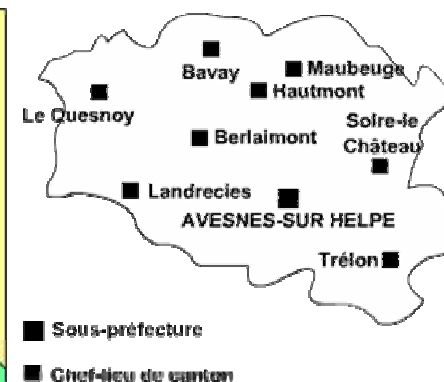
L'agriculture

Le travail d'enquêtes sur le terrain a permis de dénombrer **1050 exploitations**.

Le recensement agricole de 2000 avait recensé 1310 exploitations professionnelles soit une **perte de 20% en 10 ans**.

En ce qui concerne leur localisation, les bâtiments d'exploitation se situent la plupart du temps en centre village ou en périphérie.

L'agriculture met en valeur le territoire : **60% des surfaces** à l'échelle de l'arrondissement, ce qui est en dessous de la moyenne départementale (63%) et de la moyenne régionale (66%) mais reste supérieur à la moyenne nationale (51%).

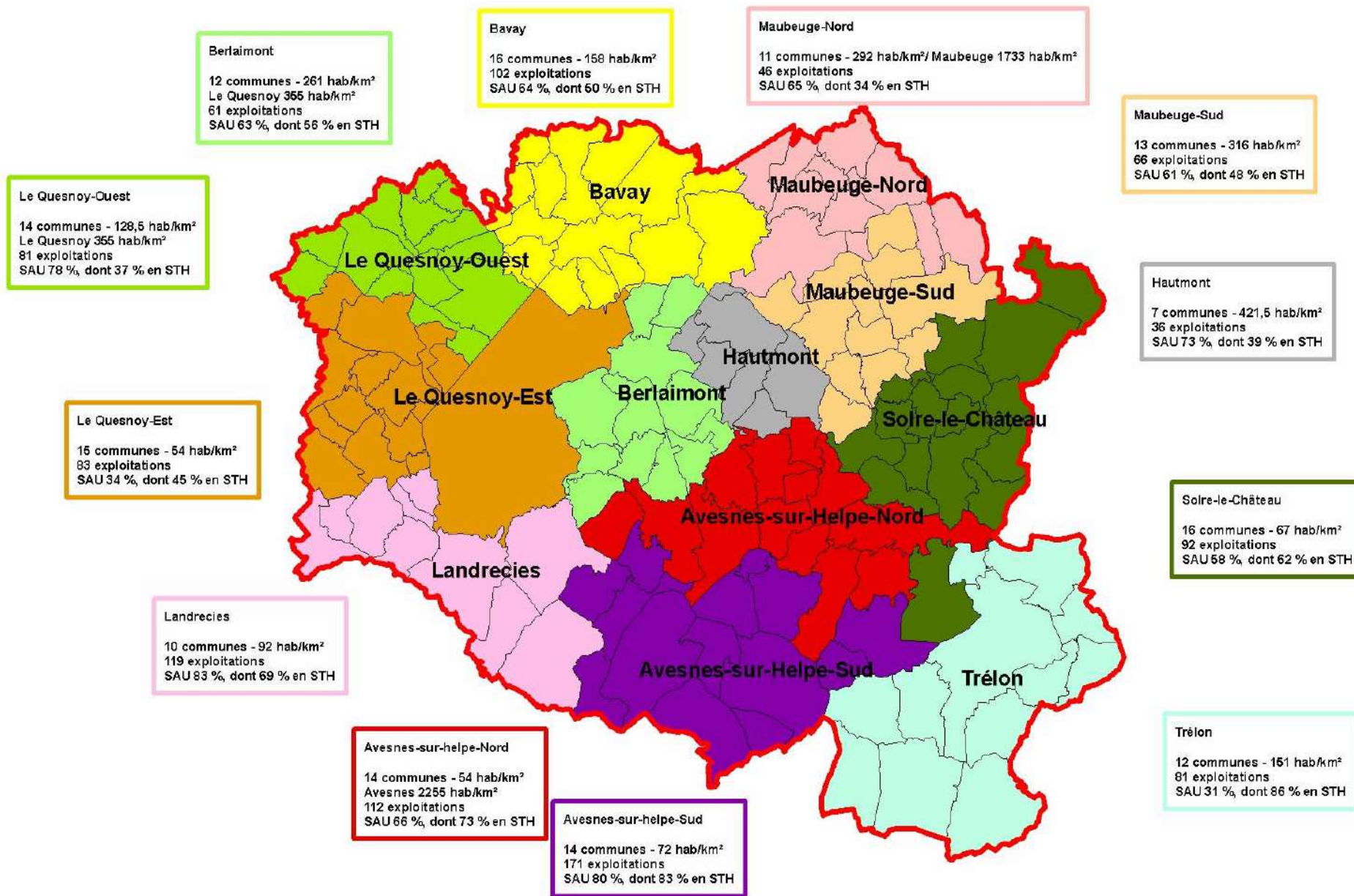


Positionné au contact de grandes régions urbaines, mitoyen avec le Hainaut belge et les grandes plaines agricoles de Picardie, le territoire de la Sambre Avesnois est un territoire hétérogène.

Quelques chiffres clés :

- 1050 exploitations/ 1429 chefs d'exploitation
- SAU : 10% de la SAU régionale
- SAU moyenne par exploitation : 73 Ha
- 60% du territoire mis en valeur par l'agriculture
- 2136 personnes travaillent sur les exploitations du territoire
- 80% des surfaces sous le statut du fermage
- Val de Sambre : 4 cantons (Maubeuge Nord et Sud, Hautmont et Berlaimont) caractérisant un secteur urbain au milieu d'un espace rural. Le Val de Sambre représente 20% des exploitations, 50% de la population et 22 % de la SAU de l'arrondissement

Des éléments de représentativité Agricole par canton



Des paysages et des agricultures...

Des paysages variés

L'arrondissement d'Avesnes est un territoire différencié dans toutes ses dimensions, géographique, démographique, d'organisation territoriale et de développement économique. Cependant les différents espaces qui le compose, concentrent en commun une **grande richesse** de patrimoine naturel et des paysages remarquables à exceptionnels : nombreux espaces forestiers, paysages de vallées variés, biodiversité de premier ordre...



Figure 1 Des paysages variés, Source CAUE

L'Avesnois s'étend sur **4 grands paysages** ; Fagnes à l'est, le Pays des Helyes au Sud, le Pays de Mormal entourant la forêt du même nom, et le Hainaut Wallon entre la Sambre et la frontière belge.

L'approche de ces grands paysages permet une lecture comparative et contrastée à grands traits de l'Avesnois.

Chacun des quatre grands paysages de l'Avesnois recèle deux entités paysagères.

-Le Hainaut Wallon

En remontant au Nord de l'Avesnois apparaissent de **larges horizons ouverts** coupés par la vallée de la Sambre au relief escarpé.

Le Hainaut Wallon met en évidence le sens de l'évolution agricole qui a permis sur ces **terres plus fertiles** et en situation de plateau, de laisser s'intensifier les cultures et de développer une agriculture mixte, tandis que dans les grandes vallées, villes et industries connaissent un essor sans précédent.

➤ La Sambre industrielle

L'entité paysagère de la Sambre industrielle représente la partie urbaine de la vallée entre Aulnoye-Aymeries et Maubeuge. Dans ce secteur où villes et industries dominent, l'agriculture s'impose grâce à des modes d'implantation bien marqués. Dans la vallée, entre les villages devenus villes, on trouve encore de grosses fermes pour l'élevage, des prairies humides délaissées par l'urbanisation. Tandis que sur les plateaux, au Sud de la Sambre, les villages agglomérés encore entourés d'un maillage bocager regroupent des exploitations importantes basées sur l'activité mixte, de polyculture et d'élevage.

➤ Le Bavaisis

Il s'agit d'un territoire ouvert par excellence. L'agriculture a depuis toujours imprimé les traces d'une activité mixte, tournée plutôt vers la grande culture ; ce sont de grandes parcelles juxtaposées à de vastes prairies surlignées de leurs haies basses.

-Le Pays de Mormal

Associé à la forêt, c'est un véritable réservoir d'où s'écoulent de nombreux cours d'eaux parallèles, entaillant le plateau, pour aller se jeter au nord-ouest dans l'Escaut. Ce système hydrographique a engendré le développement d'une agriculture variée, faite d'élevage et de cultures fruitières, localisée en auréoles autour du massif forestier sur d'anciennes zones de défrichement.

Le plateau fertile resté à vocation culturale, tire son identité propre du rythme formé par les horizons bâtis et verdoyants des petites vallées où se situent villages, vergers et terres en herbe.

➤ La forêt de Mormal

L'entité paysagère de la Forêt de Mormal traduit une occupation originale de ce terrain forestier. A l'abri du boisement, sur des lisières défrichées, s'est développée à l'ouest et au sud une vaste zone de culture fruitière intensive et d'élevage laitier.

➤ Le plateau Quercitain

Situé à proximité de grands pôles urbains comme Valenciennes, ce secteur subit une pression humaine importante conduisant à la reconversion de beaucoup de petites exploitations herbagères de vallée en habitat résidentiel. Le jeu de l'alternance entre étroites vallées bocagères et plateau céréalière étendu se trouve menacé par le développement de petites villes.

-Le Pays des Helves

Le grand paysage du Pays des Helves est le paysage qui correspond le plus à l'image traditionnelle de l'Avesnois. Nous sommes ici dans le **fief du bocage**. Ce territoire limité à l'ouest par le cours de la Sambre, à l'est par les grands massifs boisés des Fagnes, se poursuit au sud par le bocage de l'Aisne à qui il a été longtemps lié économiquement. **Lieu de prédilection de l'herbage**, il s'est accompagné d'un habitat agricole très dispersé voué à l'élevage.

➤ La Thiérache

Au sud de l'Helpe majeure, le pays de la Thiérache reste encore identifié à la trame bocagère. Nous sommes dans le domaine de prédilection de l'élevage, des terres à forts quotas laitiers.

➤ Le Pays d'Avesnes

Entre Helpe Majeure et la Haie d'Avesnes plus au Nord, le bocage s'est dédensifié. On observe au Nord d'Avesnes un paysage plus ouvert, fait de grandes parcelles polyculturelles parfois entourées de haies, tandis que dans les vallées la prairie enclose de haies basses imprime encore son aspect mosaïque.

Autour de l'Helpe Majeure, l'urbanisme très dispersé traduit un territoire régi par l'herbage alors que sur les zones hautes, habitations et exploitations plus concentrées autour des centres bourgs annoncent une activité agricole plus tournée vers la grande culture.

-Les Fagnes

Les Fagnes offrent un **paysage de clairières en milieu forestier**. La présence des bois, de l'eau courante et de sols froids et durs, peu propices à la culture, ont contribué à l'émergence de vastes exploitations cherchant dans l'étendue du domaine ce que la qualité de la terre ne pouvait apporter. Le relief déjà très marqué et la fréquence des orages et fortes précipitations y ont limité les défrichements. Forêts et boisements retiennent les sols et marquent partout l'horizon de leurs longues lisières noires.

La nature et la diversité des assises géologiques mises à nue par le creusement des vallées, ont présidé à l'exploitation des roches dures telles que le marbre ou le grès, la pierre bleue ou la marne calcaire pour l'exportation, matériaux repris comme base dans les constructions agricoles locales.

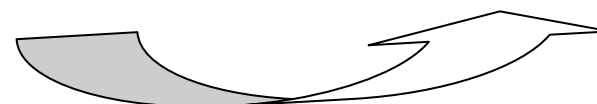
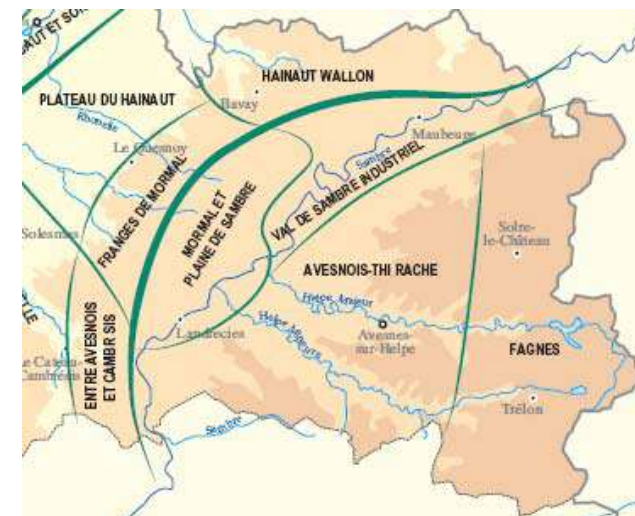
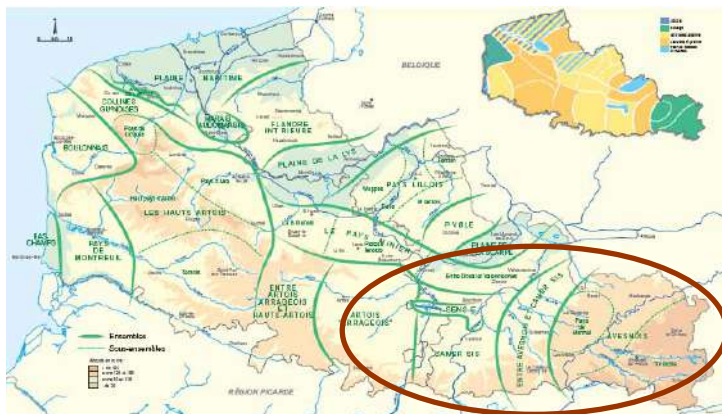
➤ La Fagne de Solre

Le secteur Nord des Fagnes, appelé Fagnes de Solre, tire sa particularité majeure de sa structuration paysagère en alternance de bandes forestières est/ouest et de clairières de défrichement ayant permis le développement d'une activité agricole basée essentiellement sur l'élevage. On y trouve de grosses exploitations isolées au milieu de leur domaine prairial et cultivé, tandis que les bourgs compacts abritent de petites fermes orientées plutôt vers l'élevage laitier.

➤ La Fagne de Trélon

Plus au sud, entre Liessies, Fourmies et Trélon, la forêt se fait plus épaisse, les clairières sont plus vastes mais plus enclavées. Outre l'élevage laitier qui reste l'activité principale, la culture céréalière s'y est peu à peu développée, mais marque son recul, au profit du retour de certaines parcelles à la forêt, par leur reboisement en espèces résineuses.
(Source Chambre d'agriculture)

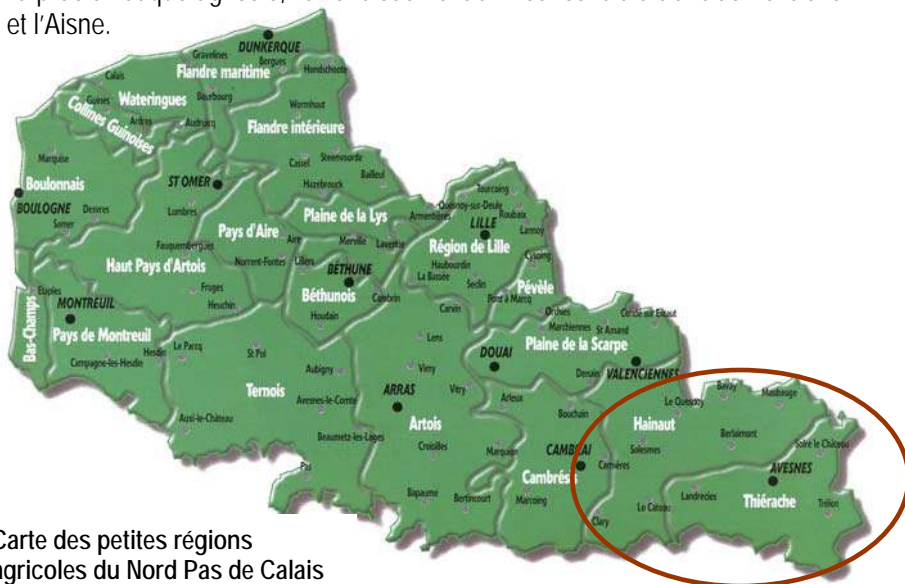
Présence de massifs forestiers notamment la forêt de Mormal et la forêt de Trélon qui jouent un effet « barrière » tant du point de vue climatique que au niveau des échanges.



Atlas des paysages

Des zones de production différenciées

Dans la problématique agricole, l'arrondissement d'Avesnes fait la transition entre le Nord et l'Aisne.



Carte des petites régions agricoles du Nord Pas de Calais
(Source Ministère de l'agriculture et INSEE)

Il existe deux secteurs agricoles caractérisés par des systèmes d'exploitation bien distincts :

-espace agricole du Hainaut

Le Hainaut occupe la moitié Nord-Ouest du territoire. La partie Avesnoise du Hainaut fait partie du Hainaut wallon, pays d'élevage prolongeant la Thiérache.

Vers l'ouest au fur et à mesure que l'on approche du Hainaut Cambrésis, les cultures céréalières remplacent progressivement l'herbe et les cultures fourragères.

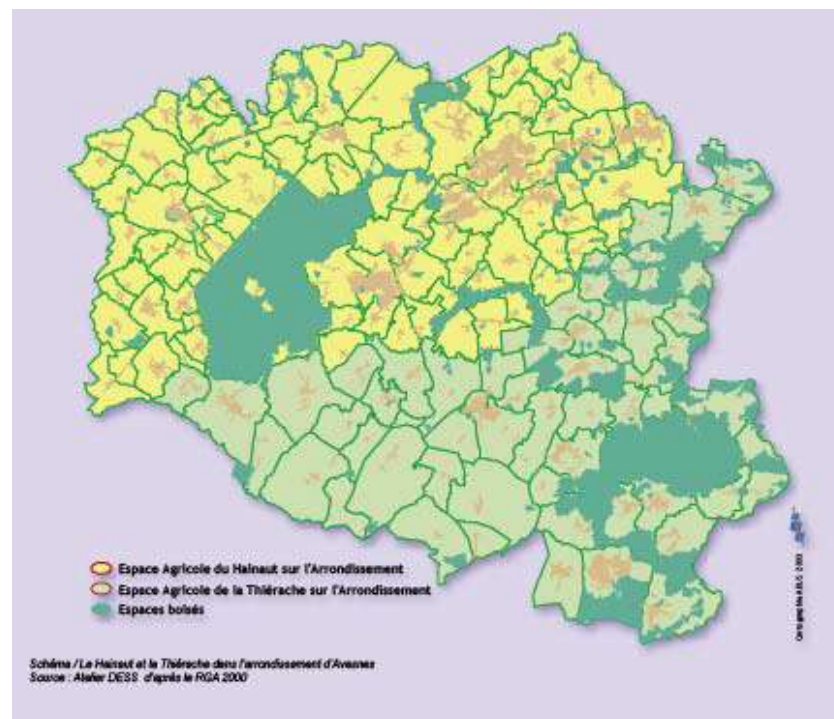
Le Hainaut opère une transition entre les zones herbagères de la Thiérache et les grandes cultures du Cambrésis.

-espace agricole de la Thiérache

Il couvre la moitié Sud et Est de l'arrondissement. C'est une région d'élevage à dominante herbagère, caractérisée par un paysage de bocage.

Les sols, argileux à argilo-limoneux sont fréquemment humides, d'autant que la pluviométrie est importante à cause de l'effet des premiers contreforts des Ardennes.

A l'intérieur de ces deux grandes zones, on peut encore distinguer les variations locales comme au niveau du Val de Sambre où les agriculteurs sont confrontés aux problématiques de l'agriculture périurbaine.



Deux grandes régions agricoles de la Sambre Avesnois

2 petites régions agricoles mais une seule typologie des sols

Le territoire du SCOT Sambre Avesnois se définit à cheval sur 2 **petites régions agricoles** ayant des caractéristiques pédologiques identifiées; il s'agit du Hainaut et de la Thiérache.

Le Hainaut est un plateau calcaire qui se différencie en deux parties:

- Le Hainaut Wallon, pays herbager aux horizons découverts et aux ondulations peu accentuées. Il forme un plateau divisé en son milieu par la vallée de la Sambre.

- Le Hainaut Cambrésis, zone de transition entre le haut pays et le Cambrésis où l'on voit les grandes cultures remplacer progressivement les bocages et vergers.

Le Hainaut est caractérisé par un seul type de sol largement dominant : les limons battants.

Ce sont des sols légers, peu sensibles à l'hydromorphie mais fragiles. Ils ont une faible stabilité structurale et, parfois, la présence importante en limons fins les rend peu perméables. Les risques d'érosion sont élevés.

La Thiérache était à l'origine une vaste forêt.

Son sous-sol est très diversifié :

-Les calcaires compacts de la région de Trélon donnent, quand ils affleurent, des sols rocailleux.

-Entre les deux Helpes, les marnes engendrent des terres compactes et froides.

-Les alluvions modernes qui tapissent le fonds des vallées sont à l'origine de nombreux marécages.

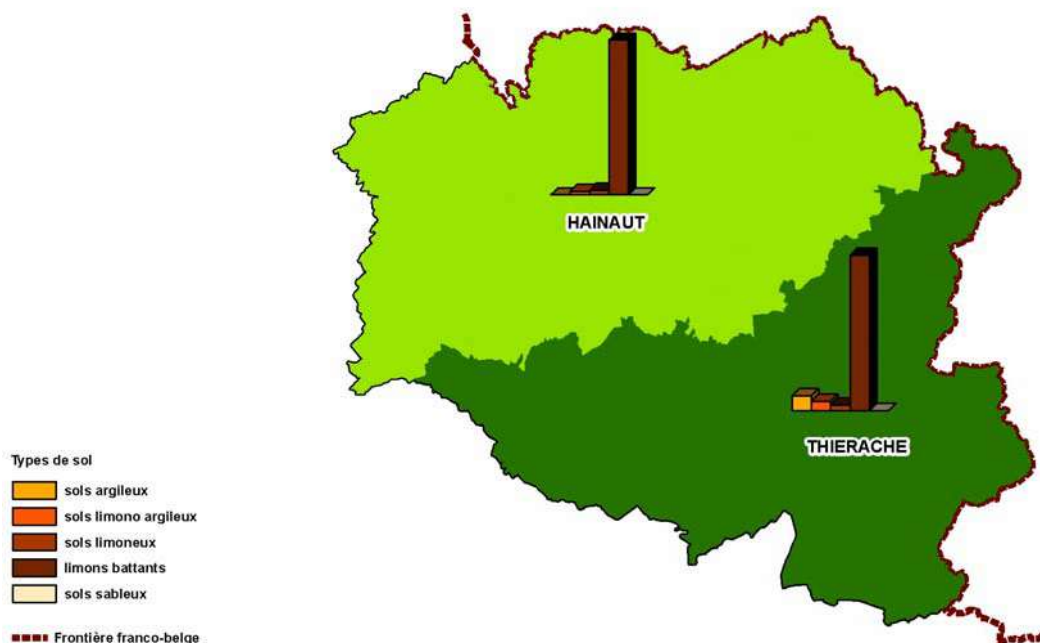
La Thiérache est caractérisée comme une région humide possédant essentiellement des terres froides et imperméables, elle s'est orientée vers l'élevage (la surface toujours en herbe constitue 92% de la SAU).

La Thiérache est caractérisée par un type de sol dominant : les limons battants.

Toutefois, on trouve également quelques sols sableux au niveau des alluvions provenant de l'altération du massif ardennais.

Source ABC des sols du Département du Nord

Un type de sol caractérise le territoire



Point de repère

- 2 petites régions agricoles ayant des caractéristiques différentes liées principalement à la différence de sous sol entre le Hainaut et la Thiérache
- Une adaptation des productions au contexte physique

Enjeux économiques

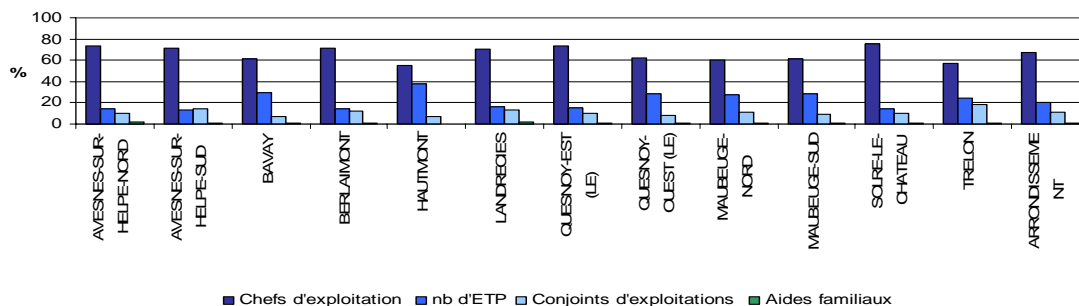
- Maintien du système herbager lié au type de sol

Des Emplois présents dans les exploitations...

En 2009, 2 136 personnes travaillent sur les exploitations

	Chefs d'exploitation	Conjoints et aides familiaux	ETP salariés	Emplois fournis par l'agriculture
2000	1820	775	340	2935
2005	1709	451	411	2571
2009	1429	267	440	2136

De nombreuses personnes présentes dans les exploitations



Sur le territoire de l'Avesnois, 1 429 chefs d'exploitations, 267 conjoints et aides familiaux et 440 Equivalents Temps Plein salariés sont dénombrés. 849 salariés (dont 229 CDI et 564 CDD en temps plein) sont présents sur 311 exploitations employeuses de main d'œuvre (près de 30% des exploitations).

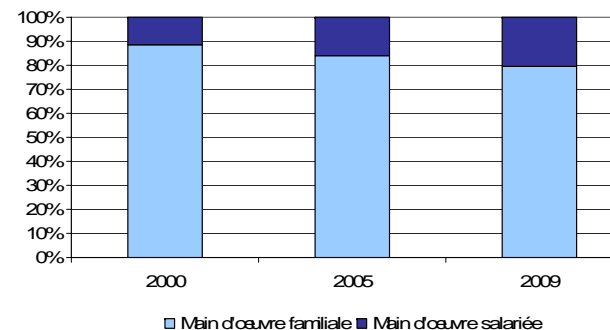
A titre de comparaison, seules 27 % des exploitations disposent de main d'œuvre salariée sur le département.

La main d'œuvre salariée suit proportionnellement le nombre de chefs d'exploitation et de conjoints en lien avec les secteurs où on dénombre le plus d'exploitations, au sud de l'arrondissement au nord ouest et à l'est près de la frontière.

On constate depuis 2000, une diminution de 799 emplois sur les exploitations et une évolution dans la répartition de la main d'œuvre familiale et salariée.

En effet, depuis 2000, la main d'œuvre familiale diminue au profit de la main d'œuvre salariée. Cela s'explique notamment par le fait que les épouses sont de plus en plus nombreuses à travailler à l'extérieur mais également du fait de l'évolution du statut d'aide familiale depuis le 18 mai 2005 (statut limité dans le temps, 5 ans)

Evolution de la répartition Main d'œuvre familiale/main d'œuvre salariée en Avesnois



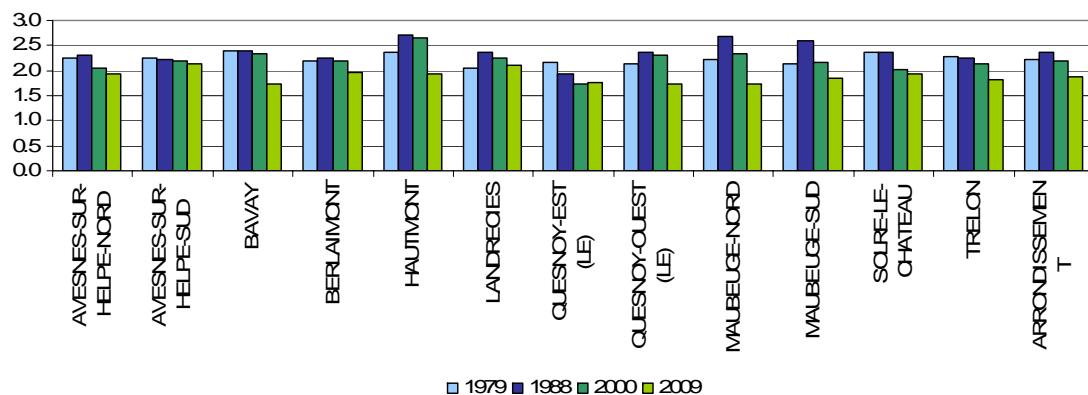
Un nombre de personnes présent sur les exploitations, stable

L'évolution à la baisse du nombre d'unités de travail ralentit.

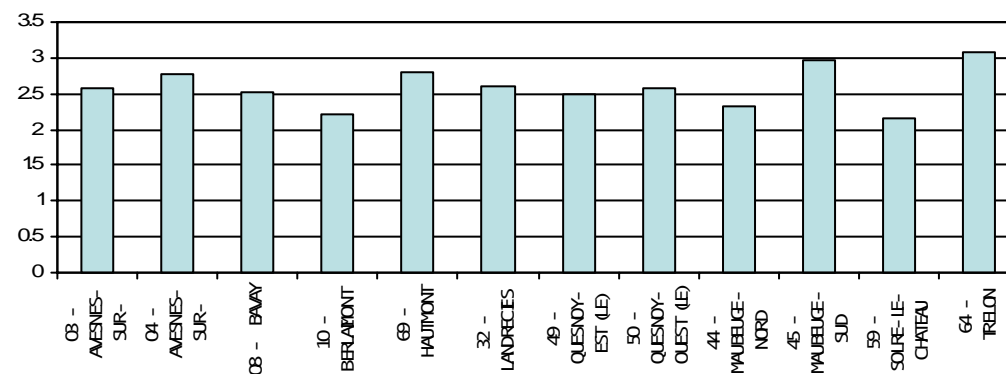
Le nombre d'UTA par exploitation se stabilise autour de 2.

On constate une augmentation en 1988. Cette augmentation correspond à une diminution plus rapide du nombre d'exploitations par rapport à la diminution d'emplois agricoles.

Evolution du nombre d'UTA par exploitation



Ratio UTA / 100 Ha



Le ratio UTA/100 Ha de SAU est assez élevé, compris entre 2 et 3.5. Deux cantons se démarquent avec un ratio de 3, il s'agit de Trélon et Maubeuge Sud.



Point de repère

- Un nombre de salariés en augmentation
- 2 UTA / exploitation
- SAU moyenne d'une exploitation : 74 Ha soit 37 Ha / UTA
- 2136 personnes travaillent sur les exploitations

Enjeux économiques

- Des emplois répartis sur l'ensemble du territoire

Des services rendus à l'agriculture : des services qui interviennent pour faciliter l'organisation du travail

Service de remplacement

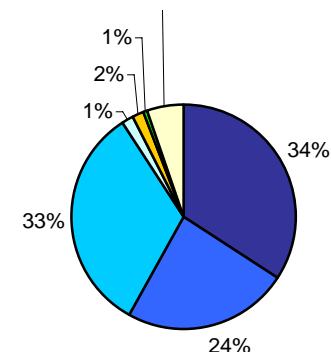
- Service de remplacement (Nord 2009)
 - 767 adhérents
 - 37,4 ETP
 - 10450 journées

- Une implantation locale: LANDRECIES
 - 446 adhérents
 - 31,26 ETP

Plus de un adhérent sur deux dans le Nord adhère au service de Landrecies

- Missions: Apporter un service de proximité, rapide en substitut de l'exploitant, du conjoint, d'un associé ou d'un aide familiale en cas de problème de santé, congés maternité/paternité, période de formation, vacances...
- Objectifs:
 - Améliorer les conditions de vie
 - Contribuer à sécuriser le fonctionnement des exploitations
 - Développer la formation et la promotion des hommes au service de l'agriculture par la prise de responsabilité professionnelle

Répartition par motif de remplacement



- Maladie et Accident
- Congés traite
- Congés maternité et paternité
- Décès
- Mandat professionnel et syndical
- Formation
- Complément de main d'œuvre

Le motif de remplacement le plus fréquent sur le territoire est la maladie et l'accident. Assez rapidement dernière, il s'agit des congés maternité et paternité. Pour 24%, il s'agit du congés traite, cela correspond bien au bassin laitier

CUMA

Activités principales: épandage de fumier et lisier - récolte de l'herbe, de la paille, déchaumage - travail du sol – tracteur

	Avesnois	NPDC
Nombre de CUMA	18	220
Nombre d'exploitations adhérentes	332 soit 32%	4800 soit 35%
Nombre moyen d'adhérents / CUMA	18	22

Centres de formation en agriculture: La formation agricole en Avesnois se décline en formations générales, technologiques et professionnelles initiales et continues. L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements relevant de l'enseignement agricole public et de l'enseignement agricole privé. Les différentes écoles du territoire se situent à Le Quesnoy (spécialisée en agroalimentaire), Sains du Nord (spécialisée en environnement, tourisme vert, services), Avesnes (spécialisée en productions animales) et Bavay (spécialisée aux métiers de la forêt).

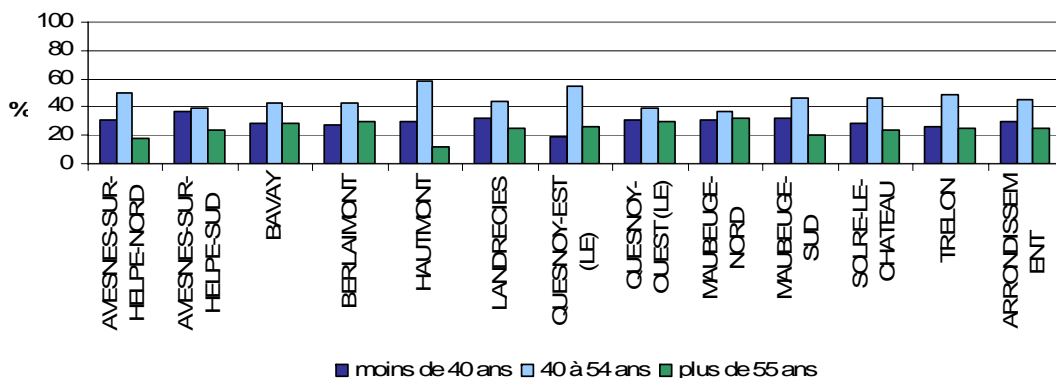
Conseils et suivi : Le suivi des exploitations et le conseil auprès des agriculteurs sont réalisés par de nombreux organismes et associations agricoles basés ou ayant une antenne dans l'Avesnois.

Des exploitants jeunes : plus de 1 agriculteur sur 3 à moins de 40 ans

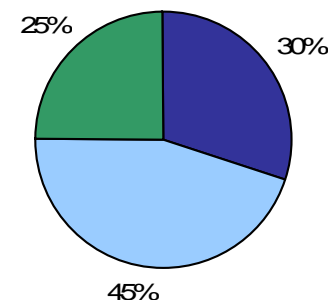
En 2009, sur le territoire, **plus d'un agriculteur sur 3 a moins de 40 ans**. Les exploitants de l'arrondissement sont assez jeunes ce qui montre la pérennité de l'agriculture sur le secteur et les perspectives de transmission.

Les agriculteurs de plus de 55 ans représentent actuellement 25% des agriculteurs de l'arrondissement, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'avenir des exploitations.

Répartition des exploitants et coexploitants par tranche d'âge et par canton



Répartition des exploitants et co exploitants par tranche d'âge sur l'arrondissement (2009)



■ moins de 40 ans ■ 40 à 54 ans ■ plus de 55 ans

L'âge des chefs d'exploitation sur l'arrondissement reste stable par rapport à 2000 et ne présente pas de différence avec les chiffres départementaux.

Transmission des exploitations

Les installations d'agriculteurs

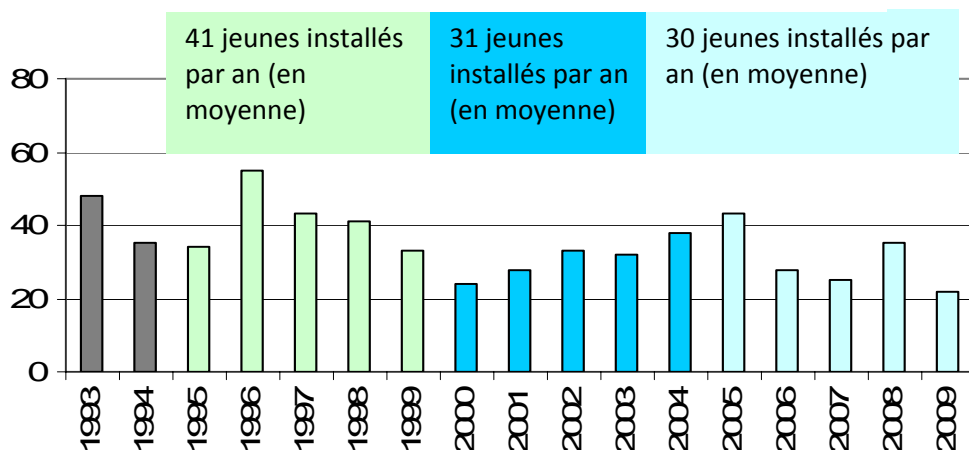
Historique

Depuis 1993, il y a eu au moins une vingtaine d'installations par an.

On recense 597 installations en 17 ans sur l'arrondissement d'Avesnes. Année par année, on constate que les installations étaient plus nombreuses avant 2000. En effet, plus de 40% des installations se sont faites entre 1993 et 1998, 31% des installations se sont faites entre 1999 et 2004 et 25% des installations se sont faites entre 2005 et 2009.

Néanmoins, si l'on raisonne par tranches égales (de 5 ans), on constate une diminution du nombre d'installations dans les années 2000, puis une stabilité. En effet, **on a une stabilité du nombre de jeunes qui s'installent parallèlement à la diminution du nombre de chefs d'exploitation.**

Evolution du nombre d'installation de 1993 à 2009



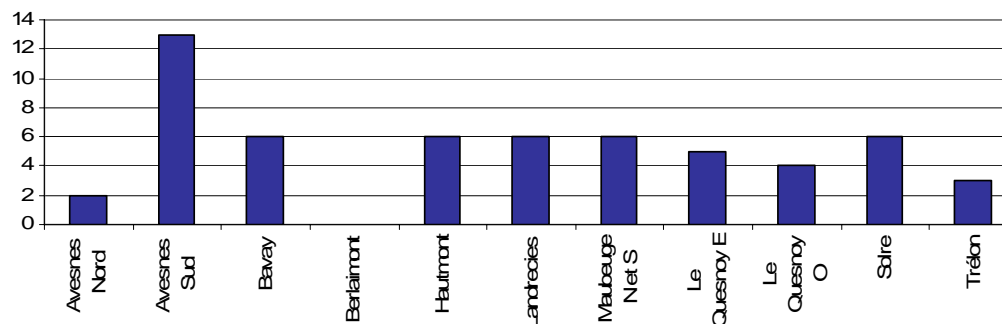
Plus récemment...

Au cours des 6 dernières années, se sont installés en moyenne entre 25 et 27 jeunes agriculteurs par année soit 21% du total départemental.

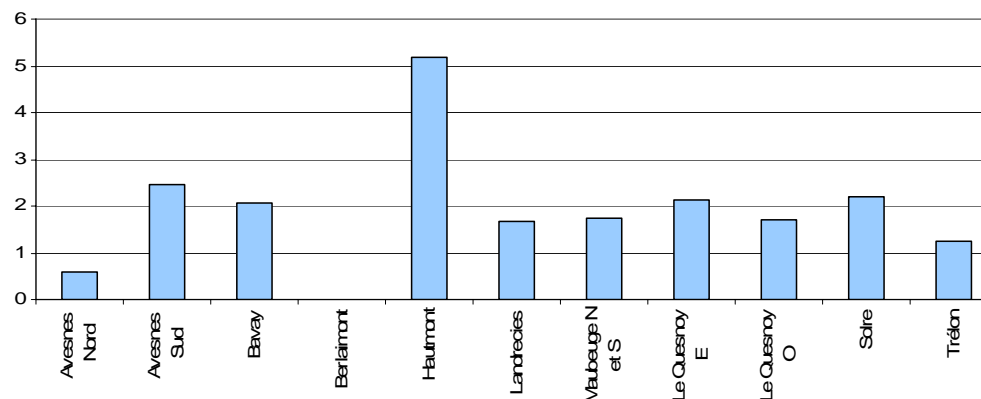
Plus récemment, 22 installations bénéficiant des aides nationales ou des aides régionales ont été dénombrées en 2009 contre 35 en 2008.

Ainsi, **près de 20% des installations réalisées dans le Nord et près de 10% des installations réalisées dans la région se trouvent au sein de l'Avesnois.**

Nombre d'installations en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)



Taux d'installations en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)



On constate en 2008 et 2009, un nombre élevé d'installations dans le canton d'Avesnes-sur-Helpe Sud, se démarquant du canton d'Avesnes-sur-Helpe Nord qui lui a connu durant cette période un faible nombre d'installations.

Dans l'arrondissement comme sur l'ensemble du département, le nombre d'installations a beaucoup diminué en 2009, un peu plus vite même: de 37,1 contre 30,1 %.

Il faut y voir les effets de la catastrophique année 2009, avec la baisse généralisée des prix à la production, dont celle du prix du lait, qui a particulièrement frappé l'Avesnois.

Mais la raison est aussi et surtout d'origine démographique, avec la diminution constatée du nombre de naissances dans les familles d'agriculteurs dans la seconde moitié des années 1980, qui a été plus prononcée ici qu'au plan départemental.

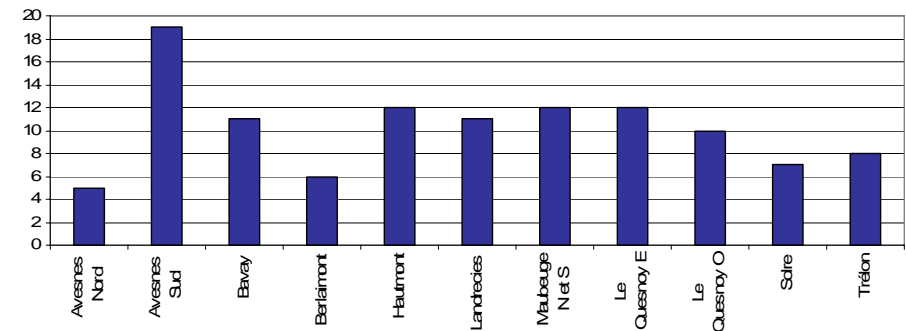
Comme les jeunes agriculteurs commencent à s'installer à partir de 21-22 ans (moyenne 28 ans), ses effets commencent à se faire sentir seulement maintenant.

En y regardant de plus près on s'aperçoit que la diminution des naissances dans la seconde moitié des années 1980 a surtout affecté la partie Thiérache de l'arrondissement, et cela se vérifie dans les taux d'installations particulièrement faibles à Avesnes Nord, Trélon et Landrecies. Dans le Hainaut elle est intervenue un peu plus tard.

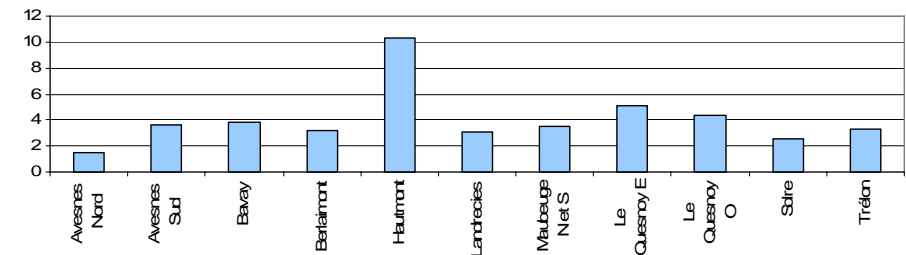
Les départs d'agriculteurs

Du côté des départs, ceux-ci ont été un peu plus importants dans l'arrondissement qu'au niveau départemental, et en particulier pour les cantons de Avesnes sur Helpe sud, Hautmont, Le Quesnoy Est et Ouest et Bavay, où la population des chefs d'exploitation était plus âgée que la moyenne Nord en 2008.

Nombre de départs en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)



Taux de départs en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)

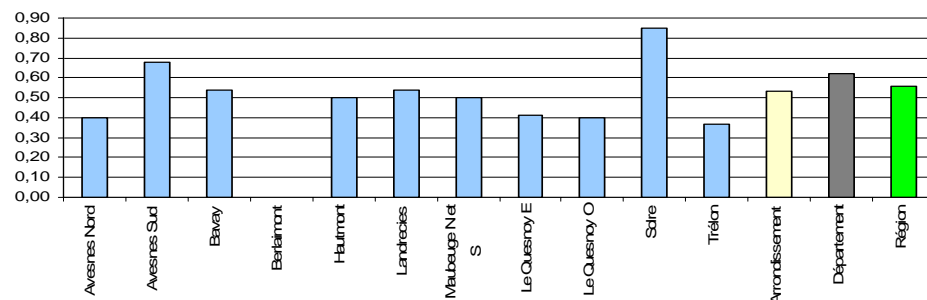


On constate un taux de départs élevé pour quelques cantons, le canton de Hautmont se démarquant largement avec un taux très élevé.

Combinant dans l'ensemble moins d'installations et plus de départs que la moyenne Nord, l'arrondissement d'Avesnes a un taux de renouvellement un peu plus faible (53,3 contre 62,4 %). Mais il s'agit d'un résultat moyen, les situations pouvant être très différentes d'un canton à l'autre.

Le renouvellement des agriculteurs sur l'arrondissement

Taux de renouvellement en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)



Très bon à Avesnes Sud et à Solre le Château, le taux de renouvellement l'est beaucoup moins à Avesnes Nord, où il y a eu très peu d'installations, mais aussi au Quesnoy Est et Ouest en raison de nombreux départs.

En retrait des résultats départementaux en 2009, l'arrondissement devrait le rester encore quelques années, le temps de retrouver un potentiel d'installations plus conforme à son rang habituel, ce qui devrait être le cas dès 2015.

Comme toute activité économique, l'agriculture a besoin d'évoluer. **Son taux de renouvellement dépendra de la viabilité des exploitations et de leur capacité à s'adapter.**

Point de repère

- Des installations en nette diminution
- Des départs de plus en plus nombreux
- Des exploitants en majorité âgés de 40 à 55 ans
- Un nombre de jeunes resté stable malgré la diminution du nombre de chefs d'exploitation

Enjeux économiques

- L'enjeu de la transmission est toujours d'actualité; le nombre d'exploitations va encore diminuer dans les années à venir.
- Un taux de renouvellement qui dépendra de la viabilité et de la vivabilité des exploitations

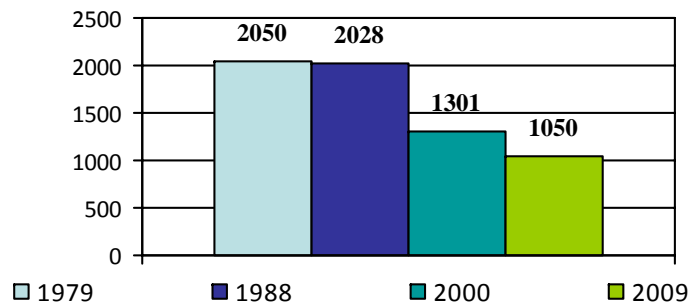
Références

- Carte 15 : Des exploitants assez jeunes en lien avec la dynamique laitière

Des exploitations en évolution...

Une diminution caractérisée du nombre d'exploitations du territoire

Evolution du nombre d'exploitations (source MSA et RGA)



En 1979, l'arrondissement d'Avesnes comptait 2050 exploitations agricoles.

En 2000, il ne compte plus que 1301 exploitations, et 1050 en 2011.

En 30 ans, l'arrondissement a perdu près d'une exploitation sur deux, soit plus que l'ensemble de la région qui en perdait plus de 35 % sur la même période (source AGRESTE).

Ce constat est d'autant plus surprenant du fait qu'en 2007 la Chambre d'Agriculture avait réalisé un diagnostic prospectif qui indiquait à l'horizon 2015, 1045 exploitations. Ce phénomène met en évidence une diminution caractérisée beaucoup plus rapide du nombre d'exploitations, en d'autres termes, nous sommes en 2011 à l'état prévu pour 2015.

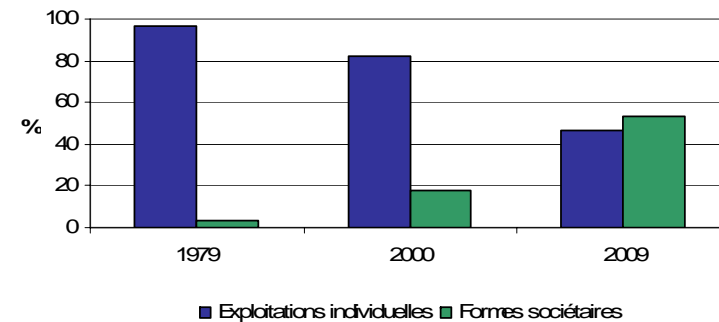
D'un point de vue général, les **causes d'arrêt sont multiples**: départs en retraite, déséquilibres graves d'exploitation suite à d'importantes emprises foncières imposant l'arrêt, problèmes économiques d'ordre général,...

Dans le cas d'arrêt d'exploitations, les surfaces potentiellement libérées servent la plupart du temps à conforter et à réorganiser les exploitations agricoles existantes.

Une évolution tangible des statuts d'exploitation

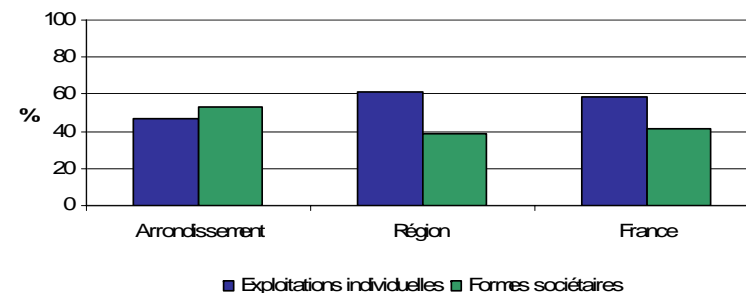
Parallèlement à la baisse du nombre total d'exploitations, on assiste à une **évolution tangible des statuts des exploitations**: prépondérance des formes sociétaires depuis 2009.

Statut des exploitations de Sambre Avesnois (1979-2009)



Si la part des exploitations individuelles représentait la quasi-totalité des exploitations (96.2%) en 1979, leur part n'excède pas 78% en 2000, soit une baisse de près de 20%. Cette baisse est directement liée au développement des exploitations organisées sous forme sociétaire (55% des exploitations en 2009 contre 18 % en 2000 et 3.8% en 1979)

Statut des exploitations en 2009



La forme d'exploitation la plus répandue dans l'arrondissement d'Avesnes reste, comme pour l'ensemble de la France l'exploitation individuelle.

La proportion des exploitations organisées sous formes sociétaires au sein du territoire est aujourd'hui comparable à celle observée au sein de la Région.

Ces exploitations grandissantes regroupent souvent plusieurs familles sur une même unité de production.

Les sociétés ont été pensées par le législateur de manière à conserver un caractère familial aux entreprises agricoles.

En effet, le GAEC a pour objet la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existantes dans les exploitations de caractère familial. D'ailleurs, les GAEC dits «père fils», qui sont prépondérants sur l'arrondissement par rapport à la Région et au niveau national répondent clairement à la volonté d'une transmission familiale d'exploitation facilitant l'installation des jeunes agriculteurs.

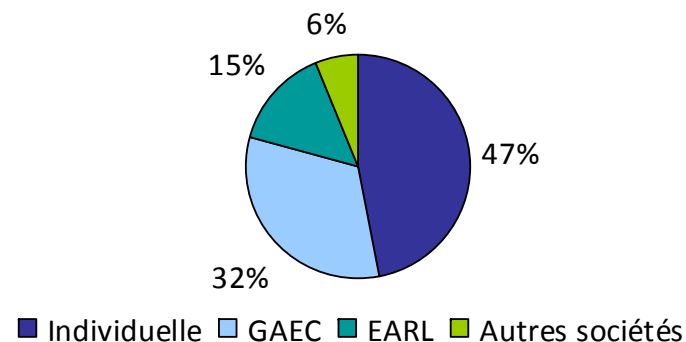
De plus, le statut juridique du GAEC est en développement car il rend plus productifs les investissements et facilite l'organisation du travail.

Adéquate pour les exploitations pratiquant l'élevage laitier, cette forme sociétaire permet une meilleure organisation du travail, comme elle permet de dégager du temps pour des activités de diversification, des activités ou responsabilités extérieures à l'exploitation.

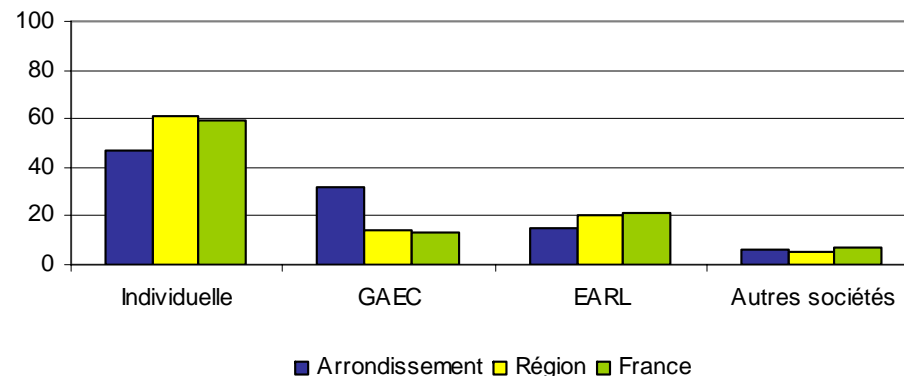
Les autres sociétés (EARL, SCEA, ...) sont également présentes sur le territoire mais de manière plus effacée par rapport à la Région et au niveau National.

Perspectives : En appliquant l'évolution des exploitations entre 2000 et 2010, avec un coefficient de 19%, le nombre d'exploitations pourrait être de l'ordre de 850 dans les années 2020. Il s'agit d'un indicateur. Ce nombre pourra être atténué ou accentué en fonction des marchés, de la réglementation, de la PAC...

Répartition des chefs d'exploitation par type de structure sur l'arrondissement en 2009



Répartition du type de structure (Enquêtes structure 2007 et CFE 2009)



Point de repère

- 1050 exploitations en 2009
- Réduction du nombre d'exploitations (regroupement d'exploitations)
- Des formes sociétaires en développement

Préconisations

- Encourager l'esprit d'entreprise et le travail en commun

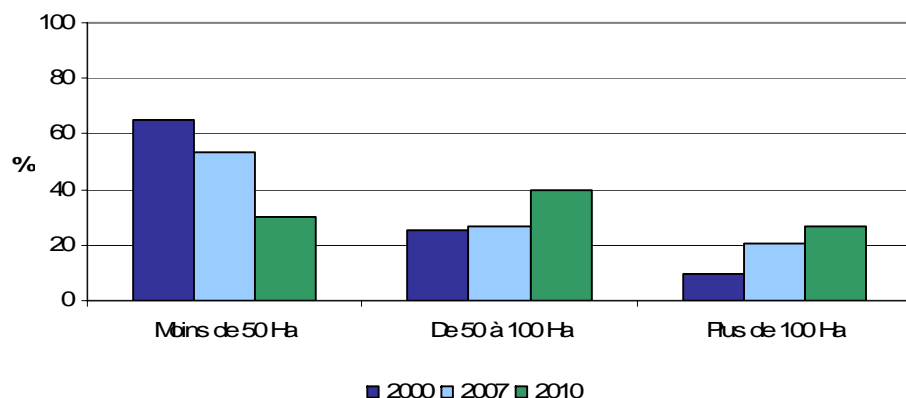
Références

- Carte 2 : Des territoires inégalement marqués par l'évolution du nombre d'exploitations
- Carte 3 : Des formes sociétaires majoritaires quasiment dans tous les cantons

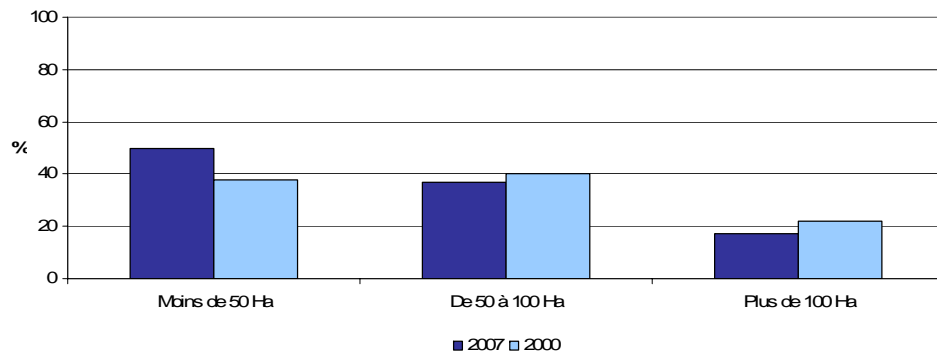
Une évolution significative des superficies agricoles utiles

La **Surface agricole utile** est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) et cultures pérennes (vergers). Elle n'inclut pas les bois et forêts.

Evolution de la répartition des exploitations en Avesnois selon la taille entre 2000 et 2010

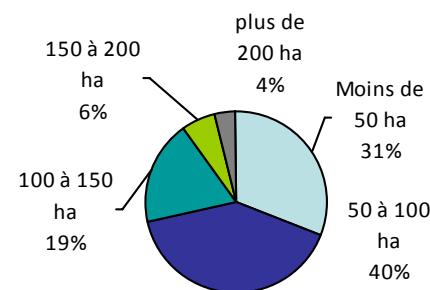


Evolution de la répartition des exploitations en NPDC selon la taille entre 2000 et 2007



La majorité des exploitations ont une **surface agricole utile (SAU) inférieure à 100 Ha** (Source enquêtes 2010). En 2000, la surface moyenne des exploitations de l'Avesnois était de 64 Ha (54 Ha pour le département du Nord). Elle se situe en 2010 autour de 74 Ha pour une moyenne départementale proche de 65 Ha.

Répartition des exploitations par tranche de SAU en 2010



Depuis 1979, on remarque une **augmentation de la SAU moyenne par canton**, voire un doublement des surfaces.

Les exploitations ont tendance à se regrouper (création de sociétés) ce qui entraîne une **diminution du nombre de sièges** mais une augmentation de la SAU. L'augmentation est plus significative entre 1988 et 2000 sur l'ensemble des cantons qu' à partir de 2000, cela peut s'expliquer par l'instauration des quotas qui ont nécessité la reprise de surfaces.



Le développement des formes sociétaires permet de conserver le statut d'exploitation de type familial, en regroupant plusieurs chefs et sièges d'exploitations afin de mutualiser les coûts et être plus compétitif ou pour préparer la transmission.

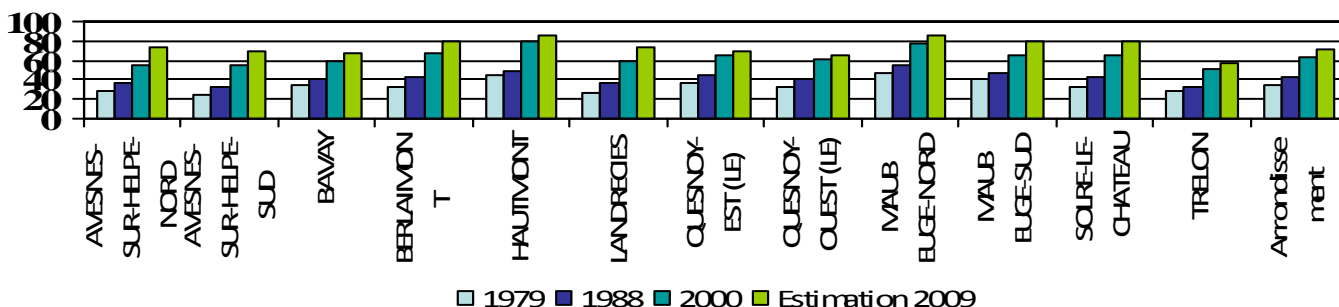
En 2000, tant au niveau de l'arrondissement que de la Région, la grosse majorité des exploitations cultivaient moins de 50 Ha.

En 2007, sur l'arrondissement, les exploitations de moins de 50 Ha restent majoritaires, par contre au niveau de la Région les exploitations cultivant plus de 50 Ha se développent. C'est en 2010, que l'Avesnois rattrape l'avance de la Région car à cette date les exploitations de plus de 50 Ha de l'arrondissement sont majoritaires.

Le foncier est le support de l'activité agricole

Le fermage constitue avec environ 78% des exploitations agricoles, le mode d'exploitation principalement rencontré dans l'arrondissement. Ce qui signifie que seulement 22% des exploitants agricoles maîtrisent le foncier qu'ils exploitent.

L'évolution de la SAU moyenne par canton de 1979 à 2009



En ce qui concerne l'arrondissement, la surface agricole utile a plus que doublé entre 1979 et 2009.

A l'heure actuelle, la SAU moyenne de l'arrondissement est un peu plus supérieure à 70 Ha.

Quelques cantons se démarquent avec une SAU supérieure à celle de l'arrondissement, il s'agit de Solre le Château, Maubeuge Nord et Sud, Hautmont, Landrecies, Berlaimont et Avesnes-sur-Helpe Nord.

Aucun canton ne se démarque avec une SAU nettement inférieure à celle de l'arrondissement.

En terme de progression entre 1979 et 2009, quelques cantons ont progressé plus que l'arrondissement d'Avesnes, il s'agit de Avesnes-sur-Helpe Nord et Sud, Berlaimont, Landrecies et Solre le Château.

Canton ayant le plus progressé : Avesnes-sur-Helpe Sud

Canton ayant le moins progressé : Maubeuge Nord

Il n'est pas rare que certains agriculteurs retraités continuent d'exploiter quelques Hectares qualifiés de « parcelles de subsistance » : occupation du bâti et occupation de l'espace

Point de repère

- Des exploitations de taille moyenne (inférieures à 100 Ha)
- SAU moyenne des exploitations : 74 Ha
- Taux de mise en valeur par l'agriculture : 60 %
- Taux de boisement : 21%
- Une SAU remembrée relativement faible (20%), essentiellement dans le Hainaut

Enjeux Fonciers

- Une SAU moyenne et des exploitants essentiellement locataires : les emprises peuvent déséquilibrer les exploitations

Préconisations

- Protéger les secteurs bien structurés par le remembrement (amélioration des conditions de vie des exploitants)
- Préserver les abords des exploitations et bâtiments d'élevage
- Privilégier le zonage A plutôt que le zonage N dans les PLU

Références

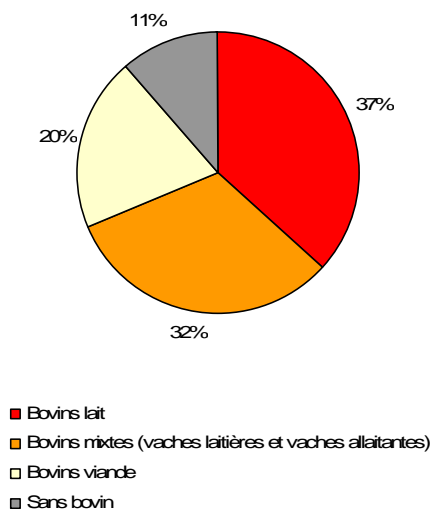
- Carte 4 : Des territoires inégalement marqués par l'évolution de la SAU

Les productions animales

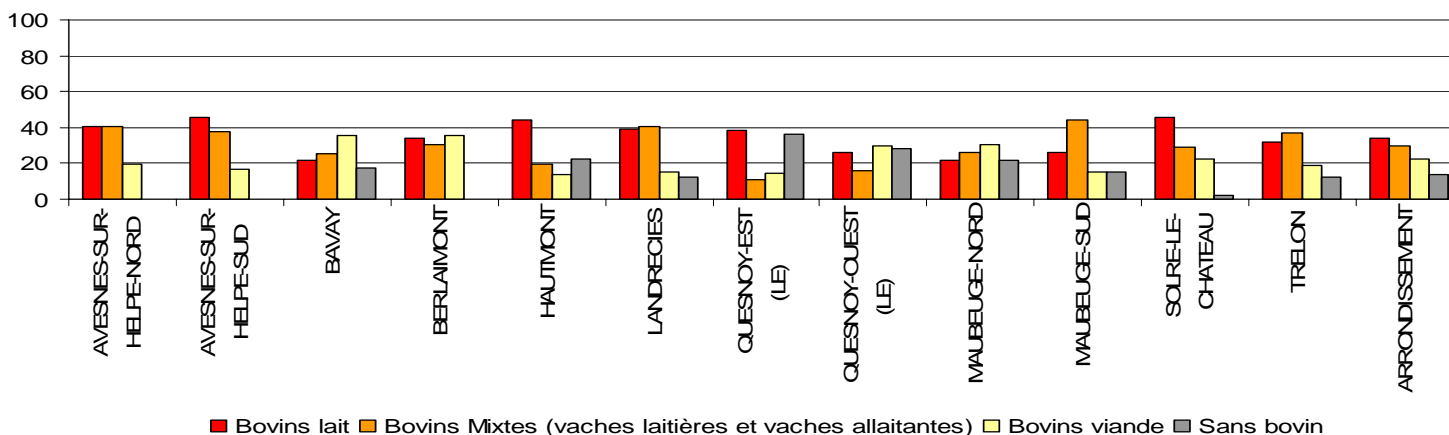
Dominance de l'élevage bovin sur le territoire

L'arrondissement est un grand bassin de productions en bovins.

L'élevage bovin dans l'arrondissement



L'élevage bovin par canton



L'élevage bovin est largement présent, seules 11% des exploitations ne possèdent pas de troupeau bovin

Seuls les cantons de Maubeuge, du Quesnoy, très urbanisés se démarquent par une présence moins importante d'élevage bovin.

Près des $\frac{3}{4}$ des exploitations possèdent des vaches laitières, cela explique la qualification de bassin d'élevage laitier de l'arrondissement d'Avesnes car les éleveurs représentent 34% des éleveurs laitiers du département du Nord qui détiennent presque la moitié des vaches laitières et du quota du Nord.

Il y a un mouvement de concentration spatiale dans les zones où l'activité est très présente. Ce phénomène de spécialisation se double de la constitution d'un outil de production de taille conséquente. Le plus gros cheptel de vaches laitières se trouve sur les cantons d'Avesnes-sur-Helpe Sud, Hautmont, et Solre le Château.

Quelques cantons se démarquent, Bavay et Maubeuge par exemple avec un cheptel allaitant plus élevé que le cheptel laitier. Deux autres cantons se démarquent avec un nombre très importants d'élevages dans chaque catégorie, il s'agit des communes de Landrecies et Avesnes-sur-Helpe Sud.

Ainsi, élevages laitiers, élevages allaitants et élevages mixtes sont répartis sur l'arrondissement.



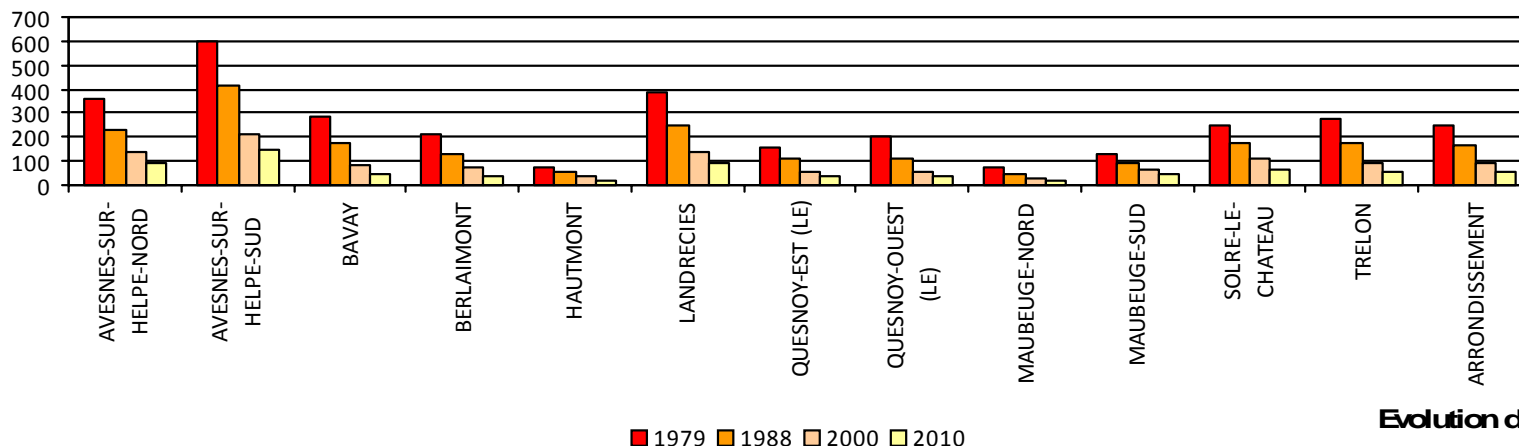
Evolution de l'élevage laitier ?

De même que pour la majorité des territoires du département du Nord, il est possible d'observer une évolution nette **de l'élevage laitier**.

Seuls deux cantons ont peu diminué entre 2000 et 2010, Maubeuge nord et Le Quesnoy Est qui sont des cantons très urbanisés, contenant déjà peu d'élevage.

Les causes peuvent être le regroupement des exploitations, l'agrandissement des cheptels, mais aussi les départs en retraite et les réglementations environnementales poussant les agriculteurs à cesser l'activité d'élevage laitier parfois au profit de l'élevage allaitant.

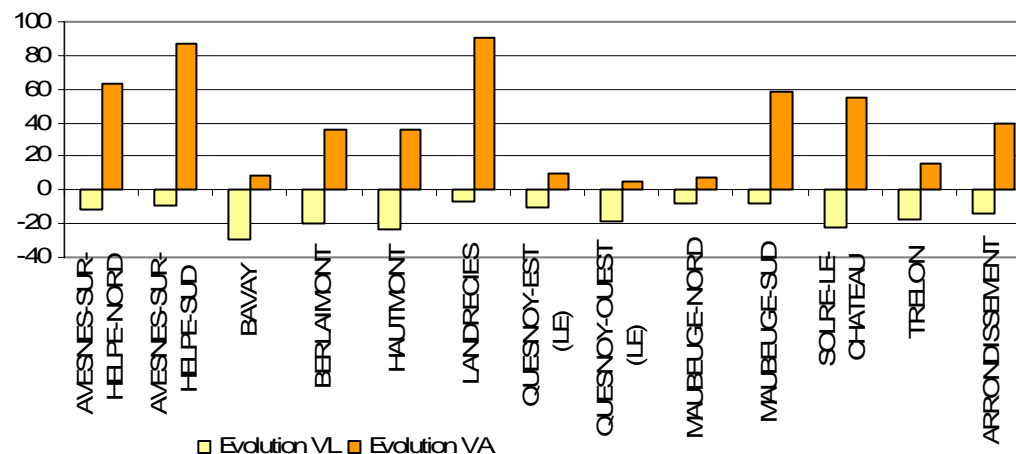
Evolution des exploitations détenant des VL, source RGA et Chambre d'agriculture



Le principe de réciprocité en matière de distance d'éloignement à l'égard de bâtiments agricoles (Art L 111-3 du Code Rural)
Sur l'arrondissement, un élevage sur deux est en ICPE
ICPE : distance de réciprocité 100 m
RSD : distance de réciprocité 50 m

On remarque que le **nombre de vaches laitières a diminué de 14 %** entre 2000 et 2010 sur l'arrondissement alors que le **nombre de vaches allaitantes a augmenté de 39 %**. En effet, la production de viande bovine était à l'origine un « sous produit » de l'activité laitière, qui s'est également développée pour compenser les restrictions de la production de lait : le troupeau allaitant permet en effet de valoriser des surfaces en herbe non primables et non valorisées par le troupeau laitier car trop éloignées. Le lancement d'un atelier vaches allaitantes nécessite pourtant un important investissement initial : il faut en effet attendre 3 ans pour élever une vache allaitante et 2 ans pour élever son veau. La mise en place d'un tel atelier demande donc 5 ans avant de dégager un revenu pour l'éleveur.

Evolution du type d'élevage entre 2000 et 2010



Avenir de la filière laitière

Au niveau régional, 3894 livreurs de lait en 2008, soit 5% des livreurs nationaux assurent aux laiteries 1.2 milliards de litres de lait par an, ce qui situe la production régionale au cinquième rang français.

Leur outil de production atteint en moyenne les 298 000 litres.

La production laitière domine en Avesnois, dans le Boulonnais, le Haut Pays d'Artois et une partie de la plaine de la Scarpe.

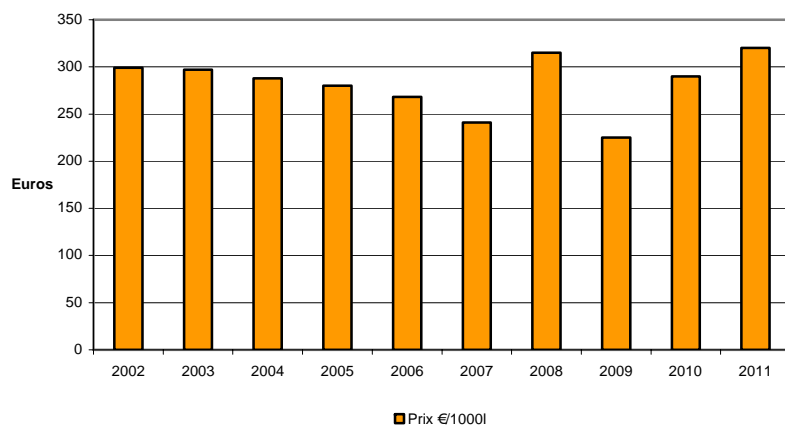
La production annuelle par vache laitière en 2007 s'élève à 6490 litres de lait.

La productivité par vache laitière est très forte dans le bassin et s'accroît régulièrement.

Au cours du mois de janvier 2011, la collecte de lait de vache a fortement progressé. Elle est en hausse de près de 7% par rapport au mois de janvier 2010.

Dans un contexte de prix du lait supérieur à l'année précédente, les producteurs continuent d'augmenter leur production malgré une nouvelle hausse du coût des matières premières.

Evolution du prix du lait entre 2002 et 2011



De 2002 à 2007 le prix du lait au producteur a baissé de 13.7%. Cette baisse s'explique notamment par la réforme de la PAC de 2003 qui a rapproché les prix européens des prix du marché mondial.

En 2010, le prix du lait de vache s'est repris pour atteindre 289 euros/1000l.

Le graphique met bien en évidence la volatilité du prix du lait, expliquant l'arrêt de la production laitière de certaines exploitations.

Avec une telle évolution, il est difficile pour les agriculteurs de raisonner des investissements à long terme (question de rentabilité de l'outil de travail)

La fin des quotas laitiers (Source INRA)

Depuis une dizaine d'années, les réformes successives de la Politique Agricole Commune (PAC) modifient la manière dont les pouvoirs publics interviennent pour soutenir cette activité. Mis en œuvre en 1984, les quotas laitiers seront supprimés en 2015. Des recherches, sont menées par l'INRA et ont pour but, d'une part, d'évaluer les implications économiques de ces changements et, d'autre part, d'identifier les forces et faiblesses des exploitations françaises dans leur univers concurrentiel.

Les enjeux inhérents à la suppression des quotas laitiers sont multiples et couvrent des aspects sociaux (restructuration des exploitations), territoriaux (localisation de la production de lait dans les régions), environnementaux (concentration géographique de l'offre)

En France, un nouvel instrument vient de voir le jour : la contractualisation.

En l'absence d'une régulation publique via les quotas laitiers, et dans un contexte caractérisé par une volatilité grandissante du prix des matières premières agricoles et des intrants, l'instauration de contrats entre les producteurs de lait et les industriels apparaît nécessaire.

Elle permettra de clarifier les relations existantes et de donner une meilleure visibilité aux parties prenantes.

En France, un décret d'application de la loi de modernisation agricole a été publié dans ce sens au Journal officiel le 30 décembre 2010 et est entré en vigueur le 1er avril 2011.

Ce décret rend obligatoire la mise en œuvre d'un engagement contractuel écrit, formalisé et d'une durée minimale de 5 ans entre les producteurs de lait et les acheteurs de lait.

Le contrat doit notamment préciser les volumes de lait à livrer pour chacune des périodes de douze mois et définir les conditions dans lesquelles le volume prévu peut être ajusté; outre la définition des caractéristiques du lait à livrer, il doit également mentionner les règles applicables lorsque le producteur dépasse ou n'atteint pas les volumes attendus.

Le contrat fixe également les modalités de la collecte, les critères pris en compte pour la détermination du prix de base, ainsi que les modalités de facturation et de paiement du lait.

Enfin, ce contrat doit faire état des modalités de révision ou de résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Cette contractualisation est utile pour contribuer à établir des relations durables au sein de la filière, mais elle ne préserve que partiellement les producteurs de lait de la volatilité des prix ; cette dernière restera d'abord conditionnée au niveau d'équilibre du marché communautaire et international des produits laitiers.

D'autres élevages présents sur le territoire

D'autres élevages sont répartis sur l'ensemble du territoire : des ovins (442 détenteurs), des caprins (196 détenteurs), des porcs (82) et des volailles (79) selon l'EDE 2010.

Si en élevage bovin, l'arrondissement d'Avesnes conforte sa part déjà prépondérante, la situation des autres productions animales est moins réjouissante.

C'est le cas notamment de l'élevage porcin qui à force de régresser pourrait bien disparaître.

L'élevage ovin, autre production jadis importante, a lui aussi perdu beaucoup d'effectifs, même s'il semble susciter un regain d'intérêt.

En volailles, il y a eu des créations d'ateliers, mais aussi des fermetures, si bien qu'au total la progression reste modeste.

La mise aux normes des bâtiments d'élevage

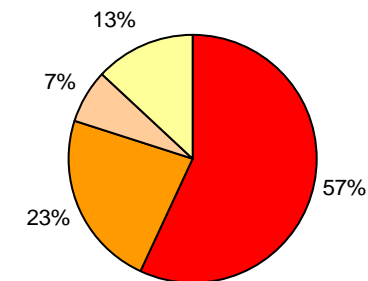
Depuis 1994 en France, le premier volet du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole est mis en place pour aider à la mise en œuvre de cette directive et respecter la réglementation Française des Installations classées pour la protection de l'environnement. Ce volet touchait les élevages les plus importants.

Suite à un diagnostic et si la situation de l'élevage n'est pas satisfaisante, un plan d'amélioration sur les ouvrages de stockage et sur les pratiques agronomiques est proposé. Ces différentes étapes aboutissent, si nécessaire, à des travaux sur les bâtiments et les ouvrages de stockage.

L'éleveur doit aussi présenter un projet agronomique montrant que l'amélioration des pratiques d'épandage et de gestion des terres permet de réduire les risques de pollution.

Le second programme, le PMPOA 2, s'applique depuis la fin 2002 à tous les élevages sur des zones prioritaires correspondant aux zones vulnérables.

Répartition des PMPOA (Quotas) Source Chambre d'agriculture 2008



■ PMPOA 1 ■ PMPOA 2 ■ Audit sans dexel ■ Ni audit, ni dexel

Le PMPOA concerne 80% du quota laitier.

Le risque de cette obligation faite aux agriculteurs de se mettre obligatoirement aux normes était de précipiter les départs en retraite des exploitants qui ne souhaitent pas se lancer dans les investissements lourds d'une mise aux normes. Les exploitants non mis aux normes risquent de ne plus percevoir d'aides et donc de disparaître.

Seuls 13% n'ont pas été concernés par ce type de démarche. Il est possible de conclure que les éleveurs n'ayant pas fait ces démarches étaient soit déjà mis aux normes, soit proches de la retraite, ou ont des petits élevages qu'ils souhaitent arrêter plutôt que de mettre aux normes.

Le premier programme, (janvier 1994-décembre 2000) a permis d'accompagner la mise aux normes des élevages de 90 UGB.

Sur l'arrondissement d'Avesnes, les dossiers de mise aux normes de 28% des élevages (rassemblant 50% du cheptel) sont passés dans le cadre de ce premier programme. Le deuxième programme (janvier 2003-décembre 2005) permet d'accompagner la mise aux normes des autres élevages de l'Avesnois



La fête du lait est organisée annuellement depuis plus de vingt ans par le PNR de l'Avesnois, les organisations professionnelles agricoles et la ville de Le Quesnoy. Cet événement est devenu un rendez vous essentiel du monde agricole et du grand public

Point de repère

- L'élevage laitier: une dominante sur le territoire
- Diminution du nombre de VL de 14% et augmentation du nombre de VA de 39% en 10 ans
- Quotas laitiers instaurés en 1984 (suppression prévue pour 2015)
- En viande bovine, il ne faut pas perdre de vue le mauvais moment à passer que furent les crises de l'ESB, avec comme conséquences, une chute de la consommation et des prix très bas.
- Les investissements réalisés dans le cadre de la mise aux normes sont conséquents.
- Aspect contraignant de l'élevage

Enjeux fonciers

- La réglementation oblige le maintien des surfaces en herbe; l'élevage bovin en est la seule valorisation possible.
- Nécessité d'une protection du foncier et de la fonctionnalité de l'exploitation (prairies attenantes et plans d'épandages)

Enjeux économiques

- Préserver l'équilibre des exploitations pour faire face aux charges
- Créer les conditions favorables pour les livraisons et ramassages (dénéigement, routes hors gel...)
- Préserver la filière animale: outils de transformation, outil d'abattage de proximité et adapté

Enjeux sociaux

- Reconnaissance du travail de l'éleveur (question identitaire)

Préconisations

- Préservation des prairies à proximité des sièges d'exploitation
- Respecter des distances réglementaires (principe de réciprocité)
- Permettre l'extension, modernisation des sièges d'exploitation (ex regroupement de troupeaux, nouvel atelier)
- Etudier l'opportunité de développer des prestations avec les agriculteurs pour une plus grande réactivité (ex : déneigement)

Références

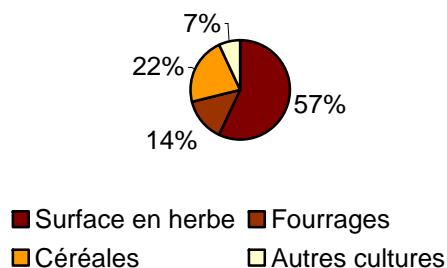
- Carte 5 : Un territoire bovin très présent avec une dominante laitière au Sud
- Carte 6 : Répartition des exploitations suivant leur régime sanitaire

Les productions végétales

Une dominante herbagère

Conséquence logique de la prédominance de l'élevage bovin, les productions végétales sont essentiellement fourragères avec une surface en herbe représentant 57% de la SAU.

Assolement moyen en Avesnois en 2007

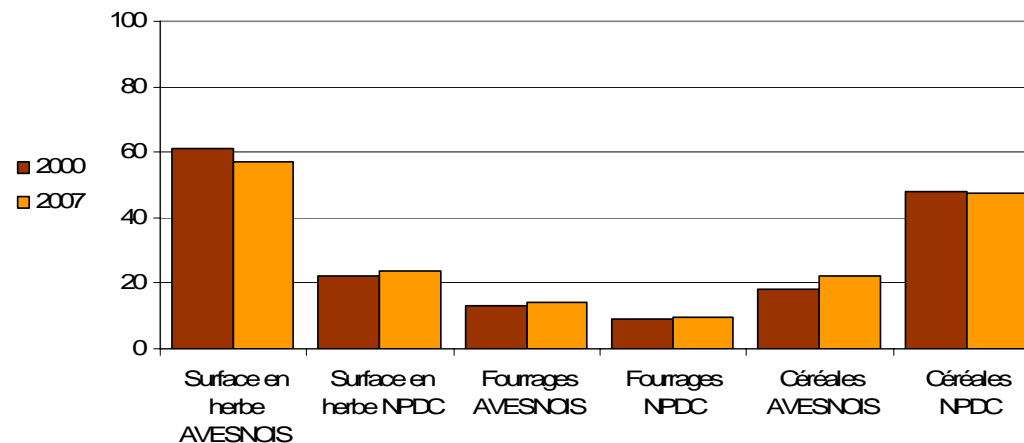


A noter, la présence d'autres cultures comme les pommes de terre, les betteraves ou les légumes, qui sont nettement moins présentes que sur la région, ce qui met en avant le côté bocager et élevage bovin de l'arrondissement.

En 2007, on constate une diminution progressive de la surface en herbe pour une compensation par des céréales et des fourrages. Les cultures de vente telles que les céréales servent également à l'alimentation du bétail.

Quant à la Région du Nord-Pas de Calais, elle est une zone de production importante en France car elle fournit 4% de la production agricole Nationale.

Répartition des surfaces en Avesnois et en Région en 2000 et 2007



La Région est caractérisée par une agriculture intensive. Les sols fertiles permettent les grandes cultures, les céréales (48%) occupent une large part du paysage.

Les surfaces en herbe (20%) occupent également une part importante, cela s'explique par l'élevage qui est prépondérant dans la Région. En Nord-Pas de Calais, il y a un maintien des cultures en place avec une certaine stabilité.

On constate que la Surface en herbe de l'Avesnois est 2 fois plus importante que dans la Région. Cependant, la surface en céréales de la Région est plus importante que dans l'Avesnois.

Quelques productions diversifiées sur le territoire Sambre Avesnois

Le type de sol permet **peu de production de cultures «spécialisées»** :

- des pommes de terre (40 exploitations)
- des cultures légumières de plein champ (carottes, flageolets, pois, haricots...), qui approvisionnent des unités industrielles hors du territoire (14 exploitations recensées soit 1.5% des exploitations de l'arrondissement)
 - du maraîchage (11 exploitations), des fruits (16 exploitations)
 - des betteraves sucrières (116 exploitations soit 12% des exploitations de l'arrondissement)

La carte 4 de l'atlas cartographique montre bien le côté rural de l'arrondissement avec la conservation d'une agriculture bien présente, fortement orientée élevage. En effet, du fait d'un climat plus continental, plus rude avec des hivers longs raccourcissant la durée de la végétation et des sols peu profonds, cet arrondissement présente plus d'aptitude pour l'élevage bovin que pour les cultures.

La carte met bien en évidence la localisation au Sud Est de la part importante de Surface Tout en Herbe par rapport à la Surface Agricole Utile.

Dans la moitié Sud Est de l'arrondissement, la Thiérache mérite bien le qualificatif de région herbagère, avec toujours plus de 80% de la SAU des cantons en fourrage. Dans le Hainaut, si Berlaimont est encore très herbager, avec plus de 50% de leur SAU en fourrages, cette part descend aux environs de 30-40% partout ailleurs c'est à dire Le Quesnoy, Maubeuge, Hautmont. Ceux ci restent des cantons d'élevage mais la part des cultures s'accroît.

Les productions telles que les pommes de terre, les légumes de plein champ se situent au Nord, cela concorde bien avec une part en STH/SAU largement moindre.

Cependant, l'évolution agricole de ces trente dernières années n'a pas épargné la région de Thiérache et ses environs et, au fil des ans, le maïs s'est substitué à une partie non négligeable des prairies, environ 15% des surfaces.

Une partie des éleveurs a fait le choix d'introduire le maïs dans l'alimentation de leurs troupeaux, mais ce courant fut loin de faire l'unanimité dans la profession puisque nombreux sont ceux à être restés dans un système plus traditionnel, essentiellement à base d'herbe pâturée et fanée.

(Source : Diagnostic Sambre-Avesnois)

Point de repère

- Cultures caractéristiques de l'Avesnois : cultures fourragères (herbe et maïs fourrager) pour plus de 70% de la SAU.
- Importante superficie en herbager liée au contexte physique local
- Relative stabilité dans la répartition des terres labourables et des prairies

Enjeux fonciers

- Eviter le morcellement du parcellaire

Enjeux économiques

- Des matériels spécifiques, souvent en lien avec la récolte, nécessitent des accès routiers d'une largeur suffisante.
- Accessibilité routière (gabarit)

Références

- Carte 4 : Des grandes cultures au Nord, une Dominante de prairies et cultures fourragères au Sud

L'agriculture biologique

L'Avesnois, une zone privilégiée de développement

Une soixantaine d'exploitations pratiquent une production en filière **biologique**, ce qui représente près de 6% des exploitations.

Elles se localisent pour la plupart en Thiérache.

Ce sont essentiellement des éleveurs bovins (36 en lait et 5 en viande) mais on compte également les vergers (8), la production d'œufs (3), le maraîchage (3)...



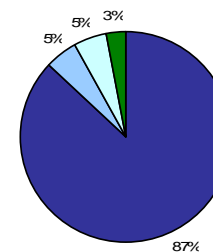
La conversion en agriculture biologique, et particulièrement dans le secteur de l'élevage, est souvent conditionnée par la possibilité de débouchés de proximité (laiterie et abattoir ayant des filières bio...).

Les surfaces en bio augmentent dans l'Avesnois comme dans la Région. En 2010, le territoire compte **2509 Ha en biologique ce qui représente 3% de la SAU totale**. Fin 2010, on comptait 219 exploitations pratiquant l'Agriculture Biologique dans la Région Nord-Pas de Calais représentant 4560 Ha.

Cela signifie que plus de la moitié des surfaces en biologique se situe dans l'Avesnois.

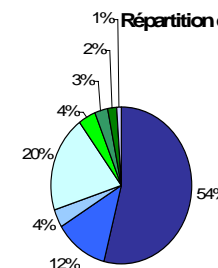
Le diagramme ci-après montre la répartition des surfaces converties en bio. Il en reflète une information essentielle : plus de 9/10 des surfaces sont implantées en herbe et fourrages dans l'Arrondissement. Les résultats sont similaires au niveau régional

Répartition des surfaces Bio 2010 en Avesnois



■ Prairies permanentes ■ Fourrages ■ Céréales ■ Arboriculture

Répartition des surfaces Bio 2010 en NPDC



■ Prairies permanentes ■ Prairies temporaires
■ Cultures fourragères ■ Céréales et déprotéaginaires
■ Pommes de terre et légumes de plein champ ■ Maraîchage
■ Arboriculture ■ Jachère

Selon la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'objectif est d'atteindre au moins **30% de la SAU en agriculture biologique en 2022** et plus particulièrement 90% dans les périmètres de protection des captages.

Le plan « Agriculture biologique, horizon 2012 » vise à tripler les surfaces actuelles cultivées en bio et les porter à 6% au lieu de 2% de la surface agricole française d'ici 2012.

Quant à l'objectif de la loi portant engagement national pour l'environnement dit «Grenelle 2» publiée le 13 juillet 2010 au journal officiel. Près de 300 articles, répartis en 6 chapitres déclinent la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement du 3 Août 2009 dite loi «Grenelle 1».

Parmi les principales mesures du texte qui concernent la filière biologique, on y trouve le soutien aux conversions vers l'agriculture biologique, et le suivi de l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques.

Des moyens à mettre en place



-Le principal frein au développement de la production AB en France tient à la faible organisation des filières.

-Un effort prioritaire doit être fait en matière de recherche, développement et formation.

-Il faut inciter la restauration collective à introduire plus de « bio » et produits locaux dans ses repas.

L'introduction progressive de produits biologiques dans la restauration collective publique de l'Etat est clairement encouragée depuis mai 2008, l'objectif étant d'atteindre 20% d'approvisionnement en bio d'ici 2012. Ce développement doit permettre notamment de pérenniser des filières d'approvisionnement locales.

-Il est nécessaire de favoriser une adaptation de la réglementation

Tant au niveau national que communautaire, la réglementation doit mieux prendre en compte les spécificités de l'agriculture biologique et de ses pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

L'aide bio en baisse



Les crédits d'impôts destinés à soutenir les agriculteurs en conversion à l'agriculture biologique sont ramenés de 4 000 à 2 000 euros en vertu de la loi de finances votée à la mi-décembre 2010. Ceci soulève la réprobation de la filière, en contradiction avec l'ambition affichée de 6 % des surfaces agricoles en bio en 2012 contre 2,6 % actuellement.



Point de repère

- L'agriculture bio progresse sur l'arrondissement (3% de la SAU) encore plus en Thiérache comme au niveau régional

Enjeux

- La conversion an agriculture biologique facilitée par:
 - L'importance de la STH
 - Une filière organisée avec l'agroalimentaire
 - Des productions diversifiées en AB tournées vers la vente directe

Préconisations

- Nécessité de soutenir les filières

Références

- Carte 8 Localisation des exploitations certifiées «Agriculture biologique»

Des démarches de qualité en agriculture

- L'Appellation d'Origine contrôlée (AOC)



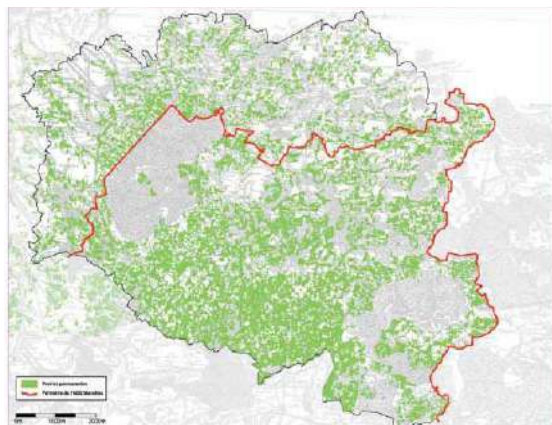
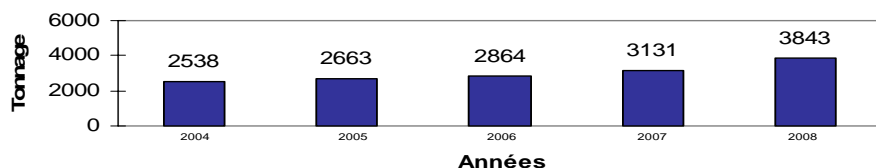
Le Maroilles est la **seule AOC fromagère au nord de Paris**. Son Appellation d'Origine Contrôlée date de 1955.

La production de Maroilles a été multipliée par 1.5 en 5 ans

Plus de 90% de la production est réalisée par 3 producteurs industriels et ce sont 10 producteurs fermiers qui se partagent le reste de la production.

Source: la fromagerie du bocage

Evolution de la production de Maroilles entre 2004 et 2008



- Label rouge

C'est en 1994 que la **race bovine Blanc bleu** de l'Avesnois bénéficiant de la marque « Belle bleue » s'est vue attribuer le label rouge.

Condition d'attribution: alimentation au pré, excluant les ensilages

En 2007: 49 exploitations élèvent la blanc bleu

- Saveurs en Or

Saveurs en Or est une Marque collective qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité qui date de 2004.

Cette marque favorise la production en NPDC et contribue activement au développement de l'économie régionale.

Sur l'arrondissement: **9 entreprises agréées** (201 au niveau régional)

22 produits (669 produits au niveau régional)

Types de produits : plats préparés, fromages, pommes, poires, lait, viandes, bières...

- La marque Parc

Mention attestant que les agriculteurs s'engagent à respecter une charte commune avec le PNR de l'Avesnois. **3 produits sont marqués Parc** : Chique de Bavay, Viandes et jus de pommes.

- Label Agriculture biologique

Signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine. Il garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien être animal.

Des activités de diversification

De la diversité

Lors du travail d'enquêtes, ont été recensées toutes les activités de diversification:

-liées à la transformation des produits, ou basées sur des créneaux de vente spécifiques (80 ventes directes, 32 sur les marchés, 11 en vente dans les commerces, 4 en point de vente, 15 en tournées...) (69% du total recensé)

-liées à l'accueil : 15 gîtes, 4 chambres d'hôtes, 4 accueils pédagogiques, 4 campings, 13 fermes équestres, 6 fermes auberges) (23% du total recensé)

-14 sur des créneaux d'activités très spécifiques (ETA...) (7% du total recensé)

Ainsi, **près de 20 % des exploitations ont au moins une activité de diversification**, sans pour autant que cela soit une activité majeure sur l'exploitation (exemple de la vente directe de viande).

Quelques réseaux présents sur le Pays

Les activités se développent dans l'arrondissement avec l'appui de réseaux et associations. L'adhésion à des réseaux nationaux, régionaux ou départementaux, reconnus pour leur engagement sur la qualité ainsi que la recherche de complémentarité et de synergie entre eux sur les territoires constituent sans doute un levier fort de développement qualitatif et de promotion de ces activités d'agritourisme

Exemples de réseaux



Bienvenue à la Ferme est un réseau national géré par les Chambres d'Agriculture. Les adhérents s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.



L'Association Régionale des Vendeurs Directs estampille « Produit à la ferme » des produits laitiers fabriqués à la ferme, répondant à une démarche qualité et à des procédures de contrôles qualité.



Vacances d'enfants à la Ferme est un réseau de familles qui accueillent des enfants de 6 à 18 ans, dans le cadre d'un agrément DDASS.



Le Savoir Vert est un réseau de fermes pédagogiques qui accueillent les groupes scolaires. Agréée par les inspections académiques, l'association apporte une formation aux exploitations.

Le rendez-vous des saveurs est une manifestation qui assure la promotion des produits locaux

Point de repère

- Attractivité du milieu rural de par ses activités d'accueil et de valorisation en circuit court de produits agricoles ou agroalimentaires.
- L'agro tourisme (produits et accueil) : un vecteur d'image pour le territoire.
- Une augmentation dans le domaine des produits laitiers transformés souvent en liaison avec le CFPPA de le Quesnoy
- Un territoire avec des spécialisations et une gamme de produits assez peu diversifiée

Enjeux sociaux économiques

- Diversification = création de valeur ajoutée
- Communication, sensibilisation, promotion sur la spécificité du territoire
- Création ou maintien de l'emploi en milieu rural
- Quel est le potentiel de développement sur les circuits courts, alors que la « consommation responsable » semble à la mode.

Préconisations

- Encourager le développement de la vente en périurbain
- Accompagner et dynamiser la restauration collective et les circuits de proximité
- Promouvoir les produits de qualité
- Valoriser les produits locaux dans les circuits courts: la restauration collective, la vente directe, ...
- Poursuivre les efforts de structuration de l'offre et de la demande en matière de restauration collective

Références

- Carte 9 : Une diversité plus marquée dans la partie centrale Nord-sud

L'Avesnois, un espace agricole économique

Le chiffre d'affaires agricole est estimé à 165 millions d'euros, il est issu du lait (97 M€) mais aussi de la viande (41 M€) et des cultures (27 M€).

- **La filière majeure est la filière laitière** avec 272 millions de litres (RGA 2000),

soit 46% du quota départemental

Les principaux outils de transformation : laiteries Canélia à Petit-Fayt, Nestlé à Boué, Candia-Sodiaal à Awoingt, Fromagerie Bongrain au Nouvion.

La consommation estimée des habitants du SCoT : 92 millions de litres (1/3 des volumes produits).

Chaque jour 740 000 litres de lait sont produits et doivent être amenés en laiterie

▪ Quelques exemples

- Laiterie Canélia (Ucanel + Lactalis) à Petit Fayt : 236 millions de litres, 820 livreurs
- Laiterie Sodiaal à Awoingt : 305 millions de litres, 1 170 livreurs
- Coopérative Laitnaa à La Capelle : 124 millions de litres (en partie pour l'usine Sopad-Nestlé à Boué)
- Fromagerie Bongrain-Fauquet au Nouvion (02) : 72 millions de litres, 250 livreurs
- GIE Avesnois-Lait à Haut Lieu : 40 millions de litres, 68 producteurs
- Maroilles : 470 livreurs, 3 840 tonnes produites (Nord et Aisne), valorisation de 3,6 millions de litres de lait

- **La filière viande bovine** (vaches de réforme et troupeau allaitant)

Le territoire compte quasiment la moitié du cheptel départemental de vaches de réforme et 20% des effectifs de vaches allaitantes.

Le 1er abattoir régional en volume : Bigard à Feignies (34 000 tonnes), et des négociants en bestiaux dont le groupe Cévinor basé à Haut Lieu

▪ Quelques exemples

- Abattoir Bigard à Feignies : 34 000 tonnes
- Abattoir de Valenciennes : 2 200 tonnes
- Abattoir Elivia de Noeux les Mines : 15 500 tonnes
- Négoce Cevinor à Avesnes sur Helpe: 38 000 bovins commercialisés en 2007

L'industrie agro alimentaire est le sixième employeur du territoire. Selon les chiffres 2007 des ASSÉDIC, **le territoire de Sambre Avesnois compte 112 établissements** dans l'industrie agroalimentaire. Ces entreprises emploient près de **1397 salariés**, un nombre en progression de 19% depuis 1997, même s'il existe une baisse du nombre d'établissements sur la même période (-16%).

Parmi les établissements présents sur le territoire de Sambre Avesnois, on retiendra que la **laiterie Canelia à Petit Fayt compte près de 200 salariés**.



Figure 2 Fromagerie Bongrain-Fauquet



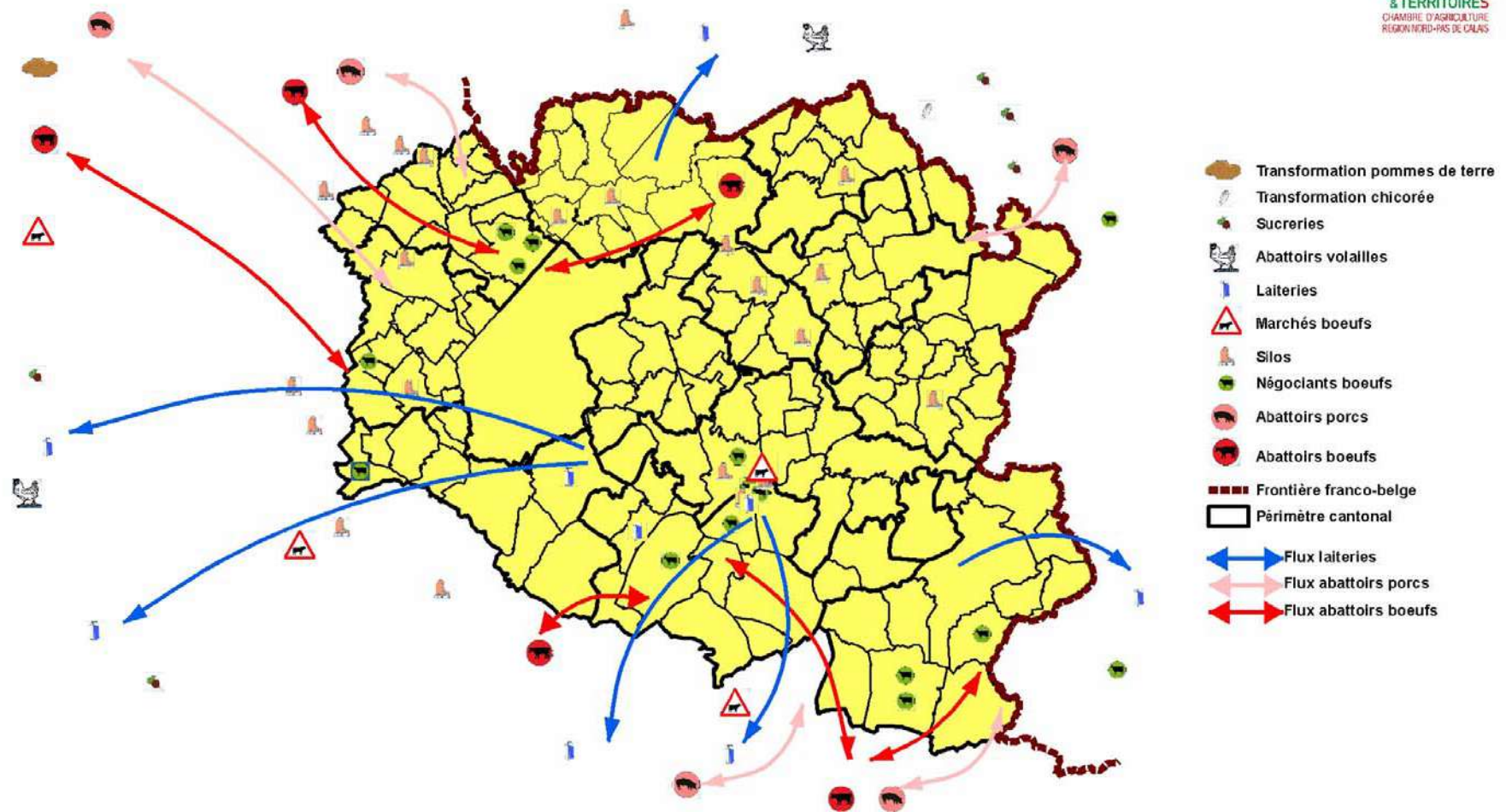
Figure 3 Laiterie Canélia



Figure 3 Abattoir Bigard

109 entreprises du territoire travaillent en relation directe avec les agriculteurs de l'arrondissement d'Avesnes

Des flux de productions agricoles importants qui vont bien au delà des limites du SCOT



La production agricole génère aussi des emplois dans les activités amont / aval

Au cours du travail d'enquêtes, **109 entreprises amont / aval ont été recensées** sur le territoire. Ce recensement non limitatif ne tient pas compte des activités de service liées à l'activité agricole (centres de gestion, banques, assurances...).

Dans le secteur laitier, on constate que sur les 6 laiteries qui collectent le lait produit dans l'Avesnois, une seule unité de transformation est située sur le territoire, celle de la laiterie **UCANEL à Petit Fayt**, qui collecte environ **50% du lait produit dans l'Avesnois**.

Les industries de transformation sont pour une part importante, situées en bordure ou à l'extérieur du territoire notamment du fait du relatif enclavement routier de l'Avesnois.

Le poids relatif des emplois sur le territoire

En 2006, le territoire offre 69350 emplois locaux contre 67900 en 1999.

Cette progression (2.1% en 7 ans doit être rapprochée des besoins du territoire et des performances d'arrondissements voisins.

L'agro-alimentaire pourvoit 1648 emplois en 2006.

L'agriculture sur les exploitations seules pourvoit 2136 emplois.

A titre de comparaison, l'industrie automobile pourvoit 2906 emplois, les transports pourvoient 2491 emplois et l'hôtellerie-restauration pourvoit 1947 emplois.

Il est à noter que l'activité économique « agriculture » du recensement INSEE regroupe l'ensemble des activités liées aux cultures, aux productions animales

et aux services annexes; à la chasse, à la sylviculture et à l'exploitation forestière, mais également à la pêche et à l'aquaculture.

Tableau 1: Source Chambre d'agriculture, enquêtes 2010

Type d'entreprise	Nombre d'entreprises recensées
Transformation de produits (PdeT, Chicorées)	2
Sucreries	5
Abattoirs Porcs	5
Abattoir Bœufs	5
Abattoirs Volailles	2
Marchés boeufs	4
Négociant boeufs	16
Silos	22
Laiteries	9
Cabinets vétérinaires	25
ETA (Entreprises de travaux Agricoles)	14

C'est donc un nombre important d'emplois qui gravitent autour des exploitations agricoles

Point de repère

- Des emplois générés par l'activité agricole (amont / aval)
- 2/3 du périmètre de l'arrondissement limitrophes avec la Belgique et l'Aisne
- Flux importants sur l'ensemble du territoire (externes et internes)

Enjeux économiques

- Démarches qualité en particulier cahier des charges pour les industries agro alimentaires.
- Préserver le tissu agro-alimentaire en lien direct avec l'activité agricole et les filières
- Maillage économique important sur le territoire

Préconisations

- Amélioration et renforcement des filières dans leur ensemble, de l'amont à l'aval
- Etre attractif pour l'implantation de nouvelles entreprises agro-alimentaires
- Préserver ou améliorer les conditions d'exploitation et d'accessibilité (laiterie Petit Fayt)

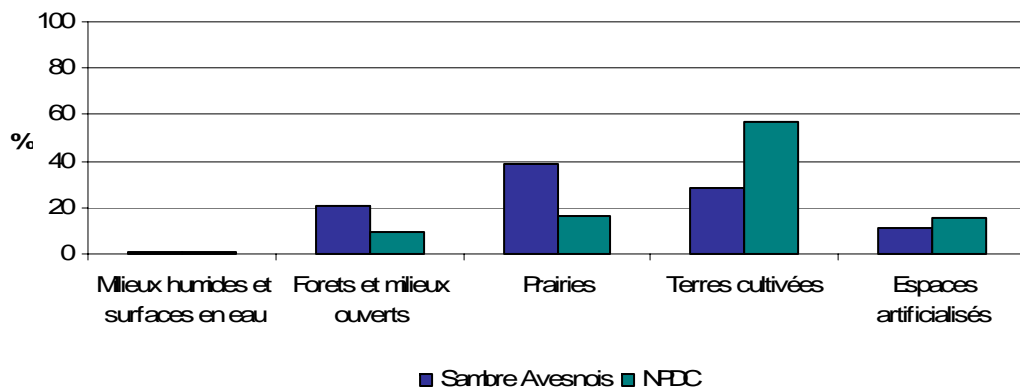
Références

- Carte 10 : Les services aux agriculteurs
- Carte 11 : Des flux de productions agricoles importants

Occupation du sol : l'agriculture dans son environnement

Moins d'espaces pour l'agriculture

Occupation du sol en 2005 (Source Sigale)



Le territoire Sambre Avesnois compte deux fois plus de forêts et milieux ouverts que la Région Nord-Pas de Calais.

La remarque est également possible pour les prairies.

A contrario, la Région met en valeur le double des terres cultivées mises en valeur sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.

Habitat, activité économique, mais aussi espaces naturels et boisements sont en développement et grignotent toujours plus de surface agricole : **entre 1998 et 2005, ce sont plus de 793 Ha agricoles qui ont été artificialisés** (Source Sigale).

L'habitat

Le développement de l'habitat crée des distances à respecter vis-à-vis des tiers lors de certains travaux des champs. Ce phénomène peut accentuer les difficultés d'accessibilité aux parcelles et à pour effet de diminuer les surfaces d'épandage au regard de la réglementation relative aux distances par rapport aux habitations.

Infrastructures de transport

On constate une faiblesse de raccordement au réseau autoroutier malgré la proximité de nombreuses autoroutes (A 1, A 23, A 19...).

Si le canton de Maubeuge est relativement bien desservi au plan régional (RN49 reliant Maubeuge à Valenciennes en direction de Lille), le reste du territoire, et notamment l'Avesnois (Fourmies et Avesnes-sur-Helpe) reste relativement enclavé. (Source PLDAIE Sambre Avesnois 2007)

Le développement des zones d'activités économiques

Au-delà des zones d'activités déjà implantées sur le territoire, des zones supplémentaires (exploitées à titre précaire par les agriculteurs) sont programmées à moyen terme. C'est donc autant de surfaces agricoles qui sont amenées à disparaître.

Ouvrages linéaires

Des servitudes linéaires, que ce soit pour l'eau, le gaz ou l'électricité sont déjà bien présentes sur le territoire.

Un projet de canalisation (Noréade) est prévu de Pecquencourt à Aulnoye-Aymeries.

En projet, boucle d'essai ferroviaire sur le secteur Aulnoye-Aymeries-Bachant

Evolution importante de l'occupation du sol entre 1990 et 2005

Entre 1998 et 2005, les espaces artificialisés ont augmenté de plus de 10%, et les zones urbaines ont augmenté de plus de 3%. Par contre, les terres cultivées ont seulement augmenté de 1% et les prairies ont quant à elles diminué de 3%.

Constat qu'entre 1990 et 1998, les espaces artificialisés et naturels ont augmenté alors que les espaces agricoles eux, étaient en nette diminution (perte de 977 Ha). Le même scénario s'est produit entre 1998 et 2005 avec une diminution encore plus significative des espaces agricoles (perte de 1325 Ha).

Les terres agricoles sont trop souvent considérées comme une «réserve de terrains» dans laquelle viennent régulièrement puiser les deux autres familles.

Entre 1998 et 2005, ce sont en moyenne annuelle 1630 Hectares pour les espaces artificialisés et 690 Hectares pour les espaces naturels qui ont été prélevés sur les terres agricoles. Parmi les espaces artificialisés, ce sont les secteurs de l'habitat et des activités économiques qui consomment le plus de surfaces.

En matière d'habitat, cette tendance s'explique entre autre par le fait que les ménages s'établissent de plus en plus en dehors des agglomérations faute d'une offre satisfaisante de logements urbains (coût élevé, surfaces restreintes...). Quant aux activités économiques, c'est essentiellement le développement du commerce et de ses activités annexes, notamment tout ce qui touche au transport et à la logistique, qui est à l'origine d'un besoin accru de foncier.

Pour ce qui est des espaces naturels, l'autre bénéficiaire des terres prélevées au secteur agricole, on ne peut nier que le Nord-Pas de Calais revient de loin. Le retard est en train d'être comblé (de nombreuses actions de boisement, de préservation et de développement de zones naturelles ont été entreprises).



Point de repère

- L'activité agricole: un maillon important de l'activité économique en milieu rural
- Caractère rural marqué du territoire
- Un rôle d'équilibre dans les espaces périurbains
- Une contribution au cadre de vie des habitants

Enjeux Fonciers

- Economie agricole directement liée à l'économie du foncier: une gestion économe de l'espace agricole
- Afficher la vocation principale du foncier agricole: privilégier le zonage A au zonage N dans les PLU
- Il faut prévoir des mesures compensatoires pour préserver l'outil de travail

Enjeux économiques

- Les investissements lourds réalisés risquent de remettre en cause la viabilité de l'exploitation

Références

- Carte 12 : Occupation du sol
- Carte 16 : Une agriculture soumise à de multiples pressions

Les enjeux environnementaux

Le territoire de Sambre Avesnois est souvent décrit comme la «Suisse du Nord». Ses paysages, avec la forêt de Mormal et ses zones de bocages, sont particulièrement reconnus au niveau régional et font l'objet de nombreux diagnostics et mesures de préservation (parc naturel régional, mesures agri-environnementales pour le maintien du bocage,...).

Ces mesures ont permis de freiner et non d'enrayer la diminution du bocage, dont le mitage devient préoccupant aux marges Est et Nord du territoire.

Cette forte identité environnementale implique des enjeux environnementaux pour la préservation et la gestion du milieu naturel importants.

Ainsi, **70% du territoire est couvert par des zones d'inventaires ou des mesures de protection réglementaires (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, ...)**

Des espaces d'intérêts communautaires protégés contractuellement

- Les sites Natura 2000

L'Union Européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau Natura 2000 abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire qui participent à la richesse biologique du continent européen. Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces.

Le réseau Natura 2000 est donc un inventaire constitué de deux types de protection: des zones de protection spéciale, sélectionnées au titre de la directive "Oiseaux", et des sites d'importance communautaire.

5.8% de l'arrondissement est concerné par Natura 2000 (ZPS) et 2.1% est concerné par Natura 2000 (ZSC).

Espaces naturels			
Inventaire	Surface (ha)	% territoire	% zone en région
ZNIEFF 1	57 503	40,6	31,9
ZNIEFF 2	81 370	57,5	25,6
Protection	Surface (ha)	% territoire	% zone en région
APB	0	0,0	0,0
ZPS	8 144	5,8	33,4
RNN	0	0,0	0,0
RNR	11	0,0	1,9
ZSC	2 935	2,1	21,8
CELRL	0	0,0	0,0

Source : DUREN 2006

ZNIEFF 1 : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type 1

ZNIEFF 2 : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type 2

APB : arrêté préfectoral de protection de biotope

ZPS : zone de protection spéciale

RNN : réserve naturelle nationale

RNR : réserve naturelle régionale

ZSC : zone spéciale de conservation

CELRL : zone protégée par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Le Conseil général du Nord peut ainsi prendre l'initiative de préempter des terrains à forte valeur écologique, grâce à sa politique "Espaces Naturels Sensibles".

Cette démarche permet d'assurer la protection de ces espaces, les mesures à mettre en place mais également les modalités de gestion.

Plus de **740 Ha** sont concernés par ce droit de préemption.

Des espaces inventoriés, sans portée réglementaire

▪ Les ZNIEFF de type 1 et 2

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. Il ne s'agit pas d'une réglementation opposable aux tiers. L'objectif de ces ZNIEFF est d'établir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace. Il s'agit également de permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Les ZNIEFF sont donc des outils de protection du milieu naturel; ce sont des documents de type inventaire portant sur l'intérêt patrimonial (naturel) de différentes zones délimitées cartographiquement, parce qu'homogènes ou interdépendantes. Cet outil ne génère pas en lui-même de contraintes réglementaires.

40.6% du territoire est inventorié en Zone Naturelle d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 et 57.5% du territoire est inventorié en Zone Naturelle d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique de type 2. Il n'est pas envisageable de calculer la superficie totale par rapport à la superficie de la région ou par rapport à la surface agricole utile car les ZNIEFF 1 et 2 sont superposables.

Les ZNIEFF de l'Avesnois représentent plus de 30% des ZNIEFF de la Région.

Point de repère

- Une agriculture cohabitant avec de nombreux zonages environnementaux alliant les ZNIEFF, Natura 2000, zones humides...
- Des risques naturels répertoriés (inondations, érosion...) qui peuvent fragiliser l'activité agricole

Enjeux économiques

- Est-ce que les zonages ne risquent ils pas de fragiliser les exploitations agricoles?
- Lisibilité des zonages et leurs appréhensions par le monde agricole
- La compatibilité avec l'évolution et le développement des exploitations du territoire

Enjeux environnementaux

- L'agriculteur, acteur de la mise en valeur et de l'entretien des paysages

Préconisations

- Créer une dynamique positive: réduire les contraintes au profit des démarches contractuelles
- Ne pas entraver l'économie de l'agriculture
- Ne pas avoir un maillage trop serré

Références

- Carte 13 : Les enjeux liés à la pression environnementale

Le Parc Naturel régional de l'Avesnois

Le PNRA est géré par le Syndicat mixte.

Il compte 145 communes: 138 communes de l'arrondissement d'Avesnes et 7 communes de l'arrondissement de Cambrai

Superficie totale des communes intégrées dans le périmètre: 137 038 Ha (Source Charte PNR)

Superficie de l'arrondissement d'Avesnes: 129 624 ha

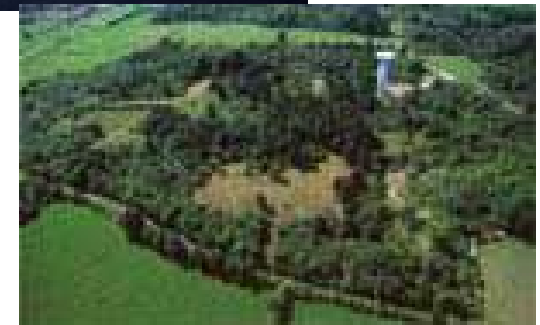
Le territoire du Parc est une des zones les plus riches en biodiversité de la Région Nord-Pas de Calais, jouant un important rôle de «réservoir» pour la trame verte régionale.

Engagement du PNR sur 4 missions:

- Protéger, connaître et faire connaître la nature
- Maintenir le paysage et permettre de développement d'une agriculture dynamique
- Mettre les produits locaux en vedette
- Aider les collectivités locales à appliquer les orientations de la Charte du Parc

Influence sur l'agriculture

- Le PNR est plus ou moins perçu comme une contrainte (exigences en terme d'environnement)
- Aide sur la vente directe, haies, bois énergie
- Problématique de l'entretien des fossés, curage des mares, drainage.
- Crainte sur la conservation des zones humides et zones naturelles.



L'eau, une ressource à préserver

« Plusieurs atouts naturels du bassin versant de la Sambre lui permettent aujourd'hui de disposer d'une ressource en eau et de milieux aquatiques relativement préservés par rapport au contexte régional et plus largement au bassin Artois Picardie: pluviométrie importante, forte densité de cours d'eau, prédominance du bocage, ...

La présence importante de Surface toujours en herbe (57% de la SAU) par rapport à la moyenne nationale (33%) montre que l'usage agricole du bassin versant préserve globalement mieux la ressource en eau que les autres territoires français. En effet, **la prairie favorise l'infiltration de l'eau et limite le ruissellement.**

Une des caractéristiques de notre territoire est la présence de haies le long des parcelles. Ces haies contribuent naturellement à la filtration des eaux et retiennent notamment les matières en suspension.

Concernant la pression sur la ressource en eau, l'usage agricole doit être regardé avec minutie car il occupe 62% de la surface du bassin versant.

Le territoire est marqué par un **réseau hydrographique dense** (environ 2100 km de cours d'eau) et d'une multitude de milieux aquatiques (plans d'eau, zones humides, prairies humides) à fort intérêt patrimonial.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les eaux superficielles sont de faible qualité mais en constante amélioration pour les principaux cours d'eau alors que les eaux souterraines sont globalement de bonne qualité mais ont tendance localement à se dégrader (nitrates...).

- Le **SDAGE du bassin Artois Picardie** et son programme de mesures sont applicables depuis le 18 décembre 2009. Il vise à retrouver **le bon état écologique des eaux** pour 2015.
- Le **SAGE Sambre Avesnois** concernant 122 communes est en cours d'élaboration. C'est le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui en est le maître d'ouvrage. Le document sera soumis à enquête publique en octobre 2011.
 - **Objectifs:** permettre de répondre en partie aux enjeux liés à la prévention des risques naturels (risque d'inondations) et à la gestion durable de la ressource en eau
 - **Le règlement** du SAGE est opposable aux personnes publiques et privées. Son contenu est encadré par les articles L 212-5-I-2° et R.212-47 du Code de l'environnement.
 - **Enjeux** du SAGE de la Sambre :
 - ↳ Reconquérir la qualité de l'eau
 - ↳ Préserver durablement les milieux aquatiques
 - ↳ Maîtriser les risques d'inondations et d'érosion
 - ↳ Préserver la ressource en eau
 - ↳ Développer les connaissances, la sensibilisation, et la concertation pour une gestion durable de la ressource



Le drainage

Le drainage agricole est un aménagement hydraulique agricole visant à réduire la quantité d'eau du sol et entraînant des modifications du régime des eaux.

- Du drainage **poterie** a été réalisé dans les années 1700.
- 30 % de drainage récent a été réalisé par l' ASAD.
- Le bassin versant de la Sambre compte aujourd'hui 6 ASAD. Au niveau du drainage, c'est 11 130 Ha soit **13% de la SAU** qui sont drainés dans l'Avesnois contre 32% dans le département du Nord (source Chambre d'agriculture 2003)

L'érosion

L'Avesnois est un territoire connaissant une certaine sensibilité à l'érosion. Suite à un diagnostic et une enquête auprès des acteurs locaux, il a été constaté que l'Avesnois ne connaît pas de manifestations spectaculaires d'érosion des sols. Néanmoins **cette érosion se manifeste ponctuellement** sur quelques communes du plateau Quercitain et en marge du Cambrésis.

Conséquences: perte des éléments fertiles des sols cultivés, perte de rendements des cultures, qualité des eaux.

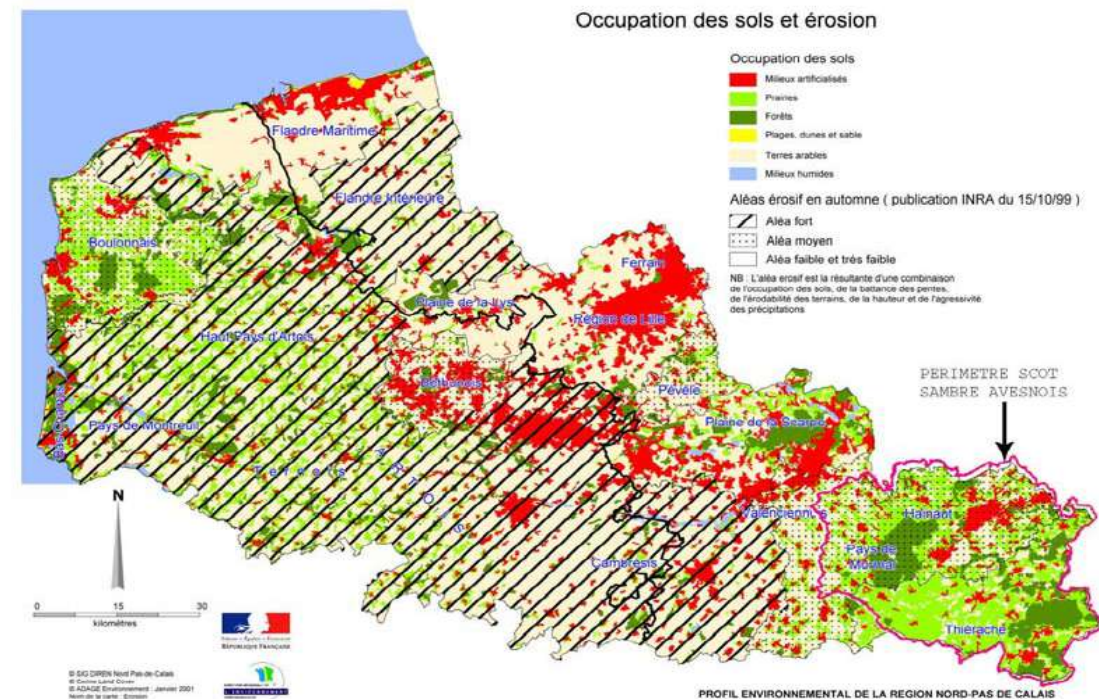
L'ensemble de l'Avesnois peut potentiellement connaître des problèmes de ruissellements et l'évolution de l'occupation des sols est préoccupante pour la ressource en eau : les surfaces de prairies diminuent au profit des terres labourables, qui représentent un risque potentiel de pollution et de ruissellement si aucune pratique alternative n'est utilisée.

S'ajoute à cela une tendance à l'augmentation de la taille des parcelles qui augmente le risque d'érosion.

Compte tenu de cet impact le SAGE Sambre Avesnois a souhaité prendre des mesures concernant le retournement de prairies et le maintien des éléments naturels qui jouent un rôle dans la lutte contre l'érosion, les inondations et le piégeage des polluants. Le maintien des haies et la mise en place de dispositifs enherbés constituent des zones tampons ayant pour objectif de réduire l'érosion.

Le SAGE a pour objectif de classer 100% des haies ayant une fonction dans la lutte contre l'érosion et le ruissellement et intégrer au mieux à cette occasion le classement des autres éléments naturels d'intérêt.

On ressent un besoin de structures porteuses de projet de lutte.



Zones humides

Les zones humides remplissent de nombreuses fonctions bénéfiques à l'ensemble des milieux aquatiques, en plus de regorger d'une biodiversité riche et importante. Le SDAGE Artois Picardie a identifié des zones à dominante humide sur le territoire. Ce sont majoritairement des prairies humides dont l'usage principal est le pâturage. La **vallée de la Sambre** et **l'amont de l'Helpe Majeure** regroupent les zones humides les plus importantes. Sur les autres secteurs, elles sont nombreuses mais leur surface est inférieure à 1 Hectare.

Enjeux du SDAGE

- Améliorer la connaissance
- Restaurer les zones humides dégradées
- Préserver la fonctionnalité des zones humides
- Améliorer la gestion des zones humides

La gestion des zones humides devra concilier l'activité agricole ainsi que la préservation et la fonctionnalité de ces milieux.

Influence sur l'agriculture

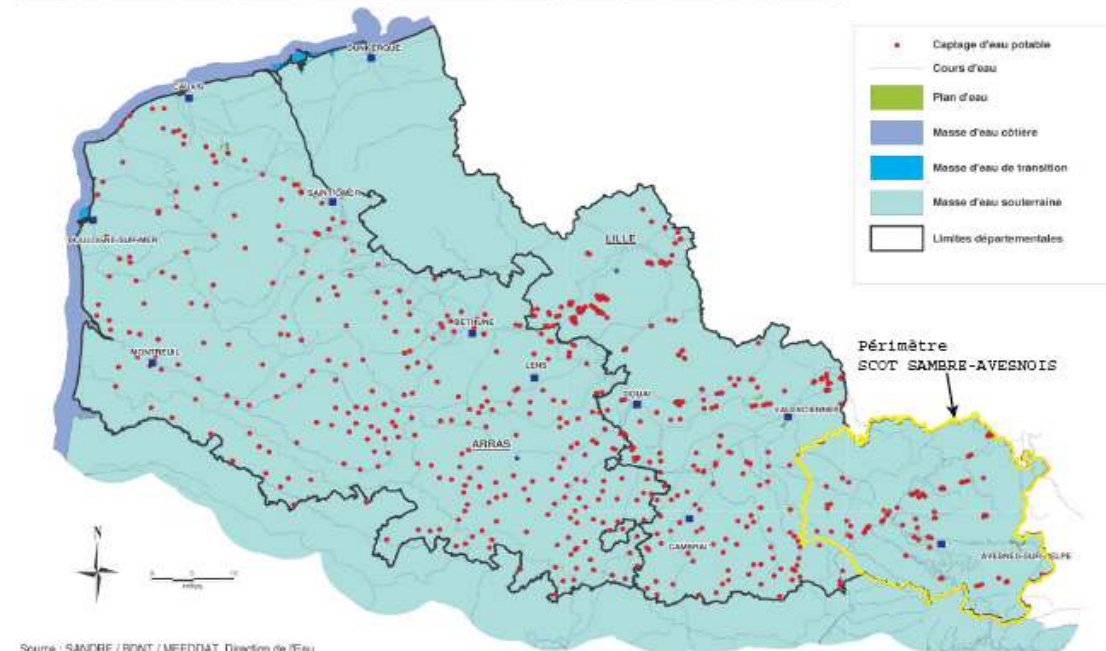
Les zones humides de l'Avesnois étant majoritairement en nombre et en surface des prairies humides, les agriculteurs sont les acteurs principaux de leur gestion. Elles permettent de nourrir le bétail mais surtout, leur maintien nécessite la présence de bovins. Cependant, qui dit zone humide dit fauche tardive et mise à l'herbe moins rapide...

Les zones humides sont inventoriées, elles n'ont pas vocation à s'appliquer à la parcelle.

Compte tenu des objectifs institués par le Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, pour la préservation des zones humides, les nouvelles installations, ouvrages, travaux et activités visées à l'article L 214-2 du code de l'environnement sont soumis à déclaration ou autorisation. Cette disposition présente une contrainte administrative supplémentaire pour l'agriculteur.

Captages : présence d'environ 68 captages sur l'arrondissement

MASSES D'EAU DE SURFACE ET SOUTERRAINE DANS LE NORD - PAS DE CALAIS



Source : SANDRE / BONT / MEEDDAT, Direction de l'Eau

Données cartographiques : PPSGE - BDcartho - IGN - www.ppsge-nord.fr / Retrouvez les statistiques agricoles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / FM / 04.05.2010

Mesures et programmes d'actions pour limiter les impacts de l'agriculture sur la ressource en eau

Il y a une véritable prise de conscience des menaces qui pèsent sur le sol et indirectement sur l'eau. Elle se traduit notamment par des modifications de pratiques, ces changements s'appuyant sur la réglementation ou se développant sur une base volontaire.

- **Concilier agriculture et diminuer les impacts sur la ressource en eau**
 - Des contrats pour maintenir les prairies et les haies : Contrat d'Agriculture Durable, Contrat Territorial d'Exploitation, Mesures Agro Environnementales.
 - Reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE), actions conjuguées Gabnor et Chambre d'agriculture en lien avec le Parc. Réalisation d'audits des exploitations souhaitant être conseillées pour évoluer vers l'agriculture raisonnée.

- **Prise en compte de l'environnement à partir d'obligations réglementaires**
 - Directive nitrates : le bassin versant est classé entièrement en zone vulnérable
 - Eco conditionnalité des aides
 - Mise aux normes des bâtiments
 - Contraintes agricoles sur les périmètres de protection des captages

Point de repère

- L'amélioration de la gestion et de la qualité de l'eau : un enjeu important tant au niveau régional que sur l'arrondissement.
- La préservation de la ressource en eau passe par la mise en place de périmètres de protection des captages
- Zones humides engendrant parfois des contraintes pour l'élevage (parasitisme)
- Problématique de maintien des zones humides et la réglementation des constructions

Enjeux économiques

- Le maintien des prairies passe forcément par le maintien de l'élevage bovin et par la viabilité et la vivabilité des exploitations
- Préalablement à la mise en œuvre de dispositifs, il est impératif de mesurer à court et moyen terme leur impact sur l'activité agricole et de prévoir les mesures d'accompagnement ou des compensations
- Il faut favoriser les actions contractuelles et limiter ainsi le recours aux outils réglementaires qui pourraient fragiliser l'agriculture de certains territoires.

Préconisations

- Intervenir en amont pour rechercher les causes d'inondations (bon entretien des cours d'eau) pour limiter les risques d'inondations et l'ampleur des surfaces inondées
- Associer le monde agricole pour toute la problématique environnementale le plus en amont possible, pour qu'ils s'approprient la démarche et deviennent acteurs)
- Anticiper et compenser des contraintes ou charges supplémentaires
 - Construction de bâtiment
 - Aspects sanitaires des troupeaux

Références

- Carte 14 : Une superposition du SAGE et des PPRI

Des agriculteurs acteurs au quotidien de la préservation de l'environnement

D'un point de vue réglementaire

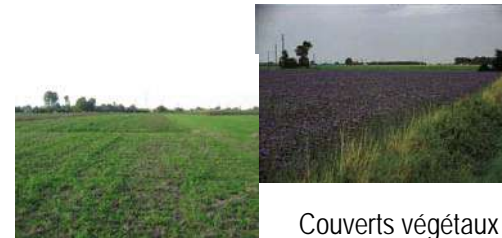
Zones vulnérables

Le 4ème programme d'action «Zones Vulnérables» est d'application obligatoire pour tous les agriculteurs sur la totalité du territoire Nord-Pas de Calais depuis la campagne 2009-2010 et jusqu'au 31 décembre 2012.

La réglementation « zones vulnérables » met en œuvre les obligations fixées au titre de la Directive Nitrates. Elle prévoit la gestion et l'enregistrement des pratiques de fertilisation azotée organique (fumiers, lisiers, composts,...) et minérale (engrais chimiques). Pour ce faire les agriculteurs doivent compléter et tenir à disposition de l'Administration deux documents : un plan prévisionnel de fumure azotée et un cahier des épandages réalisés.



Bandes enherbées le long des cours d'eau



Couverts végétaux

Deux nouvelles dispositions ont été fixées par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement :

- l'implantation de bandes enherbées ou boisées le long des cours d'eau BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)
- la couverture progressive des sols en période de risque de lessivage (c'est-à-dire la mise en place d'une couverture végétale des sols en hiver)

Les agriculteurs du territoire Sambre Avesnois, par l'application des obligations de la Directive Nitrates, contribuent à la préservation des ressources en eau (souterraines et superficielles) du territoire. Cependant le respect des obligations de la réglementation « Zones Vulnérables » restreint d'autant plus les surfaces d'épandage possibles si les parcelles agricoles se situent dans des secteurs fortement urbanisés ou à l'arrière du front bâti (habitat linéaire) .

Le maintien des surfaces en herbe

Cette exigence oblige pour 2011 au maintien de:

- 50% de la surface de référence de 2010 en prairie temporaire
- 100% de la surface de référence de 2010 en prairie permanente

Quelques dérogations subsistent néanmoins : le transfert de foncier, les opérations d'aménagement foncier, les travaux d'utilité publique, les JA installés depuis 16/05/2008

Maintien des Particularités Topographiques :

- Présence minimale d'éléments pérennes du paysage tels que les haies, bosquets, jachères, bandes tampons, ... à maintenir et / ou à créer sur l'exploitation. Le but est de maintenir la biodiversité sur les exploitations.

Particularités Topographiques	Surface équivalente Topographique (SET)
Bandes tampons (5 m)	1 ha = 2 ha de SET
Prairie Permanente en zone Natura 2000	1 ha = 2 ha de SET
Jachère faune sauvage ou fleurie	1 ha = 1 ha de SET
Jachère fixe en bandes de 10 à 20 m	1 ha = 1 ha de SET
Haies	1 m linéaire = 100 m ² de SET
Fossés, cours d'eau	1 m linéaire = 10 m ² de SET
Arbres isolés	1 arbre = 50 m ² de SET
Lisières de bois, bosquet	1 m de lisière = 100 m ² SET
Bordures de champs (couvert spontané ou implanté)	1 ha = 1 ha de SET

- . 1 % de la SAU en 2010,
- . 3 % de la SAU en 2011
- . 5 % de la SAU en 2012

A relativiser sur le territoire d'Avesnes sur Helpe compte tenu du maillage bocager

Plan Ecophyto

En application des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement, le Président de la République a chargé le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche d'élaborer un plan pour réduire de 50% l'utilisation des pesticides en 10 ans, si possible. Ce plan vise également à sécuriser l'utilisation des phytosanitaires (y compris en zone non agricole). Cet objectif s'est traduit par le plan « Ecophyto 2018 ».

D'un point de vue volontaire

Pratiques raisonnées

- Incitation et Accompagnement du développement de pratiques raisonnées**
 - Opérations de communication et de sensibilisation menées par la Chambre d'agriculture
 - De nouvelles pratiques doivent être impulsées pour développer une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement, soucieuse de la ressource en eau et des paysages
 - En ce qui concerne les intrants, ils sont utilisés de manière limitée dans l'Avesnois du fait de la forte proportion en herbe et les exploitants les utilisent de manière raisonnée.

Les Mesures agro environnementales

- Les mesures agro-environnementales (MAE) visent à améliorer les impacts environnementaux de l'agriculture, à l'aide de subventions allouées sur la base d'engagements volontaires des agriculteurs pour une durée d'au moins cinq ans.

Sur le territoire en question, les dossiers des MAE ont été montés par le **PNR** et par la **Chambre d'agriculture** pour différents engagements. Ce sont **76 agriculteurs** qui se sont engagés dans le dispositif permettant la contractualisation de :

448 km linéaire de haies
952 entretiens d'arbres têtards
96 restaurations de mares
1635 ha de prairies gérées extensivement
21 ha de cultures converties à l'herbe

Engagement des agriculteurs
Source : Chambre d'Agriculture –
Service Développement Local
- Juin 2004 et juin 2009



Ce dispositif reconnaît aux agriculteurs une fonction de service relevant de l'intérêt collectif: entretien du paysage, préservation de la ressource en eau, maintien de la biodiversité et est un outil destiné à faire évoluer les pratiques agricoles vers **une prise en compte de l'environnement encore plus importante**.

- Les contributions de l'agriculture à la préservation du paysage: Etat des lieux de l'existant des éléments du paysage

Ont été inventoriées plus de **1609 mares** (Source PNRA 2010, Conservatoire botanique national de Bailleul 2004, Association Chico Mendès 2008 et Syndicat d'aménagement des cours d'eau de l'Avesnois 2000)

Ont été inventoriés plus de **2112 Km de cours d'eau** dont 1053 km en régime permanent (source BD topo IGN 2002)

On compte près de **12000 Km de haies** dont 3347 Km de Haies hautes et 7690 km de haies basses (Source PNRA 2003)

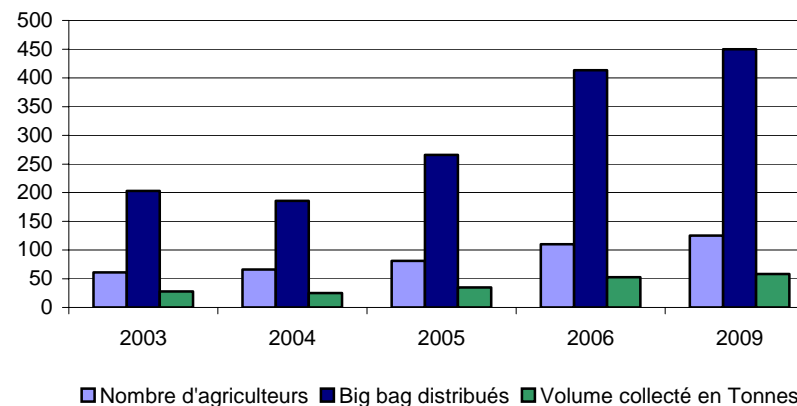
Pratique de désherbage alternatif

L'apparition de techniques alternatives au désherbage chimique permet de développer de nouvelles manières de lutte contre les « mauvaises herbes ». Ces techniques sont déjà utilisées par certaines communes et agriculteurs et le sont couramment en agriculture biologique.

Collectes de déchets d'origine agricole

Ces collectes ont été organisées par le Parc et l'ADARTH. Les résultats mettent en évidence une mobilisation de plus en plus importante du monde agricole.

	2003	2004	2005	2006	2009
Nombre d'agriculteurs	61	66	81	110	125
Big bag distribués	203	186	266	413	450
Volume collecté en Tonnes	27.85	25	35	53	58.42



Reliquats azotés

L'analyse du reliquat azoté sur des parcelles est un outil précieux pour optimiser les coûts des apports d'engrais azotés et limiter les pertes d'azote. Pour la culture de l'année, un reliquat azoté représente l'azote minéral immédiatement dans le sol, avant tout apport organique ou minéral. Sa connaissance permet d'apporter la dose juste à la culture concernée.

Des reliquats ont été réalisés en 2011 par les agriculteurs sur l'arrondissement : 83 sur le Hainaut et 56 sur la Thiérache. On constate que les agriculteurs pratiquent plus facilement des reliquats avec des cultures céréales et maïs.

Hainaut : 60 % des reliquats ont été réalisés avec un précédent céréales
22 % des reliquats ont été réalisés avec un précédent Mais ensilage

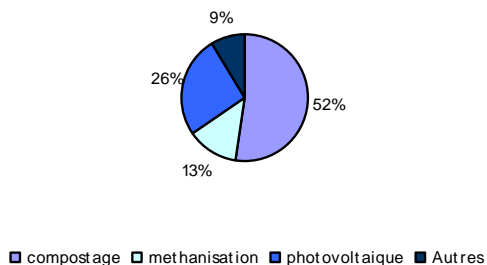
Thiérache : 45 % des reliquats ont été réalisés avec un précédent céréales
41% des reliquats ont été réalisés avec un précédent Mais ensilage

Des projets liés à la production de nouvelles énergies...

Lors de l'enquête 2010 réalisée par la Chambre d'agriculture, une réflexion sur le développement de projets liés aux énergies renouvelables a été abordée.

22 exploitations sont concernées par ces types de projets qui, même s'ils ne sont pas encore à ce jour parfaitement aboutis, concernent majoritairement le développement du compostage et le photovoltaïque.

Projets "Nouvelles énergies-développement durable" Source enquêtes 2010



Gestion des déchets organiques

Les agriculteurs de l'Avesnois recyclent les effluents organiques et les sous produits issus des villes de l'arrondissement et de certaines activités agro-alimentaires. Ainsi, ils contribuent à la **préservation de l'environnement** (utilisation moindre d'engrais minéraux au profit de fertilisants organiques) et au développement durable en terme de gestion des déchets organiques valorisables.

La surface épandue sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe représente **17 % des surfaces épandues dans le Nord par des effluents provenant de stations d'épuration urbaines** du territoire (soit une trentaine pour l'année 2009).

La surface épandue sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe représente **4 % des surfaces épandues dans le Nord par des effluents d'origine industrielle** (2 industries pour l'année 2009).

Source Bilan SATEGE 2009

Tableau 2 Différents projets liés aux énergies renouvelables, Source Enquêtes 2010
Chambre d'agriculture

CANTONS	Compostage	Méthanisation	Photovoltaïque	autres	Total
AVESNES SUR HELPE NORD	1	0	0	0	1
BAVAY	1	1	1	0	3
BERLAIMONT	0	1	0	0	1
LANDRECIES	3	0	0	0	3
MAUBEUGE NORD	0	1	1	0	2
LE QUESNOY EST	0	0	1	2	3
LE QUESNOY OUEST	0	0	1	0	1
SOLRE LE CHATEAU	4	0	1	0	5
TRELON	2	0	0	0	2
HAUTMONT	1	0	0	0	1
ARRONDISSEMENT	12	3	5	2	22

	Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (ha)	Département du Nord (ha)
Surface Totale (RGA 2000)	140 751	574 274
Surface Agricole Utile (SAU) (RGA 2000)	85 721	334 442
Surface épandue en 2009 en effluents urbains.	884	5 321
Surface épandue en 2009 en effluents industriels.	122	2 932

Valeur vénale des terres en Avesnois par Région agricole (Source Journal officiel)

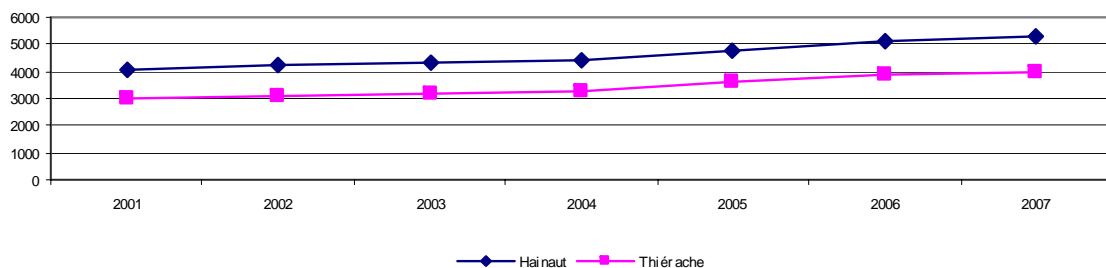
De manière générale, le prix de terres labourables ainsi que des prairies naturelles dans le Hainaut est supérieur à ceux de la Thiérache.

La valeur libre d'occupation est supérieure à la valeur occupée, le ciseau se resserre pour la Thiérache.

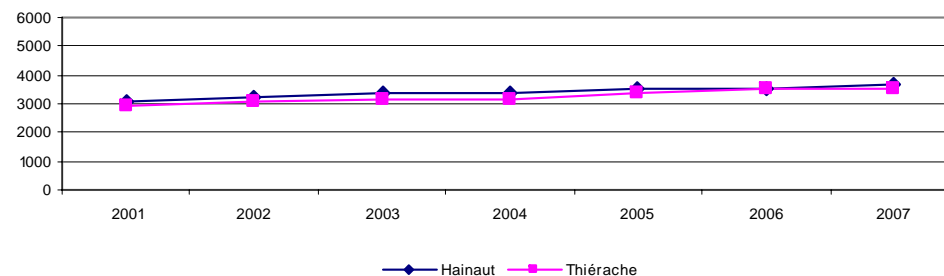
De plus, si la différence de prix des prairies quelles soient libres ou occupées dans l'Avesnois par rapport au département et à la région est moindre, la différence est caractérisée en ce qui concerne les prix des terres labourables.

	2007			
	Terre labourable (Euros)		Prairie naturelle (Euros)	
	Libre	Occupée	Libre	Occupée
Hainaut	5300	3700	4700	3700
Thiérache	3950	3500	3750	3400
Région	7000	4150	4600	3570
Département	7420	4350	4220	3620

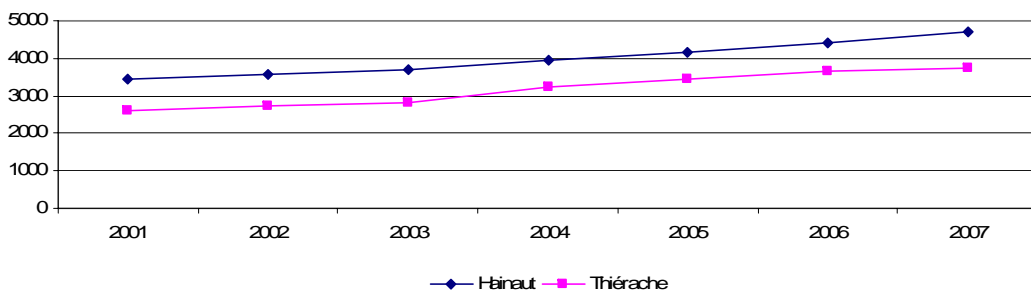
Evolution de la valeur vénale des terres labourables libres



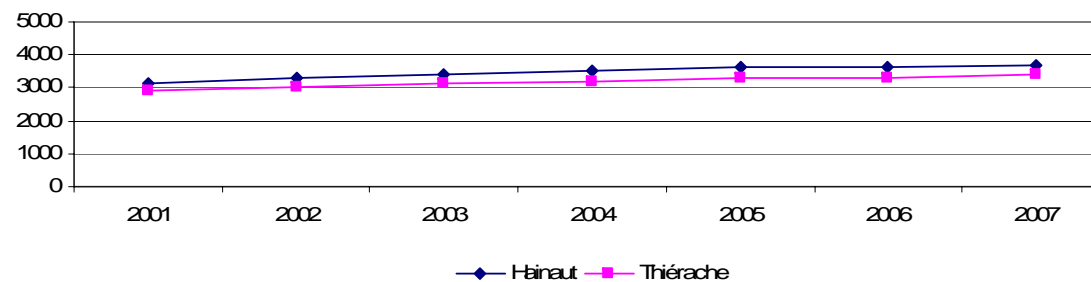
Evolution de la valeur vénale des terres labourables occupées



Evolution de la valeur vénale des prairies naturelles libres



Evolution de la valeur vénale des prairies naturelles occupées

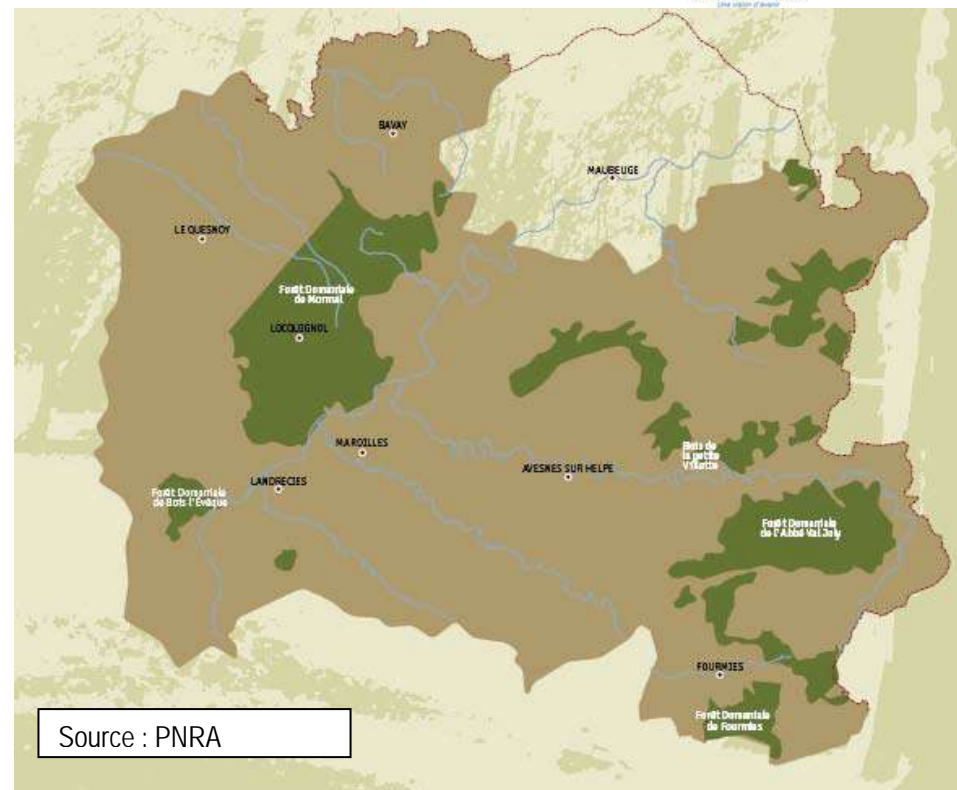


L'Avesnois, un territoire forestier

L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe est le territoire possédant le plus grand massif forestier régional. **60% de la forêt du Nord se trouve en Avesnois.**

Un cinquième du territoire de l'Avesnois est boisé. Avec plus de 28 000 hectares boisés, soit près de 23% de sa superficie, le Parc Naturel de l'Avesnois possède la surface forestière la plus importante du Nord-Pas de Calais. Cette forte proportion boisée contraste au niveau régional puisque le Nord-Pas de Calais est assez peu forestière. Avec un taux de boisement de seulement 8.6%, le Nord-Pas de Calais est la région la moins boisée de France (la moyenne nationale est de 29%)

- **Exploitation forestière**
Les forêts de l'Avesnois sont soumises à une faible pression de prélèvement. Les forêts publiques connaissent une pression de coupe plus conséquente que les forêts privées.
 - 195 000 m3 de bois brut produit/an
 - Existence de mesures spécifiques: **970 Ha** de forêts contractualisées contrat Natura 2000
 - Présence de la coopérative forestière du Nord sur Trélon
- **Double objectif de la forêt Avesnoise:**
 - La production de bois
 - Bois d'œuvre
 - Bois de trituration
 - Bois énergie (sous forme de bûches et plaquettes forestières)
 - La pérennisation d'un milieu riche et rare à l'échelle régionale
 - Dimension récréative et touristique (chemins de randonnées, espaces d'accueil, base de loisirs, restaurants...)



Afin d'engager une politique de développement forestier durable s'appuyant sur des actions concertées et soutenues localement par l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, l'élaboration d'une Charte forestière territoriale a été lancée en avril 2007. L'objectif de la charte est d'engager une politique de développement forestier durable fondée sur un diagnostic concerté et partagé. Cette charte a pour ambition notamment le développement de la filière forêt - bois. Actuellement, sont en fonctionnement **8 chaudières individuelles chez les exploitants et une chaudière collective.**

Point de repère

- 60 % de la forêt du Nord se situe en Avesnois
- 1/5 ème du territoire de l'Avesnois est boisé
- Boisement linéaire: 12 000 Km de haies

Enjeux fonciers

- Organiser le boisement lors de leur développement
- Prendre en compte les boisements linéaires et surfaciques

Enjeux économiques

- Valorisation de la filière bois : source d'énergie

Préconisations

- Limiter les emprises

L'agriculture : un atout pour le territoire

L'agriculture, sur le territoire du SCOT Sambre Avesnois, c'est :

Une activité économique : au-delà des emplois directs, un maillage d'entreprises en amont et en aval réparties sur l'ensemble du territoire (contrairement à une entreprise, telle que Renault) qui génère des flux importants (en interne et aussi vers l'extérieur)

Un vecteur d'image qui contribue à l'identité du pays : paysages, produits locaux, patrimoine bâti...

Des pratiques plus favorables pour l'environnement : réduction de la consommation d'intrants, lutte contre l'érosion des sols, prise en compte de la dimension paysage et biodiversité



Difficultés rencontrées par l'activité agricole

Des surfaces d'épandage en diminution

L'artificialisation des terres agricoles au profit de l'habitat, du développement économique, du boisement ou d'espaces naturels a pour conséquence de réduire les surfaces d'épandage, en pénalisant l'agriculture.

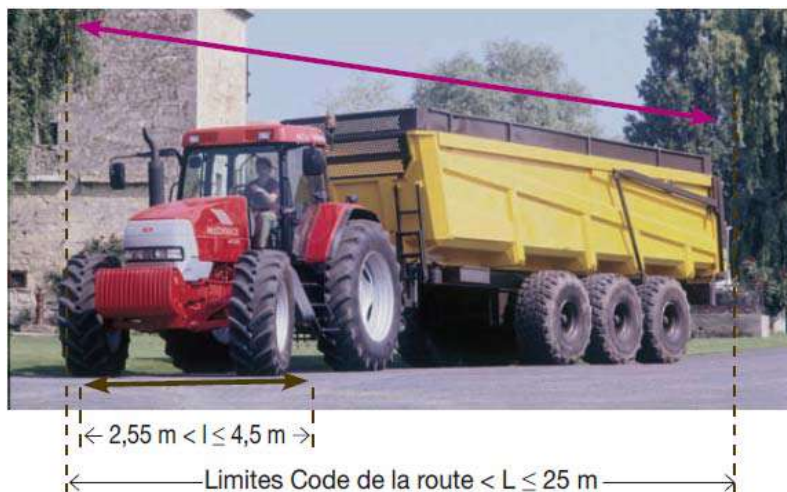
Un potentiel de terres altéré

L'urbanisation, les emprises foncières pour des zones d'activités engendrent une perte de potentiel pour les parcelles voisines. De plus, leur défaut d'entretien peut entraîner la prolifération de mauvaises herbes et de gibier entraînant dégâts et déplacements à travers l'espace agricole.

La cohabitation avec la population locale

On constate une quantité croissante de déchets jetés dans les parcelles ou l'usage inadéquat des chemins (publics ou privés) comme terrain de jeux (quads...).

L'activité agricole présente au cœur des villages est ponctuellement source de nuisances ou de désagréments. La « cohabitation » est parfois difficile.



Des projets d'investissements remis en cause

Le mitage du parcellaire agricole à travers le tissu urbain contraint les projets de construction de bâtiments agricoles, qui doivent répondre aux règles d'urbanisme et notamment au principe de réciprocité. C'est un facteur limitant pour les possibilités de construction ou de développement de bâtiments agricoles.

La circulation des engins agricoles

Ponctuellement, des aménagements routiers sont inadéquats aux largeurs pourtant réglementaires des outils agricoles (cf encadré).

Les camions (souvent des semi-remorques) qui assurent les livraisons ou les enlèvements (ex: collecte du lait) dans les exploitations rencontrent parfois des difficultés de circulation liées à ces aménagements.

Sur certaines communes (n'ayant souvent pas bénéficié de remembrement), des chemins communaux sont peu praticables.

En terme de préconisations,

- Développer un dialogue entre le monde agricole, les collectivités et la société civile
- Rechercher des solutions adaptées



Source : MSA Caisse centrale

Quelles perspectives pour les exploitations agricoles du SCOT ?



Les évolutions futures des exploitations et des filières agricoles présentent sur le territoire du SCOT sont fortement dépendantes:

- de la réforme à venir de la Politique Agricole Commune
- des stratégies adoptées par les opérateurs des filières et leur traduction en local
- de la rentabilité à venir de leurs entreprises / volatilité des prix sur les marchés mondiaux.

Le dispositif actuel de la Politique Agricole Commune

Un soutien communautaire est apporté aux exploitations sur la base de deux piliers :

- 1^{er} pilier = régulation des marchés et aides directes aux revenus (D.P.U.)
- 2^{ème} pilier = mesures agri-environnementales et aides à l'installation, à la modernisation et au développement rural.

Les exigences de la PAC actuelle pour les agriculteurs

Les aides de la PAC sont aujourd'hui conditionnées par le respect d'exigences de base dans 5 domaines :

- Environnement : protection des eaux notamment
- Bonnes conditions agri environnementales (BCAE)
- Santé productions végétales : utilisation des produits phytosanitaires
- Santé productions animales : lutte contre les maladies animales
- Protection des animaux : conditions d'élevage

Des exigences supplémentaires s'appliquent aussi pour les souscripteurs de mesures agro-environnementales.

En plus de la conditionnalité, ces aides sont soumises à une modulation.

Quelles évolutions de la PAC post 2013 ?

Le calendrier :

Début des réflexions : juillet 2010

Les débats européens vont se dérouler jusque fin 2012

Ensuite auront lieu des débats nationaux pour ajuster certaines mesures

Le 1er janvier 2014 : entrée en vigueur de la nouvelle PAC

Actuellement les propositions sont donc provisoires et issues de la Commission Européenne (novembre 2010).

Parmi les premières propositions pour la future PAC :

- Une harmonisation des aides (DPU) entre les Etats-membres (=une diminution en France ?)
- De plus fortes contraintes environnementales pour l'attribution des aides du 1^{er} pilier (= verdissement des aides)
- Une rémunération des biens publics fournis par les agriculteurs.

Quelles conséquences possibles pour les exploitations du SCOT ?

Les débats actuels restent donc très généraux et les éléments d'appréciation provisoires. L'impact des nouvelles dispositions qui seront décidées d'ici fin 2013 n'est pas encore réellement mesurable.

Toutefois le « **verdissement de la PAC** » entraînera certainement de nouvelles contraintes pour les agriculteurs du SCOT déjà très concernés dans ce domaine. Ils seront également impactés par les nouvelles règles de la conditionnalité : BCAE, mesures environnementales renouvelées et obligatoires. En terme de contribution, le territoire de l'Avesnois est plutôt bien placé si l'on prend en compte le taux de surfaces en herbe et fourrages.

Néanmoins, l'obligation de maintenir les surfaces en herbe (Zones vulnérables) ne donne pas beaucoup de choix de productions envisageables, ni de diversifications de productions: quid lorsque l'on parle d'autonomie des exploitations ?

Autres éléments prospectifs sur les exploitations et les filières agricoles

Quant aux stratégies des opérateurs, il est évident qu'elles seront principalement décidées en dehors du SCOT.

En production laitière, la contractualisation en cours devrait renforcer la visibilité des éleveurs et leur conférer une nouvelle dynamique.

En viande, c'est l'ensemble de la filière régionale qui doit se réorganiser pour rationaliser ses outils (abattoirs) et retrouver un dynamisme freiné notamment par les évolutions défavorables des marchés.

En productions végétales, les outils industriels présents sur le SCOT ou proches de son périmètre sont à même d'assurer des débouchés aux producteurs. Mais leur avenir est aussi dépendant de l'évolution de la PAC et de la concrétisation effective du projet de canal Seine-Nord.

Les apports de la Loi de Modernisation Agricole du 27 juillet 2010 dans le domaine de l'urbanisme

- La LMA vient clarifier les principes de constructibilité en zones non urbaines ; les zones non urbaines sont bien les zones naturelles, agricoles et forestières.

La LMA pose une exigence de compatibilité des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel ils sont envisagés, et d'absence d'atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

- La LMA institue une commission départementale de la consommation des terres agricoles; cette commission présidée par le Préfet et composée de représentants des collectivités, de l'Etat, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

Cette commission est consultée:

- sur les autorisations d'urbanisme ayant pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés et sur lesquels est exercée une activité agricole ou qui sont à vocation agricole (communes sous RNU).
- l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme : pour les Scot, s'ils prévoient une réduction des espaces agricoles, pour les PLU et CC hors périmètre de SCOT dès lors qu'il y a réduction d'espace agricole.

- La LMA prévoit la mise en œuvre d'un PRAD (Plan Régional d'Agriculture Durable) qui serait porté à la connaissance des collectivités en vue de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- La LMA prévoit la mise en place d'un observatoire de la consommation des terres agricoles, dont la mission est d'élaborer des outils pertinents pour mesurer le changement de destination des espaces agricoles et d'homologuer des indicateurs d'évolution.
Un décret doit fixer les modalités d'application.
- La LMA instaure une taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles afin de sensibiliser au gaspillage actuel des terres agricoles.

Méthodologie de l'enquête agricole (collecte de données)

1 - Un questionnaire terrain a été élaboré à partir des données existantes, caractérisant l'agriculture du territoire afin de réaliser un état des lieux actualisé.

2- Une réunion d'information avec les responsables agricoles locaux « référents » a été organisée le 6 décembre 2010 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Sars et Rosières afin de :

- Rappeler les enjeux d'un SCOT et expliciter la méthodologie du diagnostic agricole envisagé.
- Travailler avec les responsables locaux sur la préparation des jurys cantonaux (composition : responsables agricoles des différents territoires et représentants types de systèmes de production et activités de service, etc...., et organisation pratique)

Attention, écoute ainsi qu'une sérieuse volonté de participation, ont défini cette réunion.

3 - **12 réunions de jurys cantonaux** ont eu lieu :

Jeudi 6 janvier :

- Canton d'Avesnes-sur-Helpe Nord en Mairie de Doullers
- Canton d'Avesnes-sur-Helpe Sud en Mairie d'Etroeungt

Lundi 10 janvier :

- Canton de Le Quesnoy Est en Mairie de Neuville en Avesnois
- Canton de le Quesnoy Ouest en Mairie de Frasnoy

Mardi 11 janvier :

- Canton de Landrecies en Mairie de Landrecies
- Canton de Solre le Château en Mairie de Solre le Château

Mercredi 12 janvier :

- Canton de Hautmont en Mairie de Beaufort

Jeudi 13 janvier :

- Canton de Maubeuge Nord en Mairie de Mairieux
- Canton de Maubeuge Sud en Mairie de Colleret

Vendredi 14 janvier :

- Canton de Berlaimont en Mairie de Berlaimont

Mardi 18 janvier :

- Canton de Trélon en Mairie de Trélon
- Canton de Bavay en Mairie de Bavay

Lors de ces réunions le questionnaire a servi de base de travail afin d'établir la situation agricole de chaque commune avec son référent local. Une localisation géographique de certains points et enjeux a également été effectuée. Enfin des questions d'ordre plus général, à l'échelle cantonale, ont été abordées afin de préciser les spécificités et identifier les enjeux économiques et territoriaux du canton.

4 - Consultation des responsables agricoles locaux le 15 février 2011

5 - Restitution à mi-parcours au Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois le 22 février 2011

Ce travail nous a permis de rencontrer **79** agriculteurs référents sur leur territoire et de collecter plus de **140** questionnaires (1 par commune)

6- Restitution aux responsables agricoles locaux le 17 Mai 2011

7- Restitution finale au SCOT Sambre Avesnois le 31 Mai 2011 à Cousolre

Synthèse du diagnostic agricole (tableau Excel à insérer)

Glossaire

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

Aide familiale : Ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré que le chef d'exploitation ou de son conjoint. Il doit vivre sur l'exploitation, participer à sa mise en valeur, et ne pas avoir la qualité de salarié ou d'associé de l'exploitation. La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 précise que le statut des nouveaux aides familiaux à compter du 18 mai 2005, ne peut être conservé plus de 5 ans.

Agriculture biologique : Recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle se définit par l'utilisation de pratiques spécifiques de production (emploi d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites), l'utilisation d'une liste limitée de produits de fertilisation, de traitement, de stockage et de conservation. En élevage, à l'alimentation biologique s'ajoutent les conditions de confort des animaux (limites de chargement notamment).

AOC : L'Appellation d'Origine Contrôlée est un label officiel français de protection d'un produit lié à son origine géographique. Il garantit l'origine de produits alimentaires traditionnels, issus d'un terroir et d'un savoir faire particulier.

AOP : L'Appellation d'Origine Protégée désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation, et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir faire reconnu et constaté. Il s'agit de la déclinaison au niveau communautaire de l'AOC.

ASAD : Association Syndicale Autorisée de Drainage

Assolement : Rotation des cultures. Cela consiste à faire se succéder, selon un ordre précis, différentes cultures sur un même terrain.

BCAE : Bonnes Conduites Agricoles et Environnementales

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CTE: Contrat Territorial d'Exploitation

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

Drainage : Le drainage est l'opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire présente dans la macroporosité du sol à la suite de précipitation.

EARL : Exploitation à responsabilité limitée

Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, elle est plus souple que le GAEC

Elevage Allaitant : Elevage dédié à la production de viande bovine

Elevage Laitier : Elevage dédié à la production de lait

Elevage Mixte : Elevage composé à la fois de vaches laitières et de vaches allaitantes

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

Fermage : Il désigne la location d'une exploitation agricole. On parle également de « bail à ferme ».

Le prix du bail ou loyer est aussi appelé « le fermage »

GAEC : Groupement Agricoles d'exploitations en commun

Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le GAEC se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La réglementation détermine les conditions de stockage et d'épandage des effluents des élevages ainsi que les conditions d'implantation des bâtiments pour les élevages en fonction de leur effectif.

LMA : Loi de Modernisation Agricole

MAE : Mesures Agro-environnementales

Mesure Agro-Environnementale. Cette notion recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires.

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAC : La Politique agricole commune est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne, fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture.

PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondations

Quota laitier : Le régime des quotas laitiers est une politique mise en place dans l'Union européenne, dans le cadre de la politique agricole commune, à partir de 1984 pour limiter et stabiliser la production laitière (lait de vache). Elle avait pour but d'enrayer la croissance continue de la production laitière et de la ramener progressivement au niveau de la consommation intérieure et des exportations non subventionnées.

Remembrement : Opération d'aménagement foncier rural. Il consiste à regrouper des terres agricoles appartenant à un ou plusieurs propriétaires divisées en de nombreuses parcelles dispersées. La règle est que chaque propriétaire reçoit, par le nouveau parcellaire, une superficie globale équivalente, en valeur de productivité réelle, à celle des terrains qu'il a apportés.

RGA : Recensement Général Agricole

RSD : Le Règlement Sanitaire Départemental détermine les conditions de stockage et d'épandage des effluents des élevages de moins de 50 vaches laitières, 100 vaches allaitantes ou 49 bovins à l'engraissement.

SAGE : Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau

SAU : Superficie Agricole Utile. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole, régie par les dispositions du code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

SCOP : Surface en Céréales, Oléagineux, Protéagineux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion de l'Eau

SFP : Surface Fourragère Principale. Elle comprend les prairies permanentes, les prairies temporaires et les cultures fourragères annuelles.

STH : Superficie Toujours en Herbe. Elle comprend l'ensemble des prairies naturelles, pâturages, herbages et landes productives.

Service de remplacement : Associations groupements d'employeurs à vocation de remplacement, dirigés par des agriculteurs bénévoles.

UGB : Unité Gros Bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Par définition, 1 vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1 UGB; 1 veau de boucherie 0,5 UGB; 1 brebis = 0,15 UGB ; 1 truie = 0,5 UGB par exemple.

UTA : L'Unité de Travail Annuel est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Bibliographie et sources

- Service Développement local et diversification CA 59
- Atlas des paysages de la région Nord-Pas de Calais, DIREN, 2005
- DREAL, Profil environnemental Nord-Pas de Calais – tome 2 Territoires, juin 2004 : Diagnostic environnemental du territoire Sambre Avesnois
- Chambre régionale d'Agriculture Nord-Pas de Calais, Institut Supérieur d'Agriculture. : *Source ABC des sols du Département du Nord*
- Enquête agricole Chambre d'Agriculture 2010 sur le territoire du SCOT Sambre Avesnois
- RGA 2000
- MSA 59
- GABNOR
- Agence de l'Eau Artois Picardie
- PNR de l'Avesnois
- AGRESTE
- Service économique Régional de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
- SIG, Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas de Calais
- SIGALE, Région Nord-Pas de Calais
- CAUE
- INRA
- La fromagerie du bocage
- SATEGE Nord Pas de Calais, bilan des épandages 2009



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE



LA RESSOURCE
EN EAU

Les grands bassins versants



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

- Limite arrondissement
- Limite EPCI
- La Sambre



Source : Bd Carthage 2009

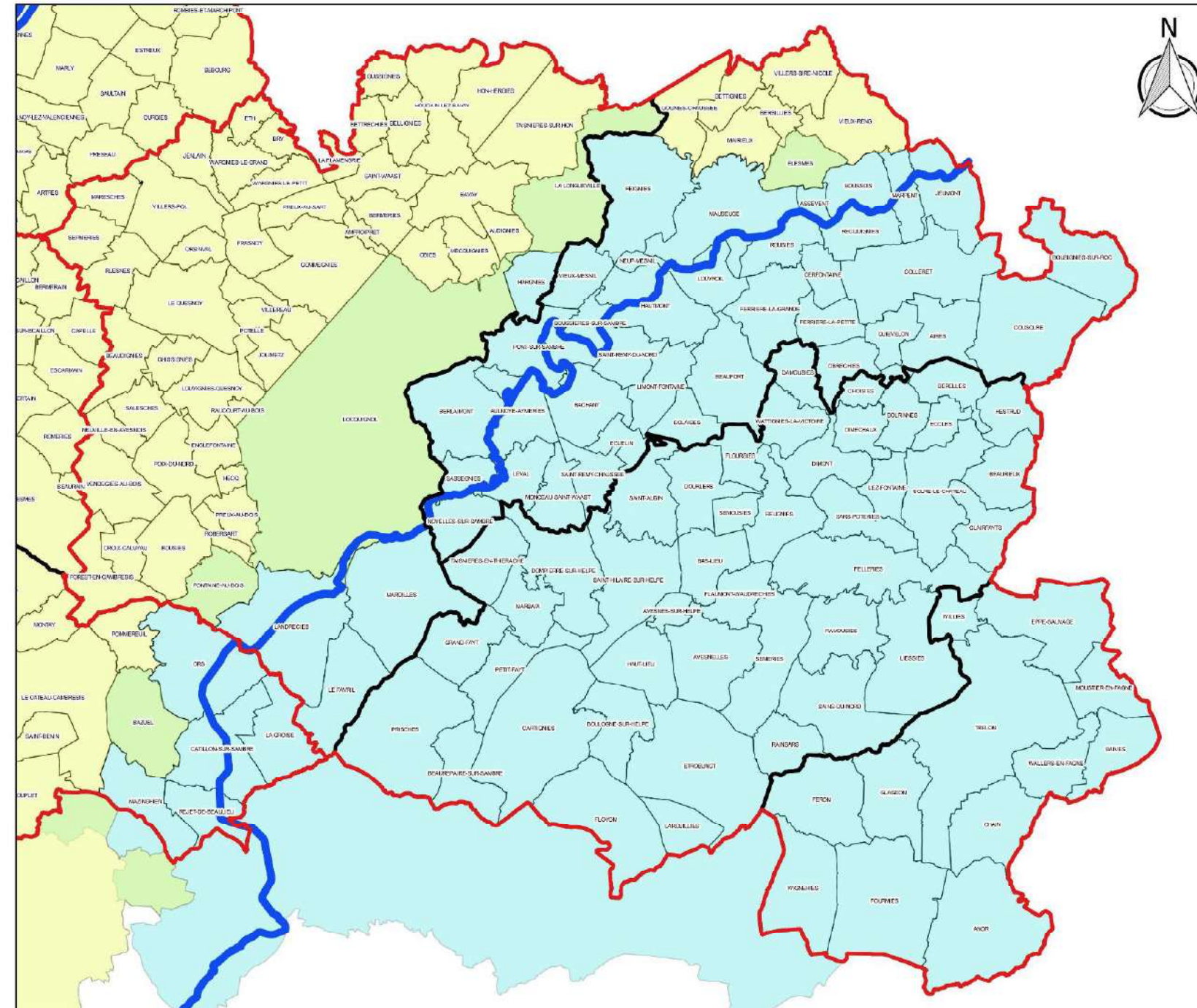
Etat des lieux des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

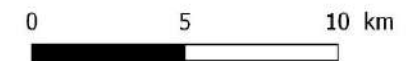
DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

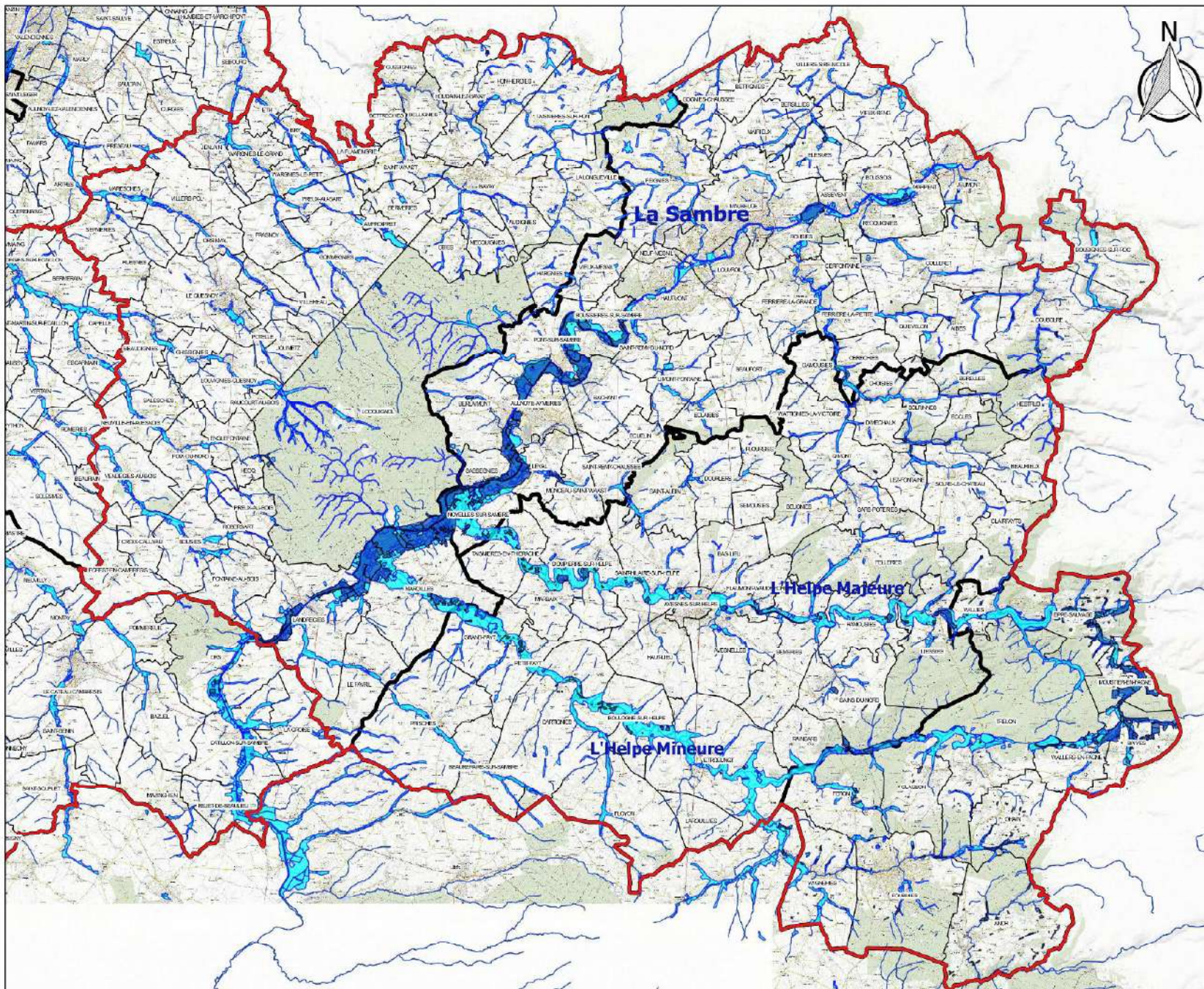
- Sage ESCAUT en élaboration
- Sage SAMBRE mis en oeuvre
- La Sambre
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

Les communes de Locquignol, Fontaine-au-Bois, La Longueville, Elesmes, Bazuel, Saint-Martin-Rivière et Wassigny font partie des SAGE Escaut et Sambre



Source : DREAL Hauts de France et site internet Gest'eau

Les zones humides



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois

Unité Connaissance Territoriale

Mars 2017

Légende

- Réseau hydrographique
- Zones à dominante humide du SDAGE
- Zones humides à enjeu des SAGE
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

0 5 10 km

Sources : -Agence de l'Eau (ZH SDAGE)
-DREAL Hauts de France (ZH SAGE)

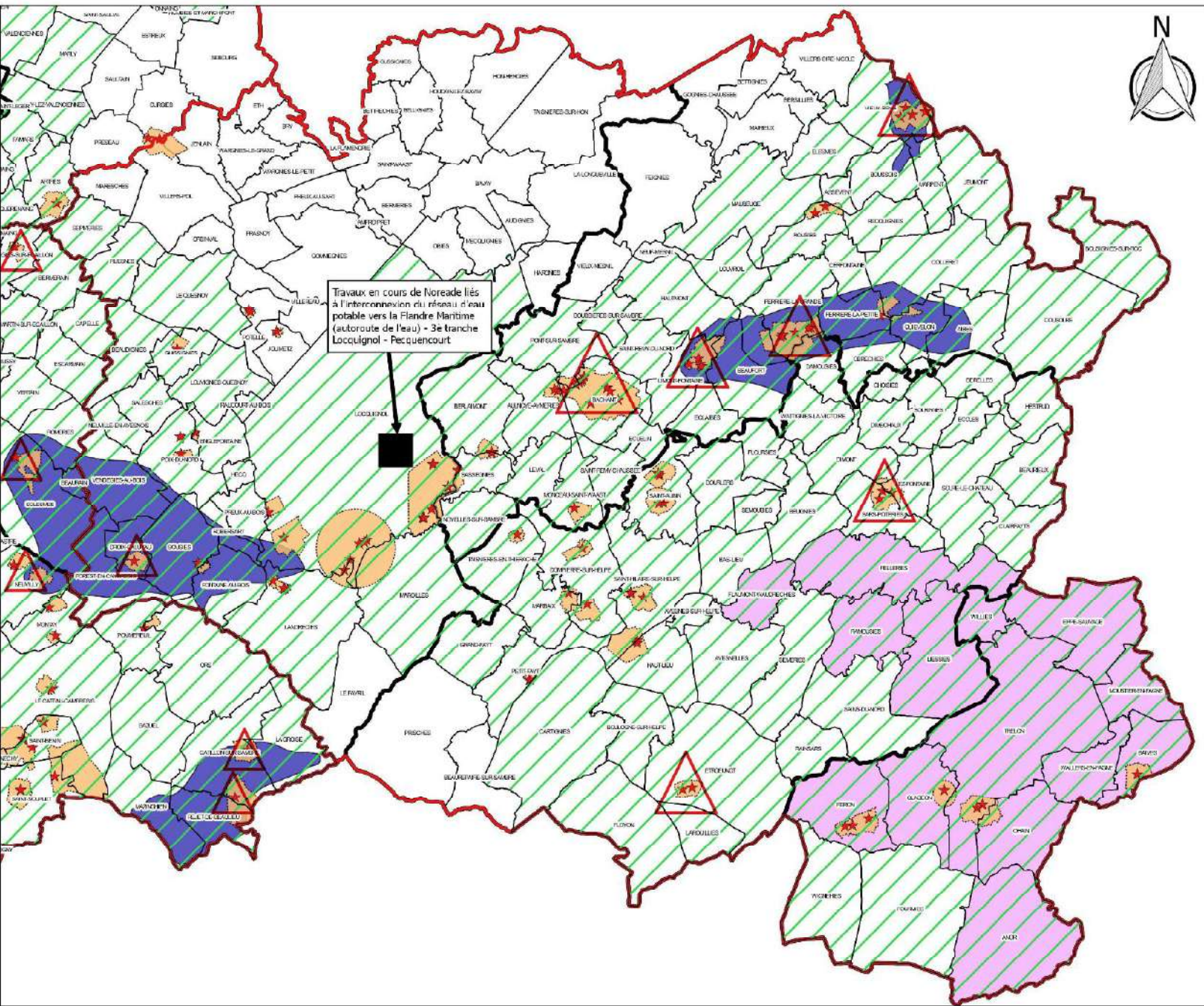
Protection de la ressource en eau souterraine



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Mars 2017



Légende

Pollution des eaux par les nitrates :

- Commune vulnérable
- Commune non vulnérable
- Zone d'Action Renforcée pour la protection des captages
- Zone à enjeu eau potable
- Aire alimentation captage
- Captage eau potable
- Captage prioritaire du SDAGE 2016-2021
- Limite arrondissement
- Limite EPCI



Source :

- Agence Régionale de Santé (captages)
- Arrêtés préfectoraux 25/07/2014 et 18/11/2016
- Agence de l'Eau (10^e Programme d'Intervention - 2010)
- SDAGE Artois-Picardie 2016-2021



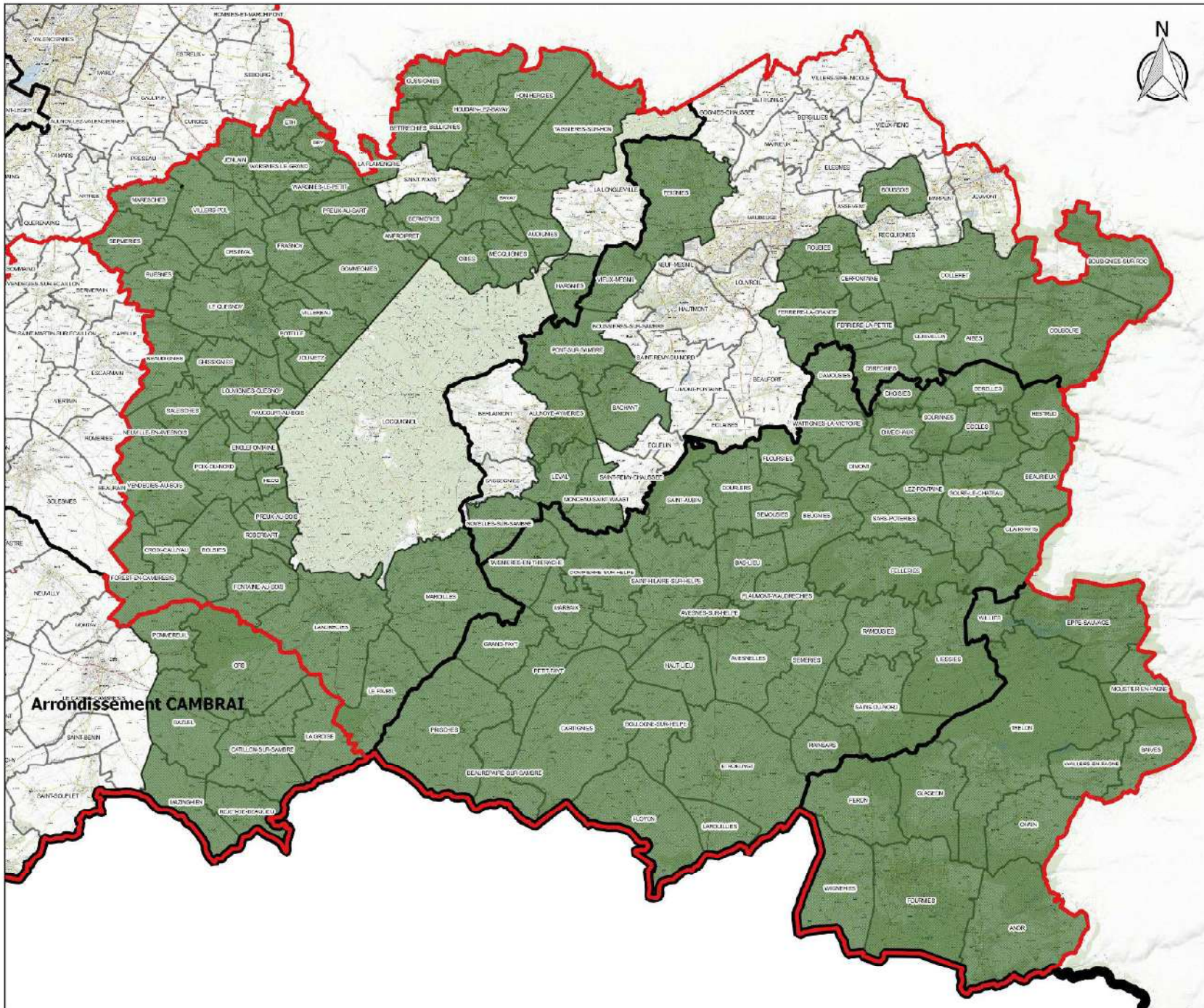
Emprise du Parc Naturel Régional de l'Avesnois



Liberté • Égalité • Fraternité

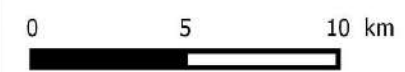
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

- Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- Limite arrondissement
- Limite EPCI



Source : DREAL Hauts de France et PNRA

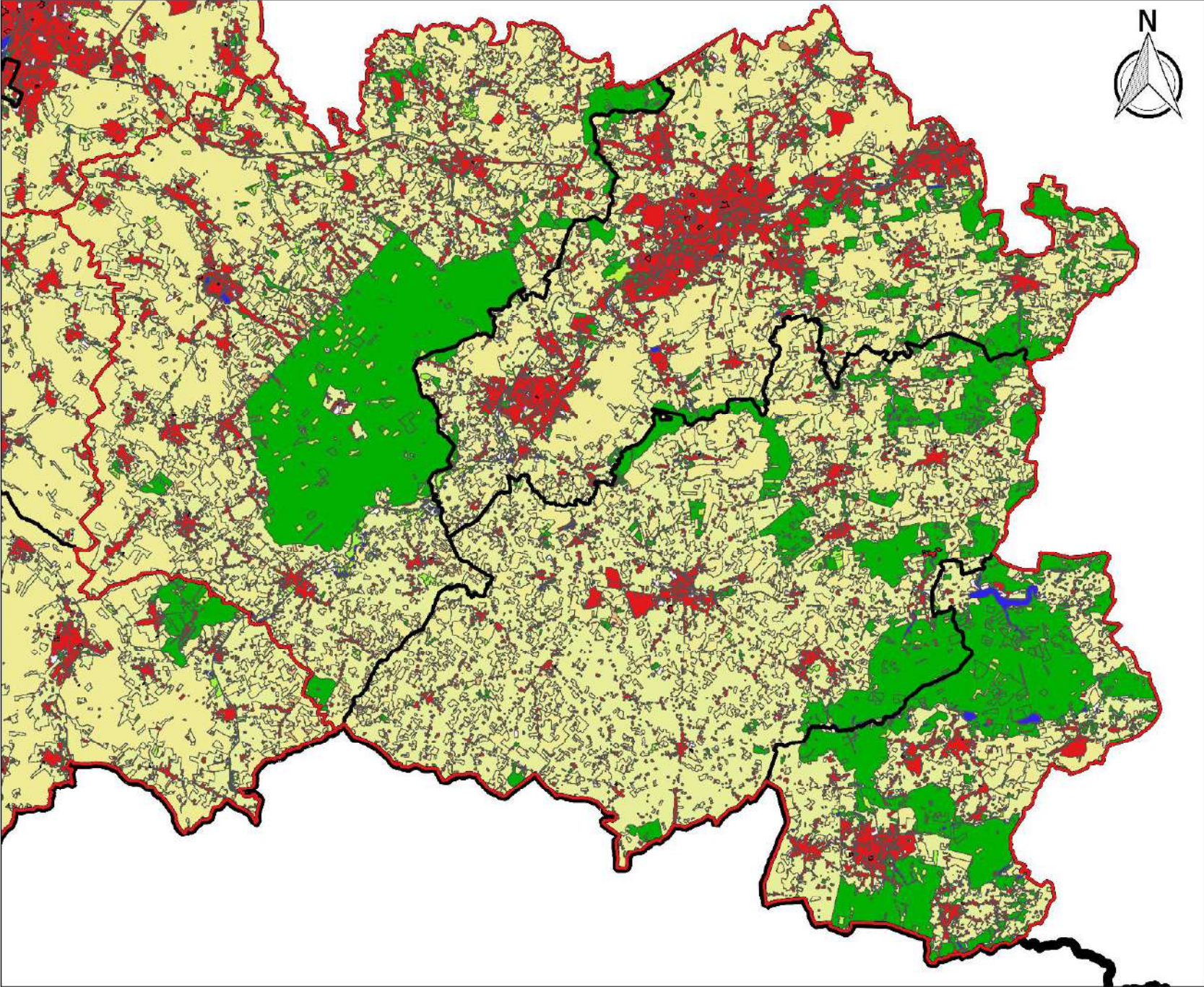
Occupation du sol en 2009



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau
- Limite arrondissement
- Limite EPCI



Source : Conseil Régional

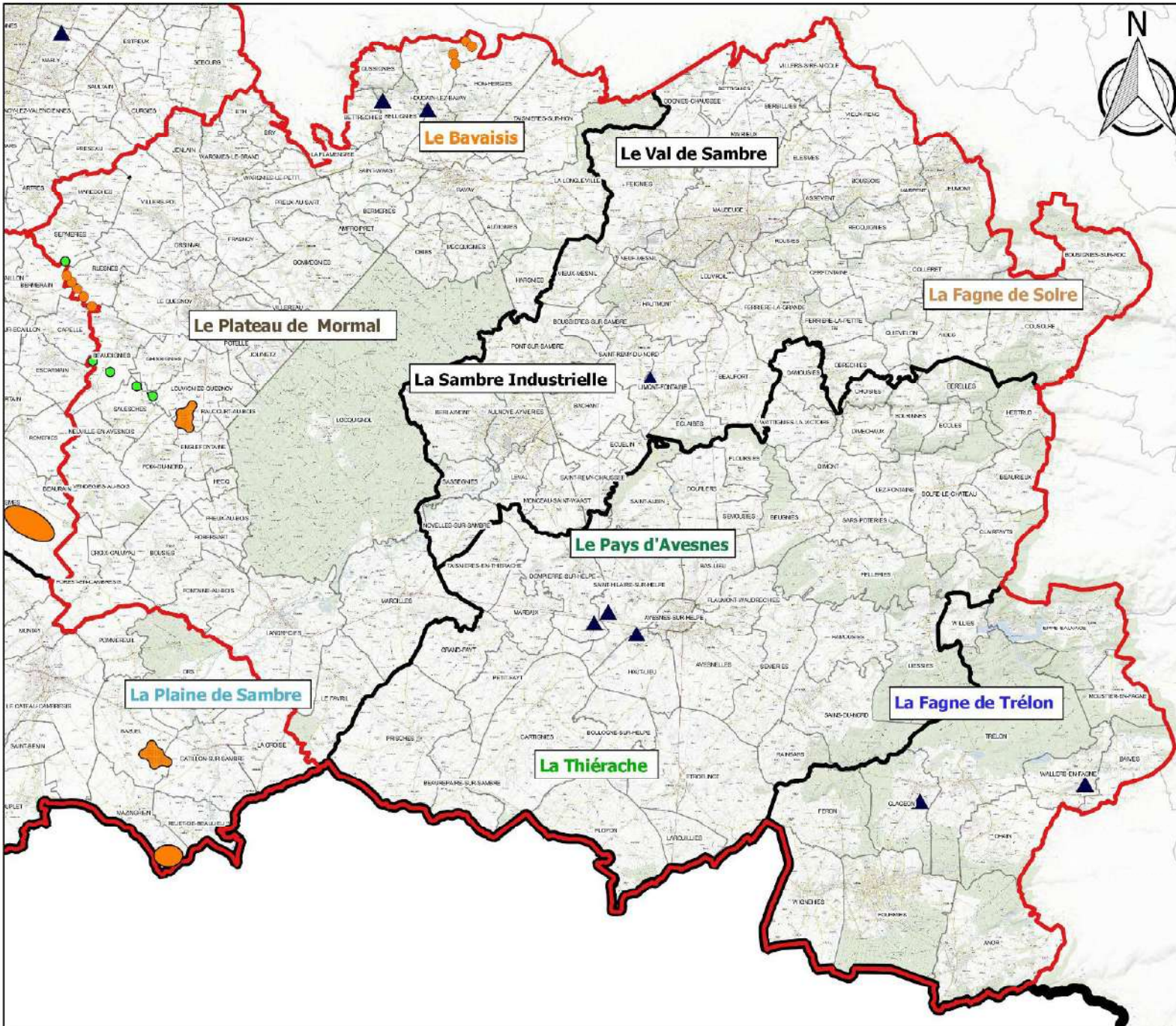
Entités paysagères



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

- Eoliennes construites (5)
- Parc éolien en projet
- ▲ Carrière
- Limite arrondissement
- Limite EPCI



Source : DDTM 59 (carrières), PNRA (paysages), DREAL Hauts-de-France (éoliennes)

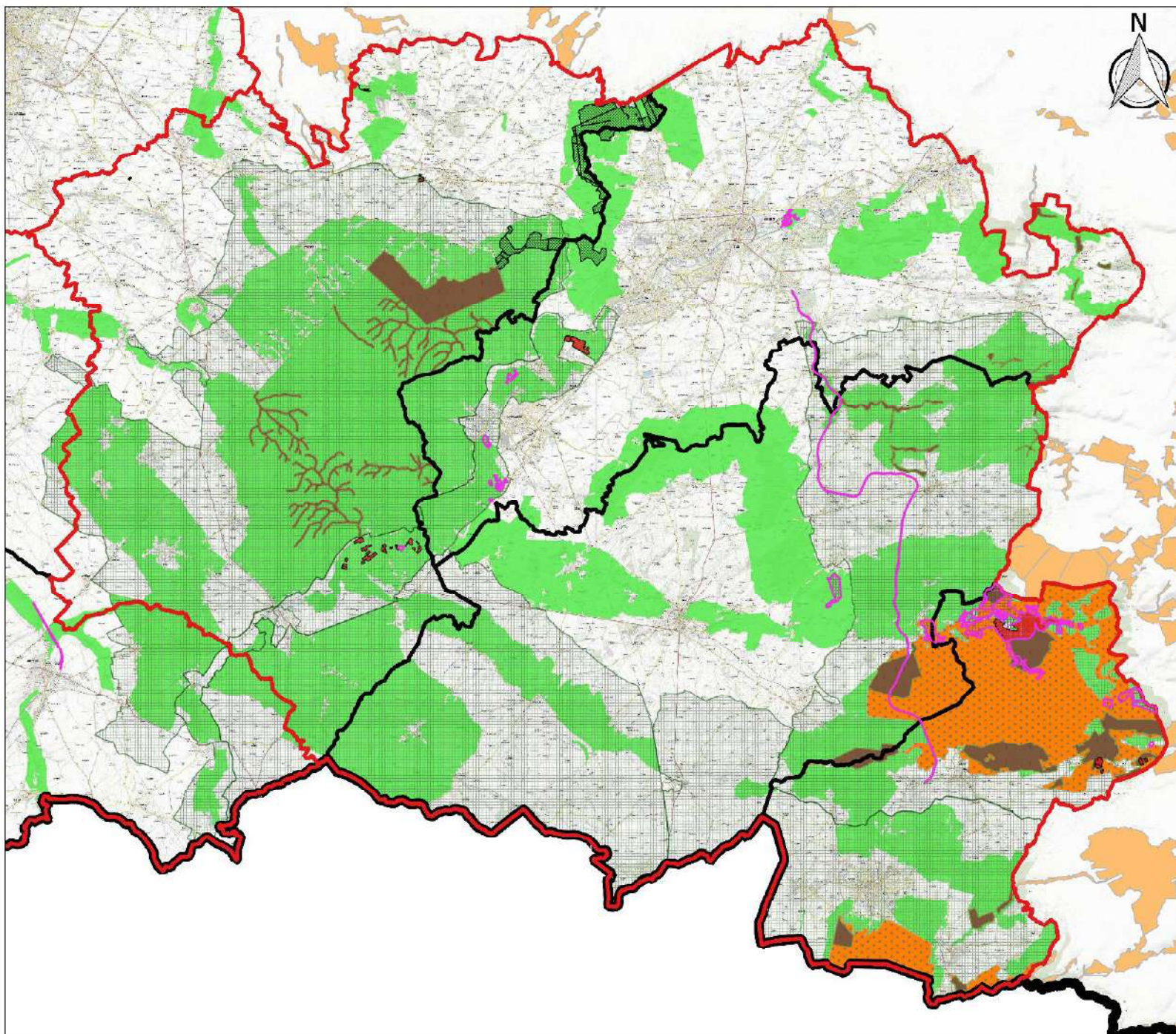
Etat des lieux des principaux espaces d'intérêt écologique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

- Site Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale
- Site Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation
- Protection de biotope par arrêté préfectoral
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Espace Naturel Sensible (Conseil Départemental)
- Réserve Naturelle Régionale
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

0 5 10 km

Source : DREAL Hauts-de-France

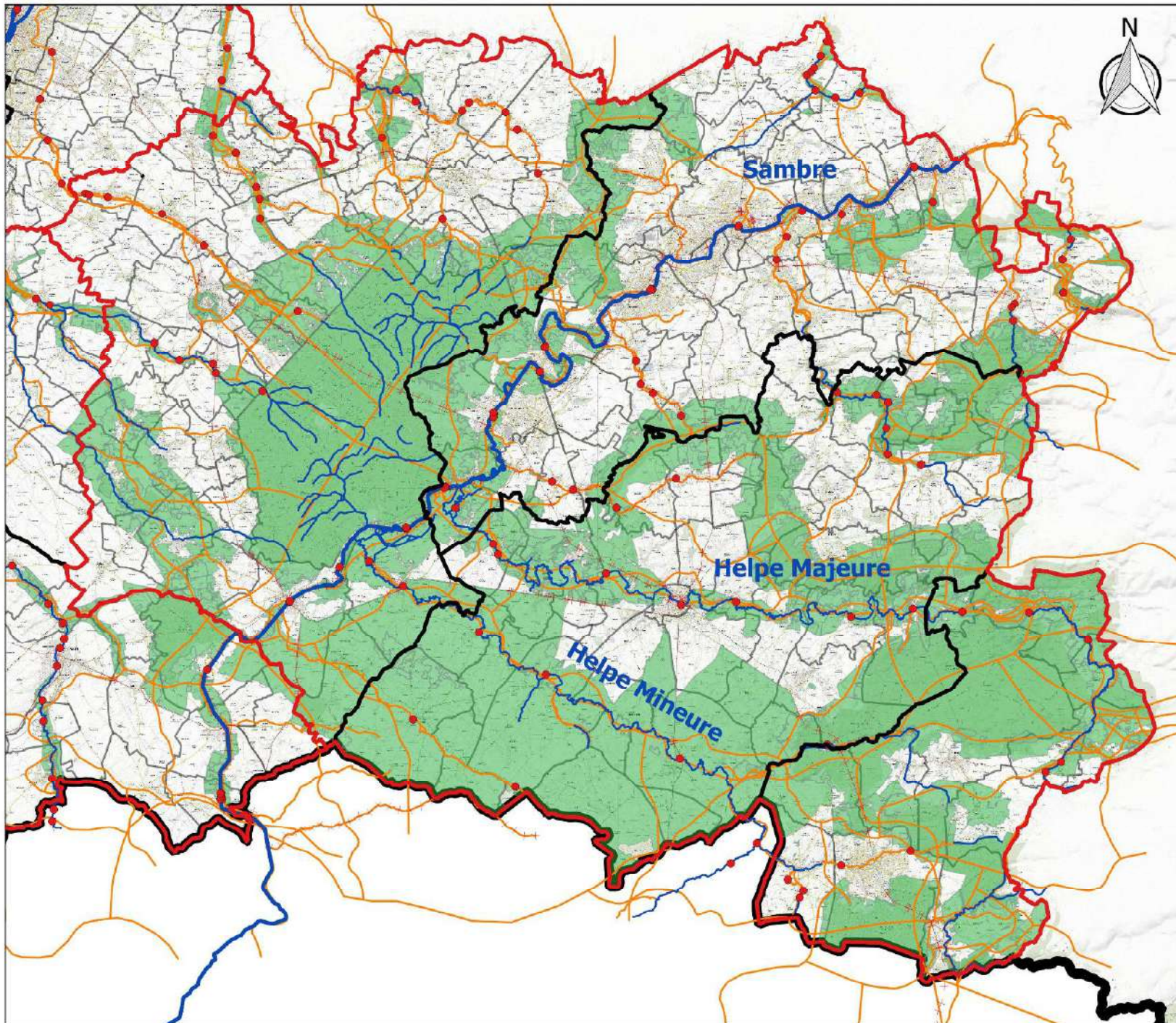
Schéma Régional de Cohérence Ecologique / Trame Verte et Bleue



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

- Réserveur biodiversité linéaire
- Réserveur biodiversité surfacique
- Corridor écologique
- Point d'obstacle
- - - Obstacles linéaires
- ▭ Limite arrondissement
- ▭ Limite EPCI

0 5 10 km



Source : DREAL Hauts de France / Conseil Régional

Patrimoine remarquable








Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



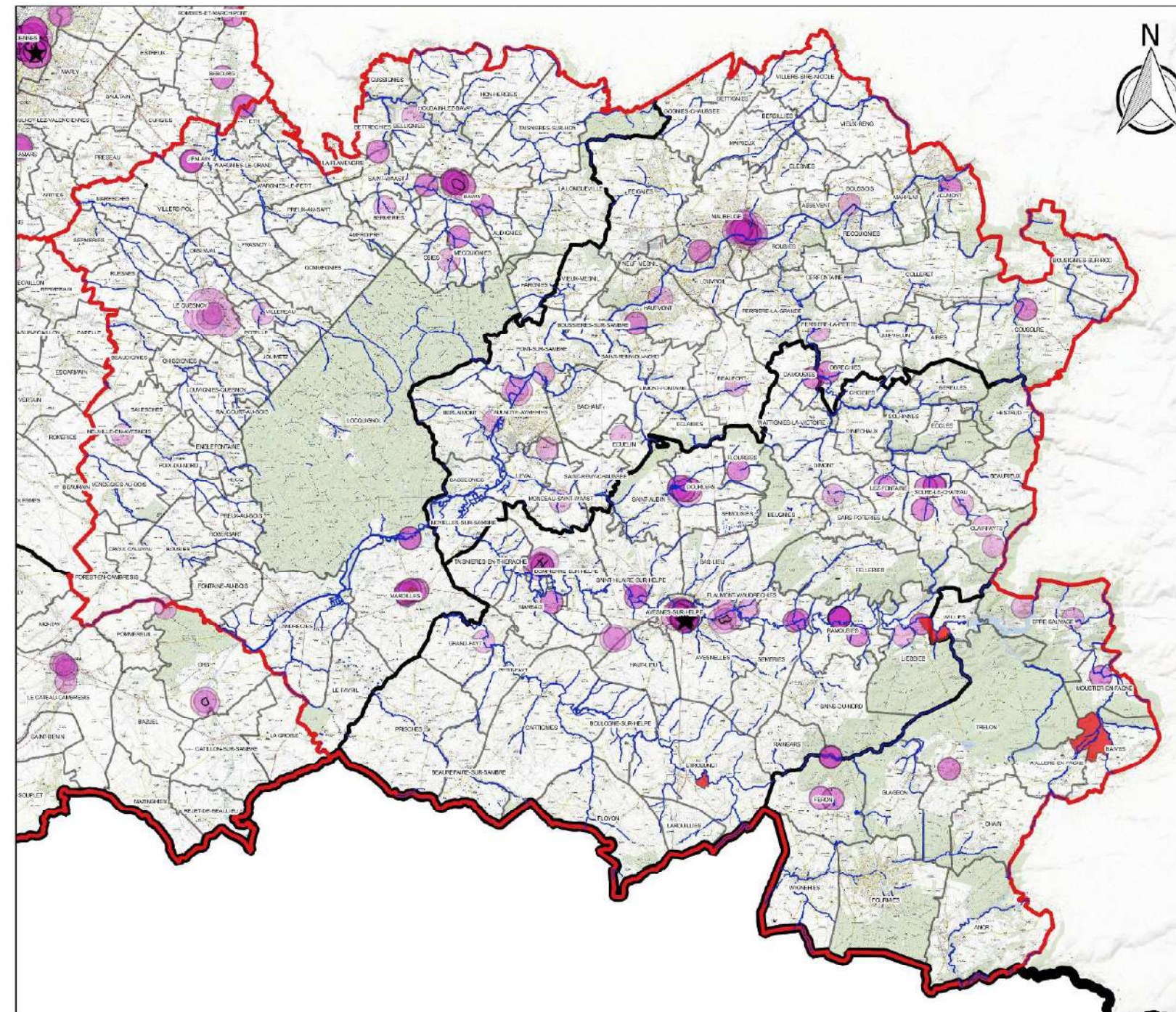
Légende

-  Site inscrit
 - Parc de l'abbaye de Liessies
 - Vallée de l'Helpe Majeure et Mont de Baives
 - Site géologique de l'ancienne carrière du Parc et de ses abords (Etroeungt)
 - Village de Marolles
-  Site classé (remparts d'Avesnes-sur-Helpe)
-  Protection autour des monuments historiques
-  Limite arrondissement
-  Limite EPCI

0 5 10 km



Source : DDTM 59





Etat des lieux des documents d'urbanisme et des procédures en cours au 01/01/2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

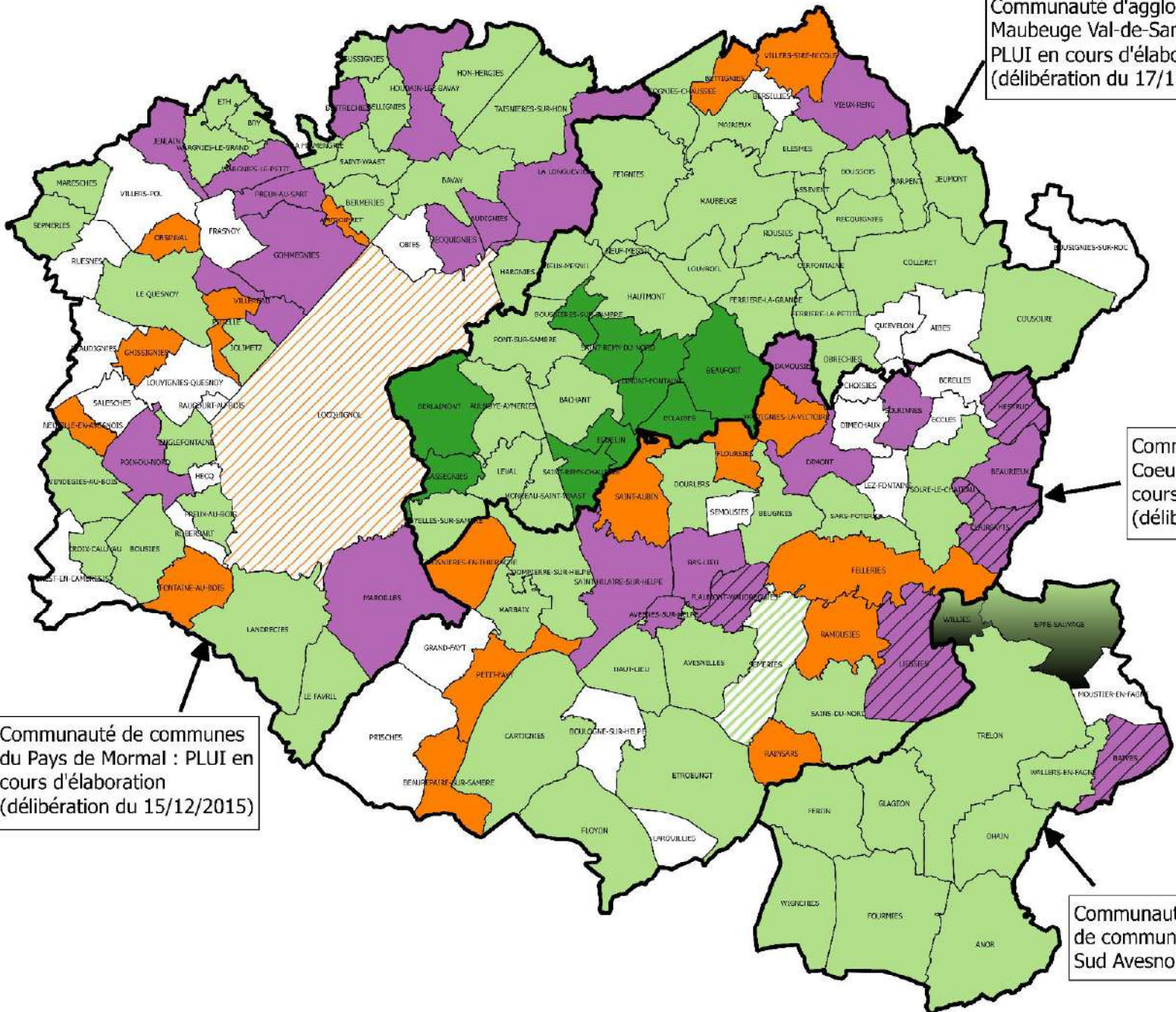
DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale

Communauté d'agglomération
Maubeuge Val-de-Sambre :
PLUI en cours d'élaboration
(délibération du 17/12/2015)

Communauté de communes
Coeur de l'Avesnois : PLUI en
cours d'élaboration
(délibération du 17/12/2015)

Communauté de communes
du Pays de Mormal : PLUI en
cours d'élaboration
(délibération du 15/12/2015)

Communauté
de communes
Sud Avesnois



Légende

- 2 PLUI approuvés (9)
- 1 PLUI partiel approuvé (2)
- PLU approuvé (70)
- Carte communale approuvée (17)
- POS approuvé (21)
- POS approuvé / PLU en cours d'élaboration (5)
- RNU (25)
- RNU / CC en cours d'élaboration (1)
- RNU / PLU en cours d'élaboration (1)

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de communes concernées

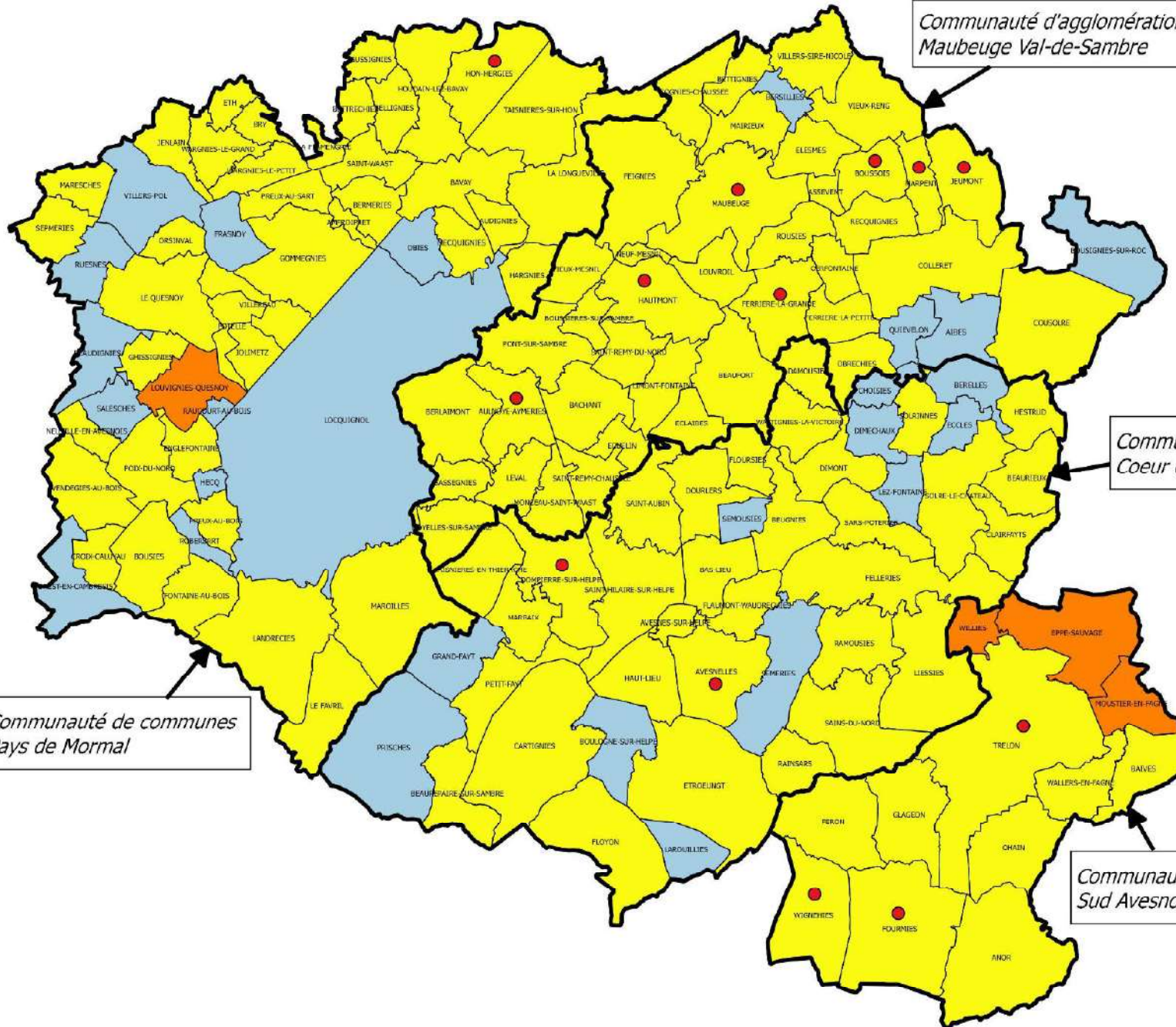
Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au 01/01/2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale



Communauté d'agglomération
Maubeuge Val-de-Sambre

Communauté de communes
Coeur de l'Avesnois

Communauté de communes
Pays de Mormal

Communauté de communes
Sud Avesnois

Légende

- Instruction en collectivité (121)
- Instruction en collectivité avec avis conforme du Préfet (4)
- Instruction Etat (26)
- Commune autonome (13)

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

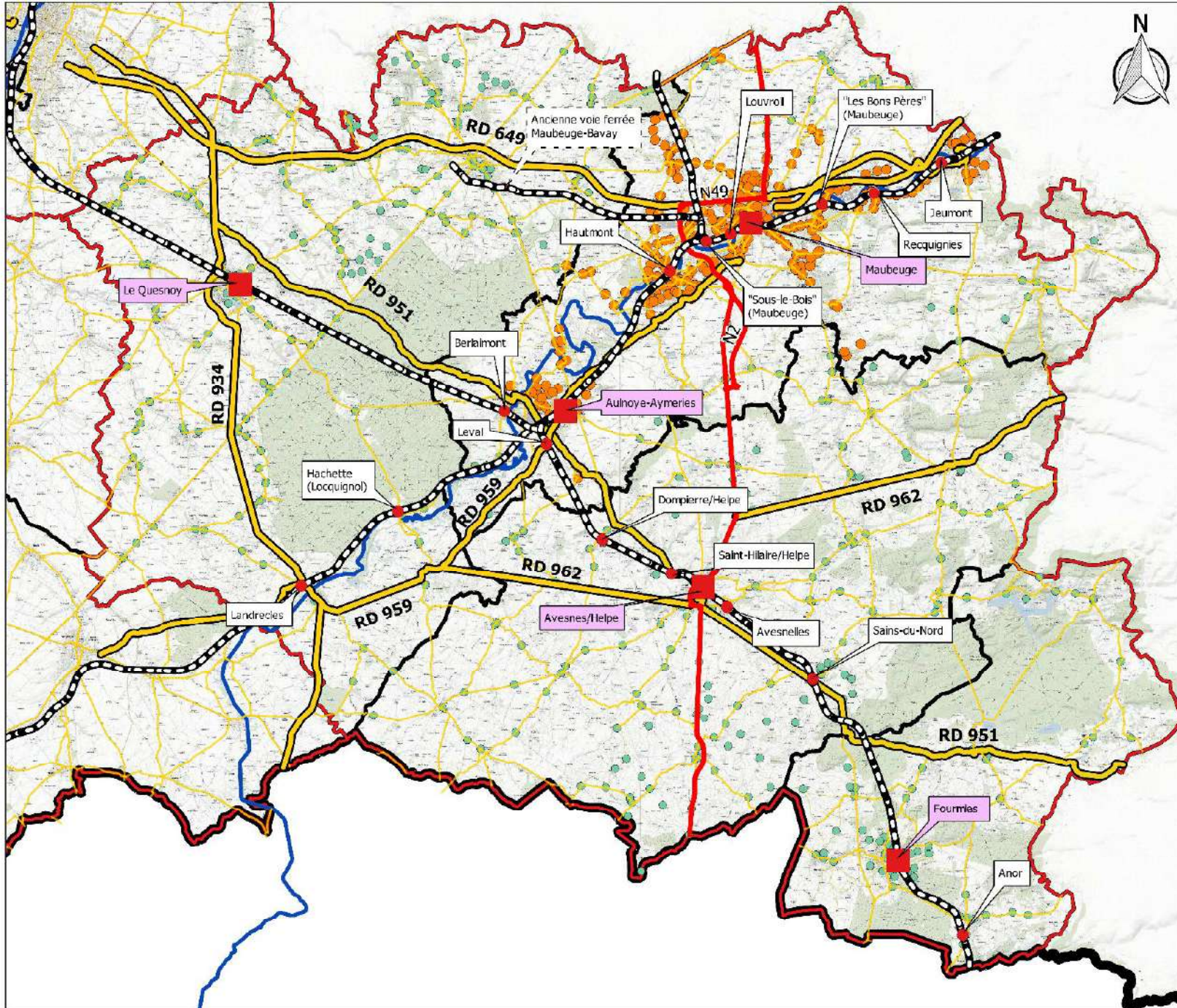


Infrastructures de transport



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
 Unité Connaissance Territoriale
 Janvier 2017



Légende

- Voie ferrée
- Voie principale
- Voie navigable (Sambre)
- Route Nationale 2
- Route départementale
- Points d'arrêt transports collectifs
- Pôle gare
- Autre gare ou point d'arrêt
- Bus urbain
- Bus inter urbain
- Limite arrondissement
- Limite EPCI



Source : DREAL Hauts de France / CEREMA Nord-Picardie /
 Autorités Organisatrices de Transports Urbains (données
 sur les points d'arrêts de mars 2014)



LÉGENDE

- Territoires
- Axes
- Axes
- Collège/Lycée
- Entente commune
- Autonome
- Parc Transparc Ciel
- Desserte non régulière

- LIGNES 401 À 482**
- 401 E** Maubeuge / Valenciennes ligne express
 - 401 F** Maubeuge / Valenciennes
 - 402 E** Maubeuge / Fourmies ligne express
 - 402 F** Maubeuge / Fourmies
 - 403** Le Quesnoy / Préseaux / Valenciennes
 - 404** Landreches / Le Quesnoy
 - 405** Avesnes-sur-Helpe / Soire-le-Château
 - 406** Rna / Fourmies / Jeumont
 - 407** Avesnes-sur-Helpe / Riuvoye-Flymeries
 - 408** Boussignies-sur-Roc / Maubeuge
 - 409** Wagnonville / Trilon
 - 410** Le Quesnoy / Farnars
 - 411** Bavay / Le Quesnoy
 - 412** Solesmes / Le Quesnoy
 - 413** Landreches / Le Château
 - 414** Locquignol / Le Quesnoy
 - 415** Feignies / Bavay
 - 416** La Flamengrie / Bavay
 - 417** Jeumont / Maubeuge
 - 418** Bavay / Riuvoye-Flymeries
 - 419** Bavay / Maubeuge
 - 420** Commenchies / Le Quesnoy
 - 421** Beaufort-sur-Sambre / Avesnes-sur-Helpe
 - 422** Landreches / Pischies / Avesnes-sur-Helpe
 - 423** Eppe-Sauvage / Avesnes-sur-Helpe
 - 424** Soire-le-Château / Jeumont
 - 425** Soire-le-Château / Maubeuge
 - 426** Landreches / Riuvoye-Flymeries
 - 427** Boucle de Fourmies
 - 428** Soire-le-Château / Fourmies
 - 429** Landreches / Marbaix / Avesnes-sur-Helpe
 - 430** Le Quesnoy / Commenchies / Valenciennes
 - 431** Le Quesnoy / Eppe-Sauvage
 - 432** Bavay / Eppe-Sauvage
 - 433** Wagnonville / Eppe-Sauvage

INFOS, HORAIRES ET TARIFS DES RÉSEAUX PARTENAIRES,

EN UN CLIC

- www.tms-nord.com
- www.tms-nord.com
- www.tms-nord.com
- www.tms-nord.com

Le réseau départemental Arc en Ciel est connecté aux réseaux partenaires ci-dessus





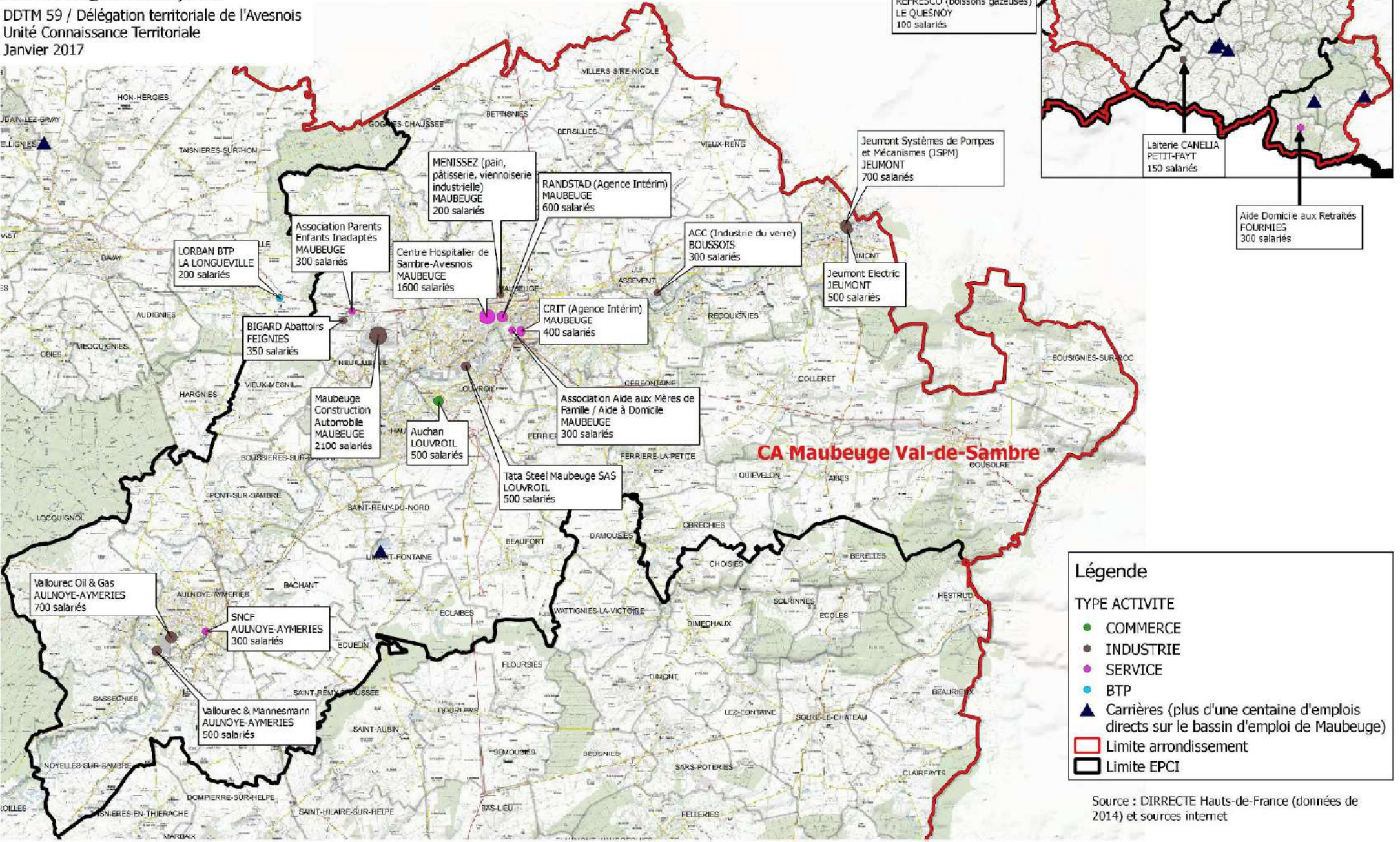


Les principaux employeurs du bassin d'emploi de Maubeuge

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Source : DIRRECTE Hauts-de-France (données de 2014) et sources internet

Zones d'activités économiques et principaux commerces



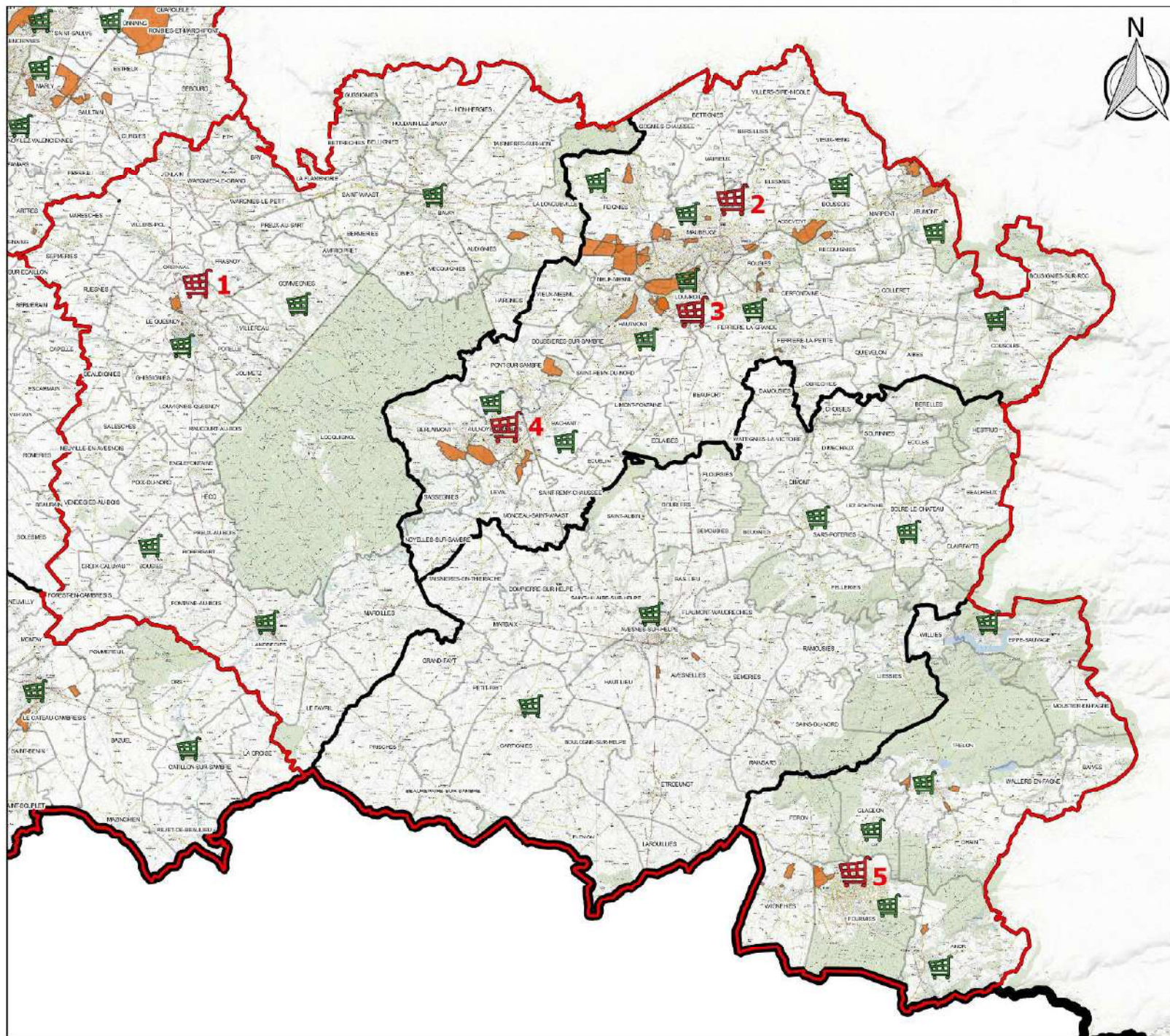
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois

Unité Connaissance Territoriale

Janvier 2017



Légende

Zones d'activités économiques (2013)

Limite arrondissement

Limite EPCI

Commune disposant d'au moins un supermarché

Commune disposant d'un hypermarché ou d'une zone commerciale

1 - Centre commercial Les Portes de l'Avesnois à LE QUESNOY

2 - "L'Épinière" à MAUBEUGE

3 - Zone commerciale à LOUVROIL

4 - Hypermarché à AULNOYE-AYMERIES

5 - Centre commercial à FOURMIES

0 5 10 km



Source : DDTM 59

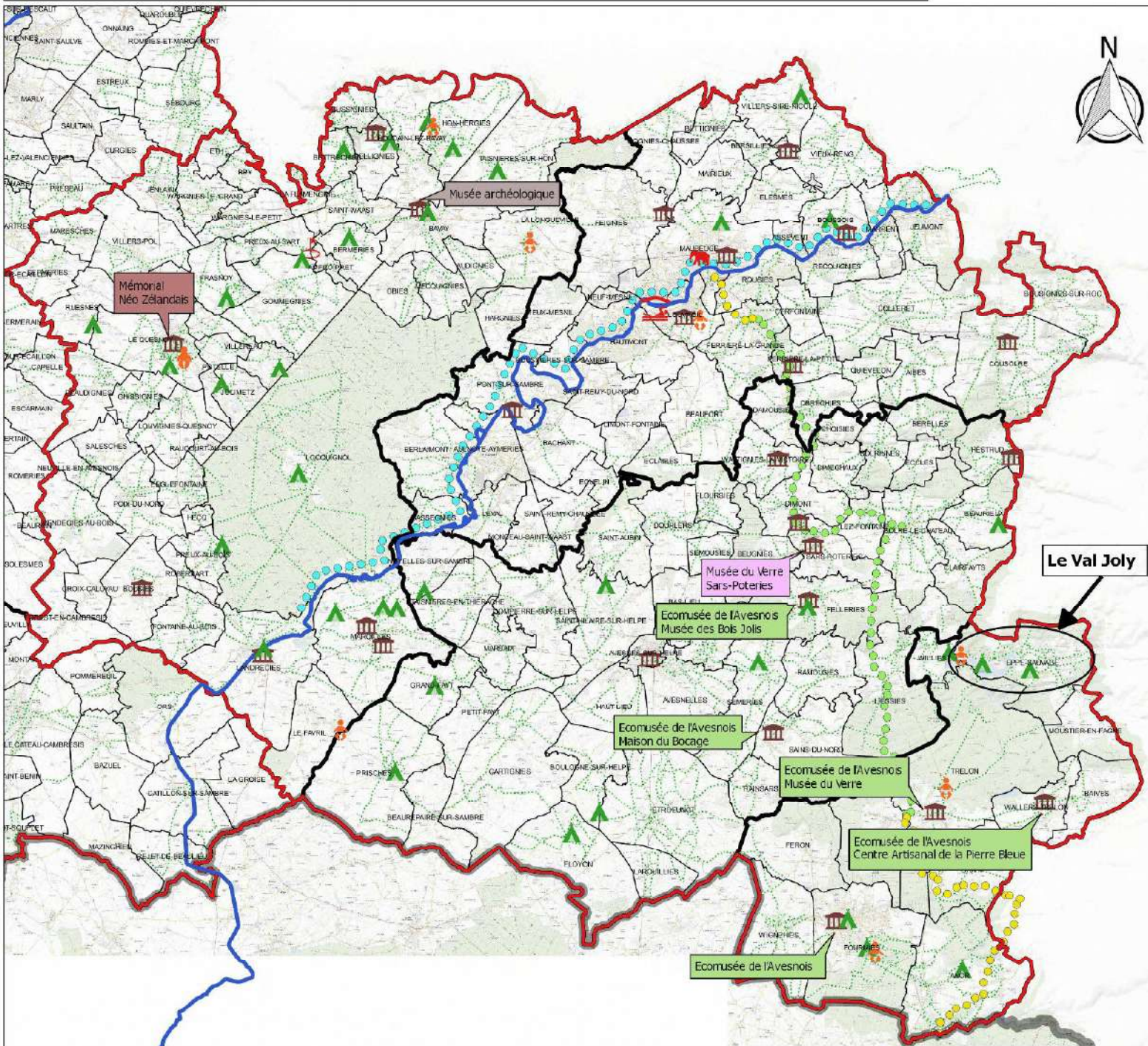
Les principaux équipements touristiques en Sambre-Avesnois



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Décembre 2016



Légende

- Aérodrome "La Salmagne"
- Camping
- Golf
- Musée
- Parc animalier
- Parc Loisirs
- Complexe aquatique "L'Emeraude" à Louvroil
- La Sambre (plusieurs activités nautiques)
- Chemins identifiés au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées
- Voie Verte de l'Avesnois
- Section de véloroute hors voie verte
- Voie verte de la Sambre (chemins de halage)
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

0 5 10 km

Source : DDTM 59 (PDIPR) et internet
-<http://www.tourisme-avesnois.com> pour le tourisme
-www.af3v.org pour les voies vertes

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE



Politique de la Ville / Nouveaux Quartiers Prioritaires



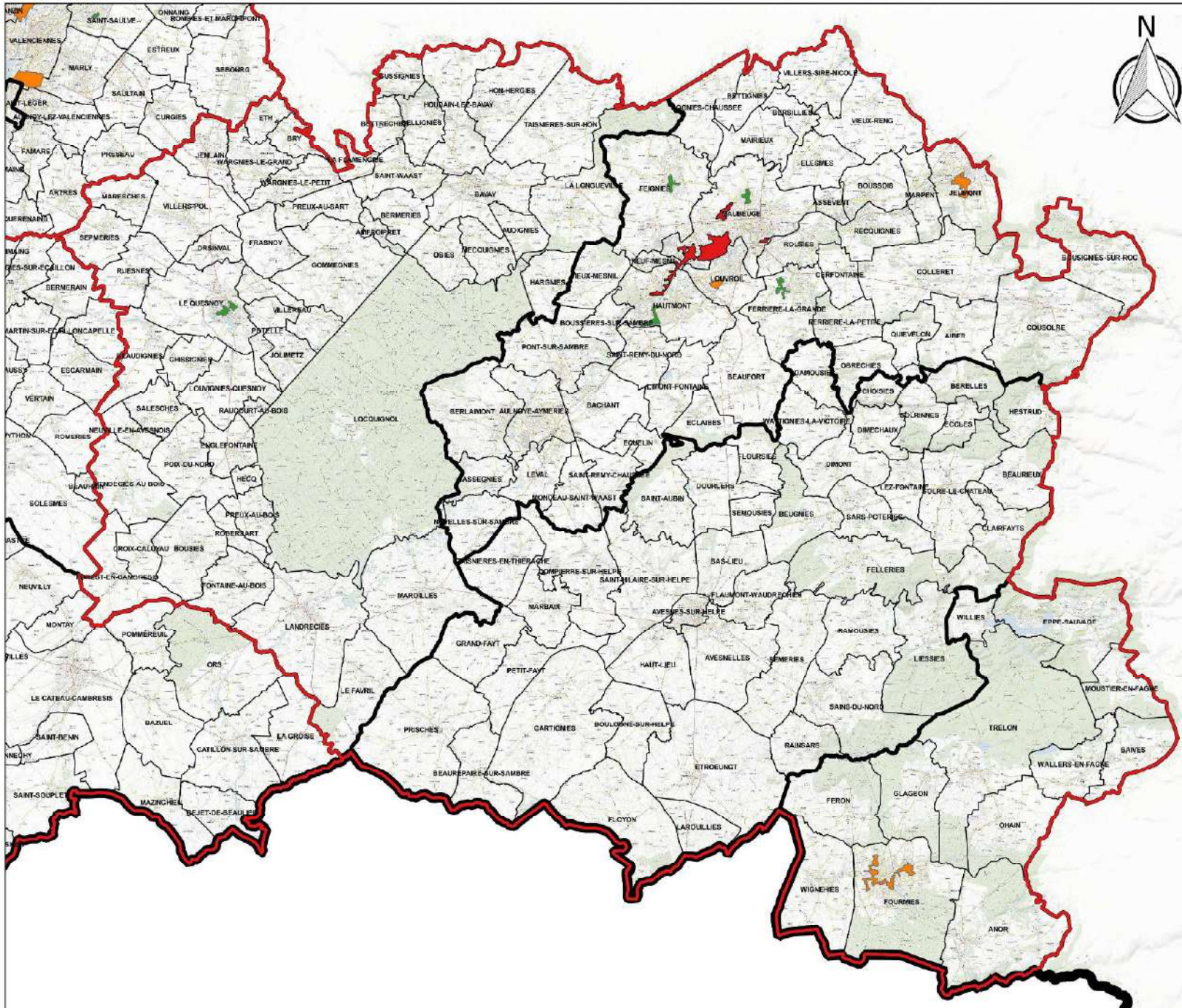
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois

Unité Connaissance Territoriale

Janvier 2017



Légende

Nouveaux Quartiers Prioritaires

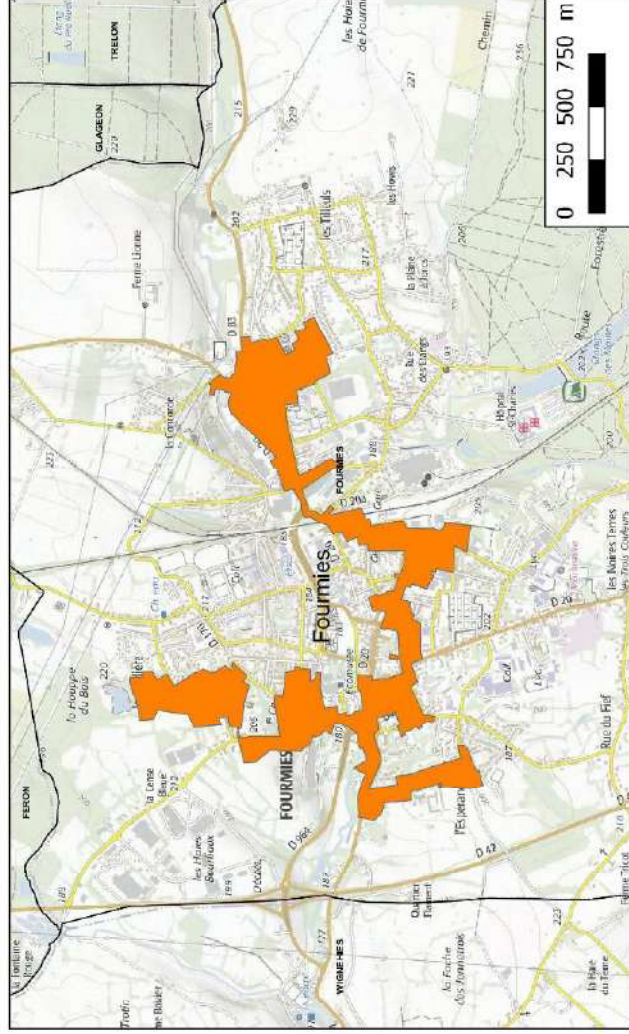
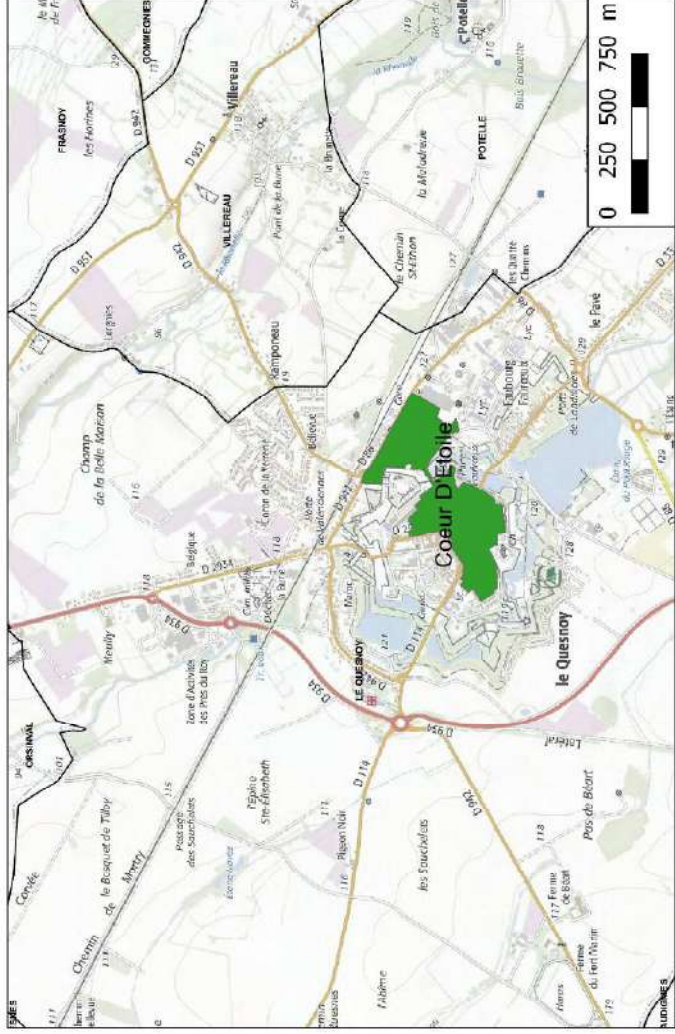
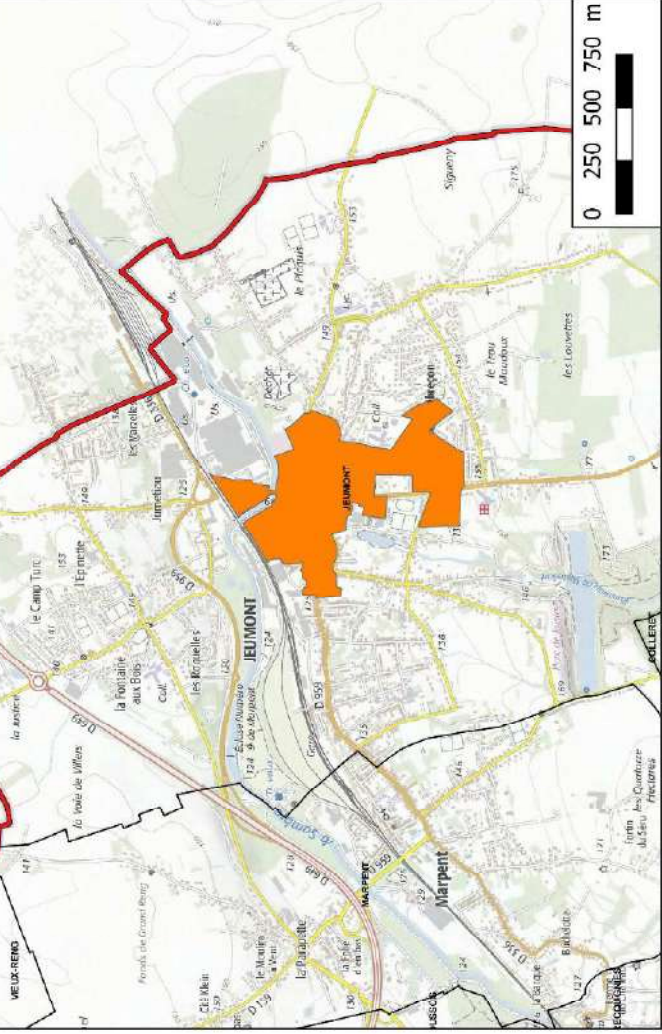
- Quartier d'intérêt national du NPNRU
- Quartier d'intérêt régional du NPNRU
- Quartiers "contrat de ville" (hors NPNRU)
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

0 5 10 km



Source : DDTM 59

Politique de la ville - Zoom sur les Nouveaux Quartiers Prioritaires (zoom n°2)



Légende

Nouveaux Quartiers Prioritaires

- Quartier d'intérêt national du NPNRU
- Quartier d'intérêt régional du NPNRU
- Quartiers "contrat de ville" (hors NPNRU)
- Limite commune



Territoire à Risque d'Inondation (TRI) selon la directive européenne Inondation



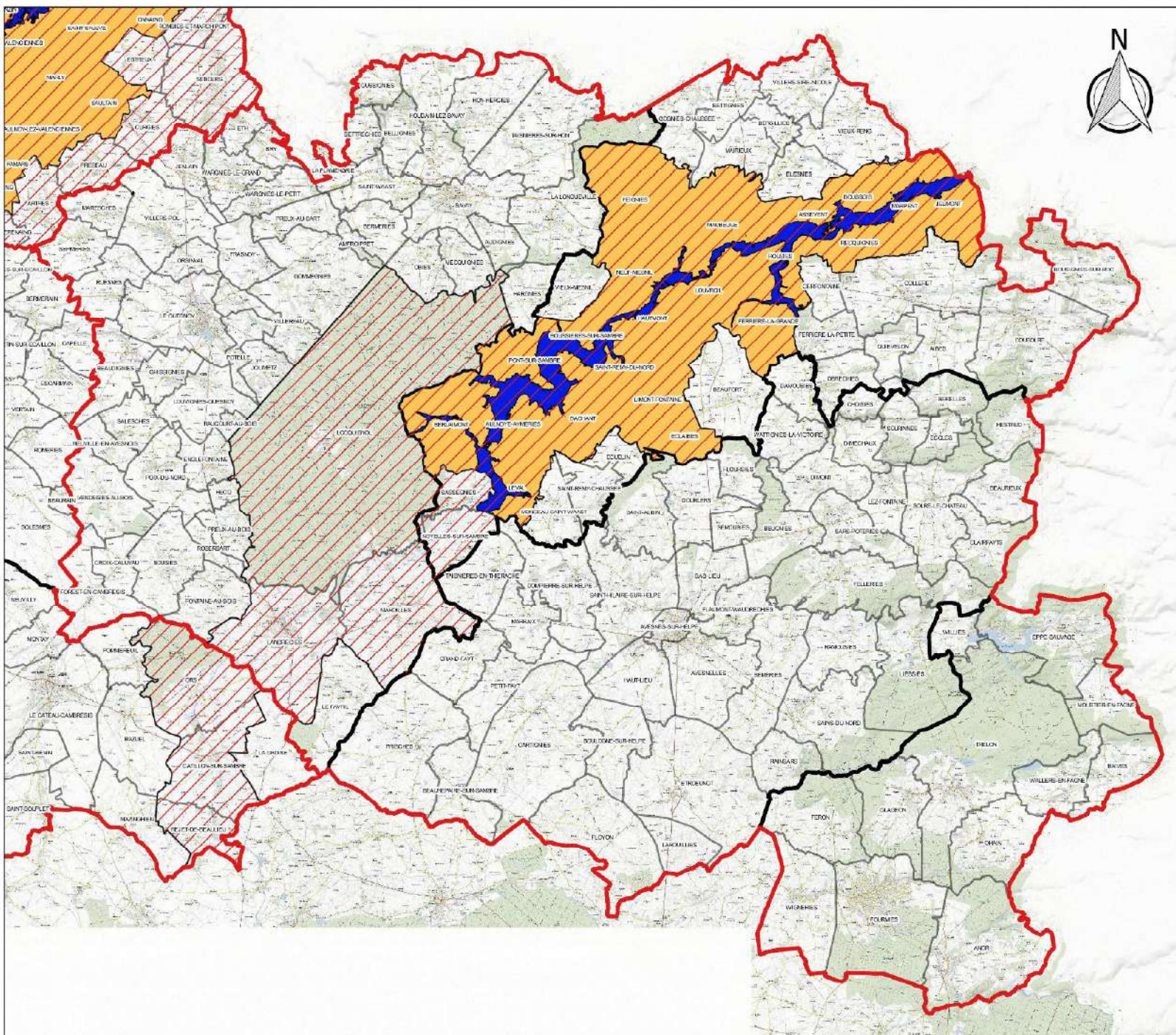
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois

Unité Connaissance Territoriale

Janvier 2017



Légende

- Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)
- Emprise du TRI de Maubeuge
- Zone inondable du TRI de Maubeuge
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

0 5 10 km



Source : DREAL Hauts de France

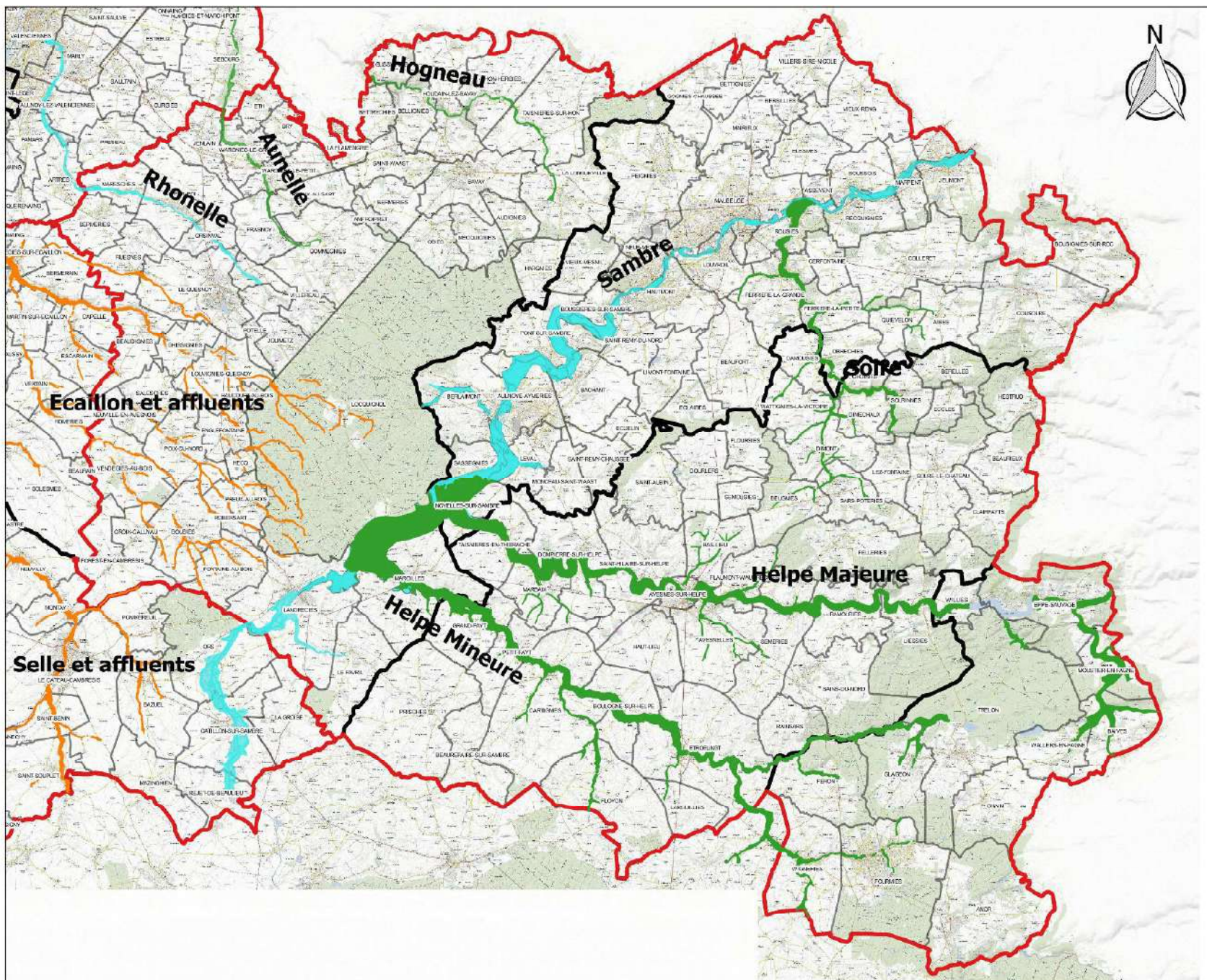
Les outils de gestion du risque d'inondation (par débordement)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

- PPRI approuvés
- PPRI prescrits
- Atlas des Zones Inondables applicables
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

NB : l'enveloppe de l'AZI de la Sambre équivaut quasiment à celle du PERI de la Sambre (Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation)

Le PPRI de la Rhonelle est en cours d'étude mais n'est pas encore prescrit



Source : DDTM 59

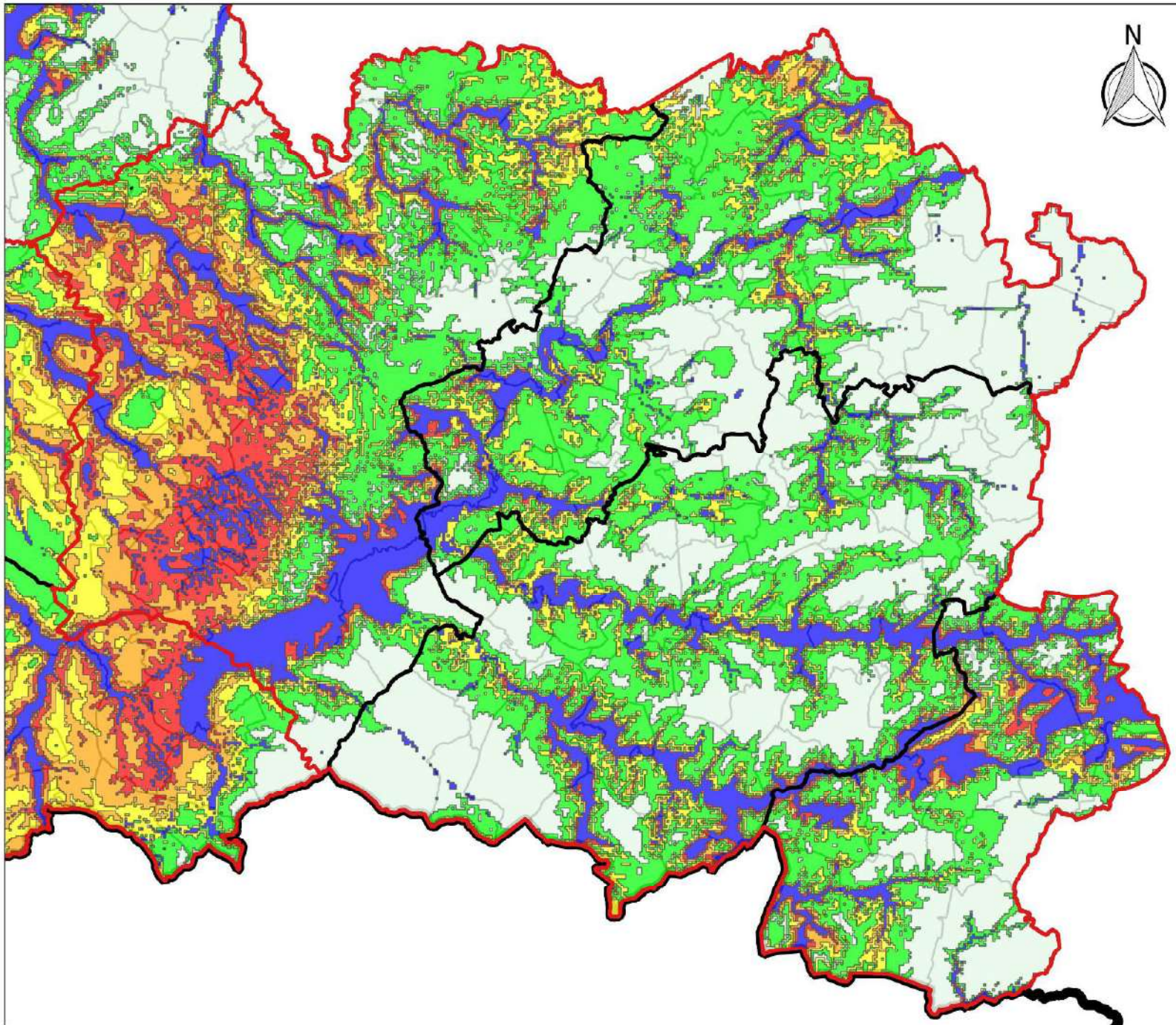
Phénomène de remontée de nappe



Liberté • Égalité • Fraternité





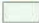


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

Phénomène de remontée de nappe

-  Nappe sub-affleurante
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Sensibilité très faible à inexistante
-  Limite arrondissement
-  Limite EPCI

0 5 10 km



Source : BRGM (2011)

Risque sismique



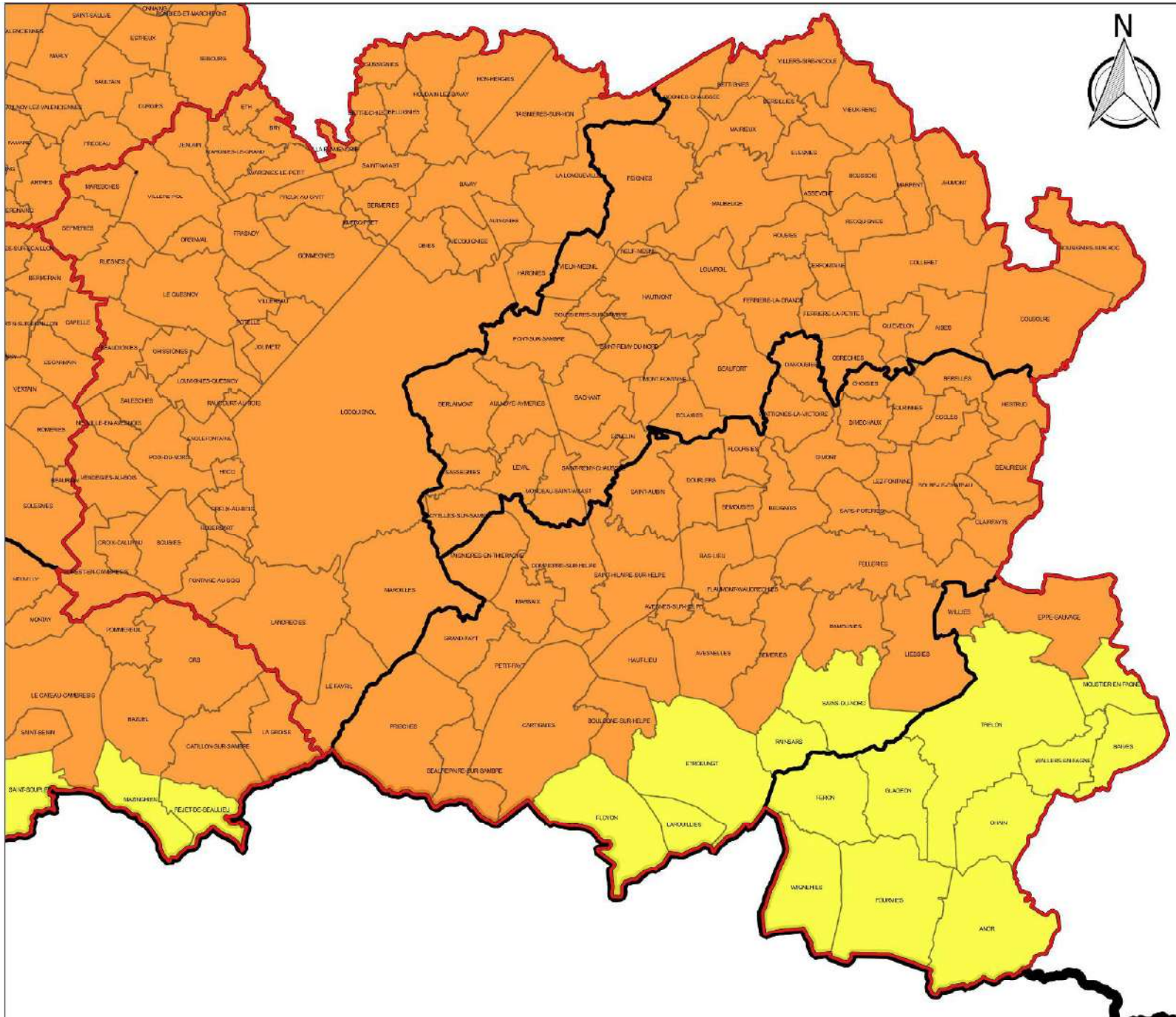
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois

Unité Connaissance Territoriale

Janvier 2017



Légende

SEISME

Aléa faible

Aléa modéré

Limite arrondissement

Limite EPCI

0 5 10 km

Source : Code de l'Environnement (Art. D563-8-1)

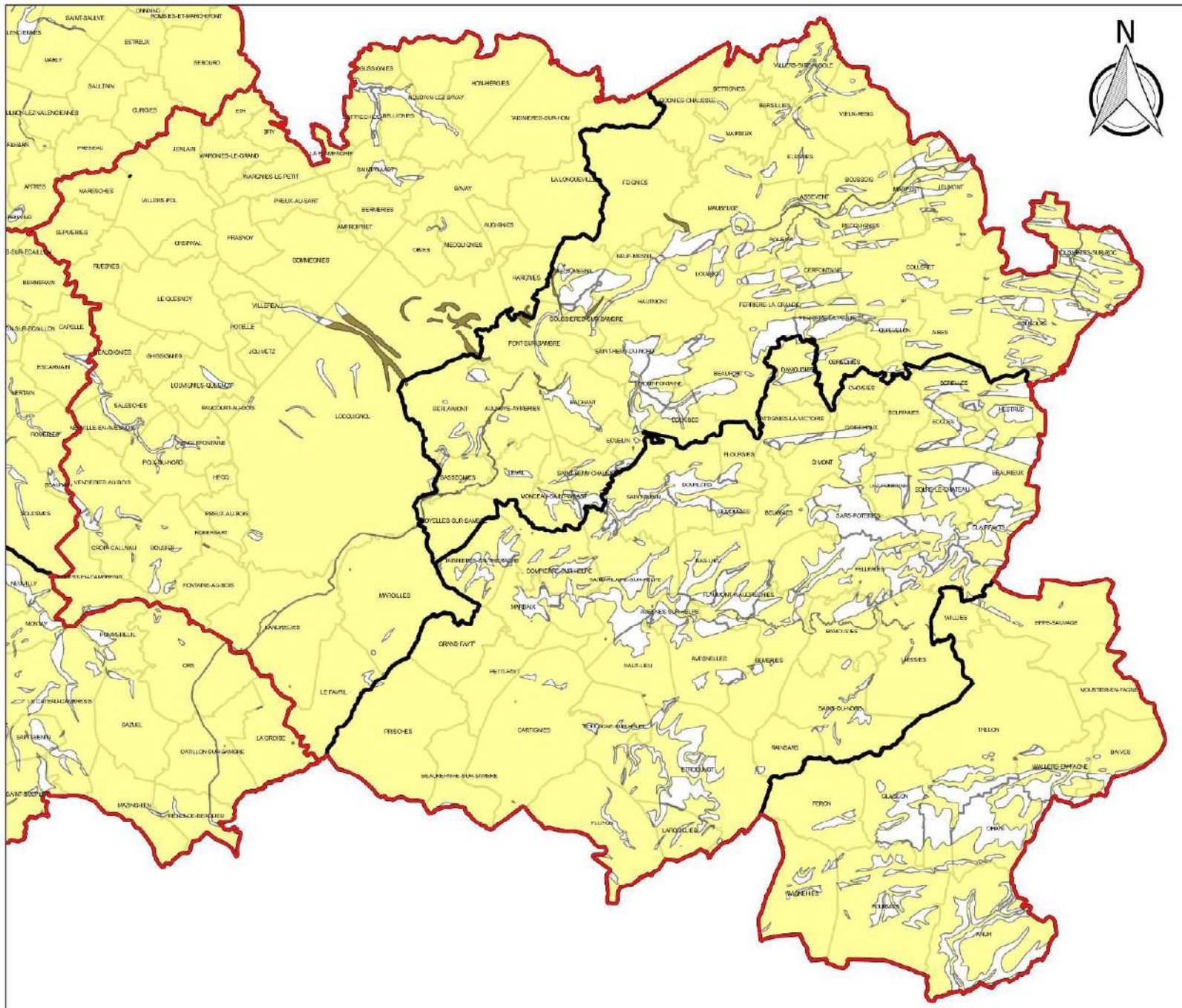
Mouvements de terrain



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

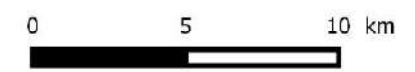
DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Mars 2017



Légende

Phénomène de retrait-gonflement des argiles

- Aléa faible
- Aléa fort
- Limite arrondissement
- Limite EPCI



Source : BRGM

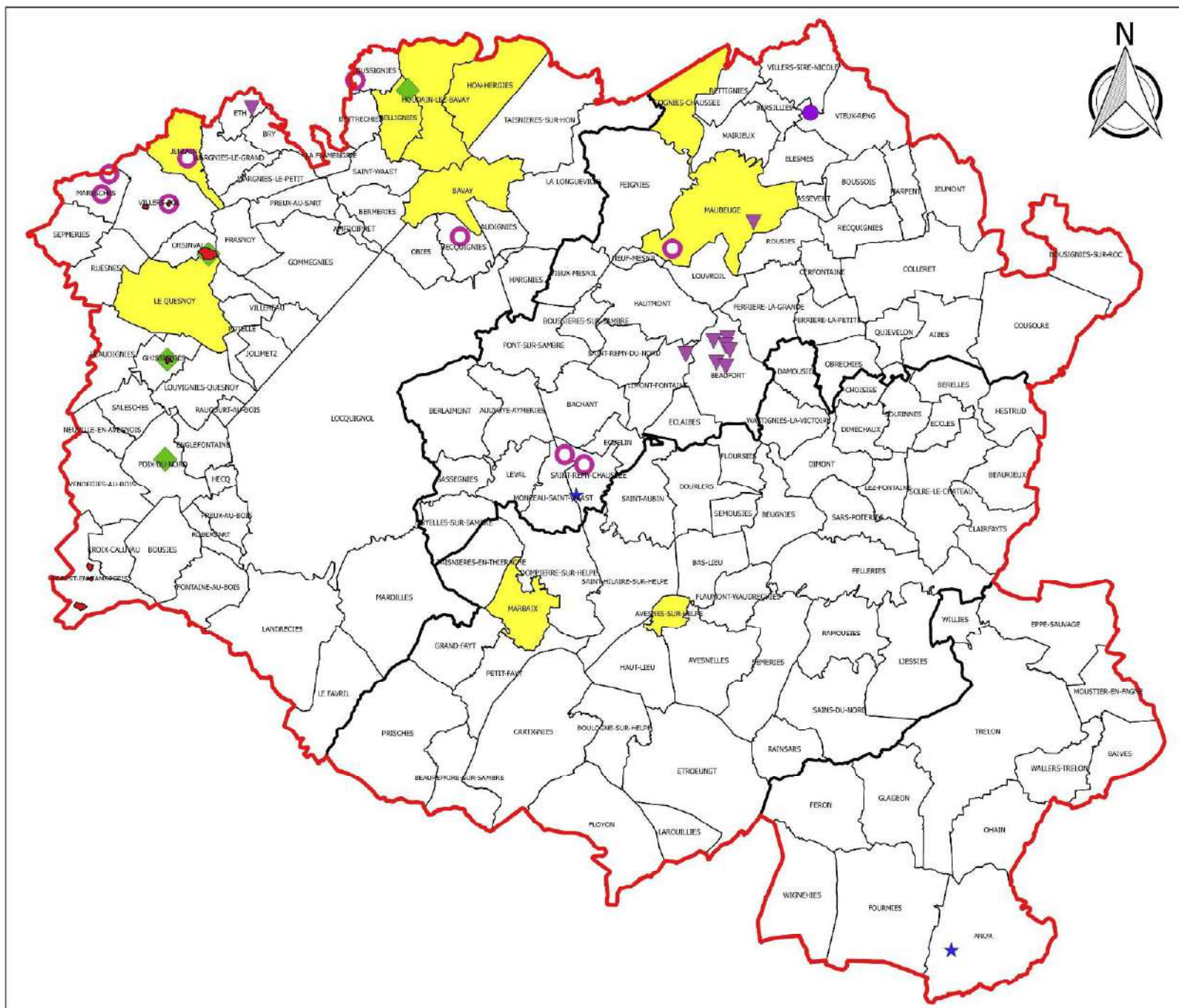
Cavités souterraines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Mars 2017



Légende

- Commune avec cavités non localisées
- Carrière (exploitation de matières premières minérales)
- Cavité naturelle
- Cavité indéterminée
- Ouvrage civil
- Ouvrage militaire
- Cavité recensée par le SDICS
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

0 5 10 km

Source :
-Service Départemental d'Inspection des Carrières Souterraines (SDICS)
-Site internet Georisques.gouv.fr

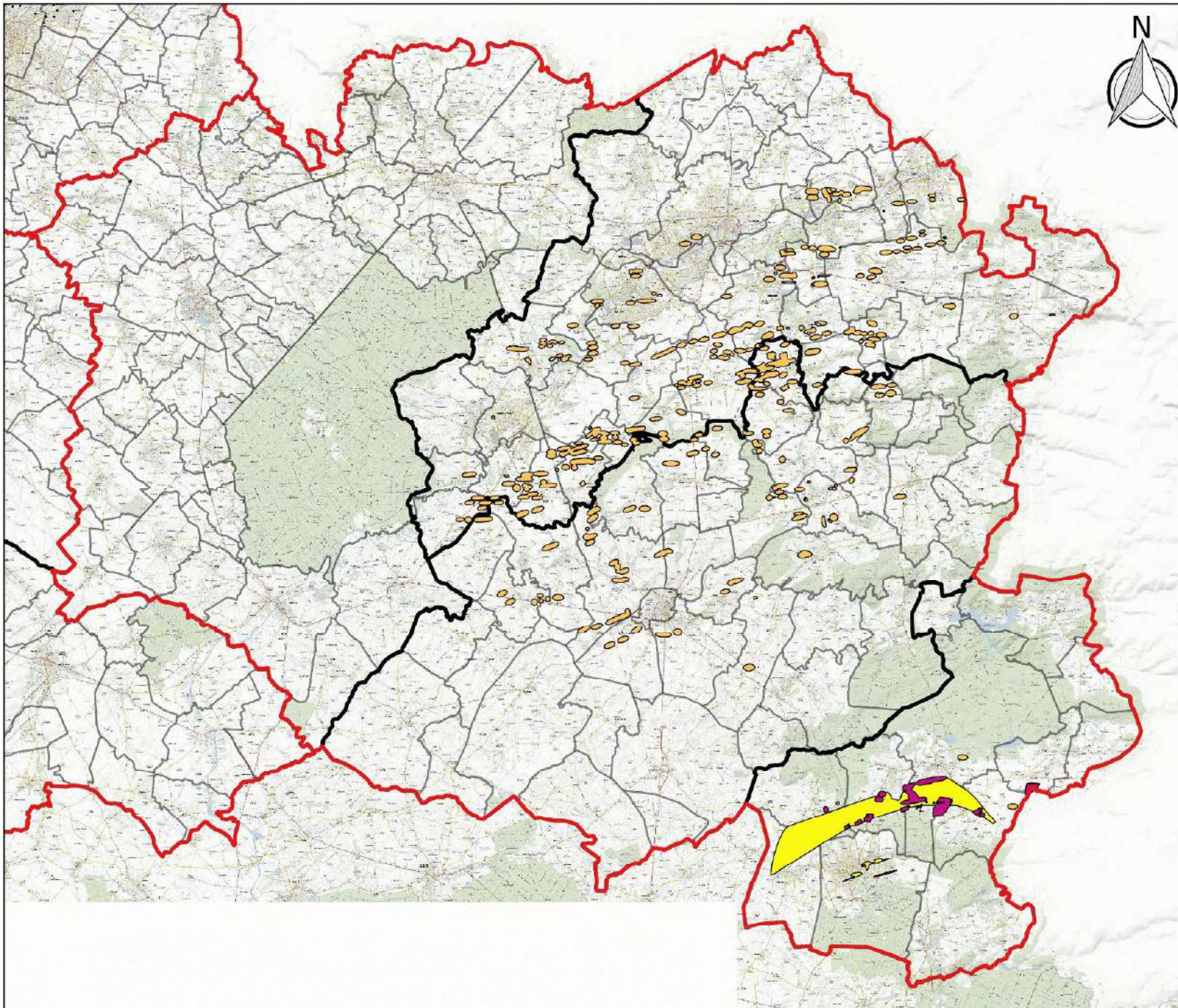
Risque minier








Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

-  Aléa tassement faible
-  Aléa effondrement faible
-  Aléa effondrement moyen
-  Limite arrondissement
-  Limite EPCI

0 5 10 km

Source (juillet 2015) :
DREAL Hauts de France / DDTM 59 / GEODERIS

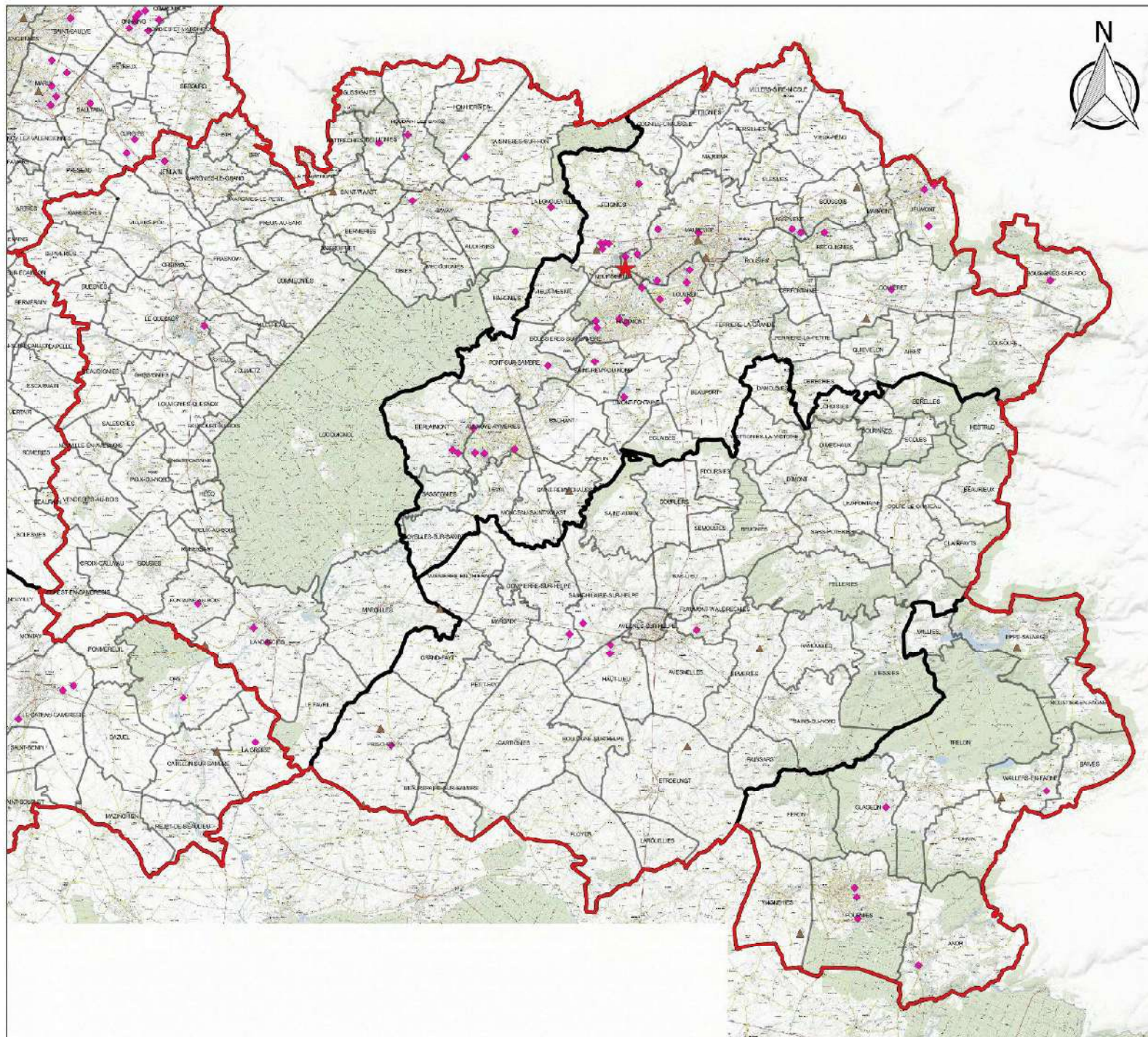
Installations principales à enjeux environnementaux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

- ▲ ICPE (risques technologiques) soumises à autorisation (63)
- ◆ ICPE agricoles soumises à autorisation (16)
- ★ Installation Nucléaire de Base (INB) SOMANU à MAUBEUGE
- ▭ Limite arrondissement
- ▭ Limite EPCI

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Source (décembre 2015) :
-DREAL Hauts de France (ICPE risques technologiques)
-DDPP 59 pour les ICPE agricoles

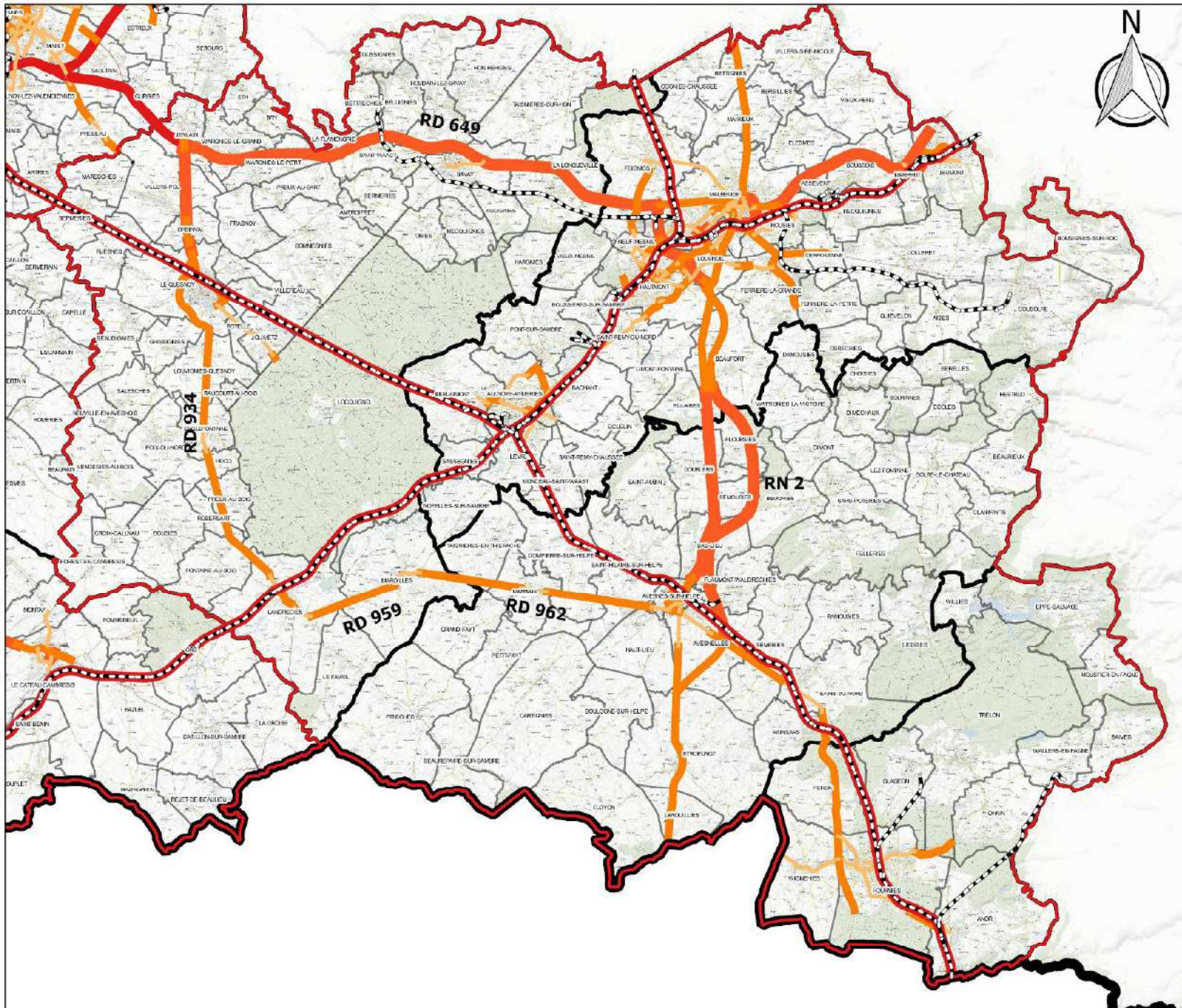
Classement sonore des infrastructures de transports routiers et ferroviaires



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017



Légende

--- Voies ferrées

Classement sonore - Isolement acoustique de part et d'autre de l'infrastructure

■ Catégorie 1 - isolement acoustique de 300m

■ Catégorie 2 - isolement acoustique de 250m

■ Catégorie 3 - isolement acoustique de 100m

■ Catégorie 4 - isolement acoustique de 30m

■ Catégorie 5 - isolement acoustique de 10m
(concerne uniquement la commune de Maubeuge)

□ Limite arrondissement

□ Limite EPCI

Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins, d'action sociale, d'hébergement à caractère touristique doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs

0 5 10 km

Source : DDTM 59

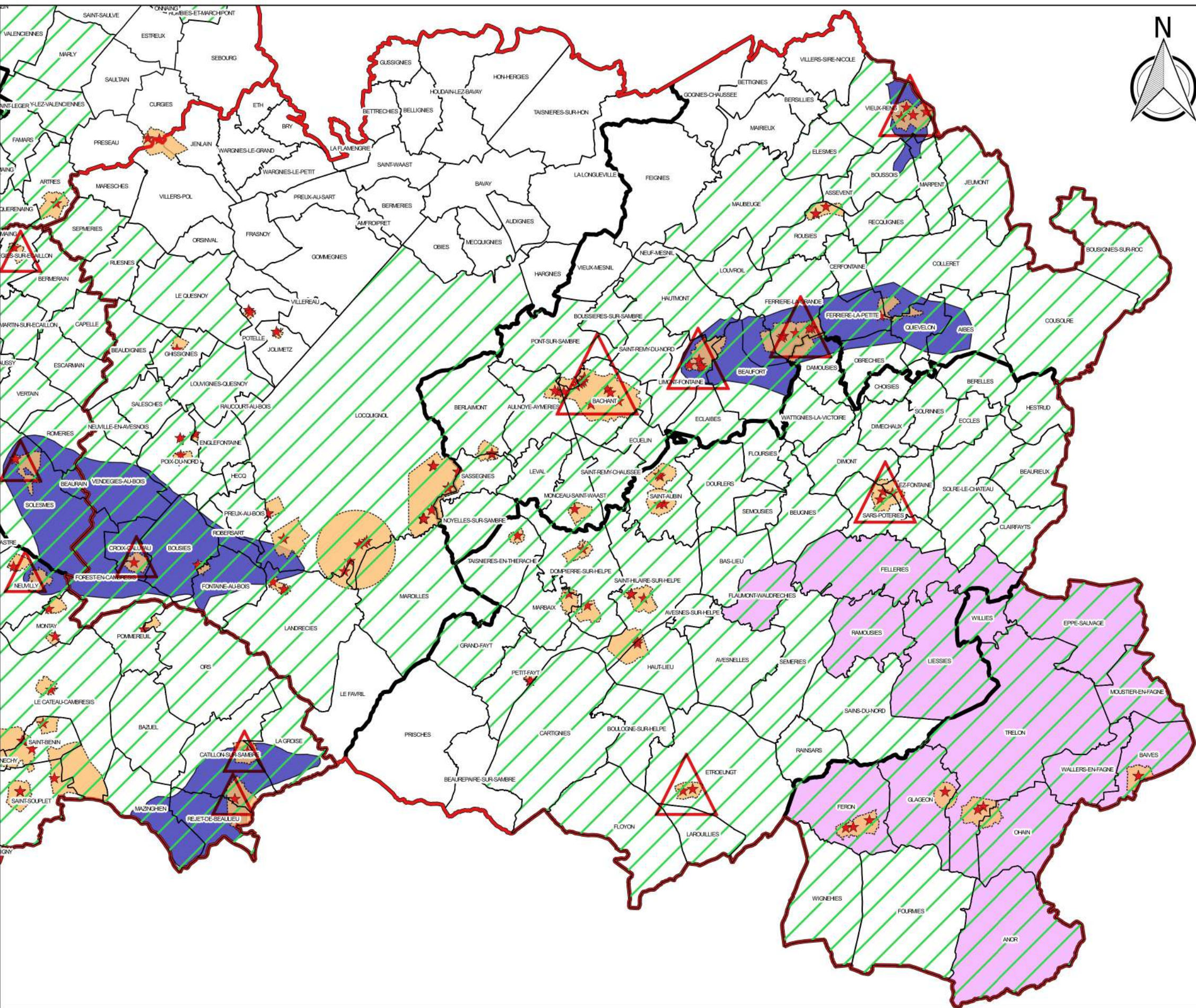
Protection de la ressource en eau souterraine



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Mars 2017



Légende

Pollution des eaux par les nitrates :

- Commune vulnérable
- Commune non vulnérable
- Zone d'Action Renforcée pour la protection des captages
- Zone à enjeu eau potable
- Aire alimentation captage
- Captage eau potable
- Captage prioritaire du SDAGE 2016-2021
- Limite arrondissement
- Limite EPCI



Source :
-Agence Régionale de Santé (captages)
-Arrêtés préfectoraux 25/07/2014 et 18/11/2016
-Agence de l'Eau (10^e Programme d'Intervention - 2010)
-SDAGE Artois-Picardie 2016-2021

Étude Mobilités DT de l'Avesnois

Bordereau documentaire

Titre et sous-titre du document	Étude Mobilités DT de l'Avesnois
Rapport d'étape, rapport final, autre	Rapport final
Nombre de pages	54
Date de parution	27/07/18
Commanditaire	DDTM 59
Nom du programme	-
Contact (service producteur)	DT de l'Avesnois
N° de marché ou contrat	-
Organisme auteur	DT de l'Avesnois
Auteur(s)	Philippe Beaumont – Frédéric Nicolle – Unité Connaissance territoriale
Proposition de mots-clés	Déplacements, territoire, transports en commun, bus, train, voiture
Zone géographique couverte (à minima : arrondissement)	Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Objet de l'étude / Objectifs	Améliorer la connaissance de notre DT dans le domaine des déplacements, actualiser les données de l'étude du CETE de 2011, proposer des éléments de contexte autour des déplacements ; mettre en valeur les bonnes pratiques existantes sur le territoire et déceler les faiblesses
Contexte	Dans un contexte où la mobilité est un sujet d'actualité avec des engagements forts du président de la République, localement quelle est la situation, des pistes d'amélioration existent-elles et sont elles envisageables ?
Problématique	Connaître les savoir faire locaux et les valoriser.
Résumé / Résultats (15 lignes maximum)	L'étude mobilités menée par la DT de l'Avesnois a pour objectif principal : améliorer la connaissance de notre DT sur ce sujet. Un premier volet concerne le contexte du site d'étude , il a permis de situer le territoire dans son contexte institutionnel, démographique et économique. On y a approfondi plus particulièrement, sur l'aire d'étude, le fonctionnement du territoire et les déplacements. Ensuite est proposée une analyse de l'offre des transports et des flux de déplacements . Un deuxième volet concerne les déplacements domicile-travail au sein de l'arrondissement. Le troisième volet met en perspective les enjeux. Le quatrième volet vise à présenter les pistes à explorer ou existantes.
Méthode	Recherche documentaire, analyse et synthèse
Valorisation	
Transposabilité	
Diffusion des rapports	<input type="checkbox"/> en interne <input checked="" type="checkbox"/> au(x) Ministère(s) <input type="checkbox"/> tous publics

Résumé

La mobilité est un sujet d'actualité avec des engagements forts du président de la République.

Discours du Président de la République Emmanuel MACRON

Rennes, le 1er juillet 2017

« Le combat que je souhaite engager pour les années à venir, c'est celui des transports du quotidien. La réponse aux défis de notre territoire n'est pas aujourd'hui d'aller promettre des TGV ou des aéroports de proximité à tous les chefs-lieux de département de France, mais c'est bien de repenser, de réarticuler les mobilités du XXIe siècle, la capacité à rejoindre le point le plus pertinent pour une ville qui n'est pas toujours la capitale.

Ce qu'il nous faut penser, c'est autre chose pour demain ; ce sont les investissements pour ces nouvelles mobilités, c'est notre organisation collective pour ces nouvelles mobilités ; c'est les corrections à tous ces dysfonctionnements, ces engorgements qui aujourd'hui gâchent le quotidien de tant de nos concitoyens ».

Suite aux Assises de la Mobilité (septembre à décembre 2017), un projet de loi d'orientation des mobilités devrait être présenté dans le courant du premier semestre 2018.

1 – Les compétences en matière de transport et déplacement

Les Régions

La région est l'autorité organisatrice du transport collectif d'intérêt régional. Ses compétences présentent la particularité de s'étendre au rail et à la route.

La compétence ferroviaire des régions

Cette compétence a été attribuée aux régions dans le cadre de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2002, les régions ont donc la charge de l'organisation et du financement des services ferroviaires régionaux de voyageurs et des services routiers effectués en substitution de ceux-ci. Dans le respect d'un système ferroviaire cohérent et unique dont l'État reste le garant et la SNCF l'exploitant, les régions peuvent fixer les tarifs des services ferroviaires dans le respect des principes du système tarifaire national de la SNCF.

La compétence transports interurbains des régions

Outre les transports routiers organisés en substitution aux services ferroviaires, les régions sont les autorités organisatrices des transports interurbains depuis le 1^{er} janvier 2017 – et le deviennent le 1^{er} septembre 2017 à l'égard des transports scolaires interurbains – en lieu et place des départements.

La région chef de file des transports

Avec l'adoption de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), le législateur a fait de la région le chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports. En tant que tel, l'échelon régional est désormais chargé de coordonner son action avec celle des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) et de définir des règles générales relatives à l'intermodalité entre les services publics de transport et de mobilité dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les Départements

Le département était autorité organisatrice de transport jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour les transports interurbains et jusqu'au 1^{er} septembre 2017 pour les transports scolaires. Aux termes de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 après ces deux dates, la compétence transport des départements sera exercée par les régions. Le département est compétent pour l'organisation de ces transports sur l'intégralité de son périmètre en dehors des ressorts territoriaux des autorités organisatrices de la mobilité.

Même après les échéances fixées par la loi NOTRe, le département restera compétent pour organiser et financer le transport des élèves souffrant d'un handicap. Cette compétence départementale fixée par l'article L. 213-11 du code de l'éducation, résulte d'une volonté du législateur qui, en 1983, a transféré aux départements les ressources liées à la prise en charge des frais de transport scolaire des élèves et étudiants souffrant d'un handicap.

Lors de l'adoption de la loi NOTRe, le législateur n'a pas souhaité remettre en cause cette mission qu'il a clairement rattachée à la compétence sociale des départements. Ce qui signifie que cette compétence ne sera pas transférée aux régions en même temps que le transport scolaire interurbain.

Les autorités organisatrices de la mobilité

L'ancienne autorité organisatrice de transport urbain (AOTU) est devenue, depuis l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Son ressort territorial correspond au périmètre de l'intercommunalité qui exerce la compétence mobilité. Certaines communautés exercent cette compétence de manière obligatoire – métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération – les communautés de communes peuvent, selon le souhait de leurs membres, choisir de ne pas se doter de cette compétence ou l'exercer en tout ou partie.

Aux termes des dernières lois adoptées, la compétence mobilité exercée par les AOM comprend :

Des missions obligatoires

- L'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personne ;
- Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- Les plans de déplacements urbains – obligatoires seulement pour les AOM de plus de 100 000 habitants ;
- L'élaboration d'outils d'aide aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques de mobilité – obligatoire uniquement pour les AOM de plus de 100 000 habitants ;
- La mise en place d'un compte relatif aux déplacements présentant les différentes pratiques de mobilité dans l'agglomération et dans son aire urbaine, les coûts pour l'utilisateur et la collectivité – obligatoire uniquement pour les AOM de plus de 100 000 habitants ;
- La mise en place d'un service d'information aux usagers – obligatoire uniquement pour les AOM de plus de 100 000 habitants ;
- La mise en place d'un service de conseil en mobilité.

Des missions facultatives

- L'organisation de transport à la demande (TAD) ;
- La réduction de la congestion urbaine et de la pollution, par la mise en place d'un service public de marchandises et de logistique urbaine ;
- L'organisation de l'activité d'autopartage ;
- La mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage ;
- L'organisation d'un service public de location de bicyclettes.

Source : www.gart.org (groupement des autorités responsables de transport) - 20/02/2017

2 – Caractéristiques socio-économiques du territoire Sambre-Avesnois

Le territoire Sambre-Avesnois est un territoire assez rural avec une densité de population inférieure aux moyennes nationale et départementale. La CA Maubeuge Val-de-Sambre fait figure d'exception dans ce paysage rural : c'est l'EPCI le plus peuplé et urbanisé abritant un peu plus de la moitié des habitants de l'arrondissement. Dans une moindre mesure, la CC Sud Avesnois est un territoire rural ayant la particularité d'accueillir près de la moitié de sa population sur la seule ville de Fourmies.

Les CC Pays de Mormal et CC Cœur de l'Avesnois sont des territoires relativement ruraux.

Une des préoccupations majeure du territoire est la pauvreté surtout concentrée dans les villes principales. Le taux de personnes peu ou pas diplômées et de ménages sans voitures est assez préoccupant dans ces mêmes villes (notamment Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Avesnes-sur-Helpe, Louvroil, Hautmont, et Maubeuge). C'est ce qui explique en partie la présence des 11 quartiers en contrat de ville dont 6 inclus dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) au sein de l'arrondissement.

Ces grandes villes ou villes moyennes en situation de pauvreté perdent de leur attractivité et les habitants les plus aisés du territoire semblent préférer vivre dans les petits bourgs périphériques. Cette tendance est particulièrement constatée dans la partie nord de la CC Pays de Mormal où une population plutôt aisée y vit attirée notamment par l'attractivité des pôles d'emploi de Valenciennes et de Maubeuge. La CC Pays de Mormal est d'ailleurs l'EPCI accueillant le plus de cadres au sein de l'arrondissement.

3 – Les déplacements domicile-travail au sein de l'arrondissement

Le périmètre de l'arrondissement coïncide avec le bassin d'emploi de Maubeuge selon l'INSEE, déficitaire en emploi, car il ne permet pas à toute sa population active d'y travailler. Même si le territoire accueille de manière marginale des actifs venant d'autres bassins de vie, **1 actif sur 4** vivant au sein de l'arrondissement devait en 2013¹ aller travailler dans d'autres bassins d'emploi, notamment vers celui de Valenciennes ou vers la Belgique.

La désindustrialisation du bassin de la Sambre et la fin de l'activité textile à Fourmies expliquent en partie le déclin économique dont le territoire a toujours eu du mal à se relever.

Ainsi, en 2013, près de 10 % des actifs du territoire se déplacent vers la zone d'emploi de Valenciennes et plus de 7 % se déplacent vers la Belgique. Même si la zone d'emploi de Lille est assez éloignée du territoire, elle attire tout de même 2 % des actifs du territoire. Les déplacements vers la Thiérache, le Cambrésis, le Douaisis ou vers Saint-Quentin sont assez peu significatifs.

Par ailleurs, il faut noter que 46 % des déplacements des actifs vivant dans l'arrondissement se font vers la CA Maubeuge – Val-de-Sambre qui reste la partie du territoire offrant le plus d'emplois.

S'agissant des modes de déplacement, les actifs du territoire privilégient la voiture (85,4 % des modes de déplacement principal) et la part des transports en commun comme mode de déplacement principal ne représente que 4,7 %.

En comparaison à l'échelle nationale, environ 15 % des déplacements domicile-travail s'effectuent en transports en commun. La Sambre-Avesnois est donc bien en deçà de la tendance nationale.

La question de l'adéquation de l'offre de ces transports en commun se pose.

En effet, la desserte du territoire par les transports en commun est assez hétérogène, avec certaines zones blanches (à titre d'exemple le secteur Est de Trélon est enclavé et ne dispose pas de desserte interurbaine de transports collectifs), de même la qualité de ceux-ci est parfois relativement faible avec des temps de parcours vers le Valenciennois ou la métropole Lilloise assez longs au départ des différentes gares de l'arrondissement.

En même temps, le taux d'équipement en voiture des ménages est relativement faible sur certains secteurs, de même l'accessibilité en transports publics aux emplois et services n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.

La proportion de ménages n'ayant pas de voiture pour se déplacer est forte particulièrement dans les quartiers relevant de la politique de la ville de Maubeuge, Louvroil, Ferrière la grande et de Jeumont ; ainsi que sur Le Quesnoy et Fourmies, avec un taux de ménages non équipés compris entre 25 et 35 %. Par ailleurs, elle est également importante sur les communes rurales du sud-est de l'arrondissement.

En particulier, se pose la question des communes faiblement peuplées dans lesquelles résident des populations âgées.

Toutefois l'utilisation des transports en commun est un peu plus remarquée dans les communes disposant d'une gare (et souvent aussi dans les communes limitrophes) à l'exception de la ville de Fourmies où les actifs semblent privilégier davantage la voiture. Curieusement, une certaine utilisation des transports en commun comme mode de déplacement principal est constatée à Bavay malgré l'absence de gare.

La ruralité du territoire (hors agglomération de Maubeuge) explique en partie le recours au « tout voiture » surtout dans les petits bourgs où l'offre en transports en commun est quasi-inexistante. Il faut souligner également la configuration historique du réseau ferroviaire centralisée autour d'Aulnoye-Aymeries. Certains déplacements en train (exemple des trajets Avesnes/Maubeuge, Fourmies/Maubeuge, ou Le Quesnoy/Maubeuge) sont contraints par une correspondance à prendre en gare d'Aulnoye-Aymeries augmentant inévitablement les temps de transport.

A l'échelle du département, il faut remarquer l'existence souvent faible de liaisons directes entre les grandes villes. Les TER desservent trop souvent les petites gares (à tort ou à raison) ce qui allonge considérablement les temps de parcours et donc l'attractivité du train comme mode de déplacement principal. Néanmoins, quelques exemples de trajet en TER, au départ du territoire à certaines heures de pointe et pouvant concurrencer l'utilisation de la voiture méritent d'être soulignés :

¹ Les dernières données publiées de l'INSEE sur les mobilités professionnelles datent de 2014

- Le Quesnoy – Valenciennes : environ 15 minutes
- Aulnoye-Aymeries – Valenciennes : environ 30 minutes
- Maubeuge – Valenciennes : un peu plus d'une demi-heure
- Maubeuge – Lille : environ 1 h
- Avesnes – Valenciennes : environ 30 minutes
- Avesnes – Lille : environ 1 heure
- Fourmies – Valenciennes : environ 40 minutes
- Fourmies – Lille : environ 1h10

Les liaisons avec Paris sont aujourd'hui assurées par 10 trains directs (5 allers/ 5 retours) via Saint-Quentin, offre réduite consécutivement à la mise en place du TGV nord.

Les déplacements en train vers la Belgique n'existent plus mais subsiste une ligne de bus reliant Maubeuge à Mons en une heure environ. La question des déplacements transfrontaliers peut se poser lorsque l'on sait que plus de 7 % des actifs du territoire travaillent en Belgique.

S'agissant des réseaux de transport en autobus, il existe un service assez performant globalement situé sur le territoire de l'agglomération de Maubeuge (SMTUS). Signalons également la « Boucle de Fourmies » facilitant les déplacements des habitants en bus au sein de la ville. Le reste du territoire est plus ou moins couvert par l'offre de la Région (réseau Arc-en-Ciel 4 pour la Sambre Avesnois) qui a le mérite d'exister mais qui ne couvre pas tous les besoins de déplacements. A titre d'exemple, les communes rurales de Baives, Moustier-en-Fagne, Wallers-en-Fagne ou encore Saint-Aubin n'ont accès à aucune offre de transport régulièrement organisée.

4 - Les enjeux

Les enjeux de mobilité sur le territoire Sambre-Avesnois peuvent se résumer ainsi :

- sur le plan économique : redynamiser le territoire en faisant en sorte qu'il soit plus attractif et accessible,
- sur le plan environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant la part de l'utilisation de la voiture individuelle, trop importante sur le territoire Sambre-Avesnois,
- sur le plan social : permettre aux populations de rejoindre les pôles d'emplois et de services en offrant un moyen de transport adapté, et en renforçant la qualité des services publics de transport.

5 - Les pistes à explorer ou déjà existantes

- Développer le covoiturage et les aires dédiées (exemple du site internet de covoiturage de la communauté d'agglomération de Maubeuge - Val-de-Sambre),
- Installer des systèmes de navettes ramassant les salariés au plus près de leur domicile (exemples de MCA, TOYOTA),
- Faire progresser le transport à la demande (exemples de Fourmies ou du Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre - SMTUS),
- Mettre en place des dispositifs facilitant la vie des populations fragiles (aide financière au déplacement, aide à passer le permis de conduire, aide technique pour entretenir les véhicules),
Exemple 1 : le conseil régional subventionne à hauteur de 20 € / mois les déplacements domicile-travail de plus de 30 km sous conditions de ressources,
Exemple 2 : garage associatif à Fourmies,
- Densifier l'urbanisation autour des pôles gares, et offrir un stationnement gratuit ou peu onéreux à proximité de ceux-ci,
- Réactiver la liaison ferroviaire Namur – Charleroi – Maubeuge – Paris pour laquelle SNCB et SNCF analysent l'intérêt socio-économique ainsi que la faisabilité technique d'un tel raccordement,
- Rendre les transports en commun plus attractifs en réfléchissant notamment à une meilleure adéquation des correspondances entre les différents modes de TC (bus, train),
- Permettre à la population de l'arrondissement d'accéder aux agglomérations de Valenciennes et de Lille plus rapidement en transports en commun,
- Réaliser les infrastructures routières favorisant les réductions de temps de déplacement et désengorgeant les centres-villes (RN2, contournement Nord de Maubeuge, liaison Jeumont-Charleroi),
- Planifier l'aménagement du territoire, via le SCOT ou les PLUI notamment, en ayant toujours à l'esprit les problématiques de déplacement,
- Travailler sur la qualité des Plans de Déplacements Urbains (PDU) et des Plans Climats Air Energie Climat (PCAET)

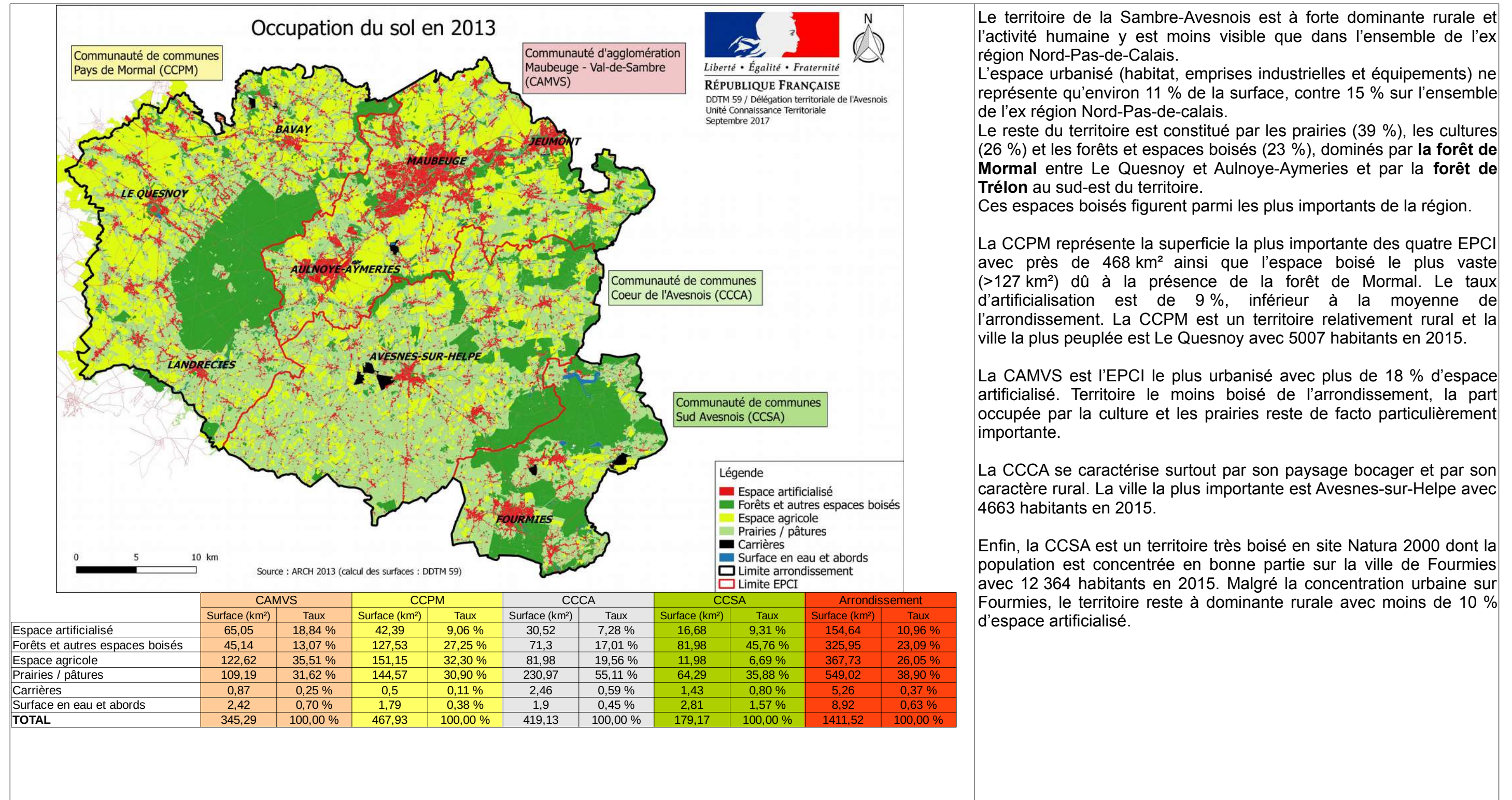
Table des matières

1 les caractéristiques de la Sambre-Avesnois.....	8
1.1. Un territoire à dominante rurale.....	8
1.2. Une population concentrée dans la vallée de la Sambre.....	10
1.3. La présence de populations « fragiles ».....	11
1.4. Des quartiers en situation de pauvreté.....	14
1.5. Les deux tiers de la population de Sambre-Avesnois située au sein d'aires urbaines.....	15
2. Fonctionnement du territoire et déplacements.....	16
2.1. Attractivité des pôles de services de Sambre-Avesnois.....	16
2.2. Localisation des principaux pôles d'emploi en Sambre-Avesnois.....	17
2.3. Le fonctionnement de la Sambre-Avesnois en bassins de vie.....	19
2.4. Les migrations alternantes des bassins de vie de Sambre-Avesnois.....	20
2.5. Caractérisation du fonctionnement de la Sambre-Avesnois avec l'extérieur.....	21
2.5.1. Un déficit d'emploi locaux et une dépendance envers d'autres bassins d'emplois.....	21
2.5.2. Le Valenciennois et les communes limitrophes belges : pôles attracteurs forts sur la Sambre-Avesnois.....	22
2.6. Caractérisation du fonctionnement interne de la Sambre-Avesnois.....	23
2.6.1. Maubeuge : pôle attracteur fort sur la Sambre-Avesnois.....	23
2.6.2. Regards sur les autres EPCI de l'arrondissement : migrations internes.....	24
3. L'offre de transports en Sambre-Avesnois.....	26
3.1. Le maillage actuel du réseau routier.....	26
3.2. Quelques données trafic.....	27
3.3. Données accidentologie sur la Route Nationale 2.....	28
3.4. Qualité de l'offre de transports publics.....	29
3.4.1. Les transports interurbains ferrés.....	29
3.4.2. Le transport interurbain par autobus.....	31
3.4.3. Le transport urbain de l'agglomération de Maubeuge.....	32
3.4.4. Analyse des services de transport librement organisés dans les Hauts-de-France.....	34
3.4.5. Le covoiturage.....	37
3.4.6. L'offre de transport Véhicule Sanitaire Léger.....	38
3.4.7. Les déplacements en vélo.....	39
3.4.8. Les transports par voie d'eau.....	39
3.4.9. L'évolution de l'offre de transport.....	40
4. Les modes de transport utilisés.....	41
4.1. Prédominance de l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe).....	41
4.2. Les déplacements en train.....	41
5. L'accessibilité des personnes aux emplois et aux services.....	42
5.1. Méthodologie.....	42
5.2. La qualité de l'accessibilité aux principaux pôles extérieurs du territoire d'étude.....	42
5.2.1. L'accessibilité de la Sambre-Avesnois au Valenciennois et à la métropole lilloise en voiture.....	43
5.2.2. Une accessibilité en TC quasi inexistante au pôle de Mons et inexistante au pôle de Charleroi.....	44
6.L'accessibilité depuis les cinq pôles gares du SCOT Sambre-Avesnois.....	45
7.L'accessibilité à pied des gares principales.....	48
8. L'accessibilité des quartiers « politique de la ville » aux transports collectifs.....	51
9. Moyens de transport utilisés en Sambre Avesnois.....	52
10. Conclusion.....	53
10.1 Les enjeux.....	53
10.2 Les pistes à explorer et existantes pour améliorer la mobilité en Sambre-Avesnois.....	53

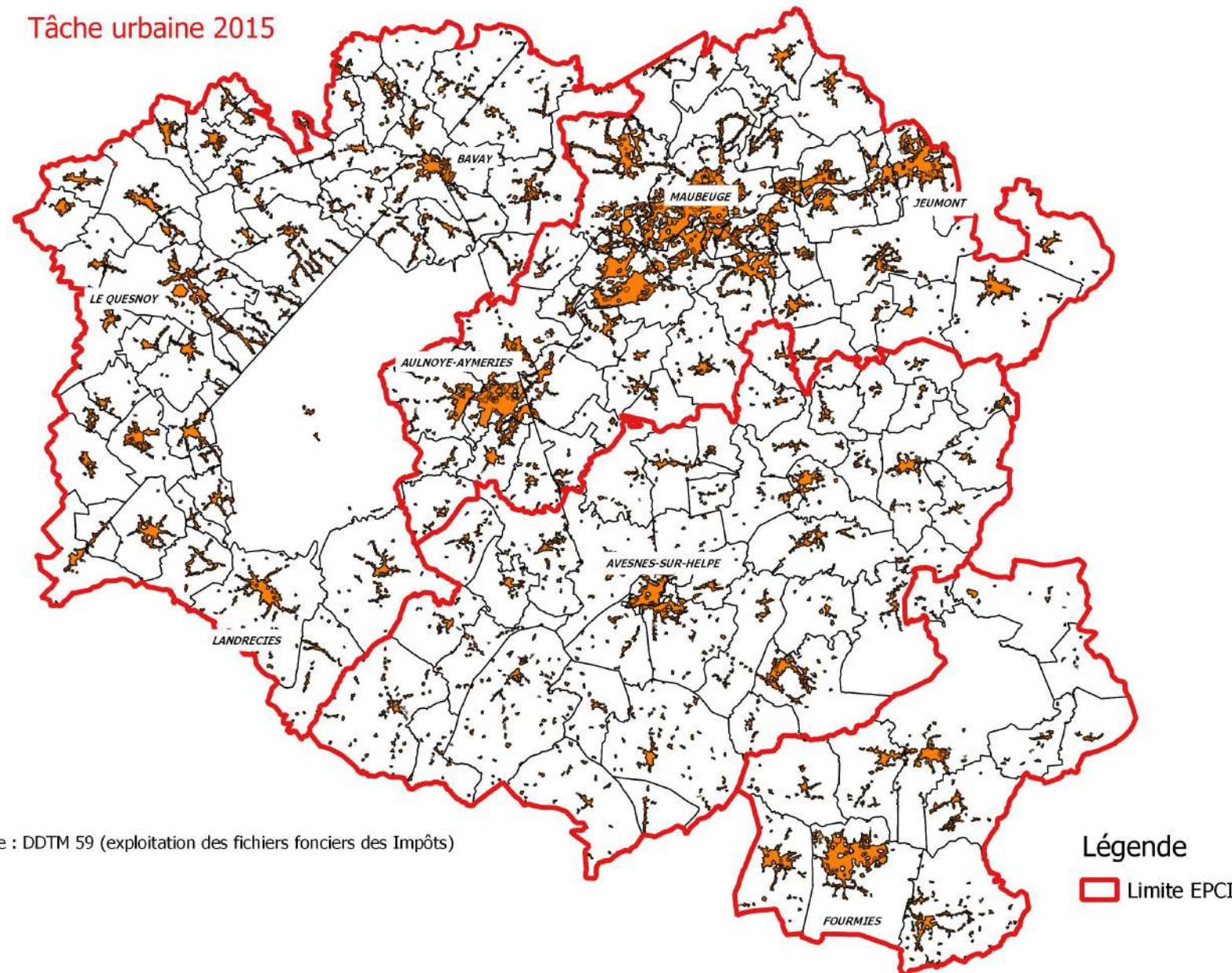
1 les caractéristiques de la Sambre-Avesnois

Il s'agit dans cette partie de donner quelques éléments de cadrage sur l'organisation spatiale et territoriale de la Sambre-Avesnois, celle-ci ayant un impact sur l'organisation des déplacements.

1.1. Un territoire à dominante rurale



Tâche urbaine 2015



Source : DDTM 59 (exploitation des fichiers fonciers des Impôts)

L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe : un territoire combinant grand pôle urbain et espaces ruraux.

Cette carte montre la tâche urbaine telle qu'elle peut être représentée en 2015.

L'urbanisation est trop souvent linéaire, et la tâche urbaine permet à plusieurs endroits de deviner le réseau routier, ce qui est une caractéristique de tout l'arrondissement.

La tâche urbaine est particulièrement marquée dans la vallée de la Sambre avec une urbanisation quasi continue de Aulnoye-Aymeries vers Jeumont.

Signalons également la faible empreinte urbaine sur la CCCA, territoire le plus rural, à l'exception des communes d'Avesnes-sur-Helpe et d'Avesnelles marquant clairement la centralité.

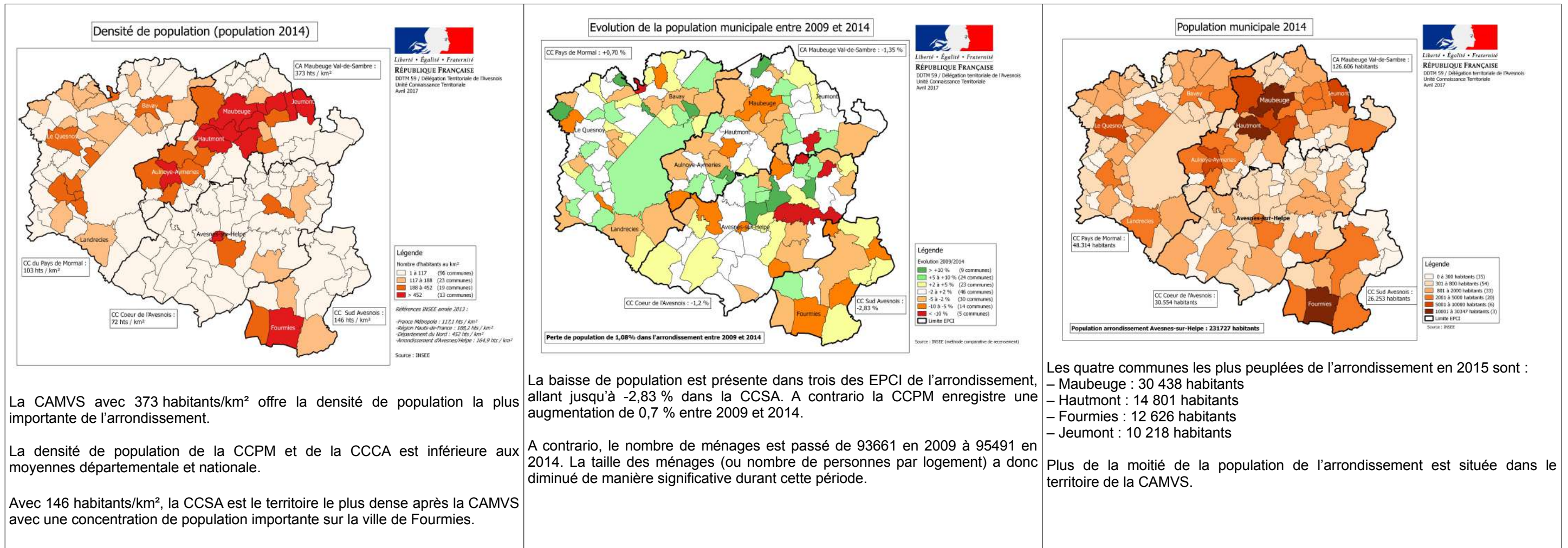
La CCPM contient de larges espaces de respiration avec une empreinte urbaine assez homogène et assez significative.

Le Bavais et Quercitain subissent une certaine pression résidentielle liée aux deux pôles d'emploi de Valenciennes et de Maubeuge.

Enfin, avec les villes de Fourmies, Trélon et Wignehies, l'empreinte urbaine de la CCSA est assez marquée au sein d'un territoire très boisé. Il s'agit d'un territoire à enjeux environnementaux où la population est plutôt concentrée au sud de l'EPCI.

En zone rurale, l'agriculture herbagère a favorisé la dispersion de l'habitat, notamment sur la CCCA.

1.2. Une population concentrée dans la vallée de la Sambre



La CAMVS avec 373 habitants/km² offre la densité de population la plus importante de l'arrondissement.

La densité de population de la CCPM et de la CCCA est inférieure aux moyennes départementale et nationale.

Avec 146 habitants/km², la CCSA est le territoire le plus dense après la CAMVS avec une concentration de population importante sur la ville de Fourmies.

La baisse de population est présente dans trois des EPCI de l'arrondissement, allant jusqu'à -2,83 % dans la CCSA. A contrario la CCPM enregistre une augmentation de 0,7 % entre 2009 et 2014.

A contrario, le nombre de ménages est passé de 93661 en 2009 à 95491 en 2014. La taille des ménages (ou nombre de personnes par logement) a donc diminué de manière significative durant cette période.

Les quatre communes les plus peuplées de l'arrondissement en 2015 sont :

- Maubeuge : 30 438 habitants
- Hautmont : 14 801 habitants
- Fourmies : 12 626 habitants
- Jeumont : 10 218 habitants

Plus de la moitié de la population de l'arrondissement est située dans le territoire de la CAMVS.

La population totale de la Sambre-Avesnois est de 231 727 habitants en 2014, dont environ 83 000 pour les sept communes les plus importantes de la vallée de la Sambre (Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Aulnoye-Aymeries, Louvroil, Feignies et Ferrière-la-Grande). Maubeuge est la commune la plus peuplée avec 30 347 habitants en 2014. Si neuf communes dépassent les 5 000 habitants, plus de 2/3 des communes du territoire comptent moins de 1 000 habitants. Les communes les plus importantes situées hors du val de Sambre sont Fourmies (12 340 habitants) puis Le Quesnoy (5 003 habitants), Avesnes-sur-Helpe (4 662 habitants), Anor (3 666 habitants), Landrecies (3 490 habitants) et Bavay (3 354 habitants).

La population est en baisse de 2,83 % sur la période 1999/2014, baisse constatée depuis 1982 (-2,1% entre 1982 et 1990 et -2,8 % entre 1990 et 1999). La baisse constatée entre 1999 et 2014 est plus forte dans le Val de Sambre, (-8,15% pour les cinq communes principales : Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Feignies et Ferrière-la-Grande) que dans les communes plus rurales.

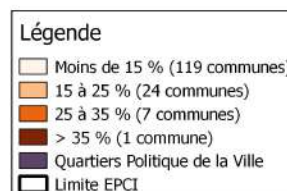
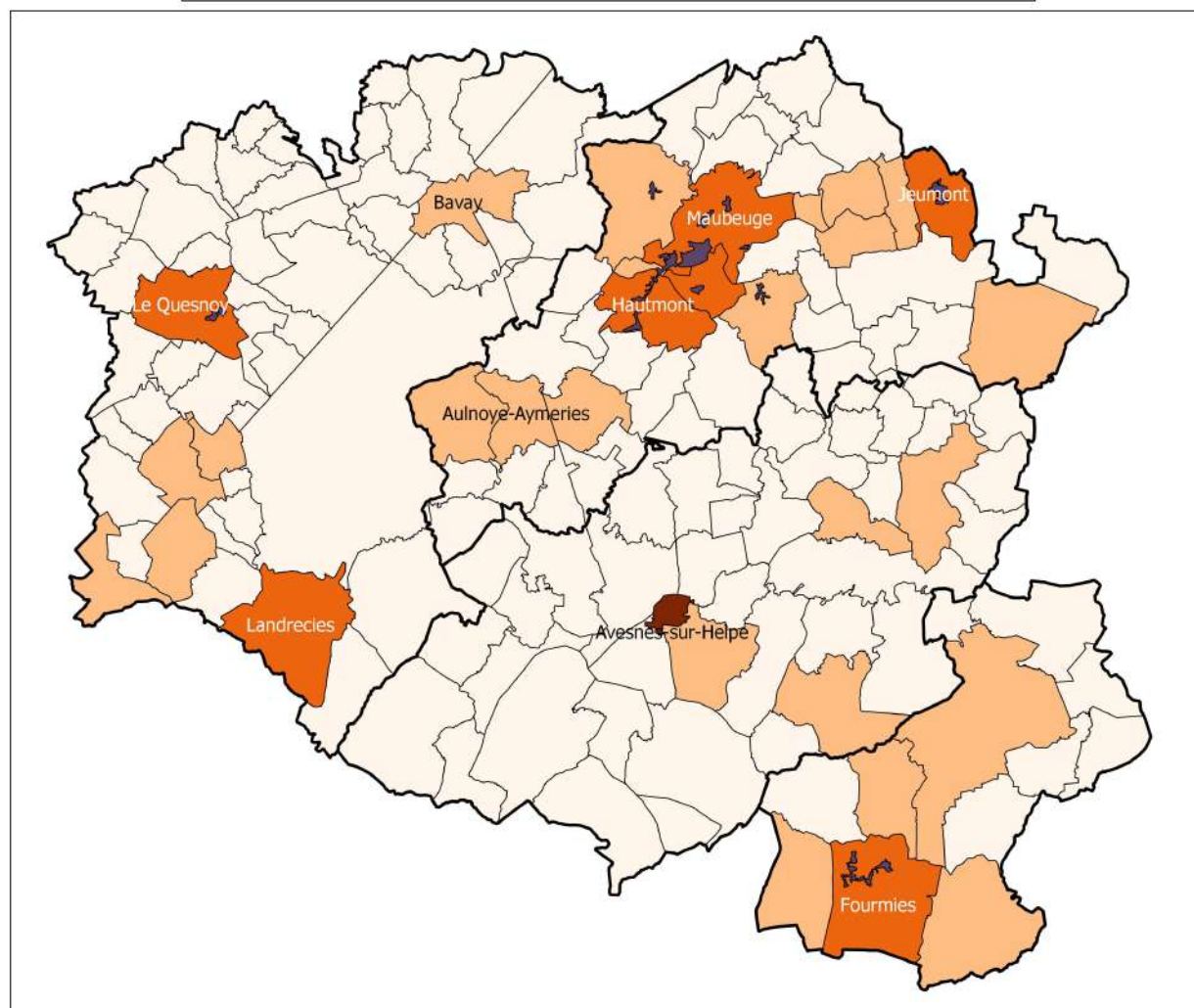
Des indicateurs démographiques défavorables à l'échelle de l'arrondissement mais un dynamisme retrouvé dans certains espaces ruraux ou périurbains.

A l'échelle de l'arrondissement la population diminue entre 1999 et 2014 avec une baisse supérieure à 2,83 % comparée à l'augmentation de 1,9 % pour le département. Ce déclin démographique est à la fois lié à un déficit migratoire important et à un solde naturel plus faible que dans le reste de l'ex région Nord Pas-de-Calais. Cette perte de population s'accompagne d'une augmentation du nombre de ménages plus modérée qu'en région et moins rapide que l'évolution du parc de logements au cours de la dernière décennie.

Au sein du territoire, les contrastes sont importants entre l'agglomération de Maubeuge qui perd un nombre important d'habitants et de nombreuses zones périurbaines et rurales qui gagnent des habitants entre 1999 et 2014 en lien avec des tendances régionales et nationales de reprise de la périurbanisation et de regain démographique des espaces ruraux. Ce regain ne concerne toutefois pas l'ensemble des espaces avec des pertes de population dans les pôles ruraux au sud de l'arrondissement.

1.3. La présence de populations « fragiles »

Taux de ménages non équipés en voiture en 2013



Source : INSEE

Une part importante des ménages sans voiture dans les villes les plus peuplées de l'arrondissement.

Le territoire du Val de Sambre se caractérise par une forte population sous-motorisée qui est alors plus dépendante de l'offre de transport collectif pour organiser sa vie quotidienne, accéder aux emplois et aux services. Notons que près de 21 % des ménages de l'arrondissement ne dispose pas de voiture en 2013. Ce constat s'applique tout particulièrement aux communes urbaines puisque les villes de Jeumont, Maubeuge, Hautmont, Louvroil, Fourmies, Le Quesnoy, Avesnes-sur-Helpe et Landrecies sont les plus concernées, avec un taux de ménages non motorisés supérieur à 25 %.

Les évolutions démographiques à venir auront inévitablement un impact fort sur les déplacements : la stabilisation démographique devrait confirmer le nombre des déplacements et l'éclatement des ménages induirait une augmentation du taux de la motorisation. En outre, si des solutions de transport alternatives à l'automobile ne sont pas développées, le vieillissement de la population conduirait au développement de comportements de mobilité spécifiques.

L'analyse des caractéristiques socio-économiques des populations permet d'identifier les zones du territoire dans lesquelles les questions d'accès à la mobilité sont déterminantes. En effet, une population sous-motorisée est nettement plus dépendante de l'offre de transport collectif pour organiser sa vie quotidienne, accéder aux emplois et aux services.

La proportion de ménages n'ayant pas de voiture pour se déplacer est forte particulièrement dans les quartiers relevant de la politique de la ville de Maubeuge, Louvroil, Ferrière-la-Grande et de Jeumont ; ainsi que sur Le Quesnoy et Fourmies, avec un taux de ménages non équipés compris entre 25 et 35 %. Par ailleurs, elle est également importante sur les communes rurales du sud-est de l'arrondissement.

Ménages dénués de voiture 2013	nombre	Taux (%)
Territoire SMTUS	11 817	22,8
Sambre-Avesnois	19 798	20,8
France métropolitaine	5 268 240	18,9

Source INSEE

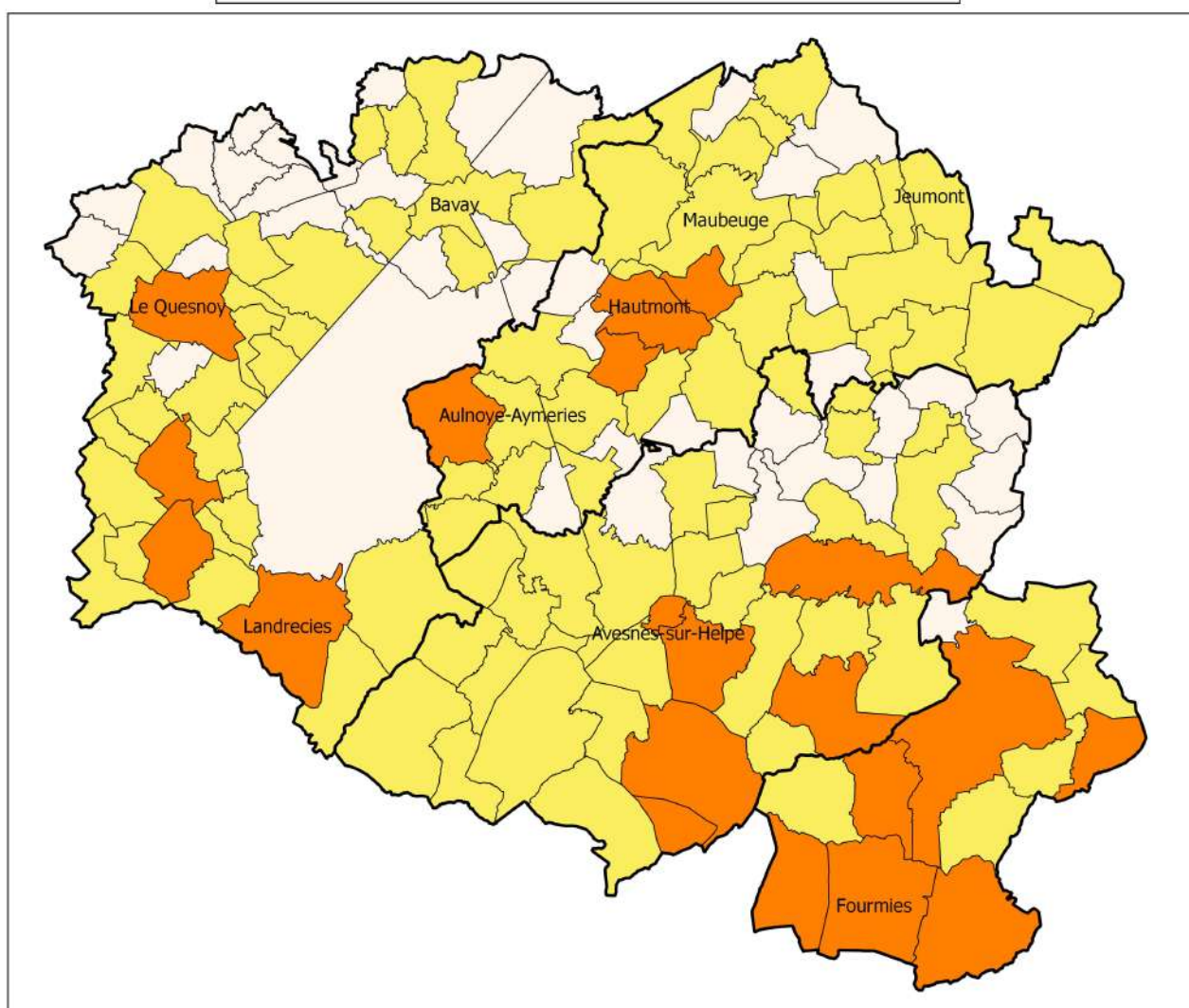
Au-delà des limites communales, cette population se concentre surtout dans les pôles urbains et notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Part des ménages non motorisés en 2012 par quartiers IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique)

Maubeuge Provinces françaises	66,2
Maubeuge Epinette Centre	53,2
Maubeuge Sous le Bois Ouest	43,5
Jeumont Le centre	40,4
Hautmont Saint-Marcel	36,7
Maubeuge Sous le Bois Centre	35,3
Aulnoye-Aymeries Quartier Vallourec	33,7
Aulnoye-Aymeries Centre-ville	32
Hautmont Entrée 2 Bois-la Chesnaie-les Bateliers	32
Louvroil Sous le Bois	31,1
Louvroil Centre	30,8
Louvroil Lac du Paradis	30,4
Maubeuge Faubourg de Valenciennes	30,3
Hautmont Cimetière-église	30,3
Jeumont Gare et environs	28,8
Jeumont Le Lambrecon	27,9
Ferrière-la-Grande Nord	27,1
Sambre-Avesnois	20,8
France métropolitaine	18,9

Source ADUS 2017

Part des personnes sans diplômes en 2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
 Unité Connaissance Territoriale
 Avril 2017

Légende
 Part des personnes sans diplôme ou au mieux BEPC, brevet des collèges ou DNB
 < 20 %
 20 à 30 %
 > 30 %
 Limite EPCI
 Source : INSEE

Le territoire de la CCSA est le plus préoccupant, car il accueille une population sous qualifiée et sous motorisée, dans un contexte où l'offre en transports collectifs est parfois limitée.

Le sud du territoire se caractérise également par une part importante de la population y résidant n'ayant pas de qualification avec un taux supérieur à 20 % voire 30 %. Ce constat est à mettre en corrélation avec le taux de ménages non équipés en voiture. Cette situation de précarité peut être un facteur limitant ou compliquant la mobilité.

Toutefois diverses dispositions voient le jour au sein de l'arrondissement pour lever ces freins :

1- L'usine du constructeur automobile Renault (MCA), à Maubeuge (1 800 salariés), fait office de précurseur en la matière. Depuis de nombreuses années déjà, l'entreprise a mis en place des navettes de ramassage par bus jusque dans le sud de l'Avesnois. Un peu moins d'une centaine de personnes sont concernées sur le secteur de Fourmies (avec Anor, Ohain et Wignehies).

2- L'usine TOYOTA : dans un premier temps, l'objectif est de mettre en place, via l'association Synergie, un véhicule de transport pour 17 salariés plus un chauffeur. Ce bus effectuera trois navettes quotidiennes les jours d'activité pour les équipes en 3x8. Dans un second temps, si la démarche est couronnée de succès, c'est un autocar de 55 places qui toucherait à terme 165 personnes. Une vingtaine de personnes du Sud-Avesnois travaille déjà chez Toyota et s'y rend, actuellement, par ses propres moyens. Le dispositif, avec départs et arrivées sur la Place verte à Fourmies, concernera également les employés de Sains-du-Nord et d'Avesnes-sur-Helpe (avec un arrêt respectivement à la gare et à La Rotonde). Il sera financé par la Région, l'intercommunalité (qui pourrait faire appel à d'autres communautés de communes intéressées), la ville de Fourmies et Pôle emploi. Reste à la charge du salarié: 50 € par mois (après déduction d'un remboursement de l'employeur de 50 €). Lors de la dernière journée de recrutement pour Toyota, l'an passé à Fourmies, 30 des 90 candidats ont été écartés dès le premier critère, à savoir l'absence de moyen de locomotion

3- Il y a un peu plus d'un an (2017), la plate-forme mobilité ouvrait ses portes, à Fourmies. Gérée par l'association Synergie, elle est montée en puissance progressivement. D'abord, elle a proposé aux demandeurs d'emploi (touchant moins que le SMIC) ou aux bénéficiaires des minima sociaux et stagiaires, dans leur démarche d'insertion (parcours de formation, recherche d'emploi...), la location d'une dizaine de véhicules, à la journée : vélo électrique (1,50 €), scooter (2 €), voiturette (3 €) et voiture (4 €). C'est ensuite une auto-école solidaire qui a vu le jour, en décembre 2017.

L'association permet de passer le permis de conduire moyennant 430 € (40 candidatures par an possibles). Et enfin, depuis septembre 2017, un garage solidaire s'adresse aux mêmes publics, uniquement sur « prescription » par des organismes sociaux (Pôle Emploi, Mission locale, centre communal d'action sociale...). Pour l'entretien et les petites réparations des véhicules (main-d'œuvre à 20 € de l'heure et pièces à prix modiques), tous ces dispositifs n'ont qu'un but : favoriser la mobilité pour la reprise d'activité.

Source Voix du Nord



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Février 2018

Médiane du niveau de vie (année 2014)

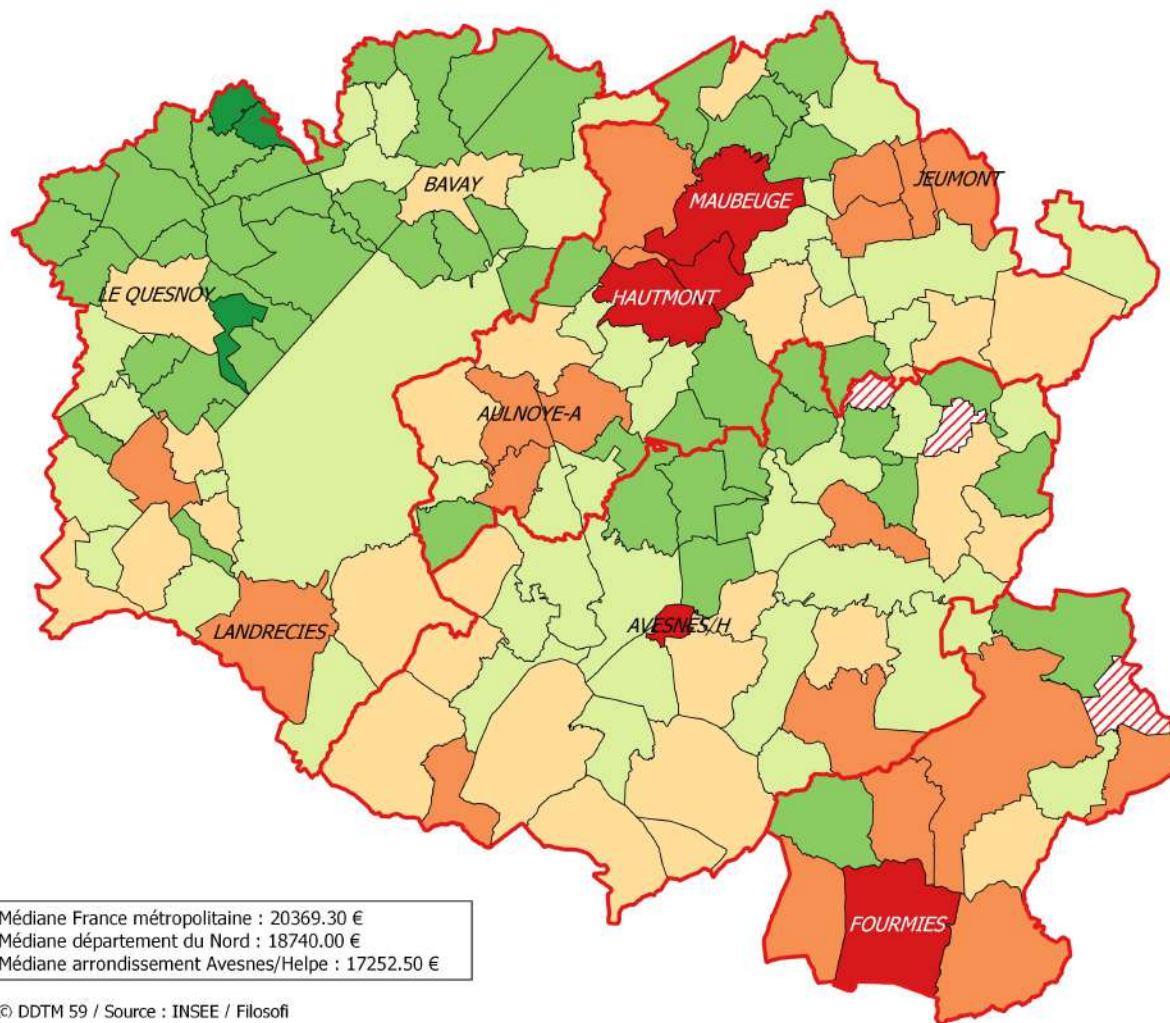
Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Légende

- < 15000 € (5 communes)
- 15000 - 17252,50 € (19 communes)
- 17252,50 - 18740 € (27 communes)
- 18740 - 20369,30 € (41 communes)
- 20369,30 - 25000 € (53 communes)
- > 25000 € (3 communes)
- Donnée non disponible (3 communes)
- Limite EPCI

Médiane France métropolitaine : 20369,30 €
Médiane département du Nord : 18740,00 €
Médiane arrondissement Avesnes/Helppe : 17252,50 €

© DDTM 59 / Source : INSEE / Filosofi



EPCI	Taux de pauvreté-moins de 30 ans	Taux de pauvreté-30 à 39 ans	Taux de pauvreté-40 à 49 ans	Taux de pauvreté-50 à 59 ans	Taux de pauvreté-60 à 74 ans	Taux de pauvreté-75 ans ou plus
France métropolitaine	22,8	16,7	16,9	14,0	9,3	8,9
Région Hauts-de-France	29,8	21,4	21,6	16,9	10,0	9,2
Département du Nord	29,8	21,7	22,3	17,8	11,1	9,1
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe	38,0	28,2	29,4	22,0	13,9	10,8
CA Maubeuge Val-de-Sambre	39,0	32,0	33,4	24,7	16,2	10,9
CC Pays de Mormal	24,1	16,2	19,1	14,4	9,6	11,8
CC Coeur de l'Avesnois	36,7	24,7	25,5	18,9	11,1	11,0
CC Sud Avesnois	49,9	36,7	36,3	27,8	13,6	8,6

En terme de revenu des habitants, le territoire peut être analysé de la manière suivante :

- la CCPM est le territoire le plus aisé avec davantage de cadres actifs, même si les habitants des communes les plus peuplées (Le Quesnoy, Bavay et Landrecies) ont des revenus plus modestes.
- la CCCA est divisée en 2 avec dans sa partie sud, proche de la Thiérache, une population plus pauvre que dans la partie nord où une population plus aisée semble attirée par la campagne à proximité de Maubeuge.
- la CAMVS est très hétérogène avec à la fois une population plus aisée dans les bourgs ruraux périphériques ; et relativement pauvre dans les villes principales (Maubeuge, Hautmont et Louvroil)
- la CCSA est clairement un territoire pauvre où le taux de pauvreté est le plus fort de l'arrondissement avoisinant les 30 %

Taux de pauvreté au 1^{er} janvier 2014 (source : INSEE)

EPCI	Taux de pauvreté
CA Maubeuge Val-de-Sambre	26,40 %
CC Pays de Mormal	15,40 %
CC Coeur de l'Avesnois	20,80 %
CC Sud Avesnois	29,20 %
Arrondissement Avesnes/Helppe	23,70 %
Département du Nord	18,90 %
Région Hauts-de-France	18,20 %
France	14,50 %

Une pauvreté accrue centrée sur les jeunes et les familles avec enfants dans l'Avesnois

- CAMVS et CCSA : les taux de pauvreté figurent parmi les plus importants des territoires du Nord et du Pas-de-Calais et oscille entre 26 % et 30 %.

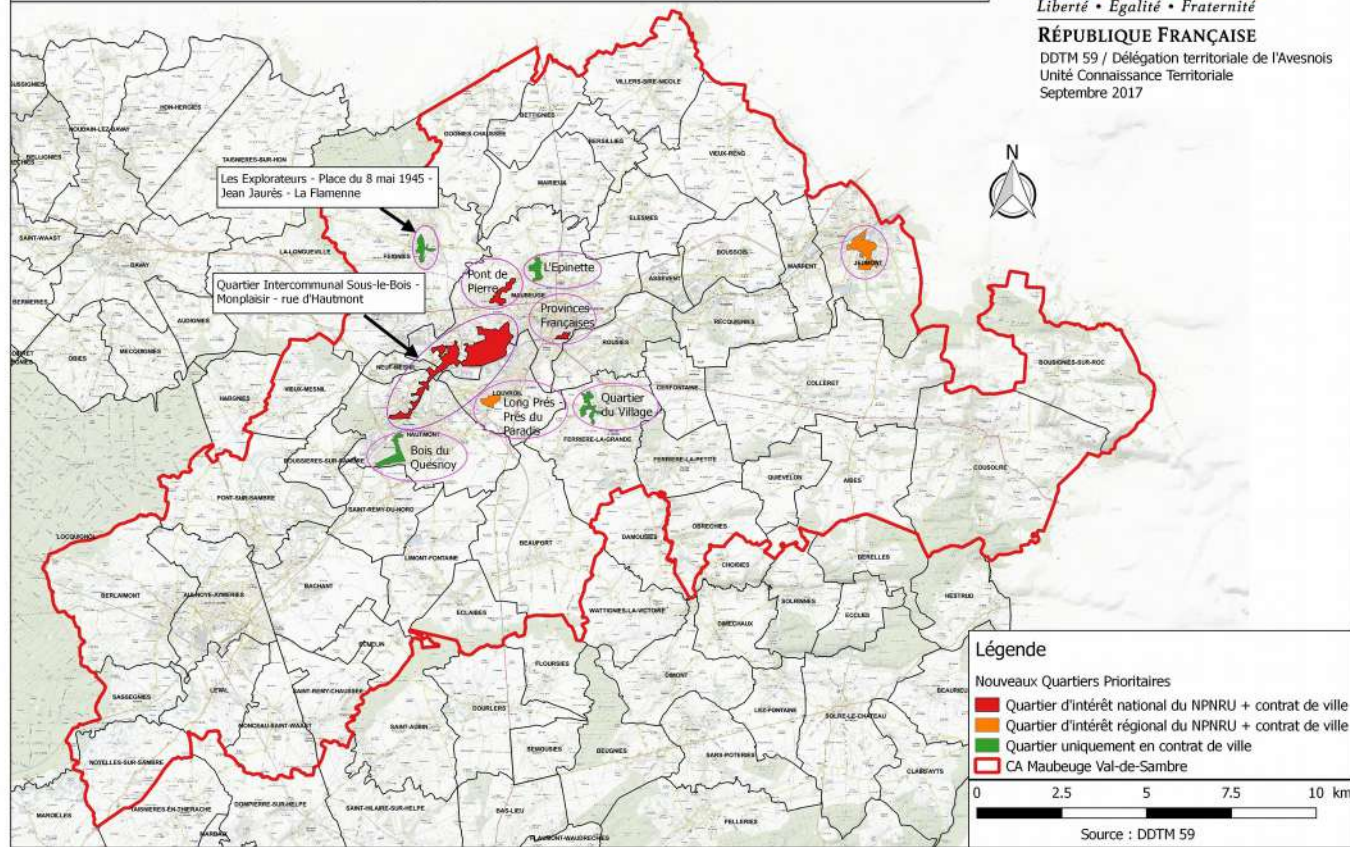
Les jeunes et les familles avec enfants sont les plus touchés par la pauvreté : plus de 44 % des familles monoparentales sont en situation de pauvreté dans ces territoires, et plus de 37 % des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans (contre 30 % en moyenne dans le Nord et le Pas-de-Calais). Par ailleurs, la pauvreté est très forte chez les jeunes et les familles avec enfants (sous-entendue la tranche des moins de 50 ans), modérée chez les plus âgés

- CCCA : pauvreté marquée également notamment chez les jeunes et les familles avec enfants

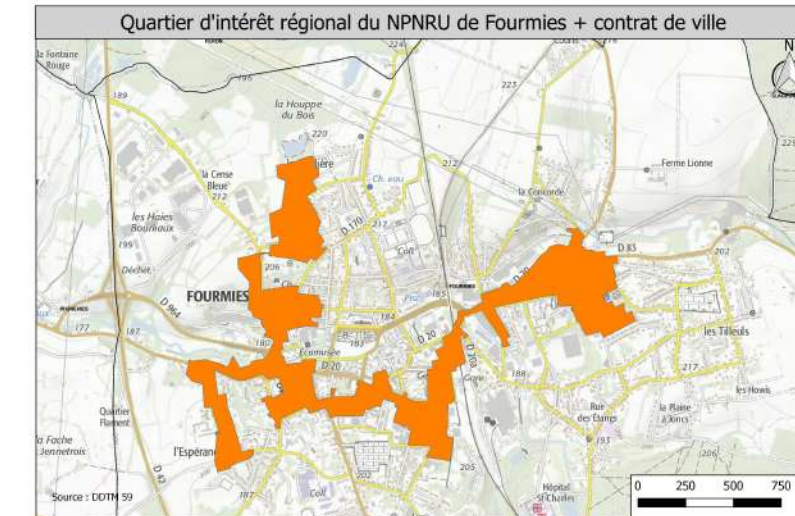
- CCPM : A l'inverse des autres EPCI, pauvreté un peu plus marquée chez les personnes âgées, plus faible chez les jeunes et les familles avec enfants.

1.4. Des quartiers en situation de pauvreté

Politique de la ville - Les Nouveaux Quartiers Prioritaires Zoom sur la communauté d'agglomération Maubeuge - Val-de-Sambre



Politique de la ville - Les Nouveaux Quartiers Prioritaires Zoom sur Le Quesnoy et Fourmies



Les quartiers relevant de la politique de la ville se concentrent en Val-de-Sambre, sur les communes de Maubeuge, Hautmont, Neuf-Mesnil, Louvroil, Feignies, Ferrière-la-Grande et Jeumont. Les autres sont situés à Le Quesnoy et Fourmies. Les contrats de ville reposent sur 3 piliers :

1) Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Les contrats de ville intègrent des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et l'artisanat.

Ils assurent par ailleurs une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

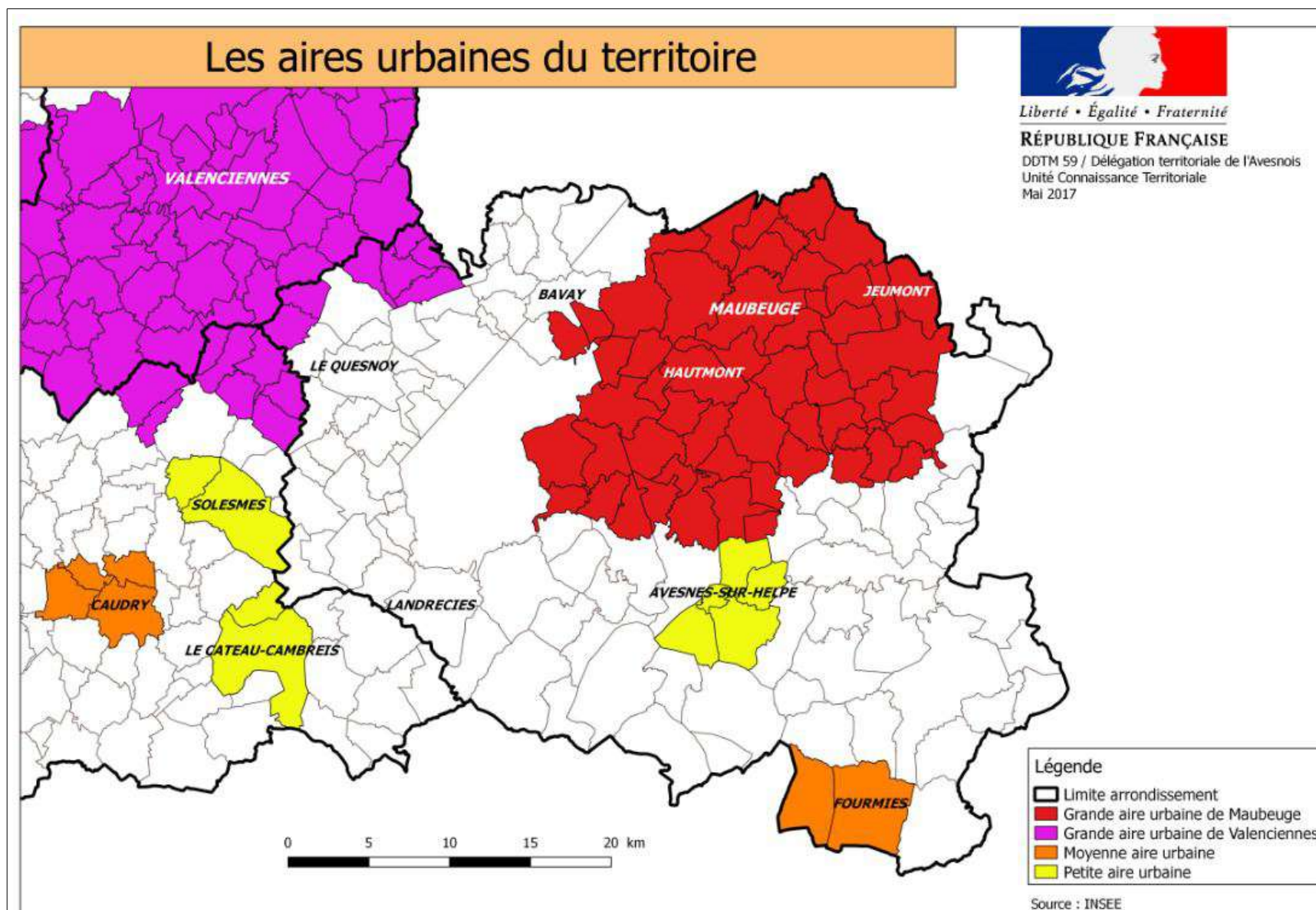
2) La cohésion sociale

Les contrats de ville prévoient les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement complémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

3) Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Les contrats de ville programment les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détaillent les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires qui bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les contrats déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier, de mixité sociale et de mobilité.

1.5. Les deux tiers de la population de Sambre-Avesnois située au sein d'aires urbaines



Le fonctionnement territorial peut être appréhendé par la notion d'appartenance ou non à une aire urbaine selon l'INSEE :

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Sur la base de ce découpage, la Sambre-Avesnois comporte trois aires urbaines :

- Aire urbaine de Maubeuge : 55 communes et 130 000 habitants soit 56 % de la population de l'arrondissement,
- Aire urbaine de Fourmies : moyenne aire urbaine constituée des communes de Fourmies et de Wignehies, regroupant 15 330 habitants, soit 6,6 % de la population de l'arrondissement,
- Aire urbaine d'Avesnes-sur-Helpe : petite aire urbaine constituée de 5 communes, regroupant 8 300 habitants, soit 3,6 % de la population de l'arrondissement.

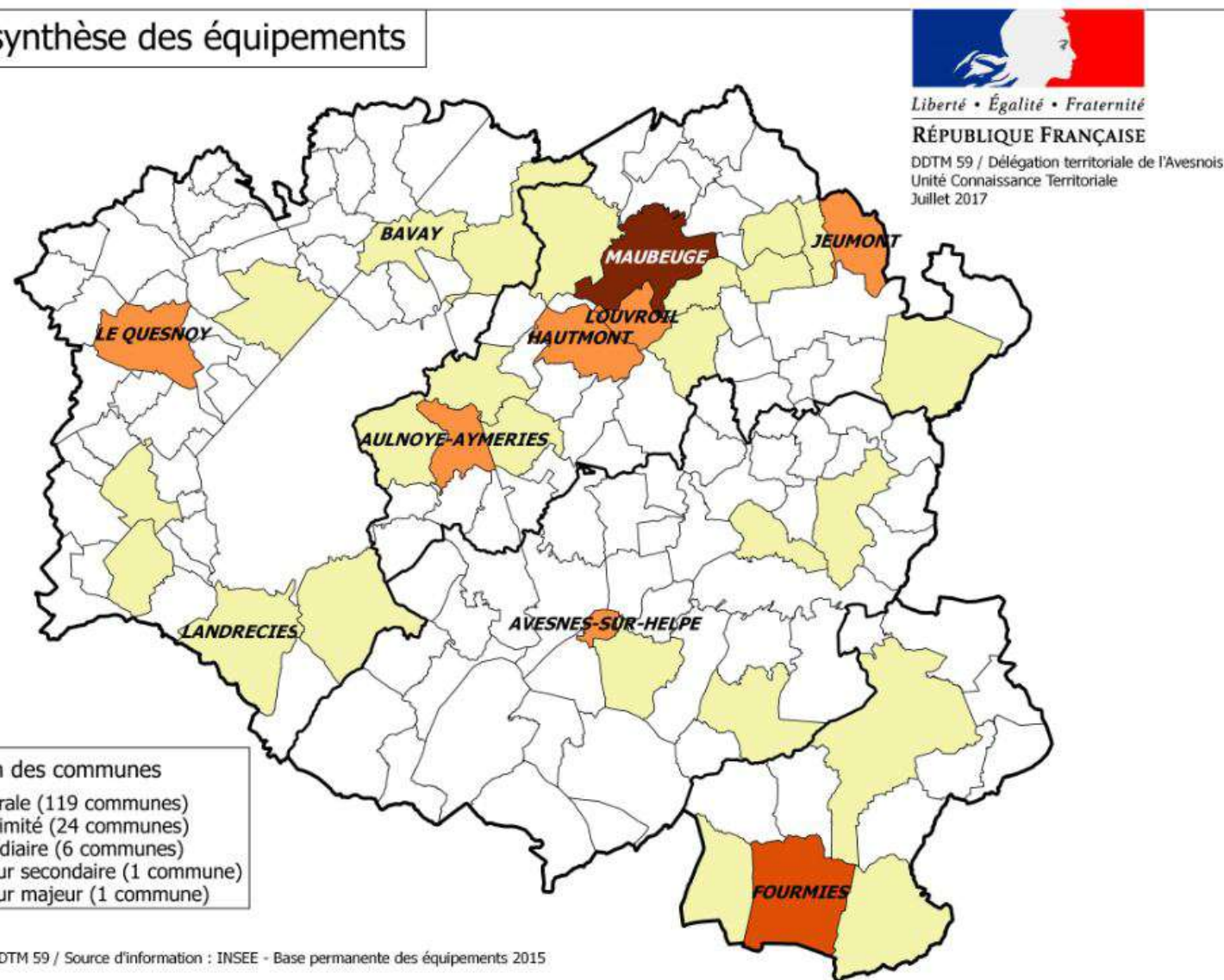
A noter que l'aire urbaine de Valenciennes couvre sept communes de l'arrondissement regroupant 5236 habitants soit 2,3 % de la population de l'arrondissement.

Au total, 68,5 % de la population de l'arrondissement vit au sein d'une aire urbaine. A l'inverse, près d'un tiers de la population vit en territoire plus rural où les besoins en déplacements sont plus importants notamment pour aller travailler.

2. Fonctionnement du territoire et déplacements

2.1. Attractivité des pôles de services de Sambre-Avesnois

Carte de synthèse des équipements



La répartition des services en Sambre-Avesnois a une incidence sur les flux de déplacements et leur longueur.

Cette structuration peut s'analyser à partir de la présence de pôle et de bassin de services intermédiaires, notions définies en fonction de la présence de certaines natures de services.

La base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE est destinée à renseigner sur le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population.

Les équipements sont répartis en trois gammes :

- gamme de proximité (boulangerie, coiffeur, banque, restaurant, école maternelle, infirmier...);
- gamme intermédiaire (police, gendarmerie, supermarché, station-service, collège, gare...);
- gamme supérieure (hypermarché, lycée, urgences, maternité, cinéma, musée...).

Certains équipements ne sont pas classables. Les équipements à caractère touristiques, de loisirs ainsi que certains équipements sportifs sont éliminés. En effet, ils fournissent leurs services davantage à une clientèle de passage qu'à la population résidente et/ou obéissent à des d'implantation spécifiques (domaine skiable, centre équestre, port de plaisance- mouillage, boucle de randonnée, agence de voyage, hôtel homologué, camping homologué, information touristique).

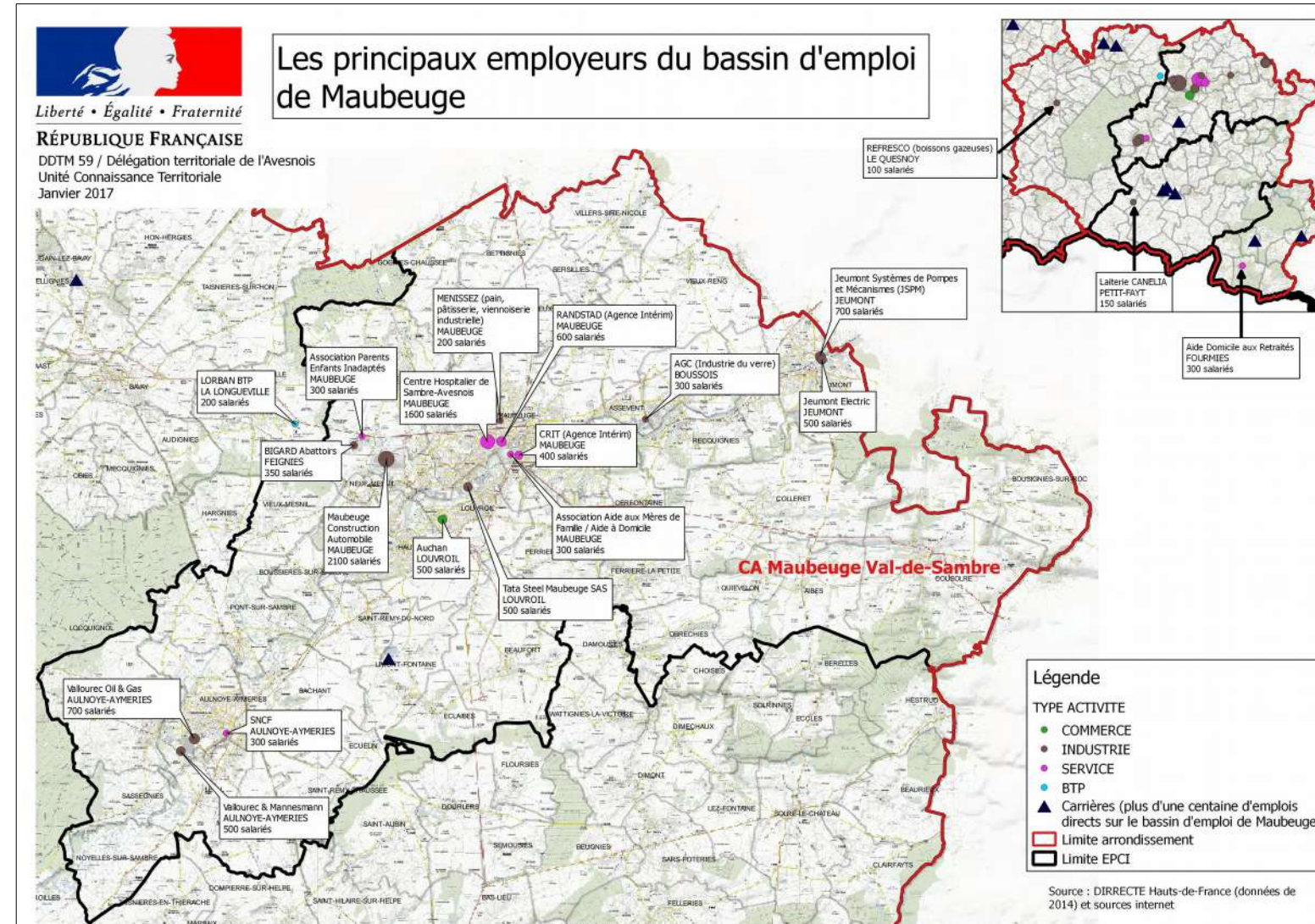
La DDTM a ainsi classé les communes en cinq catégories, selon le nombre d'équipements constatés et selon leurs gammes :

- couronne rurale
- pôle de proximité
- pôle intermédiaire
- pôle supérieur secondaire
- pôle supérieur majeur

On peut constater une concentration d'équipements importante sur un axe sud-ouest/nord-est de Landrecies à Jeumont coïncidant avec la ligne ferrée Creil-Jeumont, témoignage du lourd passé industriel. Au-delà de cette « frontière », les équipements importants sont nettement moins concentrés.

Il est malheureusement fait le constat d'une baisse de population dans la plupart des communes bien équipées, ce qui n'est pas sans conséquences sur la mobilité et les déplacements générés pour accéder aux services (santé, formation, culture...).

2.2. Localisation des principaux pôles d'emploi en Sambre-Avesnois



La majorité des emplois du bassin d'emploi se trouve au sein de l'agglomération de Maubeuge.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015 (zone d'emploi de Maubeuge)

	nombre	%
Ensemble	9176	100,0
Industrie	762	8,3
Construction	1059	11,5
Commerce, transport, hébergement et restauration	3151	34,3
Services aux entreprises	1814	19,8
Services aux particuliers	2390	26,0

Champ : activités marchandes hors agriculture

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Caractéristiques du bassin d'emploi de Maubeuge (source : DIRECCTE)

Atouts :

- positionnement géographique à l'intersection de deux grands courants d'échanges ; nord – sud (Benelux / Europe du Sud) et est – ouest (Europe Centrale / façade littorale)
- tissu économique le plus diversifié de la région
- présence d'entreprises mondialement reconnues pour leurs produits innovants
- agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement
- parc naturel régional de l'Avesnois

Faiblesses :

- deuxième plus forte baisse démographique en région NPDC sur la période 2009-2014
- population vieillissante marquée par un déficit de jeunes par rapport à la région NPDC
- faible niveau de qualification de la population
- taux d'emploi parmi les plus faibles de la région NPDC
- sur-chômage historique et risque de chômage de longue durée très développé
- enclavement du sud de la zone d'emploi

Opportunités

- industrie agro-alimentaire en croissance continue, devenue en 2012 le 3^e secteur ind.
- dynamisme des activités présentes permettant de rattraper le retard avec la région
- territoire doté de plusieurs structures d'innovation, notamment dans la mécanique avec le pôle d'excellence régional Mécanov
- implantation de centres de recherche de grands groupes d'envergure internationale (Vallourec, Areva, Jeumont Electric)
- projet de recherche et développement dans le cadre du Pôle Maîtrise Énergétique des Entraînements Électriques (MEDEE)
- 2 pôles d'excellence ruraux
- développement des circuits courts alimentaires
- présence d'une antenne universitaire avec des formations de pointe
- regroupement des outils d'insertion à l'emploi (Réussir en Sambre-Avesnois)
- liens naturels avec la Belgique

Menaces

- décroissance de la population active à l'horizon 2030
- poursuite de l'émigration résidentielle
- déficit migratoire élevé des navettes quotidiennes liées au travail
- spécialisation de l'industrie dans des technologies moyennes en déclin ou fortement touchées par la crise économique de 2008 : industrie automobile, sidérurgie, mécanique industrielle, fabrication de tubes en acier
- problème de reconversion des salariés licenciés de l'industrie
- forte dépendance aux groupes étrangers
- concentration de l'emploi dans quelques grands établissements
- plus faible part du tertiaire marchand en région NPDC
- malgré le besoin, un des plus faibles recours aux services à la personne dans un territoire au très faible revenu fiscal moyen

Population de 15 ans ou plus, par catégorie socioprofessionnelle en 2014
 Source: INSEE, RP 2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016

EPCI	Population active ayant un emploi – Catégorie socioprofessionnelle	PAAE - Pop active ayant un emploi	Taux
CA Maubeuge – Val de Sambre	Professions intermédiaires	11 277	22,42%
	Employés	15 765	31,34%
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	2 196	4,37%
	Agriculteurs exploitants	301	0,60%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 563	7,08%
	Ouvriers	17 199	34,19%
	TOTAL	50 301	
CC du Pays de Mormal	Professions intermédiaires	5 789	26,18%
	Employés	6 239	28,21%
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	1 174	5,31%
	Agriculteurs exploitants	479	2,17%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 761	12,49%
	Ouvriers	5 671	25,65%
	TOTAL	22 113	
CC du Coeur de l'Avesnois	Professions intermédiaires	2 875	21,36%
	Employés	3 987	29,63%
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	709	5,27%
	Agriculteurs exploitants	551	4,09%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 052	7,82%
	Ouvriers	4 283	31,83%
	TOTAL	13 457	
CC du Sud Avesnois	Professions intermédiaires	1 822	18,07%
	Employés	3 229	32,03%
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	496	4,92%
	Agriculteurs exploitants	187	1,85%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	558	5,53%
	Ouvriers	3 790	37,59%
	TOTAL	10 082	
En France métropolitaine	Professions intermédiaires	7 413 200	25,80%
	Employés	8 601 518	27,40%
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	1 829 583	6,60%
	Agriculteurs exploitants	439 448	1,80%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 811 483	17,80%
	Ouvriers	6 675 071	20,30%
	TOTAL	29 770 303	

Quelques constats sur le bassin d'emploi de Maubeuge :

– CAMVS : territoire accueillant majoritairement des ouvriers ou des employés dans des proportions supérieures aux moyennes nationales. La part des cadres est faible pour un territoire urbain (7 % contre 17,8 % au niveau national). Par ailleurs, les artisans et agriculteurs exploitants sont sous-représentés en comparaison avec les tendances nationales.

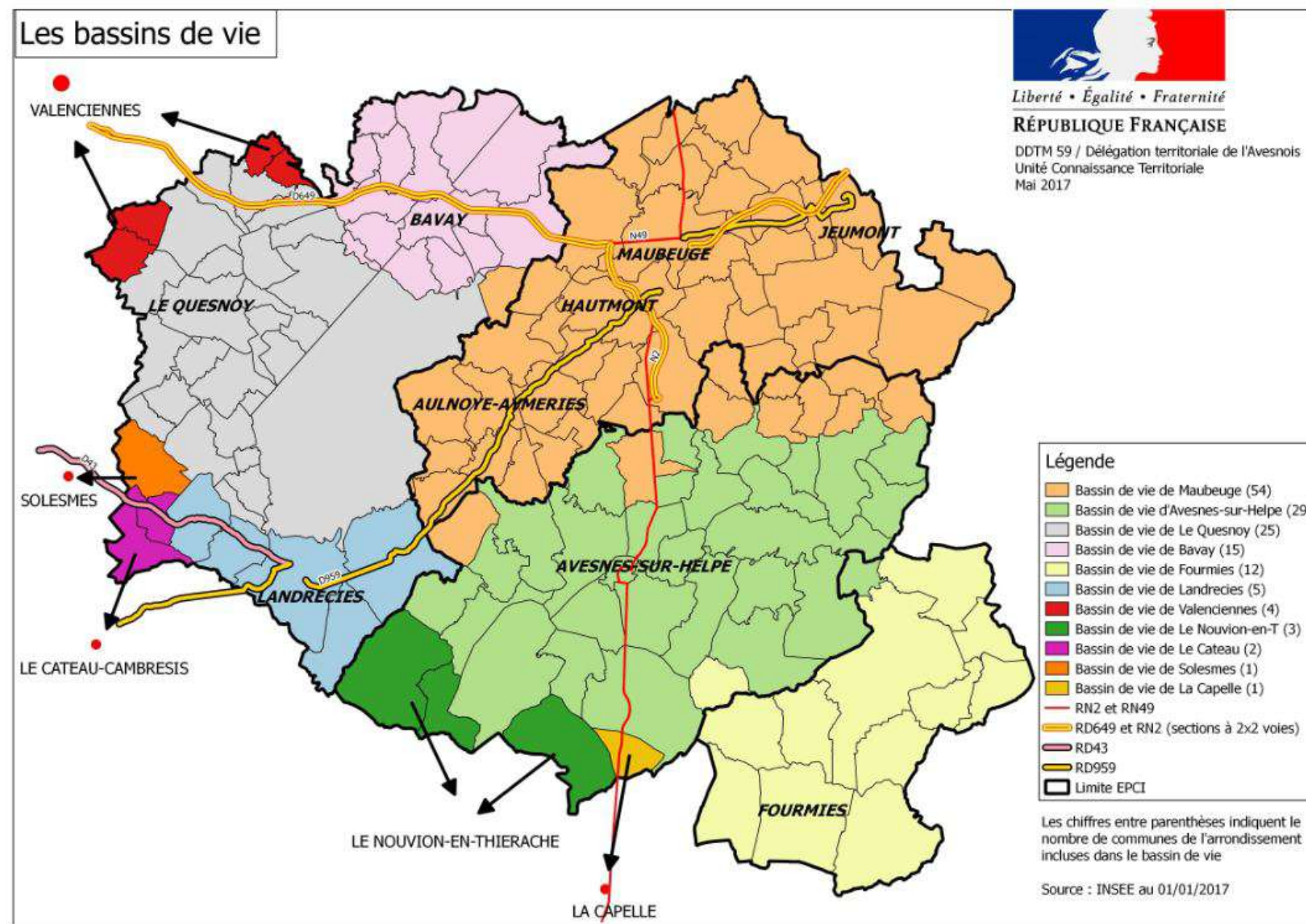
– CCPM : territoire accueillant le plus de cadres et de professions intermédiaires dans des proportions se rapprochant de la moyenne française. Ce constat est à mettre en relation avec le taux de pauvreté le plus faible de la zone d'emploi de Maubeuge. La part des ouvriers est la plus faible du territoire mais reste supérieure à la moyenne française.

– CCCA : la population active ressemble à celle de la CAMVS avec une part toutefois plus importante des agriculteurs exploitants. Cette part des agriculteurs exploitants est la plus élevée du bassin d'emploi, et bien plus élevée que la moyenne nationale.

– CCSA : les ouvriers et employés sont prépondérants avec près de 70 % de la population ayant un emploi. A l'inverse, la part des cadres est la plus faible de la zone d'emploi, bien inférieure à la moyenne nationale.

En conclusion, le bassin d'emploi de Maubeuge souffre du manque de personnes hautement qualifiées notamment au regard des secteurs d'activité de pointe subsistant. Seule la CCPM fait figure d'exception avec des catégories socio-professionnelles proches de la moyenne française avec davantage de cadres.

2.3. Le fonctionnement de la Sambre-Avesnois en bassins de vie



Méthodologie de construction des bassins de vie.

Le découpage de la France en « bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines :

- services aux particuliers
- commerces
- enseignement
- santé
- sport, loisirs et culturels
- transports.

L'arrondissement ou zone d'emploi de Maubeuge est ainsi structuré en 6 bassins de vie principaux plus ou moins étendus, du plus important au plus petit en terme de population selon les chiffres de l'INSEE de 2015 :

- bassin de vie de Maubeuge (129579 habitants)
- bassin de vie de Fourmies (26218 habitants)
- bassin de vie d'Avesnes-sur-Helpe (25805 habitants)
- bassin de vie de Le Quesnoy (23437 habitants)
- bassin de vie de Bavay (13033 habitants)
- bassin de vie de Landrecies (7826 habitants)

Onze communes limitrophes avec le Valenciennois, le Cambrésis, le Solesmois, ou avec l'Aisne appartiennent à des bassins de vie extérieurs au territoire d'étude. Ces onze communes représentent 5667 habitants en 2015 soit 2,44 % des habitants de l'arrondissement. Cela signifie que, dans leur mode de fonctionnement, ces communes vivent à priori davantage avec d'autres territoires bien qu'appartenant au bassin d'emploi de Maubeuge.

2.4. Les migrations alternantes des bassins de vie de Sambre-Avesnois

Le fonctionnement des bassins de vie est ici analysé à partir des migrations alternantes permettant d'identifier les déplacements des actifs entre leur lieu d'habitation et leur lieu de travail. Elles permettent donc de caractériser les dépendances entre bassins selon l'influence des pôles d'emplois.

Migrations alternantes vers les bassins d'emplois.

	Nb actifs travaillant dans commune de résidence	%	Nb actifs travaillant dans une autre commune	%	Nb actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi	Flux entrant	% par rapport au nb d'actifs
Maubeuge	4322	53	3833	47	8155	6944	85
Fourmies	2043	59,4	1395	40,6	3439		
Avesnes-sur-Helpe	536	45,8	633	54,2	1169	542	46,4
Le Quesnoy	738	44	941	66	1678	112	6,7
Aulnoye-Aymeries	1088	38	1756	62	2844	1051	37
Bavay	385	32	814	68	1199		
Landrecies	489	44,7	606	65,3	1095		
Arrondissement	22603	27,7	59919	72,3	81522	11149	13,7

Source INSEE 2013

27 % des habitants de Sambre-Avesnois ayant un emploi restent au sein de leur commune pour y travailler.
Pour les 73 % restant, on observe cinq fois plus de déplacements domicile-travail sortants que d'entrants.

Ce constat est cependant relativement hétérogène selon les bassins de vie considérés. Ainsi, sur le bassin de vie de Maubeuge, la part des entrants est de 6944 alors que celui des sortants est de 3833 et reflète, avec une part de 53 % d'actifs travaillant dans la commune, le rôle attracteur du pôle d'emploi de Maubeuge.

A l'opposé, les territoires à dominante plus rurale comme le Bavaisis, Landrecies ou Le Quesnoy fonctionnent, en termes d'accessibilité à l'emploi, fortement avec l'extérieur avec un minimum de 50 % de migrations des actifs résidant vers l'extérieur de leur bassin de vie.

De 1999 à 2013, le taux d'actifs de l'arrondissement travaillant hors de celui-ci est passé de 17 à 25 %.

L'évolution est moins marquée en sens inverse, mais on peut quand même noter que la part des emplois offerts en Sambre-Avesnois occupés par des personnes résidant hors du territoire est passée de 9 à 11 %.

Le territoire accroît donc ses échanges d'actifs avec son environnement.

Les sorties du territoire ont augmentées de 53 % depuis le début du siècle.

1^{re} raison : l'explosion des flux vers la Belgique, qui ont plus que doublé.

2^e raison : l'accroissement considérable des migrations vers l'arrondissement de Valenciennes.

Ces deux territoires accueillent les 2/3 des actifs de Sambre-Avesnois travaillant hors de l'arrondissement et 17 % du total des travailleurs résidents dans l'arrondissement.

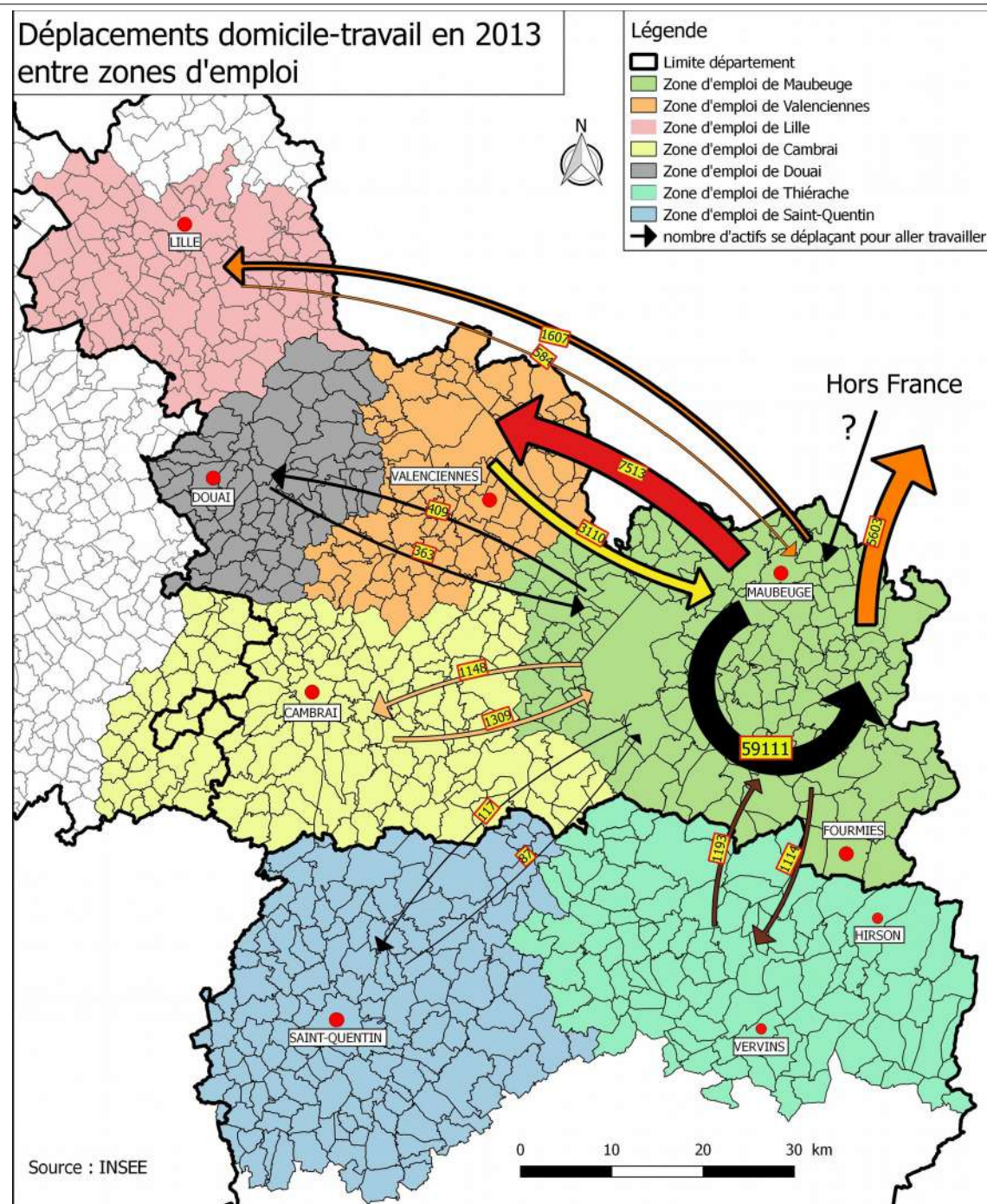
On peut également relever une croissance importante des flux vers l'arrondissement de Lille.

Source ADUS 2017

2.5. Caractérisation du fonctionnement de la Sambre-Avesnois avec l'extérieur

La présente partie a pour objectif de caractériser le fonctionnement de la Sambre-Avesnois avec les territoires voisins, au regard de l'emploi.

2.5.1. Un déficit d'emploi locaux et une dépendance envers d'autres bassins d'emplois



Selon les chiffres de l'INSEE de 2014, l'emploi total (salarié et non salarié au lieu de travail) de la zone d'emploi de Maubeuge est de 66 293.

Or, 78 787 actifs vivent dans la zone d'emploi de Maubeuge. Il en résulte **un déficit de plus de 12 000 emplois sur le territoire.**

La carte des flux ci-contre montre clairement la dépendance de territoires voisins sur la question de l'emploi. Bon nombre d'actifs se voient ainsi contraints d'aller travailler en Belgique, ou vers la zone d'emploi de Valenciennes ou, dans une moindre mesure, vers la région de Lille, le Cambrésis ou dans l'Aisne.

A l'inverse, sur la Sambre-Avesnois on recense, en 2013, près de 7500 migrations quotidiennes domicile-travail d'actifs résidant à l'extérieur et venant y travailler.

La Sambre-Avesnois attire ainsi malgré tout des actifs résidant principalement dans les territoires limitrophes, en particulier :

- le Valenciennois : 3110 actifs
- le Cambrésis : 1309 actifs
- la Thiérache : 1193 actifs
- la région lilloise : 584 actifs.

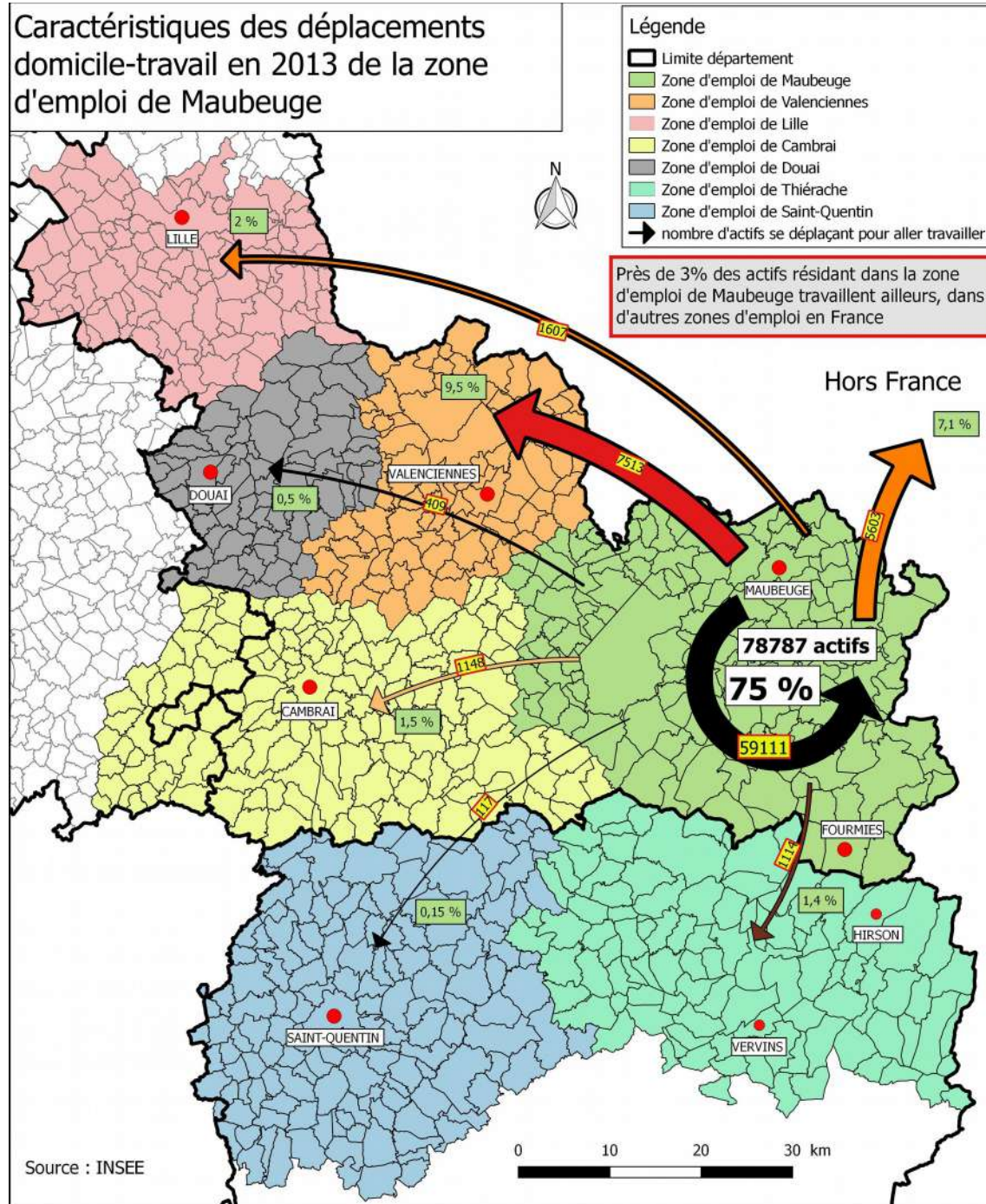
NB : en raison de l'absence de données mobilisables, les flux Belgique vers zone d'emploi de Maubeuge ne sont pas indiqués.

Focus sur les flux vers l'Aisne :

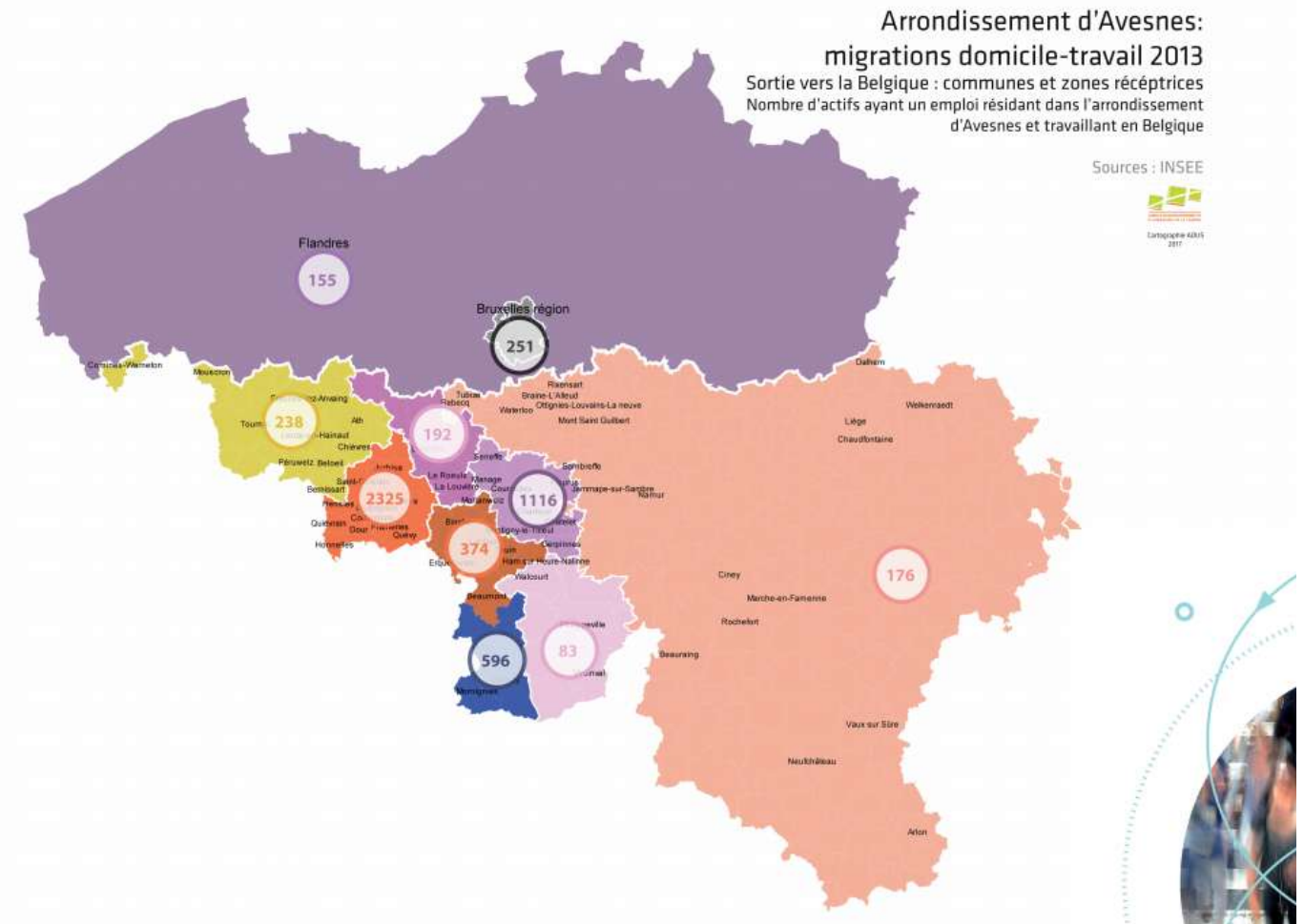
Quelques villes attirent une part de la population vivant en Sambre Avesnois. Celles attirant plus de 100 actifs du territoire Sambre-Avesnois sont citées ci-après :

- Hirson : 383 actifs
- Le Nouvion-en-Thiérache : 152 actifs
- La Capelle : 105 actifs

2.5.2. Le Valenciennois et les communes limitrophes belges : pôles attracteurs forts sur la Sambre-Avesnois



75 % des actifs de la zone d'emploi de Maubeuge travaillent au sein de celle-ci,
9,5 % migrent vers la zone d'emploi de Valenciennes,
7,1 % travaillent hors France, à destination première de la Belgique



7,1 % des frontaliers quittent la Sambre-Avesnois, le secteur de Mons bénéficie de la majorité de ces flux (42 % du total à l'échelle de la Sambre-Avesnois). On relève 1 200 habitants de Sambre-Avesnois travaillant dans la seule ville de Mons, dont 846 provenant de la Sambre. Vient ensuite la zone de Charleroi, avec 836 actifs de Sambre-Avesnois travaillant dans la commune centre, dont 614 sambriens. A eux deux, ces territoires regroupent 62 % des migrations alternantes de l'arrondissement vers la Belgique.

Vient ensuite le secteur de Momignies, proche de Fourmies et qui comporte une verrerie représentant un volume d'emplois non négligeable.

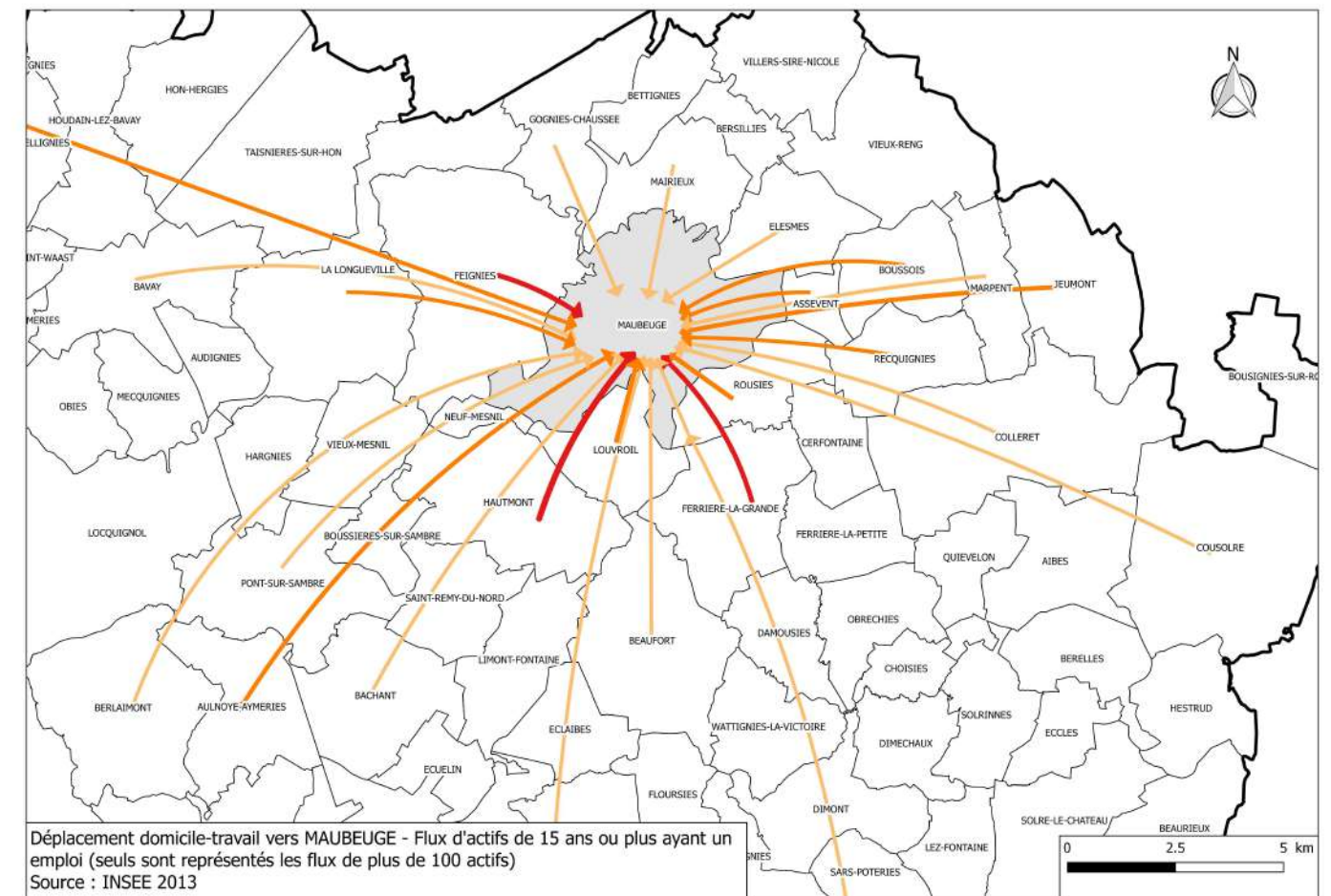
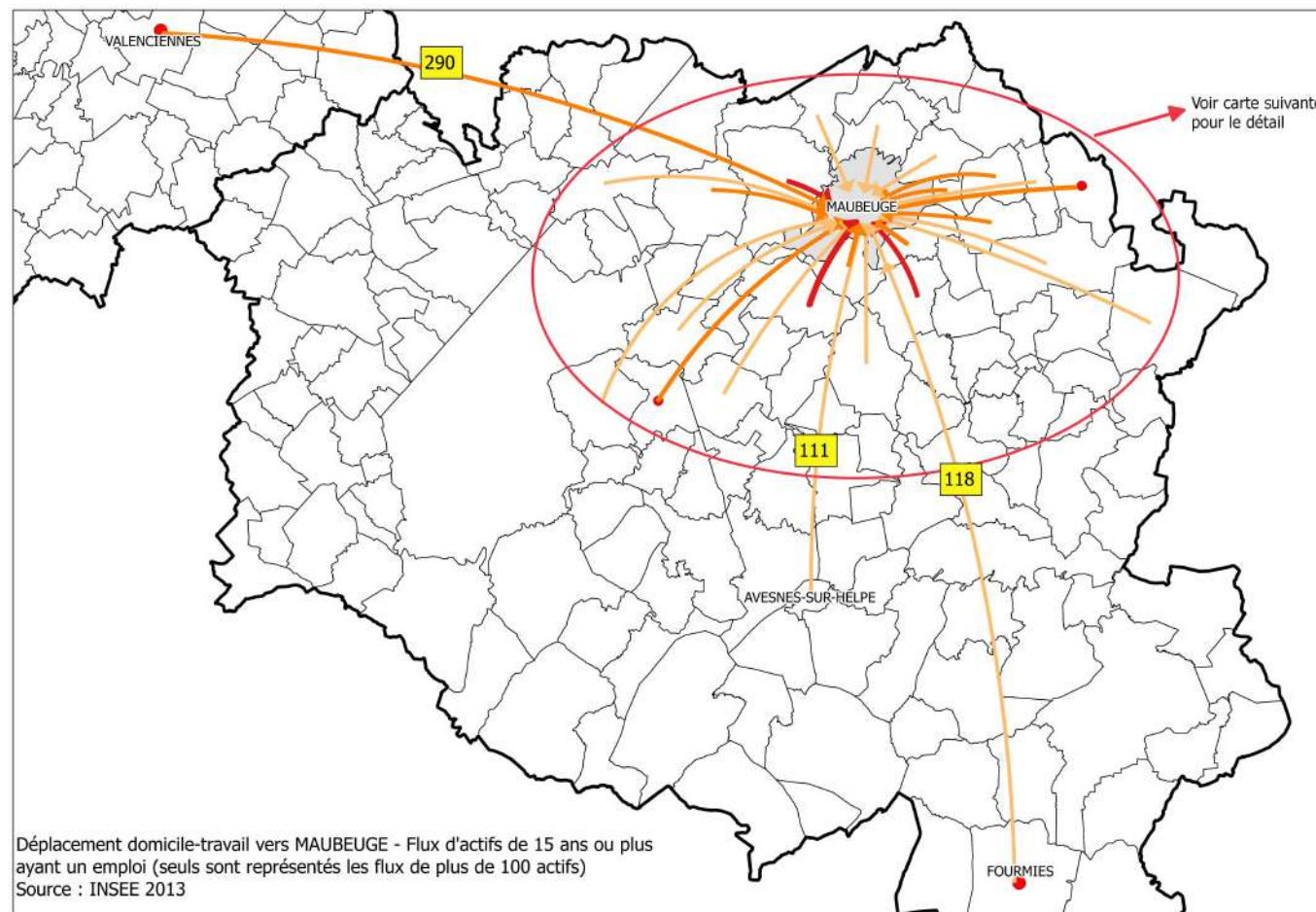
Pris isolément, des territoires relativement éloignés tels que Tournai, Bruxelles ou la Flandre, n'affichent pas des volumes conséquents de navetteurs issus de Sambre-Avesnois, mais le cumul de ces différents territoires débouche sur un nombre d'actifs significatif, révélateur de l'attractivité que peut exercer la Belgique.

(Source ADUS 2017 : Migrations alternantes en Sambre-Avesnois)

Globalement, la couverture théorique en emploi local (rapport entre les emplois locaux et le nombre total d'actifs résidant du territoire) est de 75 % en 2013. Cette situation n'est cependant pas exceptionnelle. A titre d'exemple, le même taux est observé pour le bassin d'emploi de Valenciennes où 25 % des actifs travaillent ailleurs attirés eux aussi, pour diverses raisons, par des bassins d'emploi voisins.

2.6. Caractérisation du fonctionnement interne de la Sambre-Avesnois

2.6.1. Maubeuge : pôle attracteur fort sur la Sambre-Avesnois



Le principal pôle attracteur de ce territoire est le bassin de vie de Maubeuge accueillant quotidiennement un peu plus de 6944 migrants entrant venant y travailler, soit 10 % des migrations internes à l'aire d'étude.

Le 2^e pôle est celui d'Aulnoye-Aymeries (près de 1000 migrants entrants).

Cette attractivité résulte de la localisation de l'emploi dans les pôles urbains de ces 2 secteurs (selon l'INSEE, 62 % de l'emploi total se trouve dans ces 2 pôles urbains).

Le bassin d'Avesnes-sur-Helpe centralise quant à lui 542 migrations.

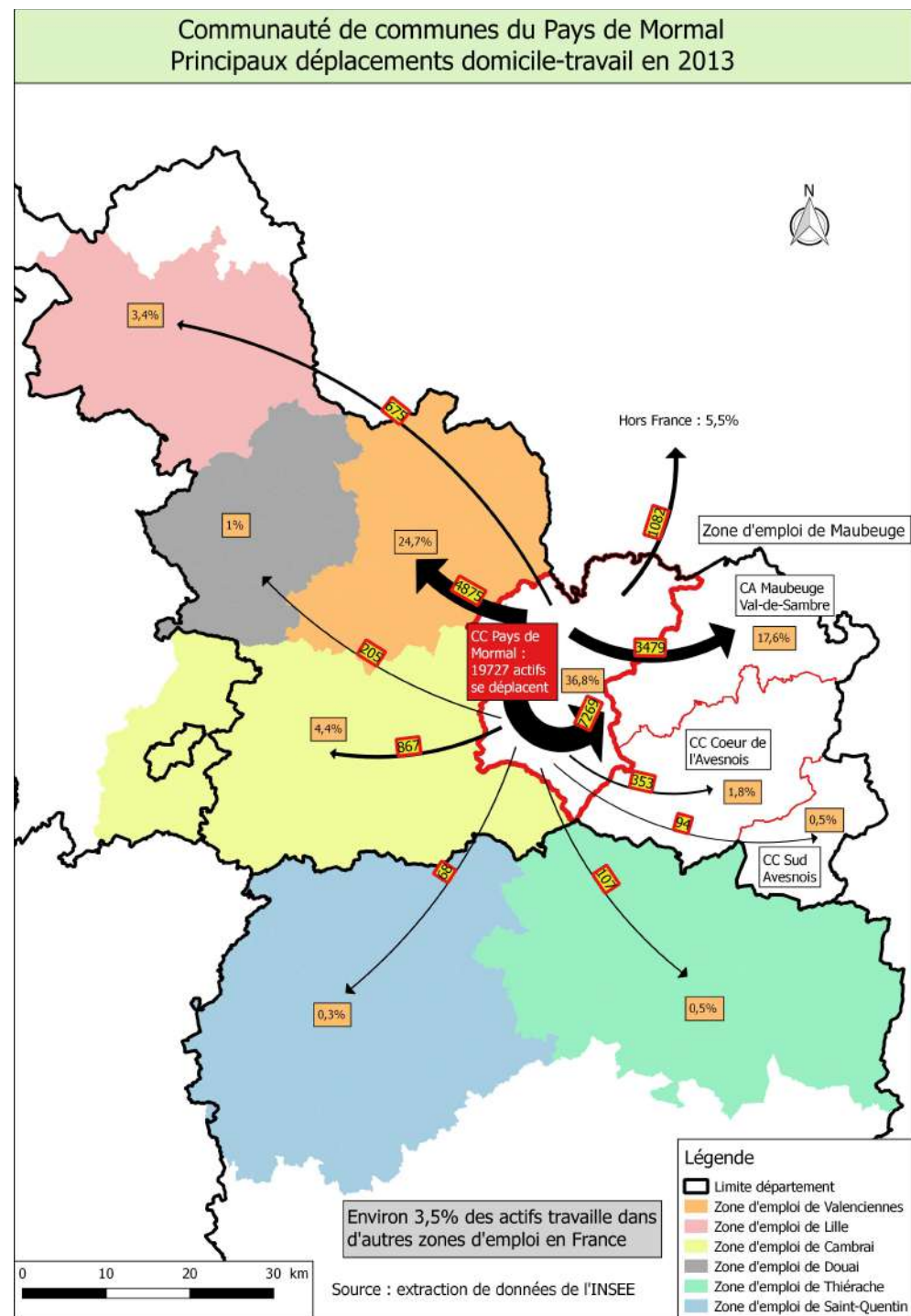
Comme le montre la carte ci-dessus, l'essentiel du flux est en provenance de :

- Hautmont : 897 flux
- Feignies : 563 flux
- Ferrière-la-Grande : 514 flux
- Rousies : 487 flux
- Louvroil : 436 flux
- Jeumont : 426 flux

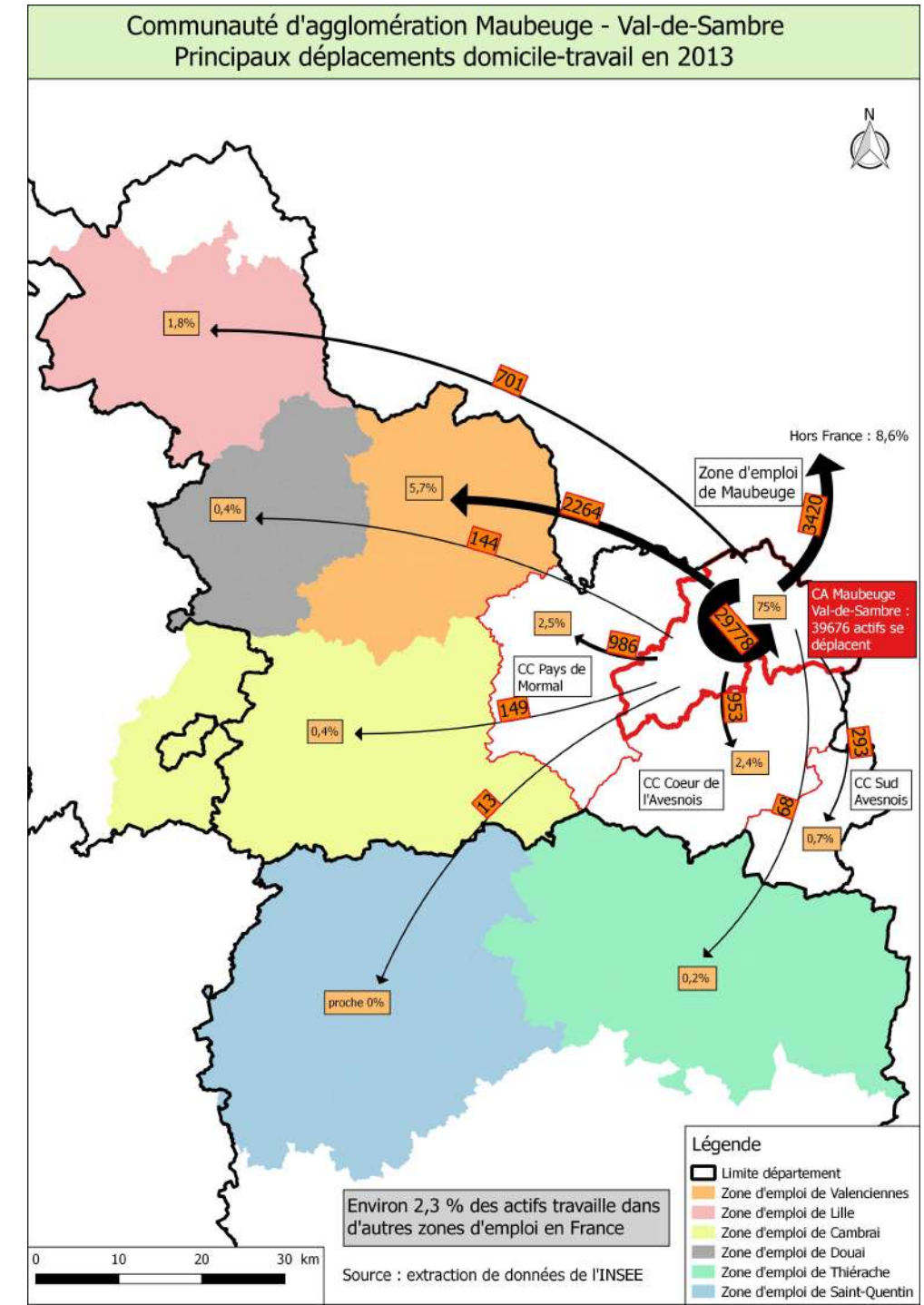
Avec l'arrivée du futur Centre Hospitalier de Maubeuge au niveau de la RD649 direction Jeumont, le trafic interne à la ville lié aux activités hospitalières sera de ce fait reporté à l'est de la commune.



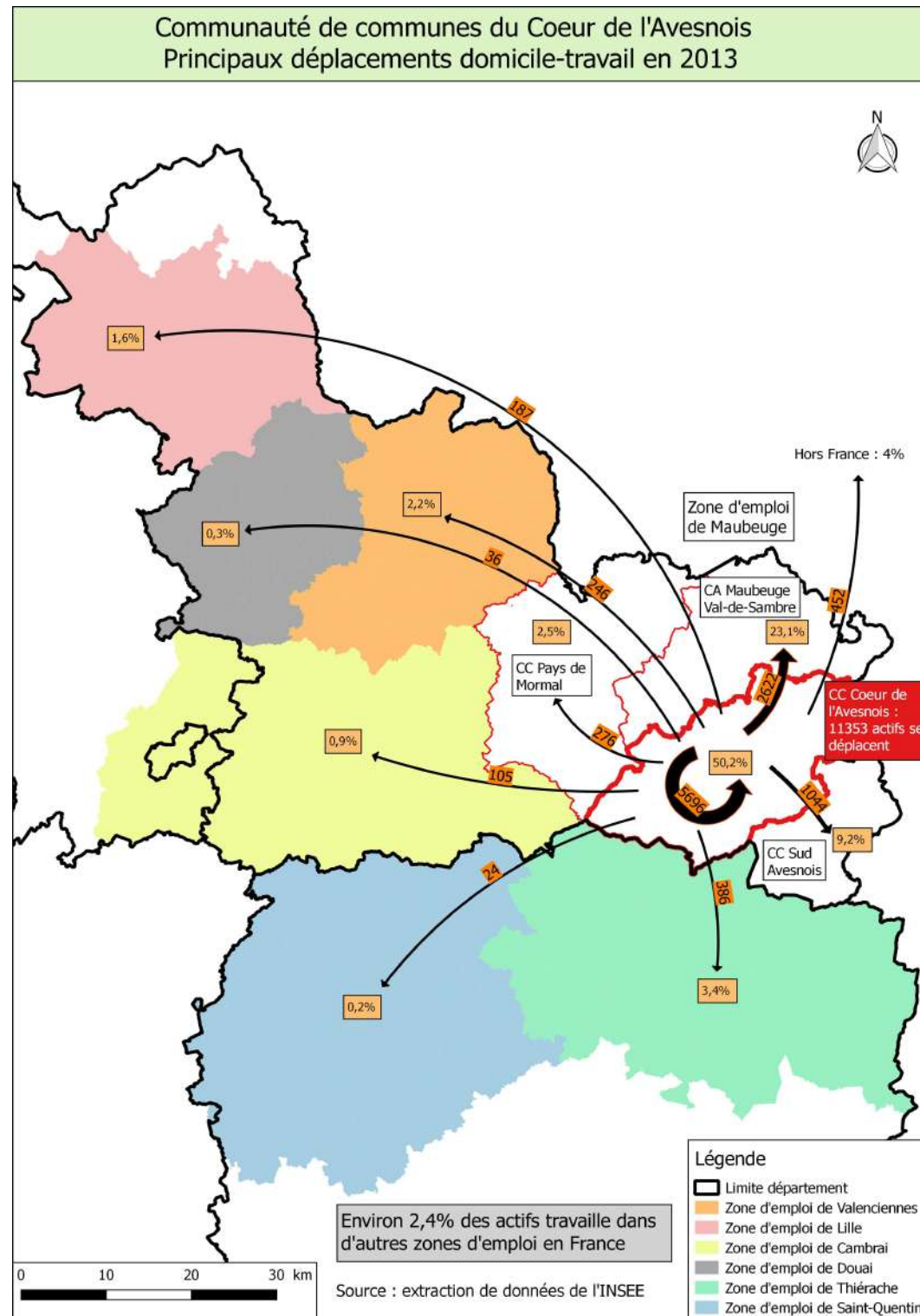
2.6.2. Regards sur les autres EPCI de l'arrondissement : migrations internes



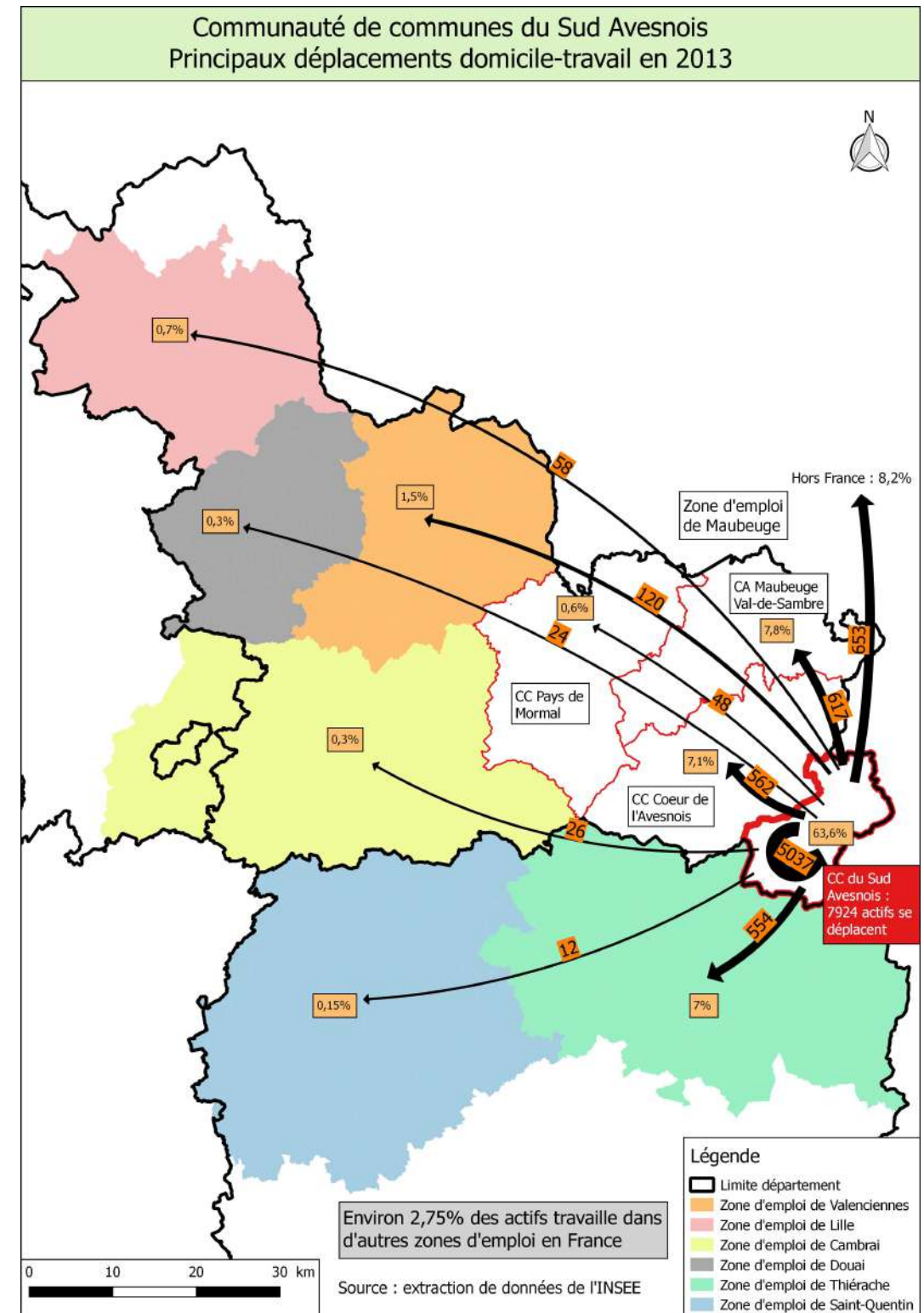
Pour la CCPM, la couverture en emploi local est seulement de 36,8 %. De ce fait une part importante des actifs se tourne vers les bassins d'emplois voisins, avec en premier lieu le Valenciennois qui attire 24,7 % de ceux-ci, et la CAMVS pour 17,6 %. La Belgique offre une attractivité pour 5,5 % de ces actifs.



Pour la CAMVS, la couverture théorique en emploi local est de l'ordre de 75 %. La Belgique offre une attractivité de premier ordre avec 8,6 % des actifs vivant au sein de la CAMVS. Viennent ensuite le Valenciennois qui attire 5,7 % de ceux-ci, et pour une moindre part, la CCPM avec 2,5 % et la 3CA avec 2,4 %



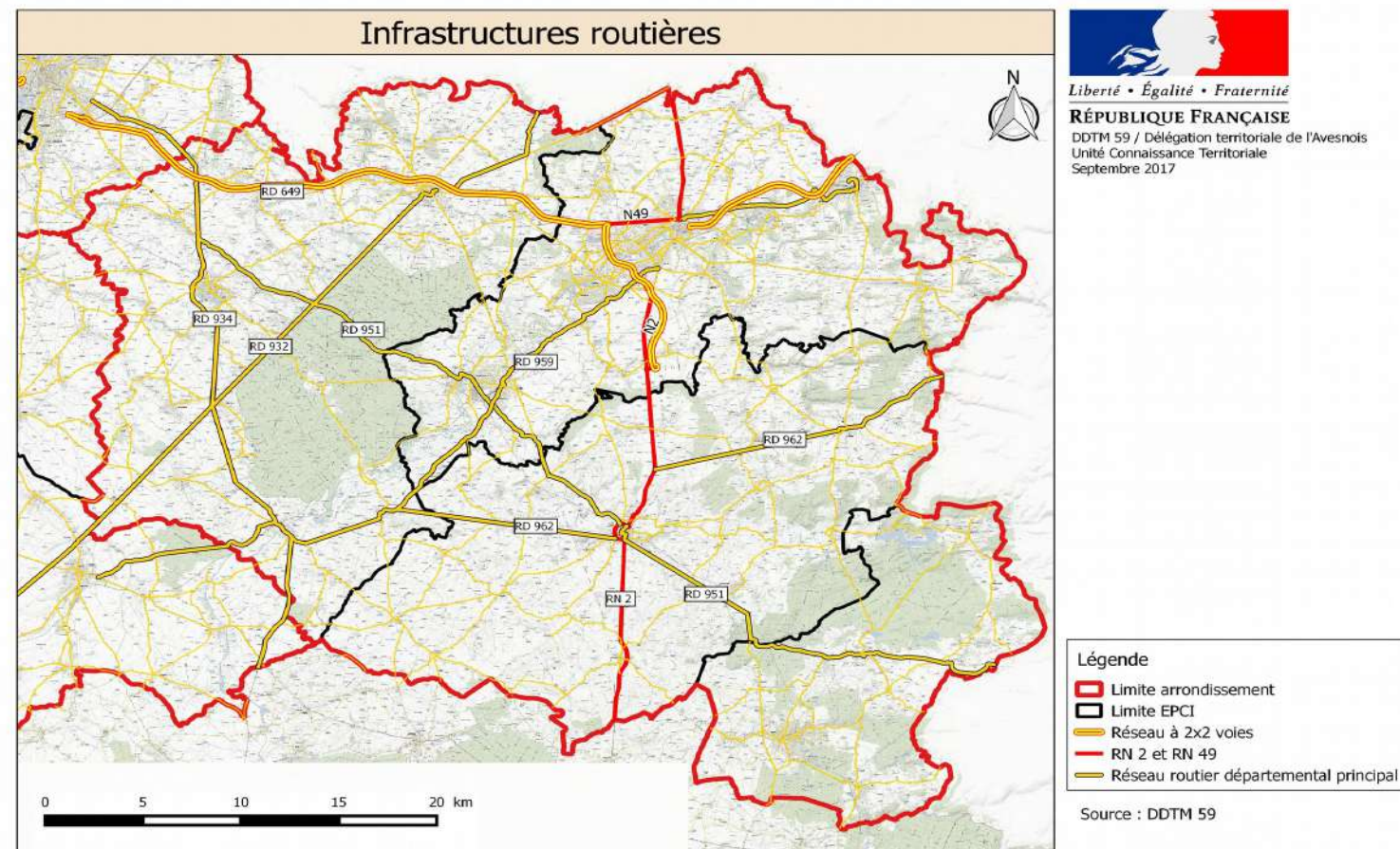
Sur près de 11 400 actifs en son sein, la 3CA ne propose de débouchés qu'à 50 % d'entre eux. 23 % s'orientent vers l'Agglomération de Maubeuge, 9 % vers la CCSA, 4 % vers la Belgique et environ 3,4 % vers la Thiérache.



Pour la CCSA, la couverture théorique en emploi local est de 63,6 %. Là encore la Belgique offre une attractivité de premier ordre avec 8,2 % des actifs vivant au sein de la CCSA. Viennent ensuite l'Agglomération de Maubeuge qui attire 7,8 % de ceux-ci, la 3CA avec 7,1 % et pour une moindre part, la Thiérache avec 7 %.

3. L'offre de transports en Sambre-Avesnois

3.1. Le maillage actuel du réseau routier



Le maillage de la Sambre-Avesnois s'articule autour :

– d'un réseau principal de voies express composé de deux principales infrastructures s'interceptant à Maubeuge :

- un axe Nord-Sud (RN2) intégrant le contournement ouest de Maubeuge aménagé à 2 × 2 voies, ainsi que la section comprise entre Hautmont et Beaufort, reliant l'Avesnois à Mons et à Paris.

Le sud de cet axe est aujourd'hui à 2 × 1 voie, mais l'aménagement du contournement d'Avesnes-sur-Helpe à 2 × 2 voies est inscrit au Contrat de Plan État Région 2015-2020.

La vitesse maximale autorisée est de 80 km/h sur l'ensemble sauf sur la section comprise entre Hautmont et Beaufort où elle est limitée à 110 km/h.

- Un axe Ouest-Est (RD649) aménagé à 2 × 2 voies sur la quasi-totalité de son tracé, offrant à l'Avesnois une accessibilité facilitée au Valenciennois et une connexion au réseau autoroutier pour rejoindre la métropole lilloise et desservant à l'Est Jeumont sans toutefois de connexion directe avec Charleroi en Belgique. La vitesse maximale autorisée est de 110 km/h.

Le contournement Nord de Maubeuge est également inscrit au Contrat de Plan État Région 2015-2020.

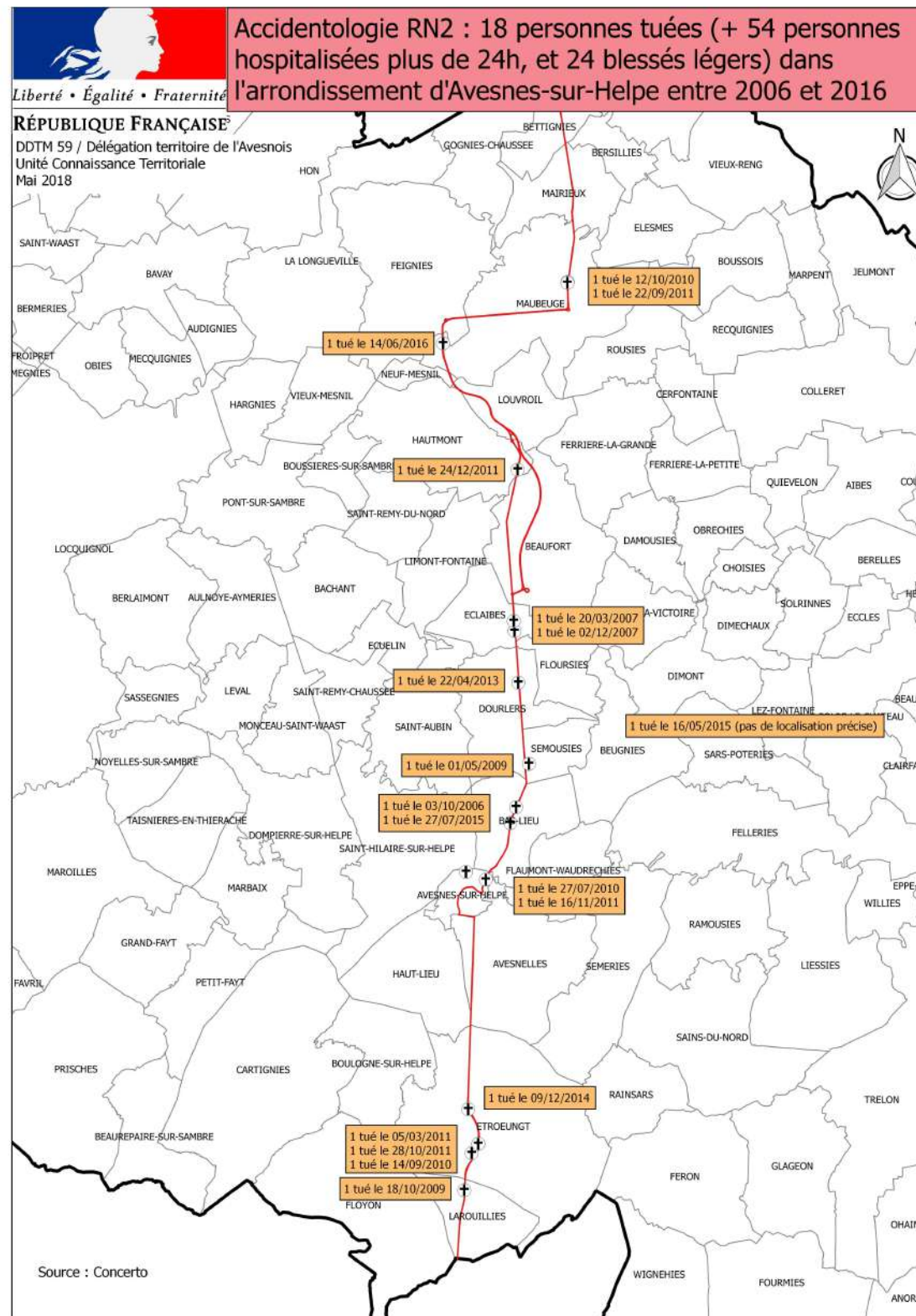
– d'un réseau de routes départementales structurant et de desserte du territoire, assurant notamment celle des pôles urbains et bourgs ruraux de la Sambre-Avesnois.

Selon les informations trouvées sur internet, il y aurait en 2018 plus de 20000 bornes de recharge électriques en France dont une quarantaine en Sambre-Avesnois, essentiellement dans le secteur de l'agglomération de Maubeuge.



<https://fr.chargemap.com/map>

3.3. Données accidentologie sur la Route Nationale 2



Comme vu précédemment, la RN2 accueille un trafic important et est aménagée en 2 x 1 voies sur une bonne partie du territoire. L'aménagement complet à 2 x 2 voies est en projet.

Avec des possibilités de dépassement réduites et des conditions de circulation parfois difficiles (poids-lourds, tracteurs), cet axe est relativement accidentogène.

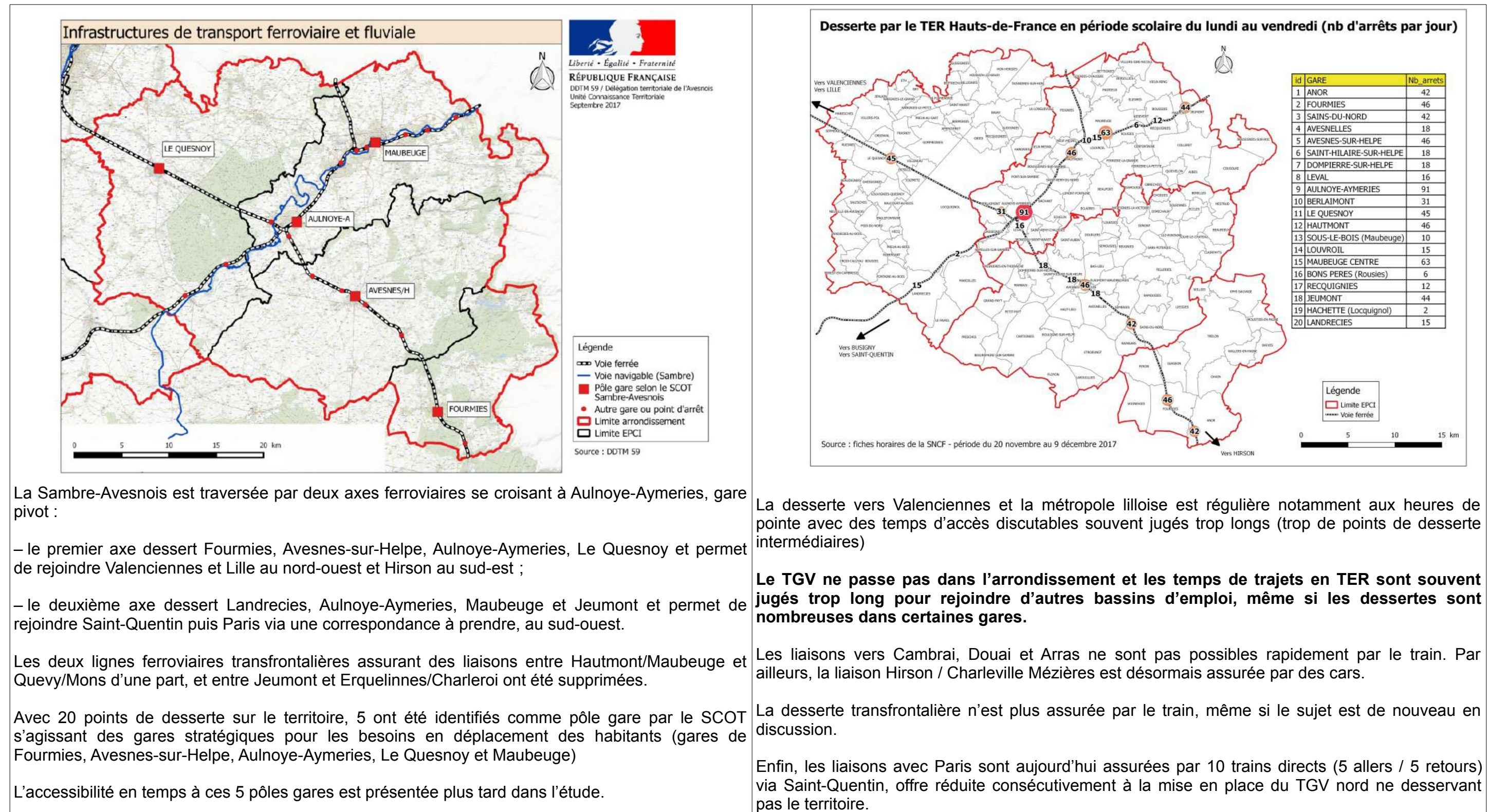
Ainsi, entre 2006 et 2016, selon les données enregistrées dans l'application nationale « Concerto », 18 personnes ont perdu la vie et 78 personnes ont été blessées entre 2006 et 2016. Cela revient presque à dire qu'une personne est victime d'un accident chaque mois sur la RN 2 en Sambre-Avesnois.

Ce constat alarmant justifie en grande partie le projet d'aménagement à 2 x 2 voies de cet axe très accidentogène.

3.4. Qualité de l'offre de transports publics

3.4.1. Les transports interurbains ferrés

3.4.1.1. Niveau de service de l'offre TER



La Sambre-Avesnois est traversée par deux axes ferroviaires se croisant à Aulnoye-Aymeries, gare pivot :

- le premier axe dessert Fourmies, Avesnes-sur-Helpe, Aulnoye-Aymeries, Le Quesnoy et permet de rejoindre Valenciennes et Lille au nord-ouest et Hirson au sud-est ;
- le deuxième axe dessert Landrecies, Aulnoye-Aymeries, Maubeuge et Jeumont et permet de rejoindre Saint-Quentin puis Paris via une correspondance à prendre, au sud-ouest.

Les deux lignes ferroviaires transfrontalières assurant des liaisons entre Hautmont/Maubeuge et Quevy/Mons d'une part, et entre Jeumont et Erquennes/Charleroi ont été supprimées.

Avec 20 points de desserte sur le territoire, 5 ont été identifiés comme pôle gare par le SCOT s'agissant des gares stratégiques pour les besoins en déplacement des habitants (gares de Fourmies, Avesnes-sur-Helpe, Aulnoye-Aymeries, Le Quesnoy et Maubeuge)

L'accessibilité en temps à ces 5 pôles gares est présentée plus tard dans l'étude.

La desserte vers Valenciennes et la métropole lilloise est régulière notamment aux heures de pointe avec des temps d'accès discutables souvent jugés trop longs (trop de points de desserte intermédiaires)

Le TGV ne passe pas dans l'arrondissement et les temps de trajets en TER sont souvent jugés trop long pour rejoindre d'autres bassins d'emploi, même si les dessertes sont nombreuses dans certaines gares.

Les liaisons vers Cambrai, Douai et Arras ne sont pas possibles rapidement par le train. Par ailleurs, la liaison Hirson / Charleville Mézières est désormais assurée par des cars.

La desserte transfrontalière n'est plus assurée par le train, même si le sujet est de nouveau en discussion.

Enfin, les liaisons avec Paris sont aujourd'hui assurées par 10 trains directs (5 allers / 5 retours) via Saint-Quentin, offre réduite consécutivement à la mise en place du TGV nord ne desservant pas le territoire.

3.4.1.2. Couverture du territoire par l'offre ferrée

Moins de 10 % de la population de Sambre-Avesnois réside à moins de 600 m à vol d'oiseau d'une des 7 gares principales (Aulnoye-Aymeries, Maubeuge, Jeumont, Hautmont, Fourmies, Avesnes sur Helpe, Le Quesnoy).

Cette couverture est plus importante dans un rayon supérieur à 2 km et dépasse les 70 % dans un rayon de 5 km.

Ce résultat met en avant un potentiel de clientèle du TER pouvant se rabattre sur une gare soit en vélo, en voiture ou en TC s'ils existent et souligne l'intérêt d'améliorer les lieux d'intermodalité que représentent les gares en favorisant leur accessibilité par tous les modes de transports, en particulier par les modes doux. (source CETE étude 2011)

3.4.1.3 Quelles perspectives pour une ligne ferroviaire Namur-Paris ?

Avec la disparition des liaisons internationales Paris – nord de l'Europe passant par la Sambre, l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe s'est éloigné de la région parisienne mais aussi de ses voisins belges.

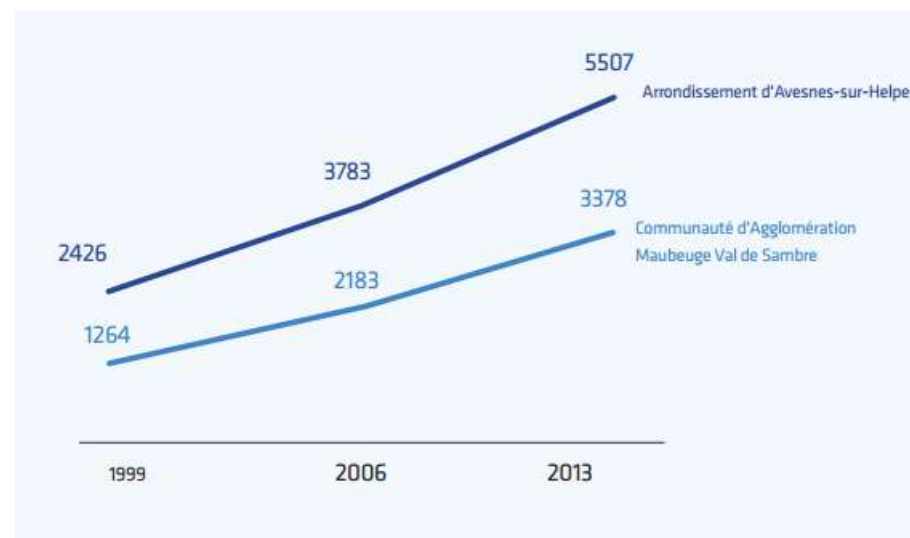
Ainsi, aujourd'hui, malgré le risque d'encombrements et la distance, les 2/3 des habitants de l'arrondissement travaillant en région parisienne préfèrent utiliser la voiture plutôt que le train. Même dans le cas le plus favorable au train, c'est-à-dire où les habitants de Sambre-Avesnois disposent d'une gare dans leur commune de résidence, la voiture capte la majorité des flux.

En 2005 et 2007, des liaisons ferroviaires transfrontalières ont été mises en place. Toutefois, elles présentaient des temps de changement trop conséquents pour demeurer attractives. Elles ont donc été supprimées.

Une desserte ferroviaire transfrontalière allant jusque Paris est pourtant justifiée au regard des potentialités d'attractivité qui s'offrent à elle.

L'arrondissement de Mons reçoit 42 % des actifs de Sambre-avesnois travaillant en Belgique (soit plus de 2300 personnes)

L'arrondissement de Charleroi bénéficie de l'apport de plus de 1100 actifs de Sambre-avesnois.



Après une phase de croissance jusque le début des années 2000, le volume des migrations domicile-travail entre le Val-de-Sambre et Paris tend depuis à diminuer. La détérioration de l'offre ferroviaire a certainement joué un rôle dans cette évolution, en rendant le territoire sambrien moins accessible.

Malgré ces freins de mobilité, les déplacements domicile-travail persistent entre les deux territoires et représentent encore aujourd'hui un nombre d'actifs relativement important.

En 2013, 652 actifs habitant dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe travaillent en région parisienne.

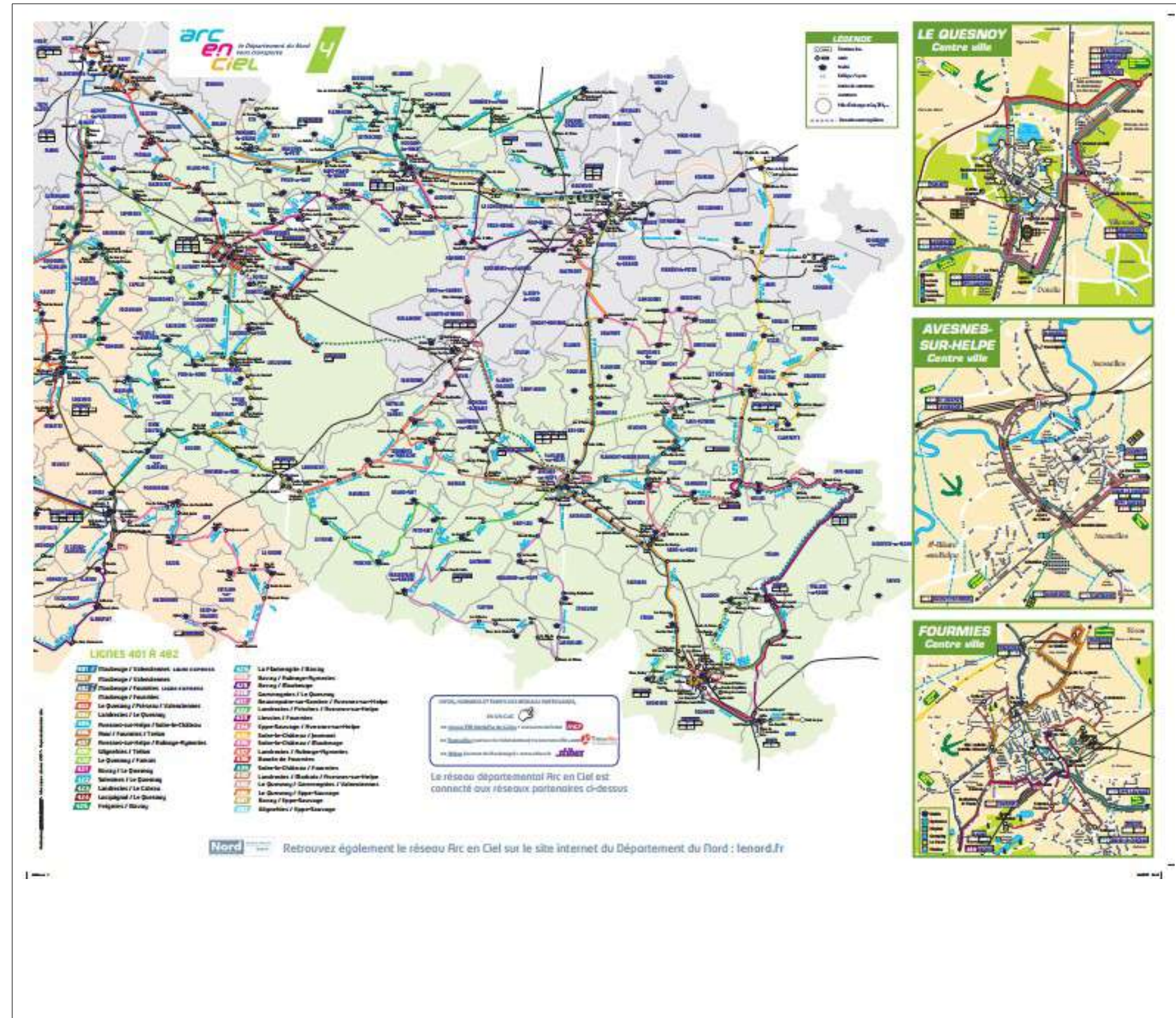
Migrations domicile-travail – sorties vers la Belgique en nb d'actifs

La liaison ferroviaire reliant Paris à la Picardie est fortement fréquentée mais le nombre de voyageurs diminue sur le tronçon du département du Nord. Réintégrer cet axe à une liaison transfrontalière permettrait d'accroître sa fréquentation au-delà de Saint-Quentin.

L'axe Namur-Paris concernerait 2 millions d'habitants au total, répartis entre la France et la Belgique. Les aires urbaines du Hainaut français et belge concernées par l'axe ferroviaire représentent à elles seules un poids démographique de 1,2 million d'habitants.

Source : ADUS, janvier 2018

3.4.2. Le transport interurbain par autobus



Le réseau Arc-en-ciel du Département du Nord se décline en 32 lignes desservant l'ensemble de la Sambre-Avesnois. Ce réseau s'articule autour de 5 nœuds principaux du réseau à partir desquels sont organisées les dessertes : Le Quesnoy, Bavay, Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe et Fourmies.

La couverture du territoire par le réseau interurbain d'autocars est vaste puisqu'on dénombre 700 arrêts. Toutefois, la proportion d'arrêts offrant une desserte fréquente est faible et atteint :

- 14 % d'arrêts à plus de 20 passages quotidiens,
- 3 % d'arrêts à plus de 30 passages.

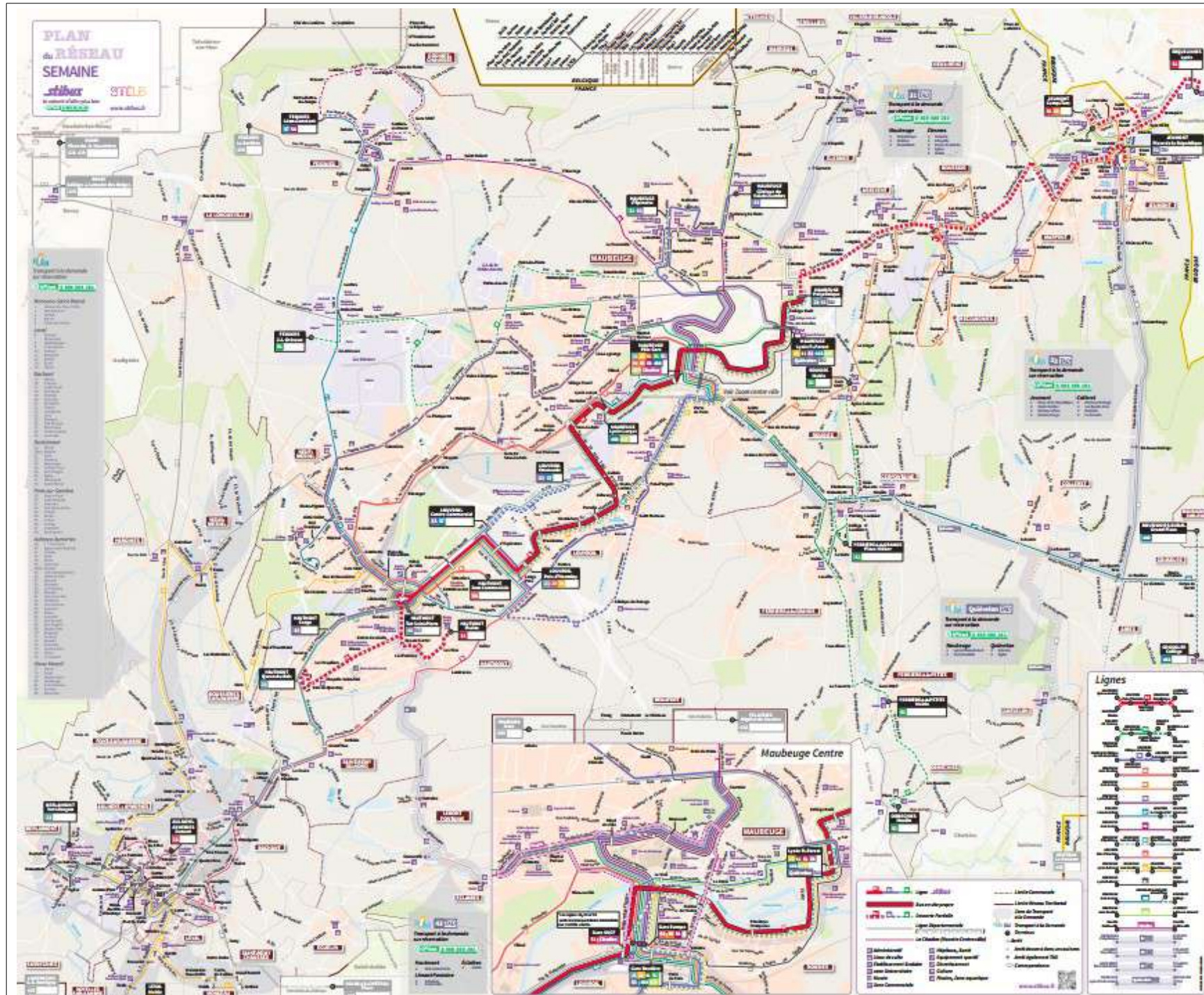
L'offre est concentrée durant les heures de pointe (42 % des cars circulent entre 7 h et 9 h ou entre 16h30 et 18h30) pour assurer notamment les dessertes des établissements scolaires.

On notera que quelques communes très rurales et faiblement peuplées ne disposent pas d'une desserte régulière en transport collectif interurbain.

Le secteur Est de Trélon est enclavé et ne dispose pas de desserte interurbaine de transports collectifs. La question de la desserte des communes isolées et enclavées reste posée dans le cadre de la réflexion enclenchée avec le SCOT.

3.4.3. Le transport urbain de l'agglomération de Maubeuge

Sur la Sambre-Avesnois est organisé un réseau de desserte urbaine sur l'agglomération de Maubeuge. Le périmètre de transports urbains (PTU) couvre 45 communes et près de 130000 habitants.



A noter la forte fréquentation de la ligne BHNS 51 Jeumont/Hautmont desservant la partie la plus dense du territoire (Maubeuge, Louvroil, Hautmont). La fréquence de passage de cette ligne structurante est forte : un passage toutes les 10 à 12 minutes. Cette ligne transporte à elle seule 52 % des clients STIBUS (source : diagnostic PDU)

16 lignes desservent le PTU dont 2 lignes principales proposant actuellement :

- une fréquence de 10 minutes dans la section urbaine Maubeuge / Louvroil avec le TCSP
- une fréquence de 20 à 25 minutes entre Hautmont / Louvroil et Maubeuge / Jeumont et 6 lignes interurbaines.

L'amplitude horaire de fonctionnement s'étale de 5h41 à 20h51.

Au-delà de 20h51, il n'y a plus de possibilité de se déplacer en transports collectifs.

Un service de transport à la demande « Filobus » complète l'offre pour couvrir la desserte des communes du bassin de vie d'Aulnoye-Aymeries (Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Leval, Monceau-Saint-Waast et Pont-sur-Sambre) ainsi que les communes d'Eclaibes, d'Elesmes, de Limont-Fontaine et de Quiévelon.

Déjà mis en place pour certaines parties du réseau, le transport à la demande (TAD) est amené à se développer. Pour la zone d'Aulnoye-Aymeries, le TAD sera étendu aux communes de La Longueville, Hargnies, Écuélin, Saint-Rémy-Chaussée, Noyelles-sur-Sambre et Sassegnies. Deux autres zones de TAD seront créées dans le Val-de-Sambre.

La zone Nord concernera les communes de Bersillies, Vieux-Reng et Villers-Sire-Nicole. La zone Est s'étendra, elle, de Cerfontaine à Bousignies-sur-Roc, en passant par Colleret, Quiévelon, Aibes et Cousolre. Ces deux zones fonctionneront pendant les vacances scolaires (sauf dimanche et jours fériés). Pour l'ensemble du réseau, le principe du TAD reste le même. La réservation se fait sur appel (la veille pour le matin et le matin pour l'après-midi).

La desserte transfrontalière est assurée par deux lignes de transport depuis Maubeuge présentant un niveau d'offre faible avec 8 allers-retours par jour sur l'axe Hautmont / Maubeuge / Erquelines et 7 entre Maubeuge et Mons.

La fréquence des dessertes est plus élevée le long d'un corridor comprenant les communes de Jeumont, de Maubeuge, de Louvroil et de Hautmont, avec plus de 50 passages quotidiens. Ce corridor correspond aux lignes principales du réseau dont une partie de ces lignes est reprise par l'axe de TCSP « Viavil » mis en service en décembre 2008.

Une alternative au transport collectif est mise en place par la CAMVS, sous la forme d'un site dédié au covoiturage (<http://covoiturage-mcc.fr/>).

Le réseau a pour dénomination commerciale « STIBUS ». Il est composé de 16 lignes et s'étend sur 240 kilomètres. Une navette électrique en centre-ville de Maubeuge complète cette offre. Enfin, le service de transport à la demande « Filobus » parfait le panel urbain.

La chambre régionale des comptes a comparé l'activité du réseau, retracée dans les rapports d'activité de la Société Publique Locale des Transports Intercommunaux de Sambre-Avesnois (SPLTISA), avec les données issues des enquêtes annuelles sur les transports urbains réalisées de 2010 à 2012 par le groupement des autorités responsables de transport (GART) dans les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants.

Un des indicateurs de performance proposé par le GART est le nombre de kilomètres offerts par habitant du PTU qui permet de mesurer le volume de l'offre de transport. Le résultat de STIBUS, de l'ordre de 22 et 23 selon le tableau ci-dessous, est inférieur à celui de la moyenne nationale qui s'élevait à un ratio de 29 en 2011 et de 28 en 2012.

Nombre de kilomètres offerts par habitant dans le PTU de Maubeuge

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de kilomètres offerts (1)	2 809 268	2 872 064	2 795 364	2 812 553	2 812 243	2 819 668
Nbre d'habitants du PTU (2)	123 000	125 518	125 518	120 760	122 085	123 922
Ratio (1/2)	23	23	22	23	23	23

Source : rapports d'activité annuels SEMITIB/SPL 2009-2014.

Un autre critère est le nombre de voyages réalisés par habitant. Au niveau national, le ratio se situait à 62 en 2011 et 63 en 2012 pour les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants. Le STIBUS n'atteint qu'un ratio moyen de 38 sur la période, dont 37,91 en 2011 et 41 en 2012.

La chambre constate que les performances de STIBUS sont nettement inférieures aux moyennes nationales.

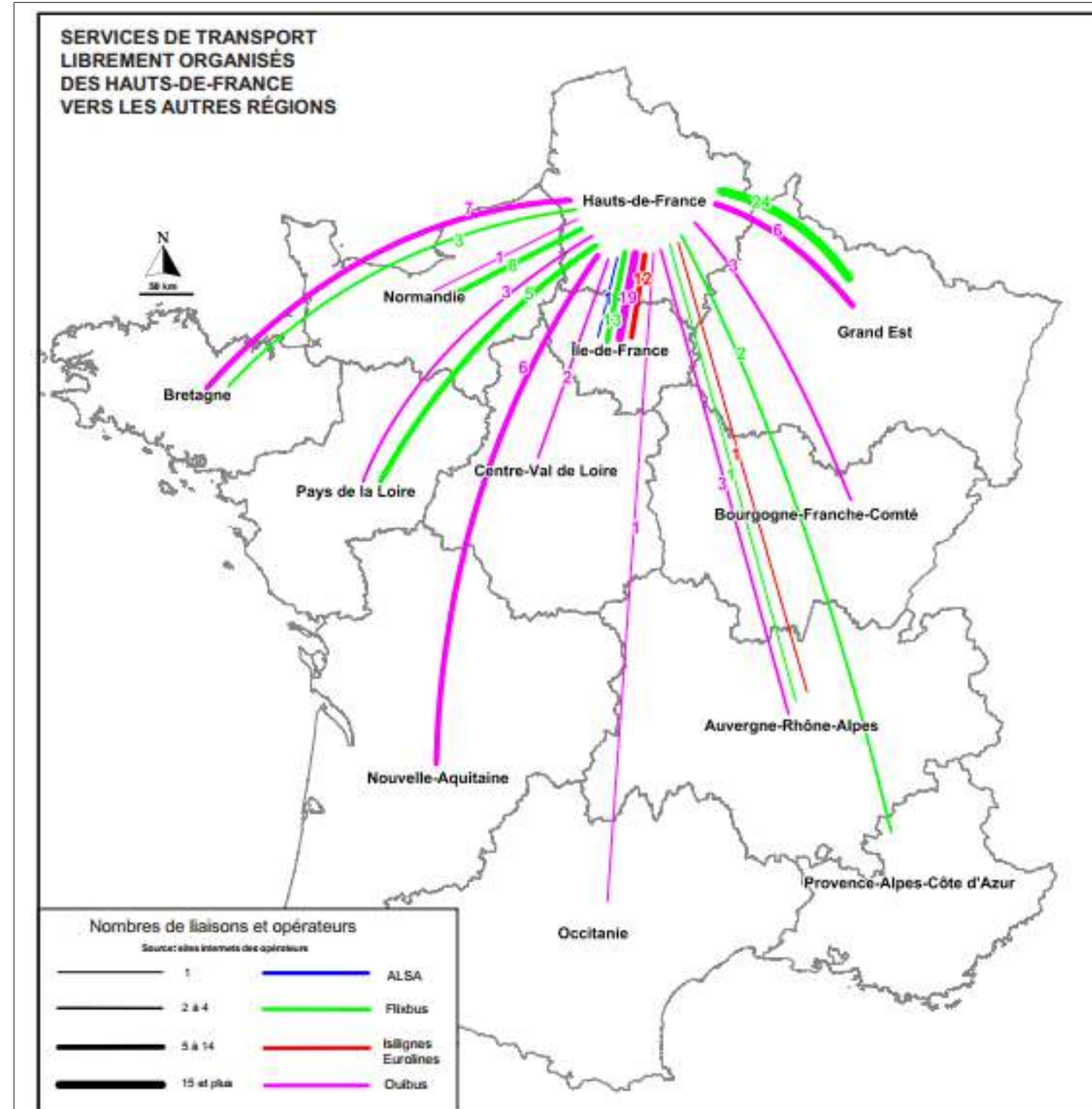
Les perspectives qui s'offrent au développement du réseau s'inscrivent dans le plan de déplacement urbain (PDU) 2015-2025 de Maubeuge - Val-de-Sambre. Ce document a été arrêté par le SMTUS le 10 avril 2018 et l'approbation est prévue pour fin 2018 – début 2019. Ce plan doit déterminer les principes régissant l'organisation du transport de personnes sur le territoire. Il se fonde sur un diagnostic qui fait apparaître un changement des flux de population. Les petites communes périphériques se révèlent plus attractives pour les nouveaux arrivants et les ménages quittent les pôles urbains pour y vivre. Ce phénomène s'accompagne d'un renforcement de l'utilisation des véhicules personnels au détriment du transport en commun.

Au vu de ces différents éléments, le projet de PDU prévoit de poursuivre la restructuration du réseau STIBUS notamment en déployant le transport à la demande dans les secteurs de faible densité urbaine mais aussi en développant les aménagements de voiries donnant priorité aux bus et aux cars. A terme, le réseau STIBUS devrait être structuré autour de 3 lignes de bus à haut niveau de service et de plusieurs points d'intermodalité irrigant la partie centrale dense du territoire.²

² Source rapport de la chambre régionale de la cour des comptes du 19/01/2016

3.4.4. Analyse des services de transport librement organisés dans les Hauts-de-France

3.4.4.1 Liaisons nationales des Hauts-de-France



Les deux régions possédant le plus de liaisons avec les Hauts-de-France sont l'Île-de-France (45, soit plus de 30 % des liaisons françaises) et le Grand Est (30, soit plus de 20 %).

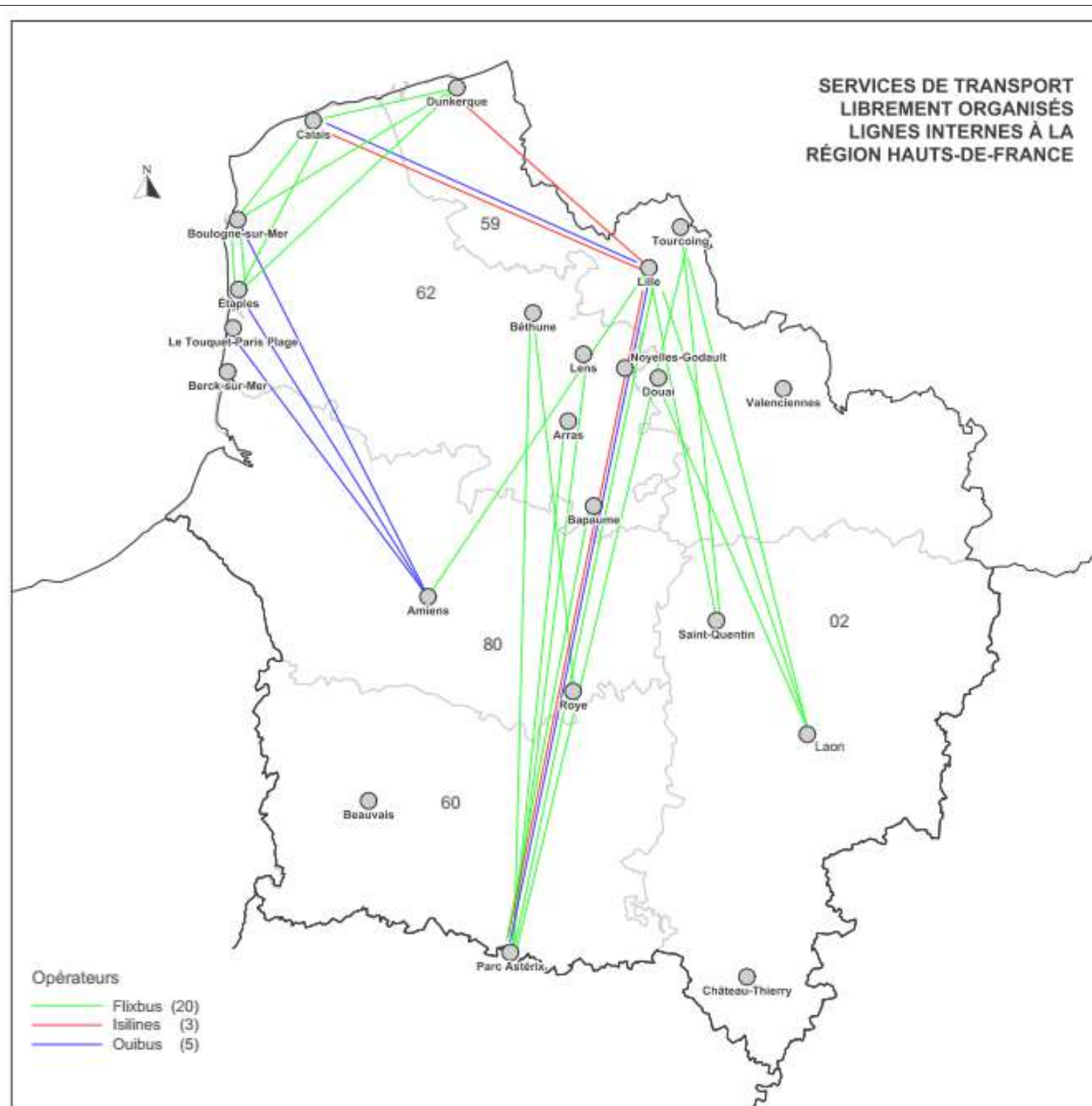
Les liaisons transversales (ne passant pas par Paris) sont dominées par Flixbus et, dans une moindre mesure, Ouibus. Par contre, les liaisons radiales (vers et depuis Paris) montrent une concurrence plus importante entre Ouibus, Flixbus et Isilignes/Eurolines.

De l'été 2016 à l'été 2017, Flixbus a augmenté le nombre de destinations vers la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire de, respectivement, 6 à 8, 2 à 3 et 3 à 5. En revanche, le nombre de destinations vers le Grand Est a légèrement diminué, passant de 27 à 24. Entre ces mêmes dates, Ouibus a doublé le nombre de destinations vers la Nouvelle-Aquitaine (de 3 à 6) et a augmenté ses relations avec le Grand Est (de 4 à 6), la Bourgogne-Franche-Comté (de 1 à 3) et le Centre-Val-de-Loire (de 1 à 2).

Par contre, la compagnie a abandonné ses deux liaisons vers la région PACA. Elle a largement réduit ses destinations proposées en Normandie (de 5 à 1), Pays-de-la-Loire (de 6 à 3) et Auvergne-Rhône-Alpes (de 5 à 3).

Source : Observatoire Régional des Transports, décembre 2017

3.4.4.2 Liaisons internes aux Hauts-de-France



Les liaisons internes à la région Hauts-de-France sont essentiellement concentrées vers Lille, le Parc Astérix (respectivement 9 et 8 lignes) et Calais (5 lignes). Entre l'été 2016 et l'été 2017, Isilines a abandonné ses lignes au départ de Lille vers Amiens, Beauvais et Saint-Quentin, mais en a ouvert une vers le Parc Astérix. Ouibus a fermé sa liaison Lille-Amiens pour ouvrir Lille-Parc Astérix et Le Touquet-Amiens. Enfin, Flixbus s'impose comme le leader des liaisons internes à la région avec 20 lignes sur 28.

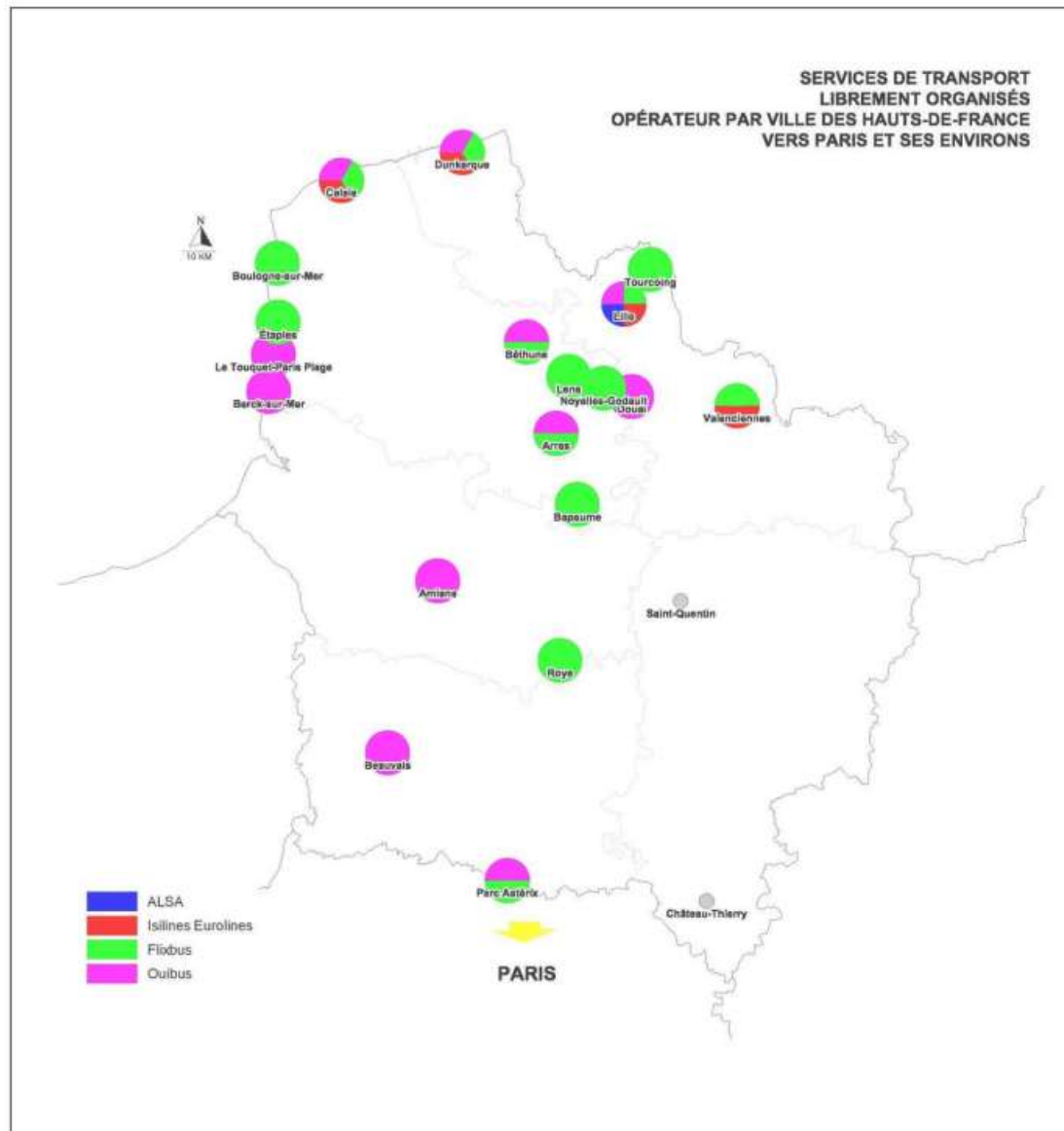
Le Parc Astérix devient la nouvelle destination prisée des transporteurs, profitant peut-être de l'absence de liaison ferroviaire.

Lille-Parc Astérix est aujourd'hui la seule ligne de la région où les trois opérateurs (Isilines, Flixbus et Ouibus) se font concurrence.

On notera l'absence de liaison vers le territoire du pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis, en particulier le territoire Sambre Avesnois ici étudié.

Source : Observatoire Régional des Transports, décembre 2011

3.4.4.3 Liaisons entre les Hauts-de-France et Paris



Les liaisons entre la région Hauts-de-France et l'Île-de-France sont nombreuses. 49 sont dénombrées au total en tenant compte des différents opérateurs et destination à Paris-même ou autour.

Toutefois, il existe une importante dissymétrie entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais et ceux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme et une **absence de desserte de l'Avesnois**.

Source : Observatoire Régional des Transports, décembre 2017



Au 25 août 2017, 21 villes des Hauts-de-France sont des arrêts des lignes d'autocars longue distance.

Aucune ville de l'Avesnois n'en bénéficie.

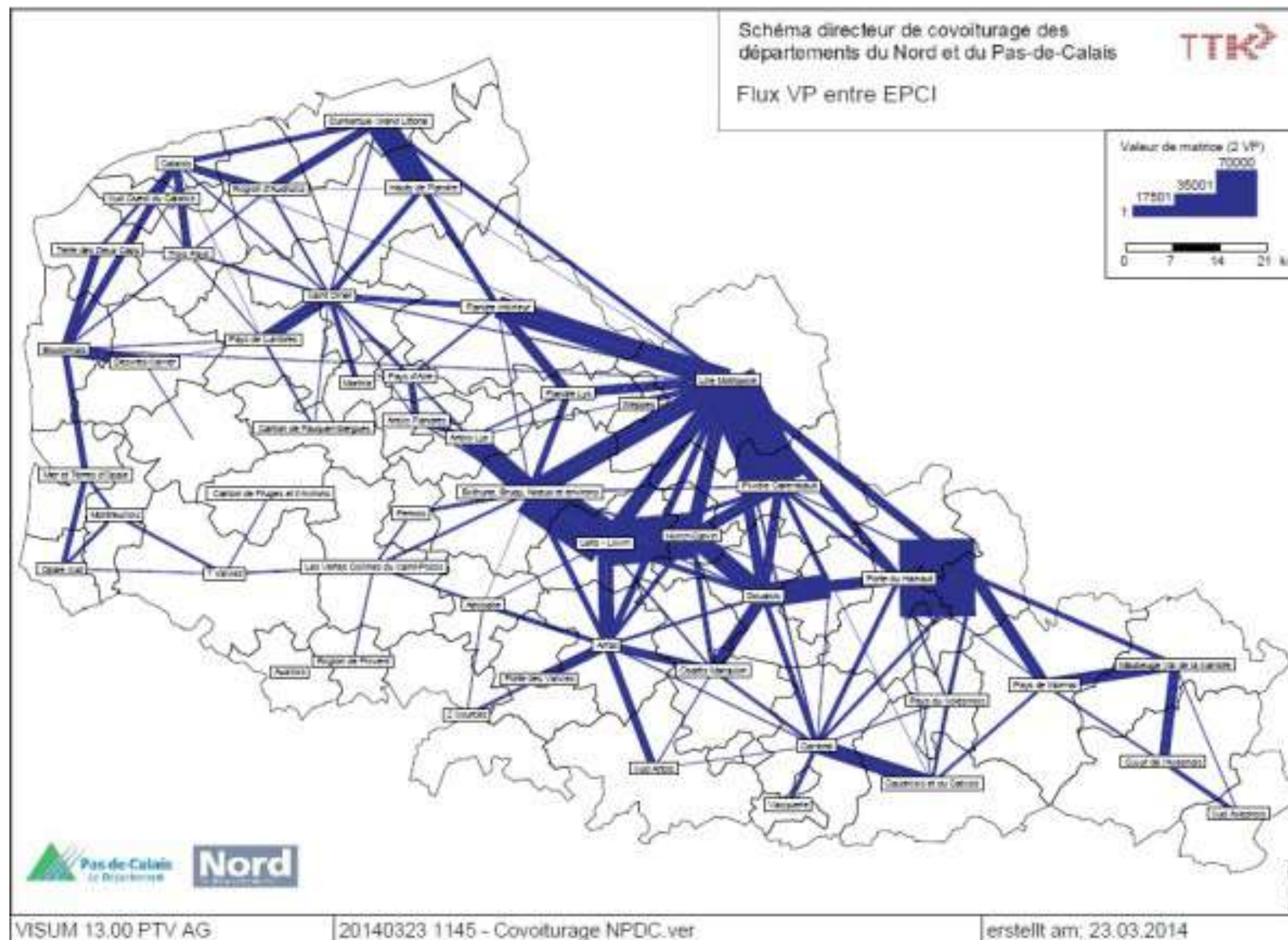
Source : Observatoire Régional des Transports, décembre 2017

3.4.5. Le covoiturage

L'élaboration d'un Schéma Interdépartemental de Covoiturage entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais provient du constat que la pratique du covoiturage existe déjà sur les deux départements d'une manière plus ou moins organisée. Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé d'engager une démarche volontariste d'accompagnement de ces pratiques se traduisant par l'élaboration d'un Schéma Interdépartemental de Covoiturage.

Ce Schéma, à l'échelle des deux départements réunissant plus de 4 millions d'habitants, s'inscrit dans la dynamique Climat Nord - Pas-de-Calais. Le Schéma Régional Climat Air Énergie a, en effet, comme objectif un passage du taux d'occupation des véhicules particuliers de 1,1 à 1,2 pour les mobilités quotidiennes à horizon 2030 ; la hausse de la part du covoiturage dans les déplacements en transport individuel pouvant contribuer à atteindre cet objectif.

Le covoiturage doit ainsi trouver sa place dans la chaîne quotidienne des déplacements sur un territoire marqué par une diversité des enjeux de mobilité avec des agglomérations qui rayonnent en termes d'activités et d'emplois et d'autres secteurs à caractère périurbain ou rural. Dans un souci de cohésion sociale et territoriale, il s'agit de penser le covoiturage comme une offre complémentaire, en interaction et non en concurrence avec les transports en commun. Le covoiturage doit être vu comme une solution lorsque la voiture est le moyen de déplacement le plus efficace, notamment dans les territoires mal desservis par les transports en commun en raison du faible potentiel d'usagers.



En 2014, la loi dite de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » a inscrit dans le code des transports la notion de covoiturage.

Le covoiturage est l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers majeurs pour un trajet commun. En cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, les autorités mentionnées à l'article L. 1231-1, seules ou conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités intéressés, peuvent mettre à disposition du public des plateformes dématérialisées facilitant la rencontre des offres et demandes de covoiturage. Elles peuvent créer un signe distinctif des véhicules utilisés dans le cadre d'un covoiturage. Dans ce cas, elles définissent au préalable ses conditions d'attribution (Code des transports créé par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 – art. 52).

17 Aires de covoiturage réalisées ou en cours de réalisation en région Nord-Pas-de-Calais. Parmi celles-ci, on en dénombre 2 en Sambre-Avesnois :

- Jeumont : parking Intermarché
- Maubeuge : parking de La Luna

Ces aires font partie du territoire de l'Agglomération Maubeuge - Val-de-Sambre pour laquelle un site internet dédié au covoiturage a été mis en place.

22 aires de covoiturage sont en projet en région Nord- Pas-de-Calais dont :

- Feignies : N2 / D649
- Louvroil : N2 / D95
- Maubeuge : Place du Faubourg de Mons / N2
- Wargnies-le-Grand : D649 / D129

3.4.6. L'offre de transport Véhicule Sanitaire Léger

En 2013, le nombre moyen de véhicules pour 100 000 habitants en France est de³:

- 23,3 pour les ambulances,
- 27,8 pour les VSL,
- 63,3 pour les taxis.

En Sambre Avesnois le nombre de sociétés proposant un transport par ambulance ou VSL est de 32 pour 234 948 habitants (2015)

Détermination du nombre théorique de véhicules sanitaires⁴

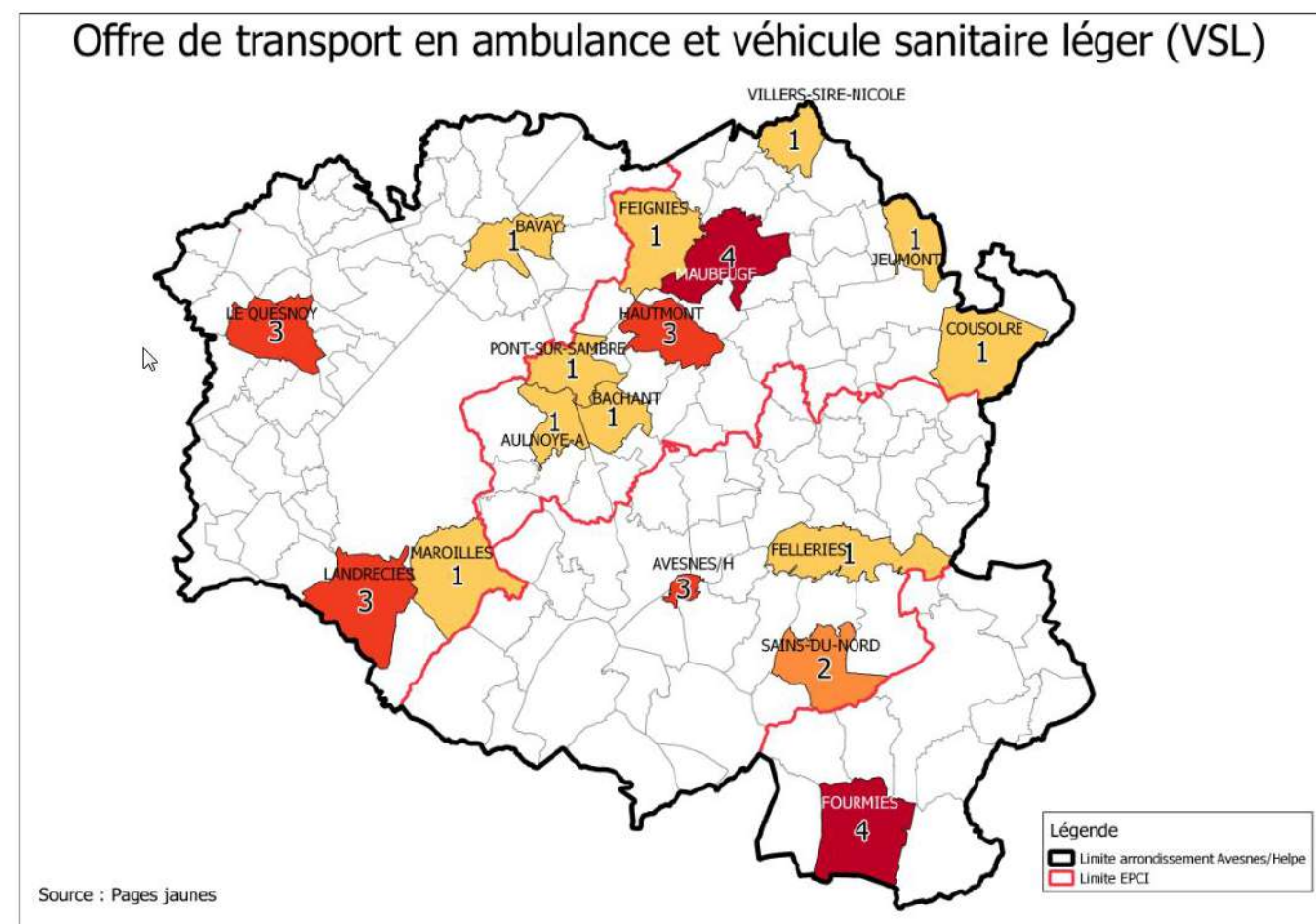
Les modalités de calcul du nombre théorique de véhicules de transport sanitaire terrestre correspondant aux besoins de la population de chaque département sont définies dans l'arrêté du 5 octobre 1995. Cet arrêté retient :

- d'une part, la répartition de la population départementale en 2 catégories : communes de 10 000 habitants et plus et les communes de moins de 10 000 habitants ;
- d'autre part, l'application à la population totale résidant
 - o dans les communes de 10 000 habitants et plus, l'application du ratio 1 véhicule pour chaque tranche complète de 5 000 habitants ;
 - o dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'application du ratio 1 véhicule pour chaque tranche complète de 2 000 habitants.

Le nombre théorique ainsi obtenu peut, en fonction des spécificités locales, être minoré ou majoré de 10 % au plus.

L'arrêté prévoit que les nombres théoriques de véhicules doivent être revus au moins tous les 5 ans. Les derniers arrêtés pris pour les 2 départements de la région l'ont été le 13 janvier 1996 dans le Nord et le 19 septembre 2005 dans le Pas-de-Calais.

La majoration de 10 % y a été appliquée pour chaque département.



Situation au 12 janvier 2011 pour le Nord (source : site internet Préfecture / rubrique Santé)

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe	Catégories des communes	Populations	Nombre théorique de véhicules	Nombre réel de véhicules	Différentiel
	+ 10 000 habitants	60 114	12	61	49
	- 10 000 habitants	174 017	87	84	-3

³ Source : Observatoire du transport sanitaire 30 juin 2014

⁴ Source : Schéma Régional d'Organisation des Soins

3.4.7. Les déplacements en vélo

La Voie Verte, en sable stabilisé, aménagée en 2007 sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée, (ligne Maubeuge-Fourmies ouverte en 1885, fermée en 1969 aux voyageurs, et en 1976 aux marchandises) commence au sud de Maubeuge et rejoint Trélon. Elle traverse les bocages de l'Avesnois, la petite Suisse du Nord, puis des forêts, et dessert des sites intéressants à visiter. Ce parcours s'intègre dans un projet de Véloroute Paris-Moscou, également Trans-européenne ou Eurovélo 3, défendu avec succès par l'association CyclotransEurope. L'aménagement sera prolongé.

A Maubeuge on rejoint la Voie Verte de la Sambre qui va de Jeumont à Hautmont (21 km).

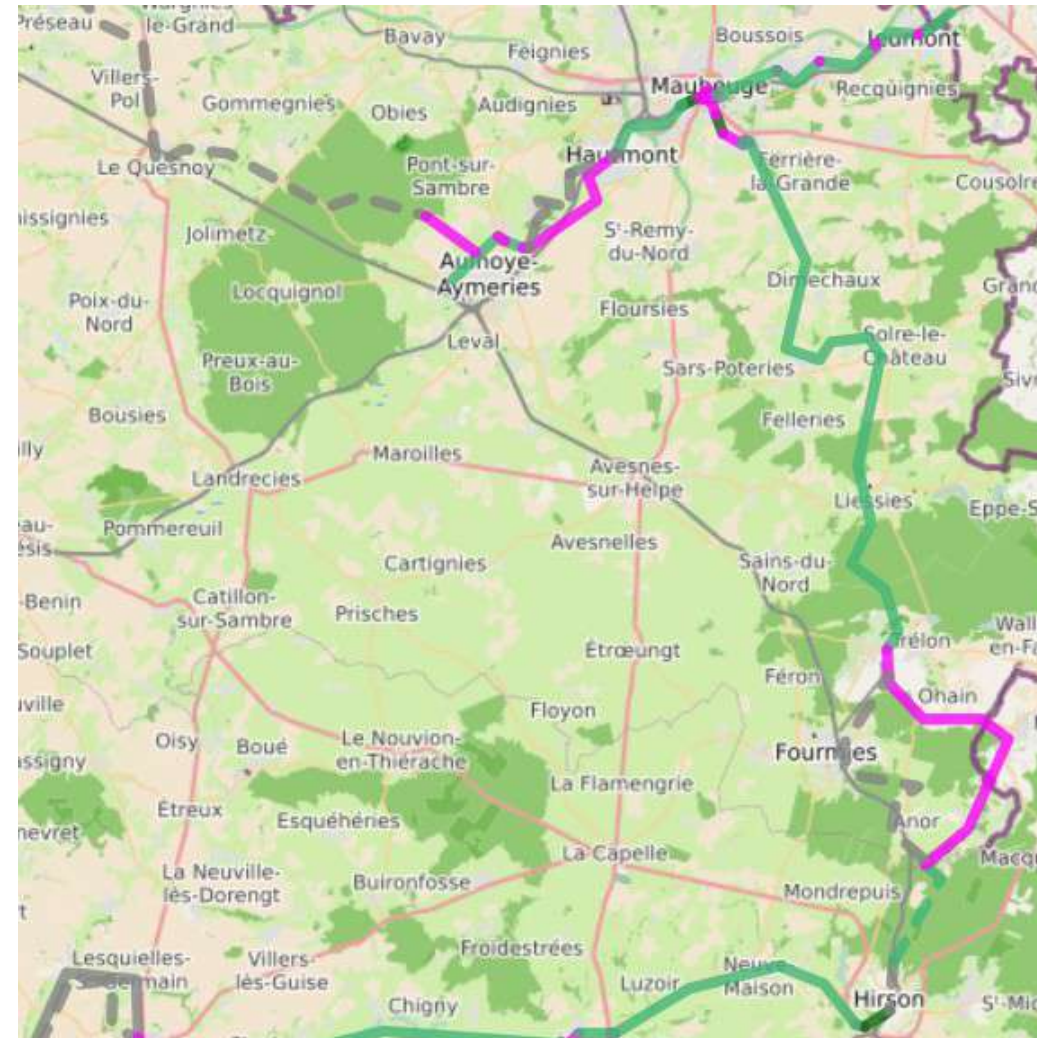
Location de vélos SAMBRE- AVESNOIS.

– Ferrière-la-Grande : Relais Éco-vélo, 1, rue Aristide-Briand, www.relais-eco-velo.fr








– Le Quesnoy : office de tourisme, www.tourisme-lequesnoy.com

– Maubeuge : office de tourisme, porte de Mons, place Vauban.

Il est à noter l'interconnexion de la V31 (Véloroute de la Sambre puis véloroute de la forêt de Mormal) avec l'Eurovéloroute 3. Le tracé de la V31 en projet doit traverser la forêt de Mormal et rejoindre cette même V31 à Rieulay, véloroute du bassin Minier.



Légende de la carte :

-  Voie verte* avec revêtement lisse (1)
greenway with smooth surface
-  Voie verte* avec revêtement rugueux (2)
greenway with rough surface
-  Voie verte* non conforme au CDC (cahier des charges national) (3)
other greenway, no in compliance with the national specifications
-  Section de véloroute en voie partagée, conforme au CDC, jalonnée (4)
comfortable and secure cycle route section, on share roads, marked out
-  Section de véloroute en voie partagée, jalonnée mais non conforme au CDC (5)
other cycle route section, on share roads, marked out, but no in compliance with the national specifications
-  Itinéraire en projet sur route ou sur voie verte (6)
future national or regional itinerary project, on share road or greenway
-  Itinéraire de liaison possible, sur route, non jalonné (7)
possible route linking on share road, not indicated

* = ou piste cyclable assimilable à une voie verte, jalonnée ou non or cycle track used like a greenway

- (1) Voie verte* confortable et roulante, adaptée à tous types d'usagers, y compris rollers
- (2) Voie verte* avec revêtement peu confortable, adapté aux VTC, VTT et marcheurs, mais pas aux rollers ni aux vélos et fauteuils roulants à jantes fines
- (3) Voie verte* dont une partie significative n'est pas conforme au *Cahier des charges du SN3V* : revêtement en mauvais état, chemin de terre, largeur insuffisante, ou barrières empêchant le passage des tricycles, remorques ou fauteuils roulants
- (4) Section de véloroute aménagée sur route ou voie partagée avec les automobiles, soit sur route très calme (< 500 véhicules/jour), soit sur route calme et sécurisée (< 1000 véhicules/jour avec bandes cyclables, ou bandes dérasées multifonctionnelles / chaussée à voie centrale banalisée, ou zone 30 ou zone de rencontre)
- (5) Section de véloroute aménagée sur route ou voie partagée avec les automobiles, jalonnée mais non conforme au *Cahier des charges du SN3V* sur une partie significative (ne respectant pas un des critères du cas précédent)
- (6) Itinéraire en projet, sur route ou sur voie verte*, non encore utilisable, mentionné à titre indicatif (Nota : traitillé droit approximatif = tracé non arrêté ; traitillé suivant un parcours précis et détaillé = tracé arrêté)
- (7) Itinéraire de liaison possible sur route, non jalonné, conforme au *Cahier des charges du SN3V* sur la plus grande partie (sur route très calme < 500 véhicules/jour ou sur route calme et sécurisée < 1000 véhicules/jour avec bandes cyclables, ou bandes dérasées multifonctionnelles / chaussée à voie centrale banalisée, ou zone 30 ou zone de rencontre)

Cahier des charges du SN3V : voir www.af3v.org/-Cahier-des-charges-national-.html
route calme et sécurisée : voir www.af3v.org/Referentiel-national-cotation-de.html

Source : Les véloroutes et voies vertes de France

3.4.8. Les transports par voie d'eau

Selon les informations disponibles sur le site internet de Voies Navigables de France, le canal de la Sambre à l'Oise permet habituellement de supporter les trafics de bateaux de 250 à 400 tonnes (classe 1, plus petite catégorie).

Les sports nautiques sont autorisés à Marpent sur la Sambre. Par ailleurs, les chemins de halage sont utilisés par les promeneurs (voie verte de la Sambre). Le tourisme représente un enjeu important en région. La ville d'Hautmont vient de finaliser les travaux de son port à sec essentiellement dans le cadre du tourisme fluvial privé (cf. schéma régional d'aménagement de la voie d'eau horizon 2025). La ville d'Hautmont estime le trafic annuel à 1200 bateaux lors de la réouverture de la navigation de la Sambre en 2020.

Remarque : le trafic fluvial sur la Sambre dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe est depuis 2006 quasi inexistant avec la fermeture du pont-canal de Vadencourt dans l'Aisne dont les arches s'affaissent. Seuls circulent localement quelques bateaux de plaisance. Le canal de la Sambre sera ré-ouvert en 2020, après travaux, 6 millions d'euros y sont consacrés dans le CPER 2015/2020.

3.4.9. L'évolution de l'offre de transport

Le territoire est situé au carrefour de grands axes historiques :

- l'axe routier (RN 2) Paris – Amsterdam, via Soissons, Laon, Avesnes-sur-Helpe, Maubeuge, Mons et Bruxelles,
- l'axe ferroviaire Calais – Aulnoye-Aymeries – Bâle,
- l'axe ferroviaire Paris – Aulnoye-Aymeries – Maubeuge – Jeumont – Berlin – Moscou.

La proximité des bassins industriels belges, bien reliés au bassin français de la Sambre, a permis le développement d'une industrie métallurgique sur le territoire.

Ce développement est surtout lié au bassin de Charleroi, et s'appuie non pas tant sur la RN 2, qui relie Mons, que sur les liaisons fluviales et ferroviaires tournées vers Charleroi.

En effet, ouverte à la circulation, la Sambre canalisée a permis d'assurer le transport de fret par une connexion sur les réseaux principaux européens, avec les pays au nord (Belgique, Pays-Bas, Allemagne), et avec le Bassin Parisien via l'Oise et, indirectement, la Seine. Plus récemment, la Sambre accueille également un trafic lié au tourisme fluvial.

En 2006, la fermeture du pont-canal de Vadencourt sur le canal de la Sambre à l'Oise entraînait la fermeture de cette liaison fluviale. Les travaux devraient commencer en 2018 pour une ouverture en 2020.

3.4.8.1. Le transport routier

La RN 2 représente l'axe historique Paris – Bruxelles – Amsterdam, et au-delà vers Rotterdam et la Ruhr, jusqu'à l'ouverture de l'autoroute A 2 en 1972. Cette autoroute vient en effet court-circuiter la RN 2 en permettant des circulations plus rapides pour une distance quasi équivalente : l'A 2 permet de relier Paris à Bruxelles en 3 h, contre 4 h30 de trajet par la RN 2 (305 km par la RN 2 contre 318 km par l'A 2).

L'impact du maintien à deux voies de la RN 2 se fait sentir dès ce moment : la RN 2 perd de son importance et le report du trafic Paris – Bruxelles profite à Valenciennes, aux dépens de la Sambre Avesnois.

Sur le territoire, la priorité est pourtant donnée à la mise en voie express de l'axe est-ouest RN 49, Lille – Valenciennes – Maubeuge – Philippeville – Luxembourg.

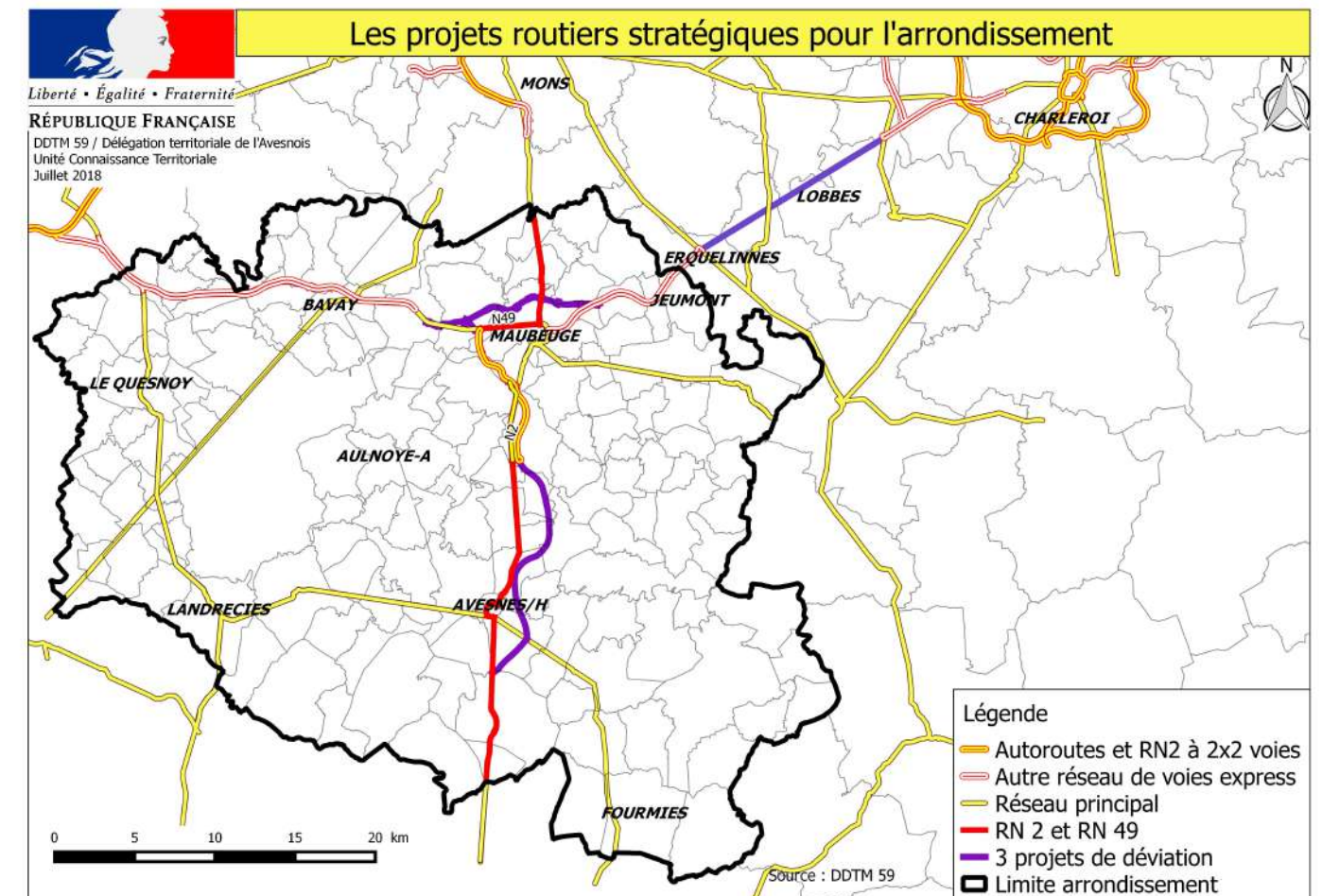
Une partie de la RN49 reliant Lille à Valenciennes devient en effet l'autoroute A 23 entre 1973 et 1981, tandis que la portion Valenciennes – Maubeuge est mise en voie express plus progressivement et permet d'améliorer les connexions vers Valenciennes et l'autoroute A 2.

La mise en voie express de la RN 49 reste pourtant incomplète : à l'ouest, la voie express s'arrête à La Longueville et ne relie Maubeuge qu'en route à deux voies.

À l'est, la voie express part de Maubeuge pour s'arrêter à la frontière belge et ne vient se connecter à aucune voie majeure qui permettrait de relier Charleroi. Les portions mises en voies express de la RN 49 sur l'arrondissement d'Avesnes sont déclassées en 2006 pour devenir la RD 649. Seule subsiste une portion de RN 49 non déclassée reliant les deux tronçons de la RN 2 dans Maubeuge (avenue Jean-Jaurès).

Les études préliminaires pour le tracé d'un contournement nord de Maubeuge sont en cours de réflexion, en vue de créer un lien vers Charleroi. Côté belge la réalisation de la N54 entre Erquelinnes et Lobbes est en projet.

Le contournement sud-ouest de Maubeuge par voie express (RN 2) est réalisé en 2005. Il facilite la liaison entre la RN 2 et la RD 649 mais reste limité à une longueur de 2,5 km. Les travaux de prolongation de cet axe vers le sud reprennent en 2010 pour améliorer la liaison vers le sud jusque Beaufort, sur 4,5 kilomètres supplémentaires. Le sud de cet axe est aujourd'hui à 2 x 1 voie, mais l'aménagement du contournement d'Avesnes-sur-Helpe à 2 x 2 voies est inscrit au Contrat de Plan État Région 2015-2020.



3.4.8.2. Le transport par voie ferrée de 1992 à 2017

Jusqu'en 1992, le réseau ferré reste sur ses structures historiques : lignes Calais – Bâle et Paris – Moscou. Les ouvertures successives des Lignes à Grande Vitesse TGV – Nord (1992), Eurostar (1993), Thalys (1996), court-circuitent les lignes historiques et écartent le trafic de Sambre Avesnois, notamment le trafic passager. Les voies conservent toutefois une importance internationale au niveau du trafic marchandises, tandis que le transport passager reste un enjeu majeur au niveau local.

Pour prendre le TGV, il faut se rendre à Lille, Valenciennes, Douai, Arras ou à la gare TGV Haute-Picardie située entre Saint-Quentin et Amiens.

4. Les modes de transport utilisés

4.1. Prédominance de l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe)

Lieu de travail	Commune de résidence	Autre commune du département de résidence	Autre département de la région de résidence	Autre région en France métropolitaine	Autre (Dom, Com, étranger)	Total	Parts modales
Mode de transport							
Pas de transport	3 223	154	5	36	12	3 430	4,35%
Marche	4 974	475	8	50	5	5 512	6,99%
Deux roues	804	1 140	4	22	43	2 013	2,55%
Voiture, camion, fourgonnette	12 810	43 447	252	2 316	5 449	64 274	81,59%
Transports en commun	487	2 639	11	320	98	3 555	4,52%
total	22 298	47 855	280	2 744	5 607	78 784	

Sources : Insee, RP2013 exploitation complémentaire

Le mode de transport prédominant reste l'automobile avec 82 % de l'usage en moyenne, l'utilisation des transports en commun avec 4,5 % dénote une inadéquation de cette offre avec les besoins.

En effet l'offre de transport collectif est inégalement répartie sur le territoire, laissant apparaître des zones « blanches ». De plus les horaires proposés ne sont pas toujours compatibles avec ceux des emplois tenus.

Un des enjeux de la mobilité en Sambre-Avesnois est de faciliter les déplacements doux (alternatifs à la voiture) vers les communes bien équipées.

4.2. Les déplacements en train

Gare	2016 nombre de voyageurs	2015 nombre de voyageurs	2014 nombre de voyageurs	Évolution 2014/2016
Aulnoye	572 220	599 695	638 546	-10,39 %
Maubeuge	417 607	463 229	491 554	-15,04 %
Le Quesnoy	364 452	402 905	421 309	-13,50 %
Fourmies	177 597	199 663	214 151	-17,07 %
Avesnes	162 043	179 213	200 159	-19,14 %
Jeumont	67 532	73 446	80 591	-16,20 %

Source : OPEN DATA SNCF

Le cumul des voyageurs relatif à l'ensemble des gares de Sambre-Avesnois pour 2016 est inférieur de 14 % au montant relevé en 2014.

Cette baisse est le reflet d'une baisse du niveau de service.

La gare d'Aulnoye-Aymeries est située au croisement des deux axes ferroviaires et accueille de nombreux voyageurs amenés à effectuer un changement de train (notamment en raison des correspondances avec les trains circulant sur la ligne Jeumont-Paris). Cette situation génère pour cette gare un niveau d'activité élevé. Mais il faut noter une réduction de ces flux de 10 % entre 2014 et 2016.

Au regard du nombre de voyageurs, la gare de Le Quesnoy apparaît désormais à un niveau comparable à la gare de Maubeuge. L'installation dans le Quercitain de populations issues du Valenciennois continuant à travailler dans cet arrondissement explique certainement en grande partie le niveau d'activité très élevé de cette gare. Compte tenu des évolutions récentes, on peut même s'attendre à la voir dépasser prochainement celle de Maubeuge en terme de volume.

5. L'accessibilité des personnes aux emplois et aux services

5.1. Méthodologie

L'accessibilité illustrée par des cartographies est réalisée à partir du logiciel Musliw développé par le CEREMA Nord - Picardie.

– L'accessibilité routière a été évaluée sur l'itinéraire le plus court entre chaque nœud du réseau, en prenant en compte les vitesses sur un réseau à vide, et donc en considérant des conditions de circulation fluide sans prise en compte des temps de marche initial et terminal et du temps pour la recherche d'un stationnement. Il s'agit donc d'un temps minimal.

– L'accessibilité en TC a été calculée sur l'itinéraire le plus court garantissant une arrivée à destination avant 9 h afin de tenir compte de l'approche accessibilité à l'emploi et aux services. Elle a nécessité un travail important de modélisation du réseau (description complète des lignes, arrêts et horaires). Les temps initiaux et terminaux de marche pour accéder à l'arrêt, le temps d'attente et le temps de correspondance ont été inclus dans le modèle. Il s'agit des cartes d'accessibilité réalisées et figurant plus loin dans l'étude donnant une indication des temps de transport minimaux pour accéder à l'endroit souhaité. Le réseau Arc-en-Ciel du Conseil Départemental n'a pas été pris en compte dans le modèle basé sur des fiches horaires de 2015.

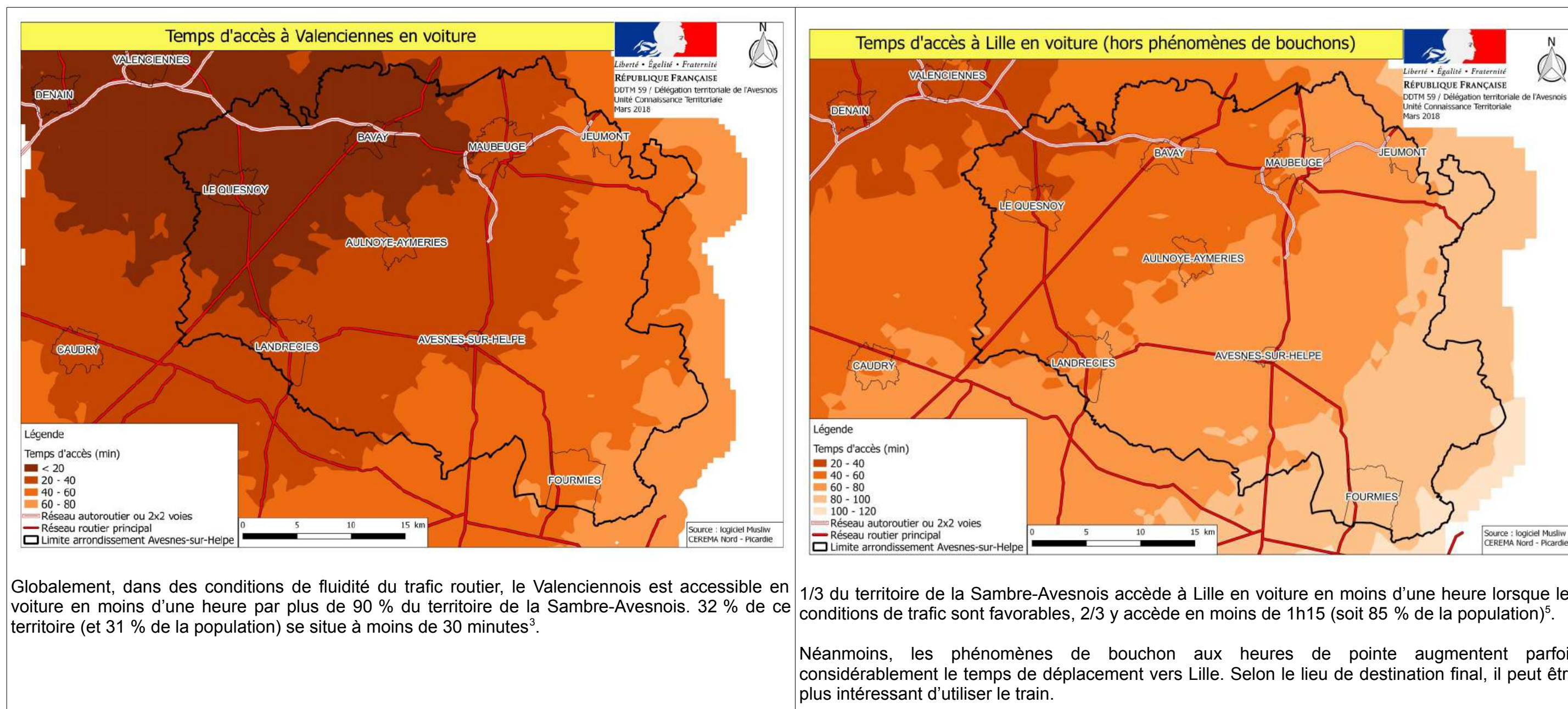
Toutes les cartes d'accessibilité présentées plus loin dans cette étude donnent une idée du temps d'accès à un territoire donné. L'accessibilité en transports en commun peut toutefois être un peu optimiste au-delà des 90 minutes. La modélisation vers la Belgique n'a malheureusement pas pu être faite. L'objectif principal est de montrer les nombreuses zones blanches non accessibles en transports collectifs notamment en Sambre-Avesnois, ce qui est une réalité et une préoccupation pour le territoire.

5.2. La qualité de l'accessibilité aux principaux pôles extérieurs du territoire d'étude

L'objectif de cette partie est de pouvoir qualifier l'accessibilité de la Sambre-Avesnois depuis l'extérieur. Le choix a été retenu de prendre les pôles principaux extérieurs suivants :

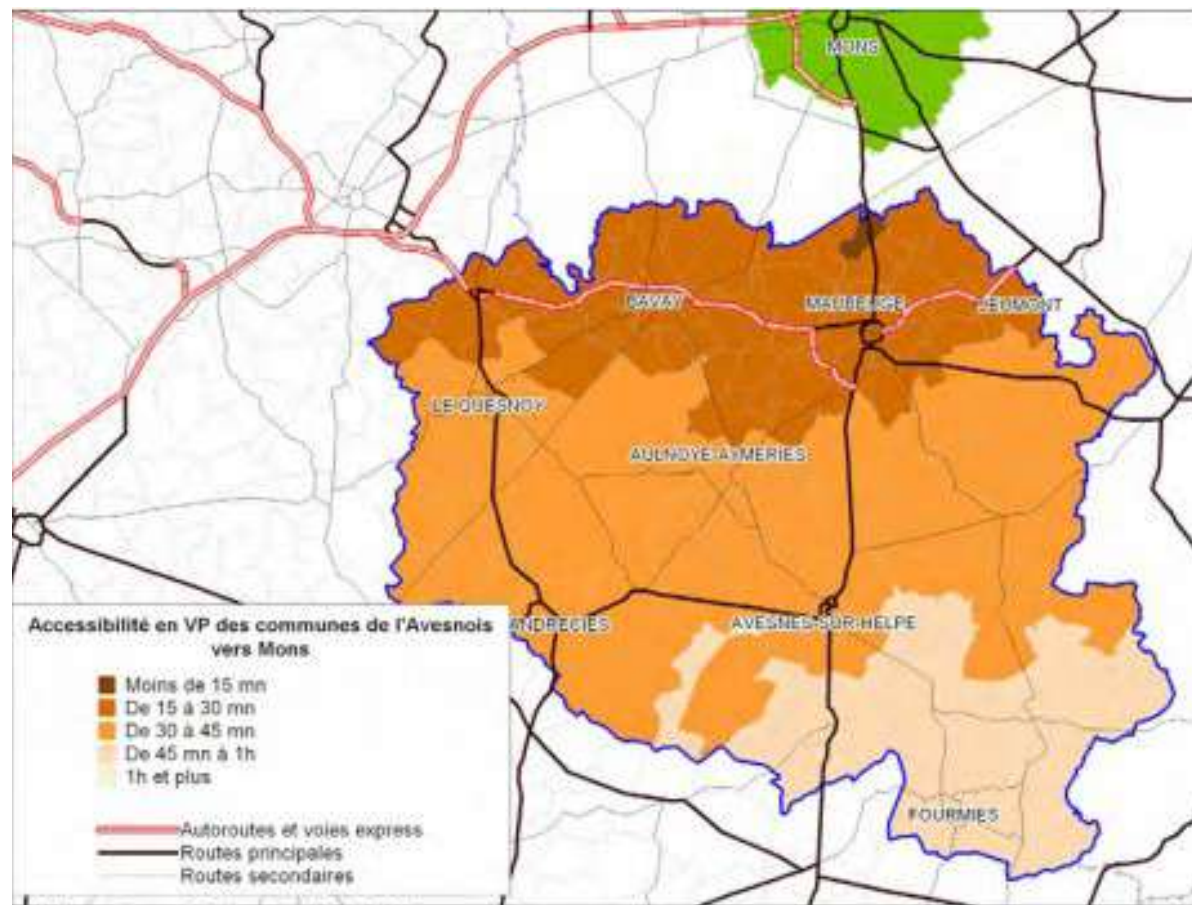
- le Valenciennois,
- la métropole lilloise,
- les pôles de Mons et de Charleroi en Belgique.

5.2.1. L'accessibilité de la Sambre-Avesnois au Valenciennois et à la métropole lilloise en voiture



³ : source étude CETE 2011

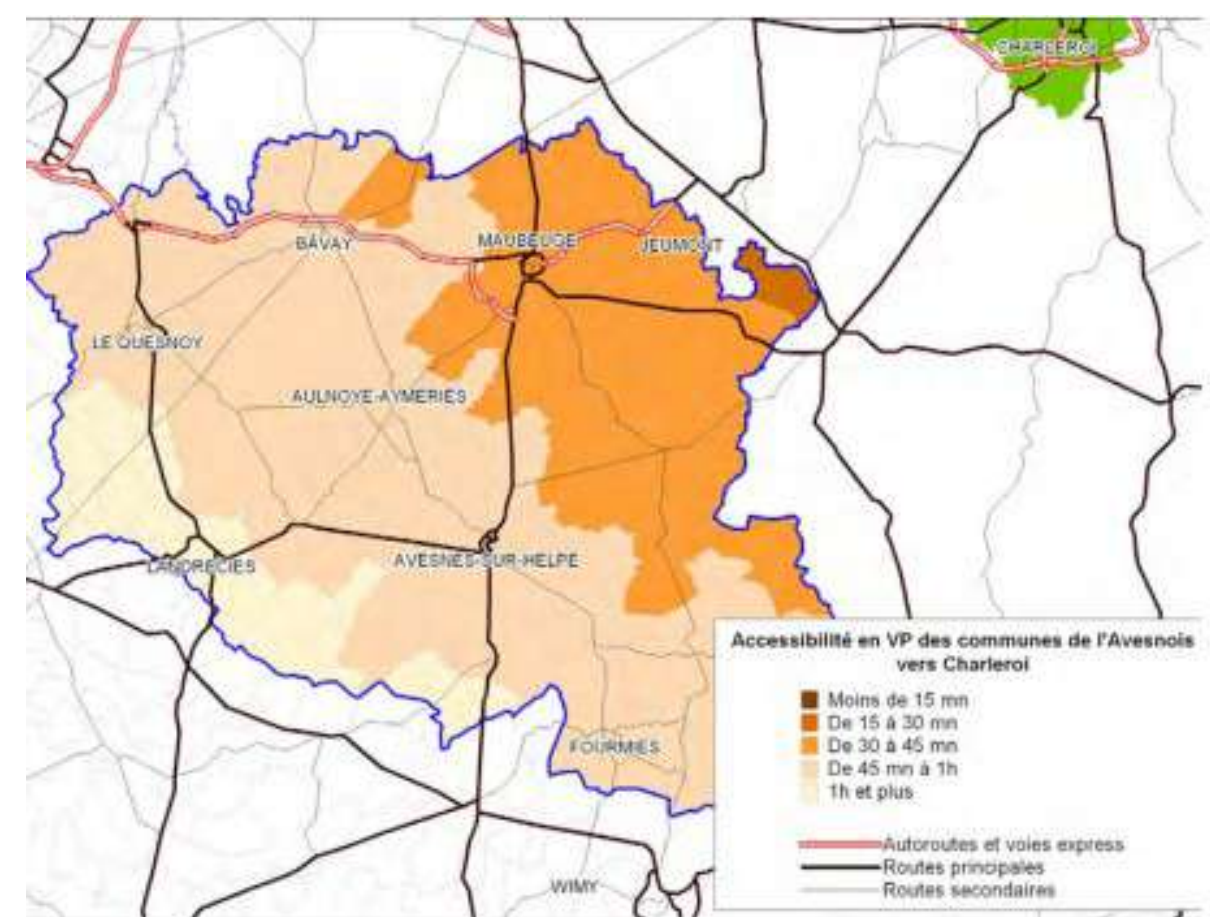
5.2.2. Une accessibilité en TC quasi inexistante au pôle de Mons et inexistante au pôle de Charleroi



Près des 2/3 de la Sambre-Avesnois accède au pôle de Mons en moins de 45 minutes de trajet voiture lorsque les conditions de trafic sont favorables (ce qui couvre 86 % de la population). Par contre l'accessibilité au pôle de Mons en TC est très mauvaise avec un temps d'acheminement supérieur à 45 minutes à partir de l'offre de bus transfrontaliers. Elle constitue le reflet de l'offre TC existante à ce jour.

Près de 50 % du territoire n'a pas la possibilité de se rendre à Mons en TC avec une arrivée avant 9 h.

Source CETE étude 2011



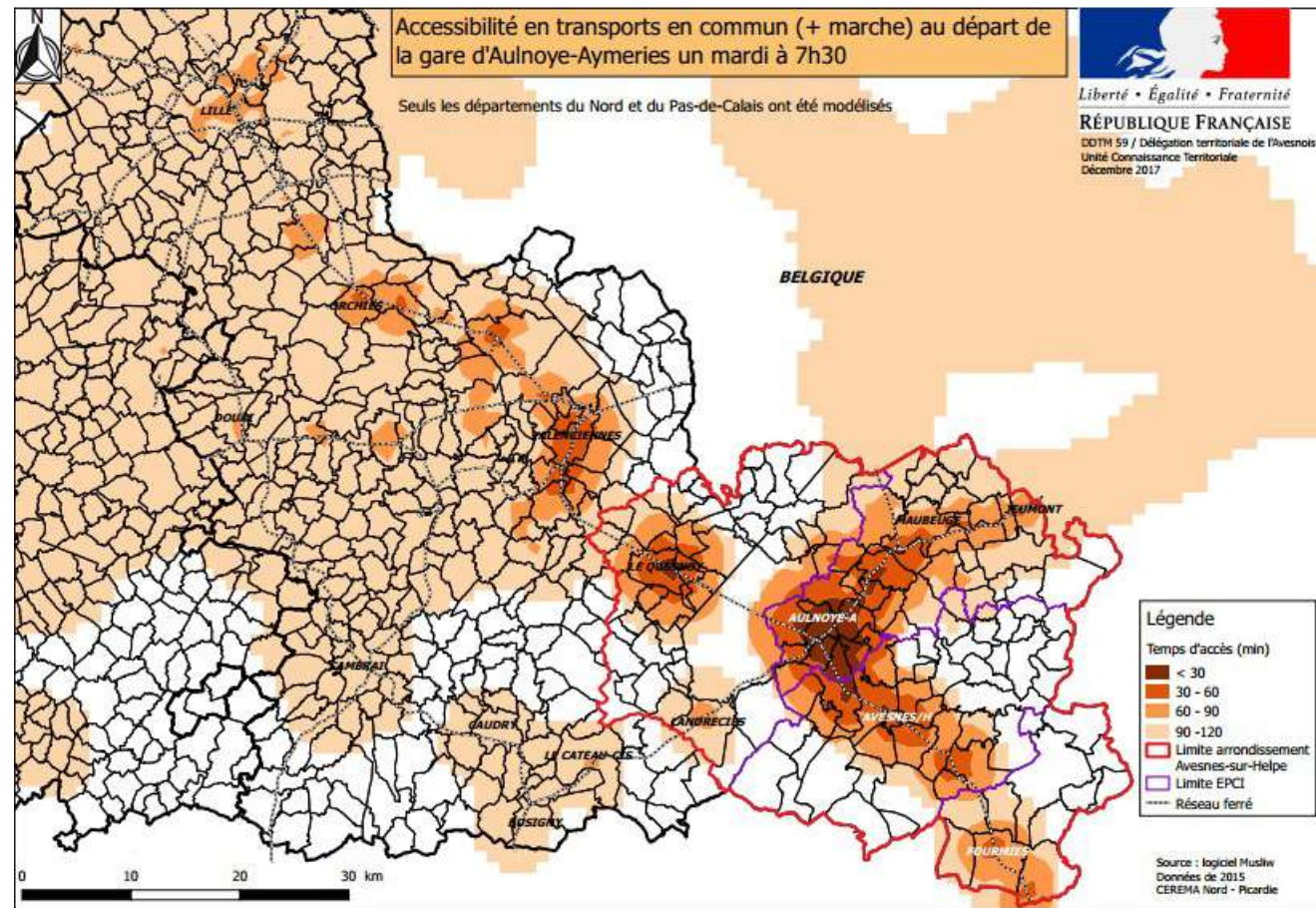
Près de 90 % du territoire (94 % de la population résidente) a accès au pôle de Charleroi en voiture en moins de 1 heure.

Par contre l'accessibilité en TC est inexistante du fait de l'absence d'offre.

Les populations ne disposant pas de véhicule motorisé ne peuvent donc globalement pas accéder au pôle de Charleroi

Source CETE étude 2011

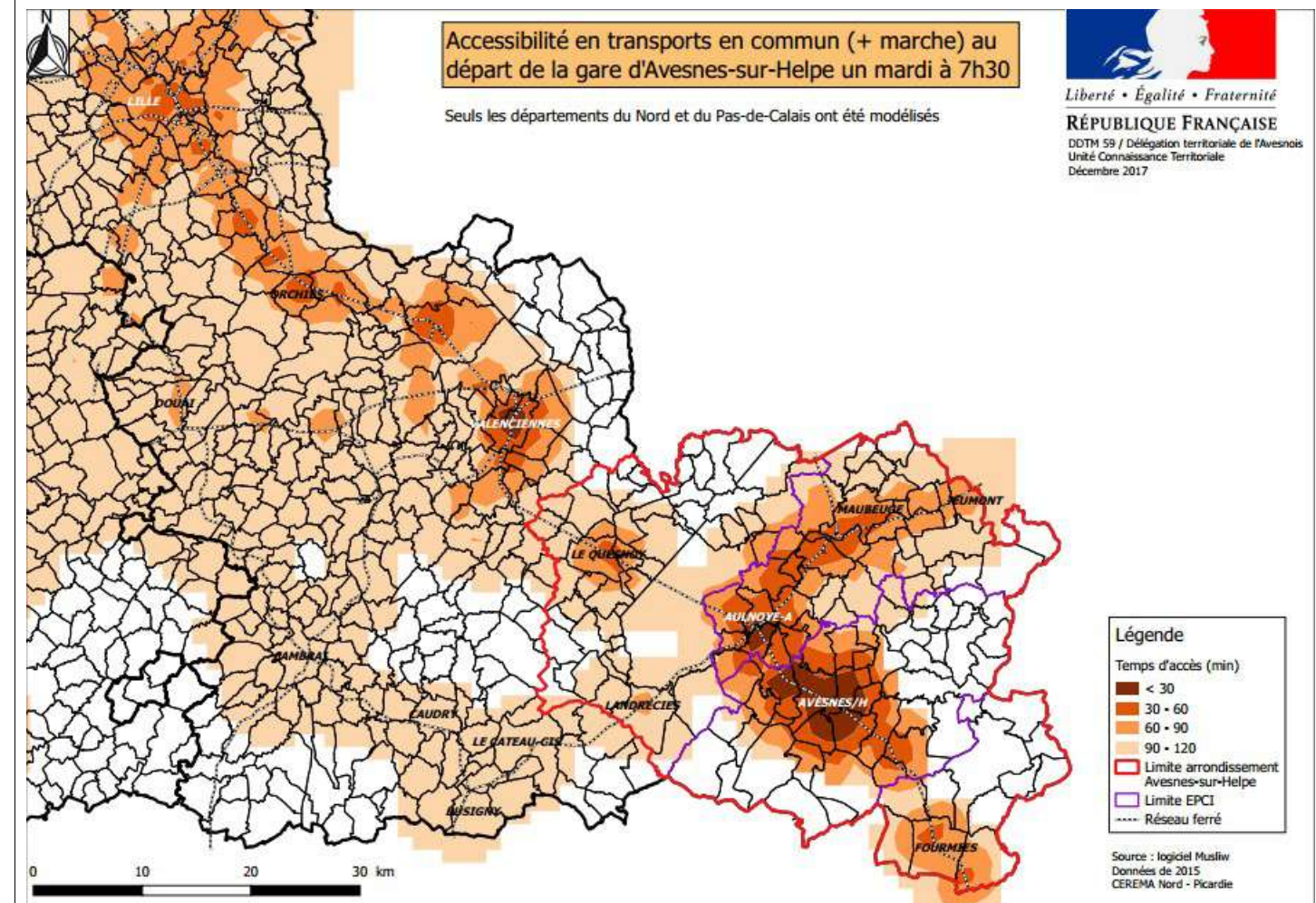
6.L'accessibilité depuis les cinq pôles gares du SCOT Sambre-Avesnois



La gare d'Aulnoye-Aymeries permet d'accéder à Lille en 50 minutes et à Valenciennes en 25 minutes dans le meilleur des cas.

Quelques exemples de trajet dans l'autre sens, pour une arrivée en gare d'Aulnoye-Aymeries :

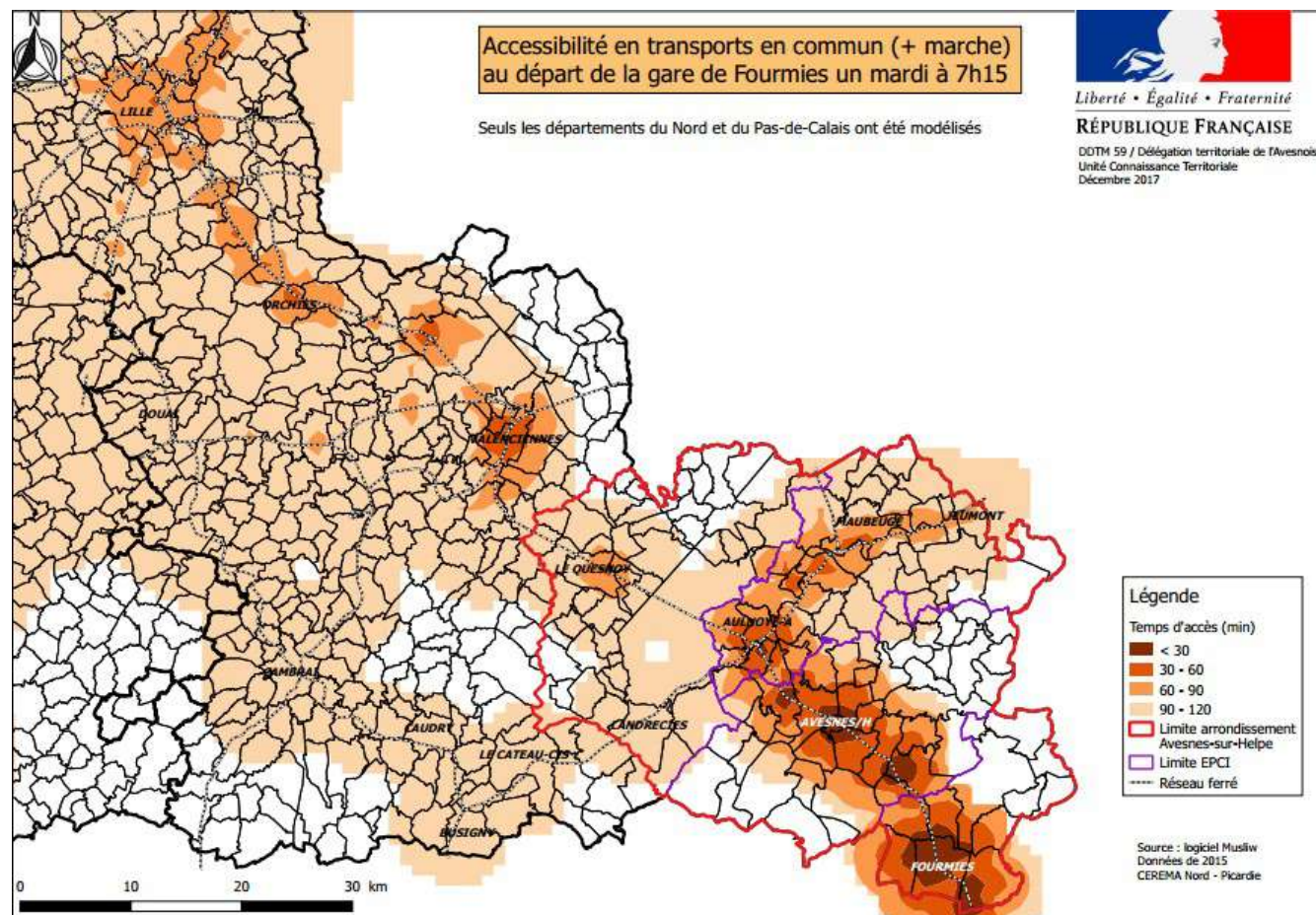
- Lille vers Aulnoye-Aymeries : **1h20 de train**
- Valenciennes vers Aulnoye-Aymeries : **30 minutes de train**



La gare d'Avesnes-sur-Helpe permet d'accéder à Lille en moins d'une heure et à Valenciennes en moins de 30 minutes dans le meilleur des cas.

Quelques exemples de trajet dans l'autre sens, pour une arrivée en gare d'Avesnes-sur-Helpe :

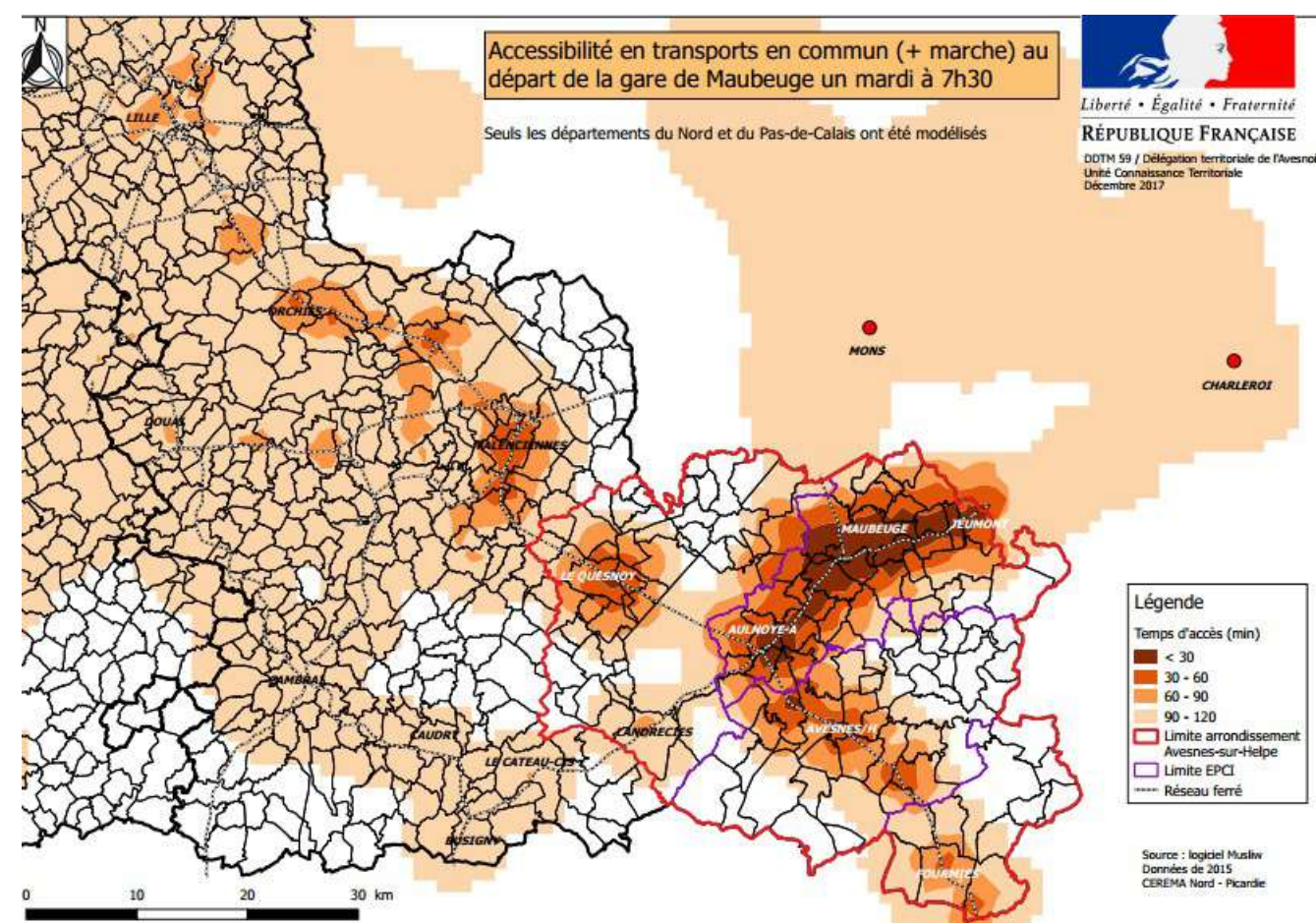
- Lille vers Avesnes-sur-Helpe : **1h40 de train**
- Valenciennes vers Avesnes-sur-Helpe : **1h00 de train**



La gare de Fourmies permet d'accéder à Lille en 1h10 et à Valenciennes en 40 minutes dans le meilleur des cas.

Quelques exemples de trajet dans l'autre sens, pour une arrivée en gare de Fourmies :

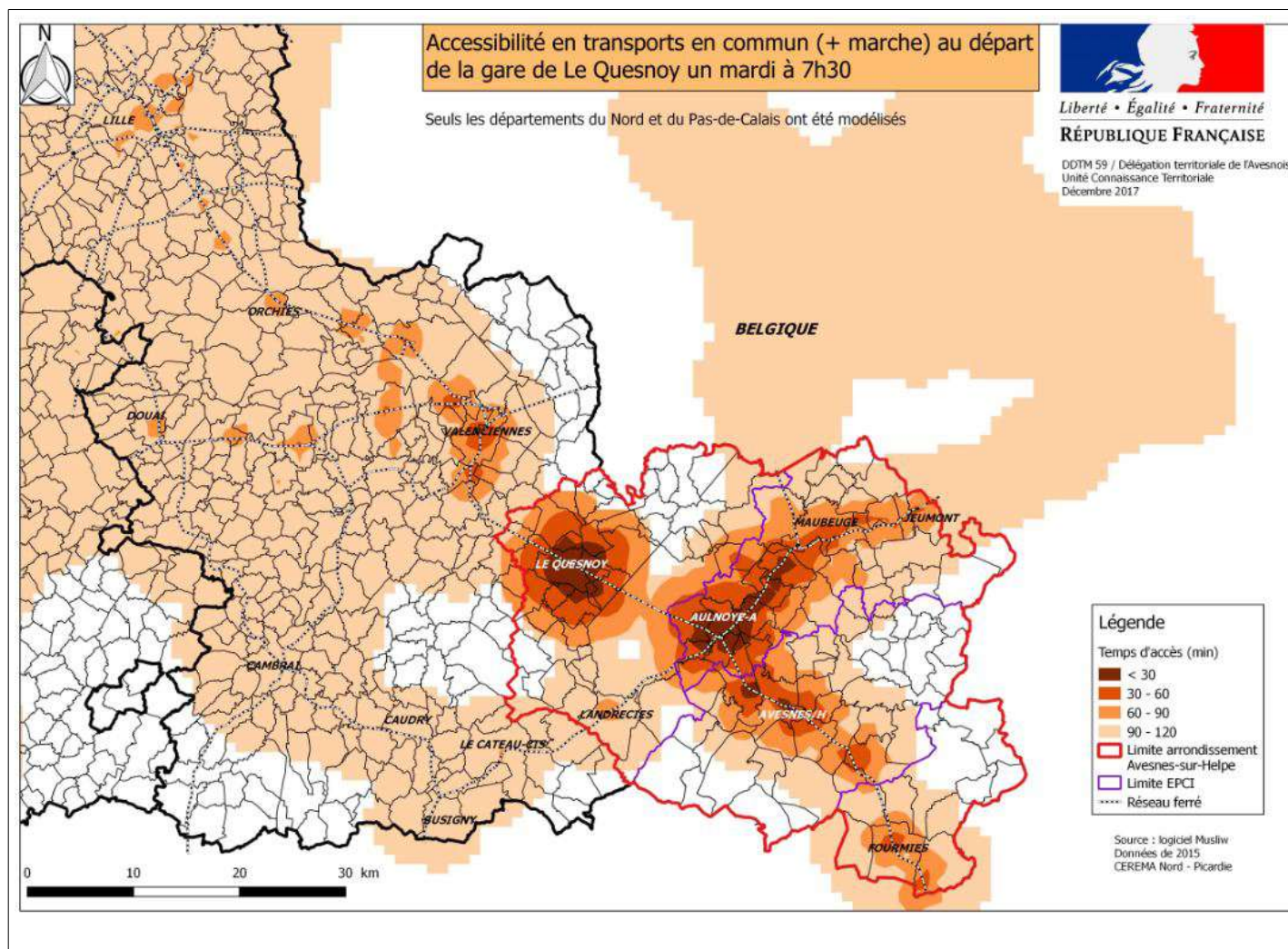
- Lille vers Fourmies : **2h00 de train**
- Valenciennes vers Fourmies : **1h15 de train**



La gare de Maubeuge permet d'accéder à Lille en une heure et à Valenciennes en une demi-heure dans le meilleur des cas.

Quelques exemples de trajet dans l'autre sens, pour une arrivée en gare de Maubeuge :

- Lille vers Maubeuge : **1h30 de train**
- Valenciennes vers Maubeuge : **40 minutes de train**



La gare de Le Quesnoy permet d'accéder à Lille en une heure environ et à Valenciennes en un quart d'heure dans le meilleur des cas.

Quelques exemples de trajet dans l'autre sens, pour une arrivée en gare de Le Quesnoy :

- Lille vers Le Quesnoy : **1h00** de train
- Valenciennes vers Le Quesnoy : 15 minutes de train

Conclusion :

L'analyse des fiches horaires de la SNCF permet clairement de constater qu'il est préférable prendre le train pour quitter le territoire. L'accès au territoire de la Sambre-Avesnois est beaucoup plus long en train pour ceux qui doivent y entrer, notamment pour ceux qui viennent de Valenciennes ou de Lille.

S'agissant de l'accès à Valenciennes par le train, 6 % du territoire a accès au Valenciennois en plus de 1h30 en TC,

14 % du territoire n'a pas de possibilité d'accès au Valenciennois en TC pour une arrivée avant 9 h.

Ces secteurs correspondent à des communes de très faible densité de population, à l'exception de la commune de Wignehies jouxtant Fourmies.

Les secteurs sur lesquels la proportion de ménages non motorisés est forte offrent globalement une accessibilité en TC à Valenciennes en moins de 45 minutes à l'exception des communes de Fourmies et de Jeumont, trop éloignées.

33 % du territoire a accès à la métropole lilloise en TC en plus de 1h45.

Ces secteurs correspondent à des communes de très faible densité de population ne disposant pas d'une offre de transports collectifs leur permettant de se rabattre sur les gares TER pour accéder à la métropole avant 9 h.

Les secteurs sur lesquels la proportion de ménages non motorisés est forte offrent globalement une accessibilité en TC à Lille en moins de 1h30 minutes.

Source étude CETE 2011

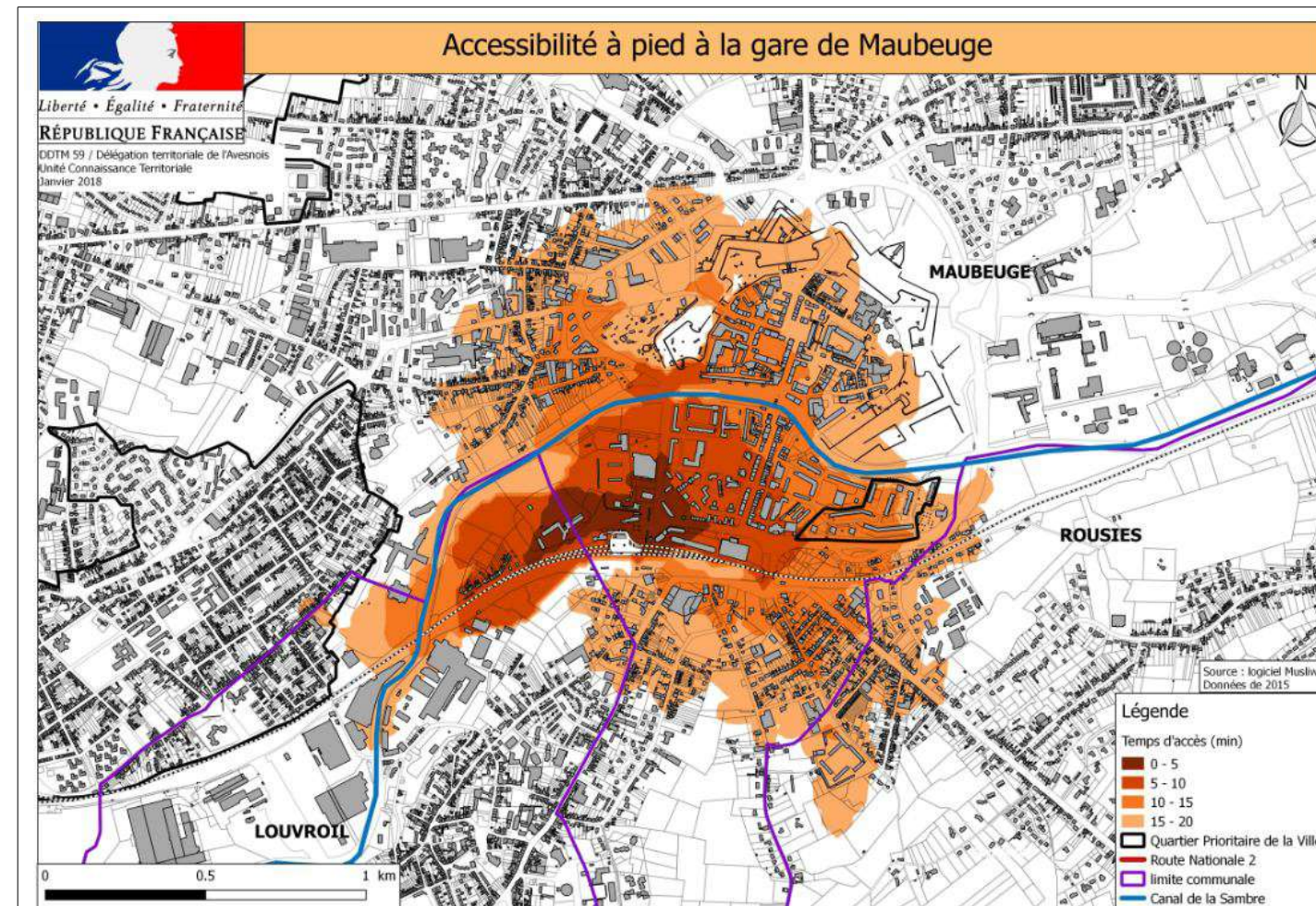
7.L'accessibilité à pied des gares principales

Il s'agit d'apprécier ici l'accessibilité à un équipement à une échelle fine. Le choix s'est porté sur l'analyse de l'accessibilité à pied aux gares ferroviaires principales de l'aire d'étude.

L'objectif de cette analyse est double :

- il permet d'une part de qualifier l'accessibilité en temps de parcours à pied à la gare en mesurant cette couverture par un indicateur temps et un indicateur de poids de population résidant dans les quartiers environnants et potentiellement susceptibles de se rabattre sur le mode ferré. Pour ce présent travail, nous avons retenu un temps maximum de marche de 20 minutes
- d'autre part, dans le cadre d'un développement durable des territoires et de la recherche d'une meilleure intégration des politiques d'urbanisme et des déplacements, cette approche permet d'éclairer les enjeux en termes de développement urbain et de potentiel d'urbanisation en cherchant à valoriser et à favoriser l'usage des axes structurants de transports collectifs, dont l'offre ferroviaire.

Ce travail s'appuie sur la description des conditions d'accès réelles à la gare, c'est-à-dire en prenant en compte la voirie piétonne existante ainsi que les barrières physiques telles que les infrastructures de transport (voie ferrée, route, cours d'eau,...). Il prend en compte le temps de parcours nécessaire pour réaliser le plus court chemin séparant le lieu considéré de la gare.



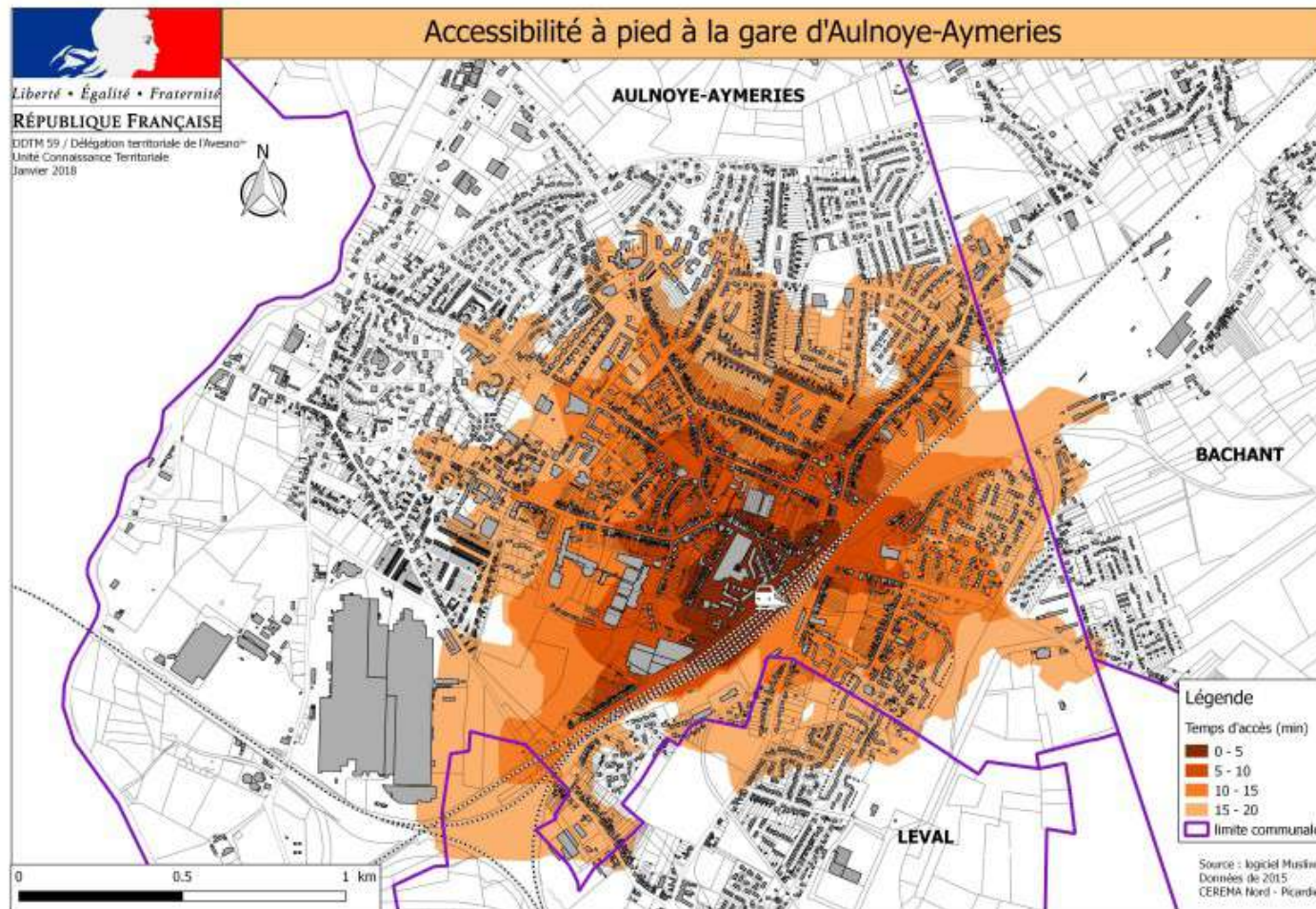
Le territoire permettant une accessibilité locale à la gare de Maubeuge en moins de 15 minutes couvrait en 2011 une population de 3 315 habitants pour une surface proche de 100 ha.⁽¹⁾

L'accessibilité à pied à la gare est inégale selon que l'on se situe dans la partie Nord ou la partie Sud. En effet, la couverture du territoire par une accessibilité à pied en moins de 15 minutes est vaste dans la partie nord mais beaucoup plus réduite dans la partie Sud.

La voie ferrée engendre une coupure urbaine importante de l'accessibilité locale à la gare de Maubeuge : les quartiers situés au sud de la gare ont besoin aujourd'hui de plus de 10 minutes de marche pour se rendre à la gare en empruntant le seul franchissement de la voie ferrée que constitue le pont de Paris.

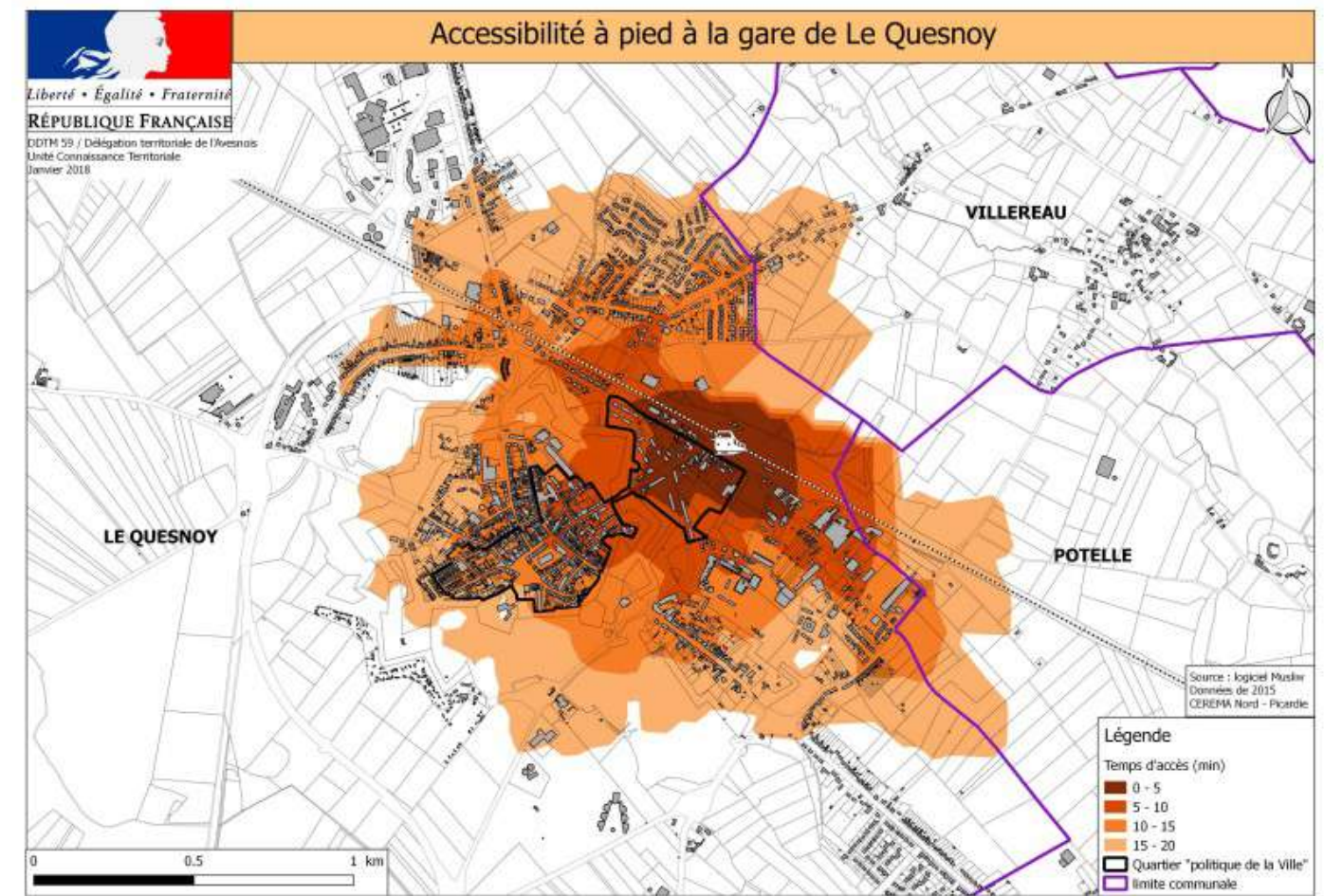
A noter également l'effet de coupure de la Sambre.

(1) : étude CETE 2011



Le territoire permettant une accessibilité locale à la gare d'Aulnoye-Aymeries en moins de 15 minutes couvrirait en 2011 une population de 3 070 habitants pour une surface de 130 ha.⁽¹⁾ L'accessibilité à pied à la gare, beaucoup plus étendue au nord de la gare qu'au sud, est liée à l'effet de coupure de la voie ferrée enclavant les quartiers situés de l'autre versant de la gare.

(1) : étude CETE 2011

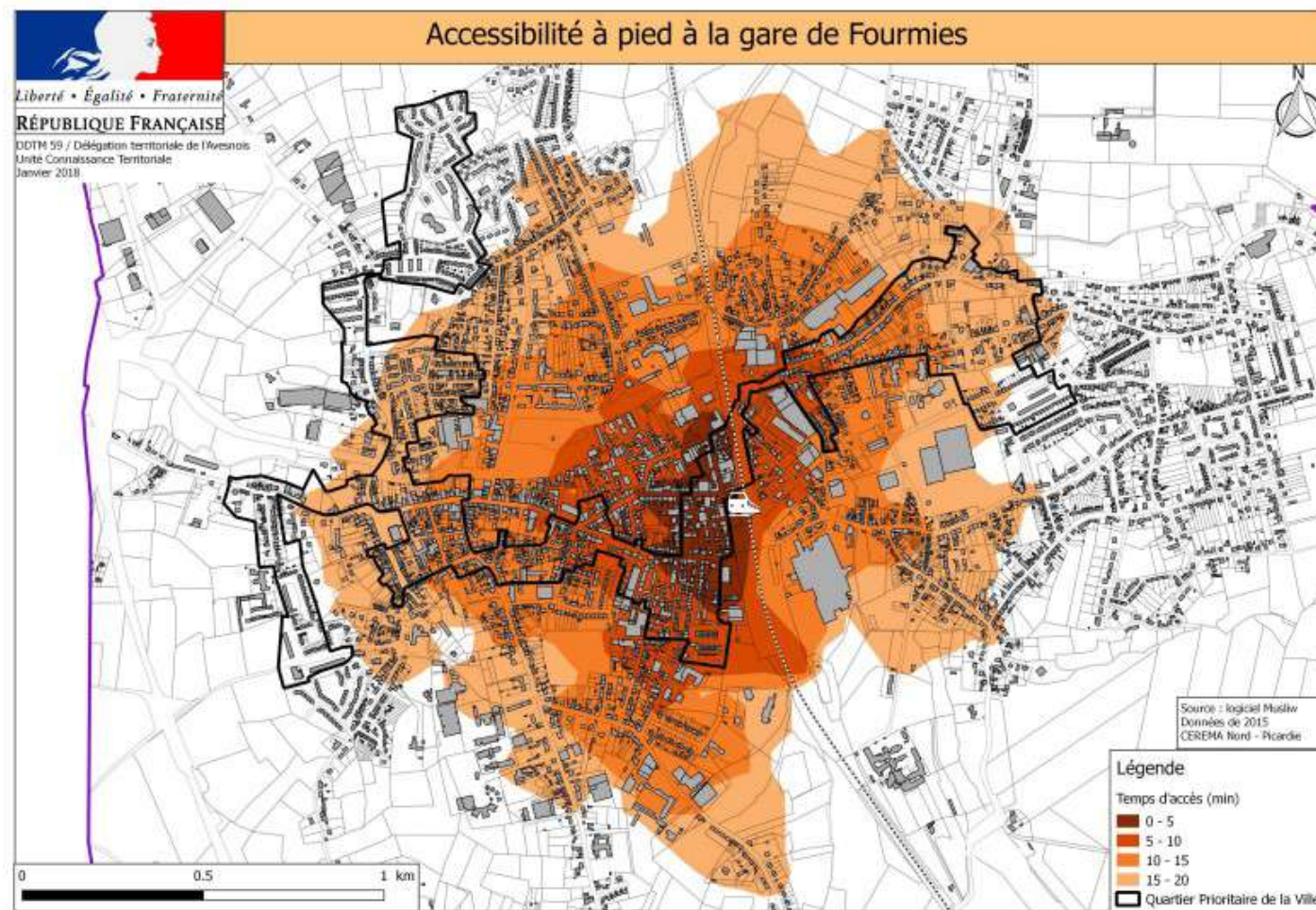


Le territoire permettant une accessibilité locale à la gare de Le Quesnoy en moins de 15 minutes couvrirait en 2011 une population de 2 650 habitants pour une surface de 140 ha environ.⁽¹⁾

Il couvre globalement les secteurs urbanisés aujourd'hui.

Cette analyse met en évidence des secteurs qui pourraient s'ouvrir à une urbanisation future avec une bonne accessibilité à pied à la gare voire une accessibilité qui pourrait être améliorée en traitant l'effet de coupure de la voie ferrée pour la partie nord.

(1) : étude CETE 2011

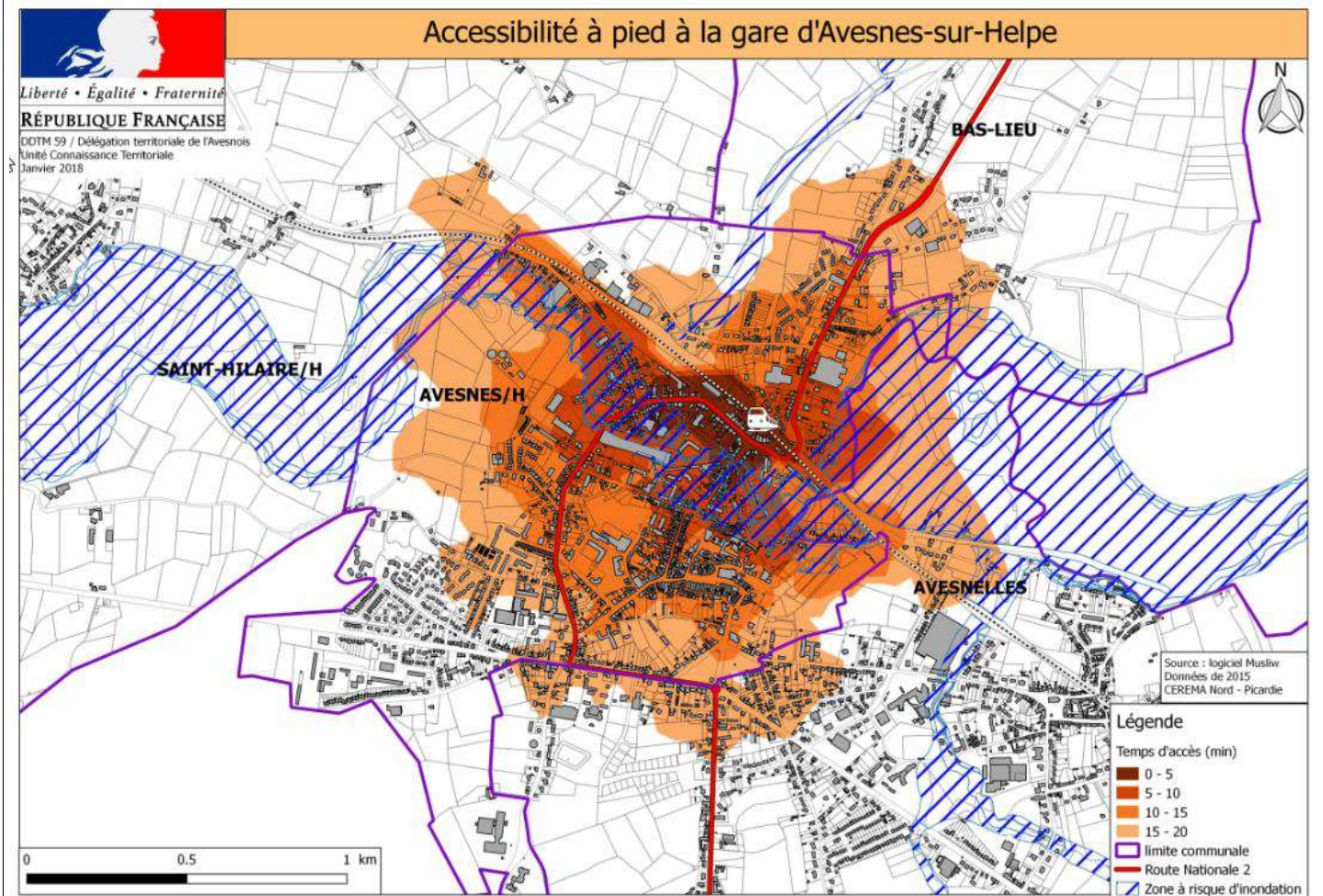


Le territoire permettant une accessibilité locale à la gare de Fourmies en moins de 15 minutes couvrait en 2011 une population de 3 620 habitants pour une surface de 145 ha.⁽¹⁾

Il couvre globalement une bonne partie des secteurs urbanisés aujourd'hui.

Cette analyse met en évidence des secteurs qui pourraient s'ouvrir à une urbanisation future avec une bonne accessibilité à pied à la gare voire une accessibilité qui pourrait être améliorée en traitant l'effet de coupure de la voie ferrée pour la partie est.

(1) : étude CETE 2011



Le territoire permettant une accessibilité locale à la gare d'Avesnes-sur-Helpe en moins de 15 minutes couvrait en 2011 une population de 3 140 habitants pour une surface de 120 hectares.⁽¹⁾

Il couvre globalement les secteurs principaux d'urbanisation actuelle.

Le règlement du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Helpe Majeure peut être une contrainte à la densification à proximité de la gare.

(1) : étude CETE 2011

Conclusion : une accessibilité des gares principales à pied plus ou moins étendue

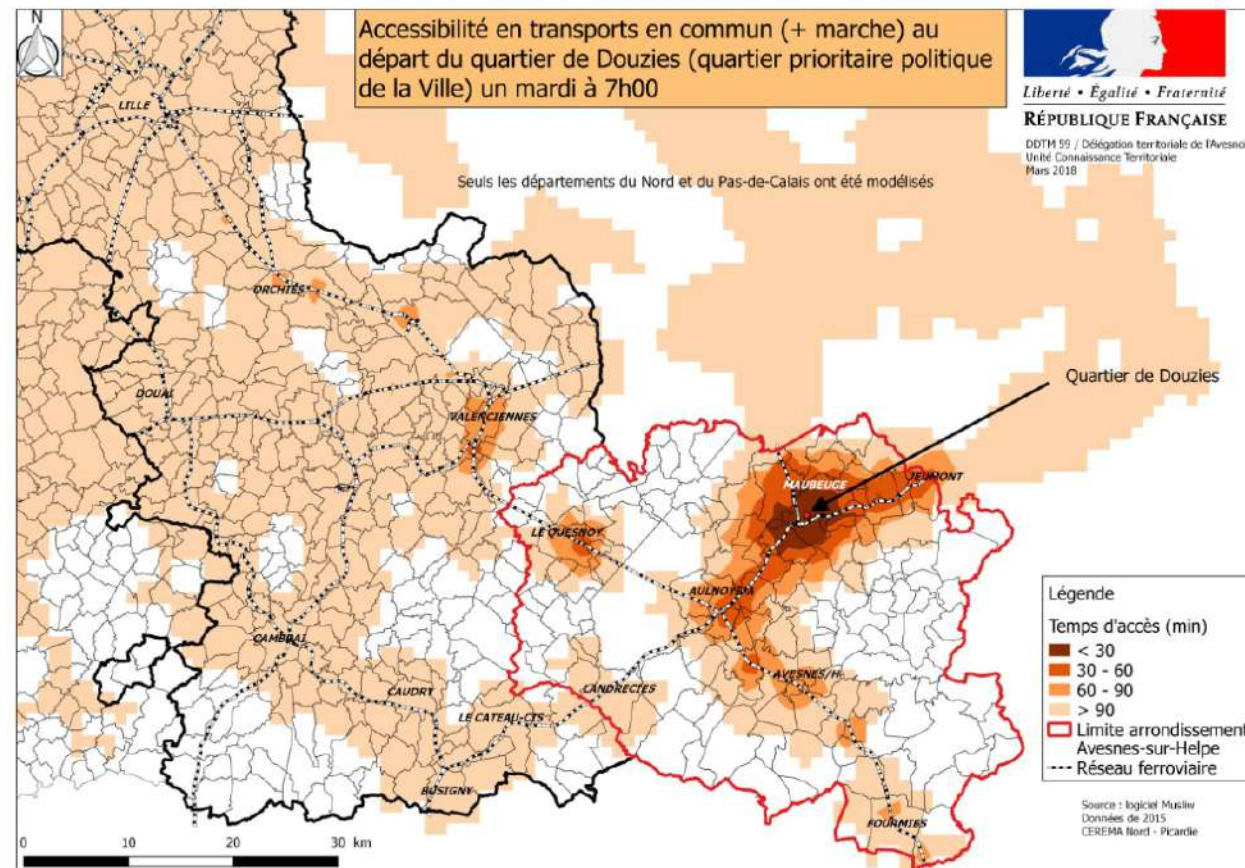
Après avoir étudié indépendamment gare par gare la qualité de son accessibilité par la marche, il est intéressant de pouvoir faire quelques comparaisons. Le tableau ci-dessous synthétise quantitativement, pour les cinq principales gares, l'importance des territoires accessibles.⁽¹⁾

Gares ferroviaires	Moins de 5 minutes		Moins de 10 minutes		Moins de 15 minutes		Moins de 20 minutes	
	Population (habitants)	Surface (ha)	Population (habitants)	Surface (ha)	Population (habitants)	Surface (ha)	Population (habitants)	Surface (ha)
Aulnoye-Aymeries	309	12	1249	53	3068	127	5482	257
Avesnes-sur-Helpe	315	10	1540	52	3136	118	5140	244
Fourmies	337	11	1428	54	3620	145	6231	279
Le Quesnoy	421	13	992	52	2650	136	3641	275
Maubeuge	226	8	1252	45	3315	99	6931	218

(1) : étude CETE 2011

8. L'accessibilité des quartiers « politique de la ville » aux transports collectifs

Exemple d'accessibilité sur le quartier de Douzies à Maubeuge



D'une manière générale, les quartiers prioritaires « politique de la Ville » sont desservis par les transports en commun mais avec des fréquences parfois minimales (exemple : 1 bus par heure du quartier de Douzies à la gare de Maubeuge)

Prenons un exemple concret :

Un habitant de Maubeuge dans le quartier de Douzies, quartier inscrit dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, vient de trouver un emploi près de la gare de Valenciennes et doit arriver à 9h00. Il envisage prendre les transports en commun.

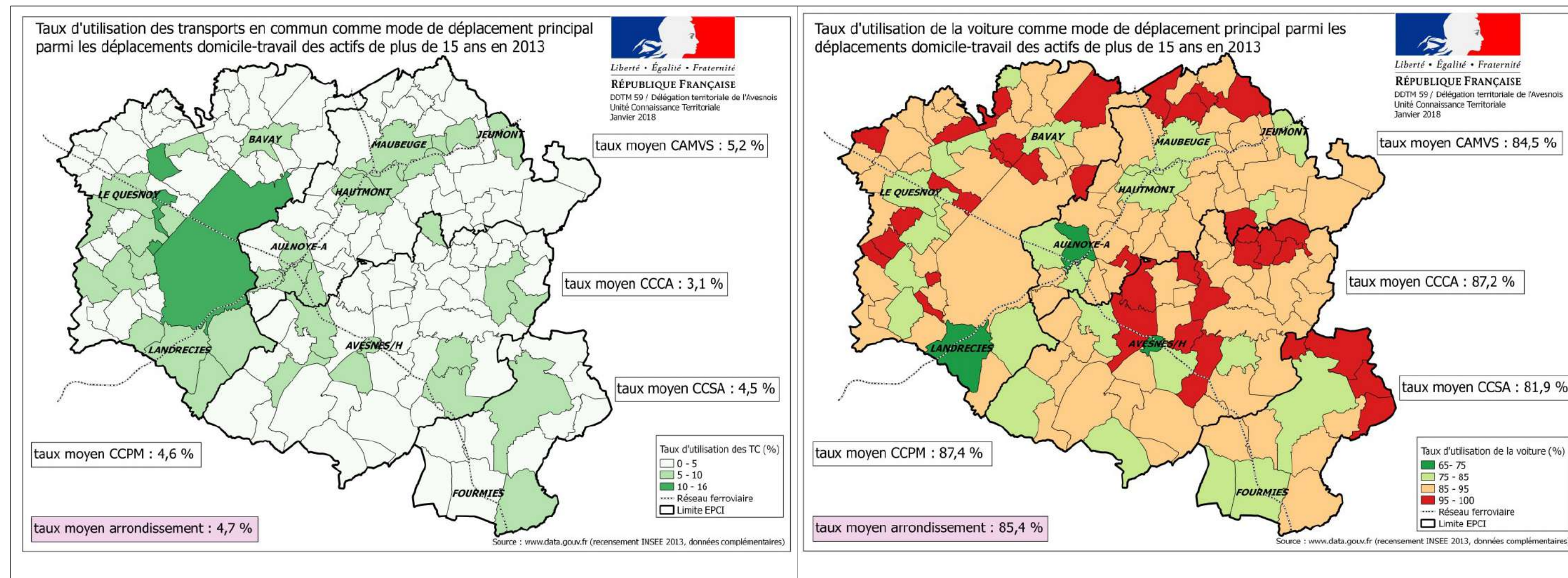
En partant de chez lui à 7h00 du matin, il prend le bus à l'arrêt "Douzies" à 7h22 et arrive en gare routière de Maubeuge à 7h30. Son prochain bus étant à 8h26, il arrivera trop tard à Valenciennes.

Il prendra donc le train à Maubeuge à 7h37 pour arriver en gare de Valenciennes à 8h18. Contraint par les horaires, il patientera 40 minutes avant de commencer son travail.

Bilan : 2 heures de trajet porte-à-porte avec une attente de 40 minutes avant d'arriver au travail. Il pourrait arriver sur son lieu de travail en moins de 45 minutes en voiture au départ de son domicile.

Les inadéquations entre les différents modes de transports collectifs peuvent dans certains cas inciter les personnes à utiliser la voiture ; moyen de transport plus rapide et efficace. Un des enjeux en terme de mobilité est de réfléchir à une meilleure efficacité et coordination des transports publics.

9. Moyens de transport utilisés en Sambre Avesnois



Avec un taux moyen d'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail de 4,7 % sur l'arrondissement, comparé aux 85,4 % d'utilisation de la voiture, la question de l'adéquation de l'offre de ces transports en commun se pose.

En effet, la desserte du territoire par les transports en commun est assez hétérogène, avec certaines zones blanches. De plus, la fréquence de passage de ceux-ci est parfois relativement faible avec des temps de parcours vers le Valenciennois ou la métropole Lilloise assez longs au départ des différentes gares de l'arrondissement.

En même temps, le taux d'équipement en voiture des ménages est relativement faible sur certains secteurs et cette présente étude a montré que l'accessibilité en transports publics aux emplois et services n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. En particulier, se pose la question des communes faiblement peuplées dans lesquelles résident des populations âgées.

10. Conclusion

10.1 Les enjeux

Les enjeux de mobilité sur le territoire Sambre-Avesnois peuvent se résumer ainsi :

- sur le plan économique : redynamiser le territoire en faisant en sorte qu'il soit plus attractif et accessible,
- sur le plan environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant la part de l'utilisation de la voiture individuelle, trop importante sur le territoire Sambre-Avesnois,
- sur le plan social : permettre aux populations de rejoindre les pôles d'emplois et de services en offrant un moyen de transport adapté, et en renforçant la qualité des services publics de transport.

10.2 Les pistes à explorer et existantes pour améliorer la mobilité en Sambre-Avesnois

- Développer le covoiturage et les aires dédiées (exemple du site internet de covoiturage de la communauté d'agglomération de Maubeuge - Val-de-Sambre),
- Installer des systèmes de navettes ramassant les salariés au plus près de leur domicile (exemples de MCA, TOYOTA),
- Faire progresser le transport à la demande (exemples de Fourmies ou du Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre - SMTUS),
- Mettre en place des dispositifs facilitant la vie des populations fragiles (aide financière au déplacement, aide à passer le permis de conduire, aide technique pour entretenir les véhicules),
Exemple 1 : le conseil régional subventionne à hauteur de 20 € / mois les déplacements domicile-travail de plus de 30 km sous conditions de ressources,
Exemple 2 : garage associatif à Fourmies,
- Densifier l'urbanisation autour des pôles gares, et offrir un stationnement gratuit ou peu onéreux à proximité de ceux-ci,
- Réactiver la liaison ferroviaire Namur – Charleroi – Maubeuge – Paris pour laquelle SNCB et SNCF analysent l'intérêt socio-économique ainsi que la faisabilité technique d'un tel raccordement,
- Rendre les transports en commun plus attractifs en réfléchissant notamment à une meilleure adéquation des correspondances entre les différents modes de TC (bus, train),
- Permettre à la population de l'arrondissement d'accéder aux agglomérations de Valenciennes et de Lille plus rapidement en transports en commun,
- Réaliser les infrastructures routières favorisant les réductions de temps de déplacement et désengorgeant les centres-villes (RN2, contournement Nord de Maubeuge, liaison Jeumont-Charleroi),
- Planifier l'aménagement du territoire, via le SCOT ou les PLUI notamment, en ayant toujours à l'esprit les problématiques de déplacement,
- Travailler sur la qualité des Plans de Déplacements Urbains (PDU) et des Plans Climats Air Energie Climat (PCAET)

➤ Le plan de mobilité rurale

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » est une loi « d'action et de mobilisation » qui engage le pays tout entier – citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle doit permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, de donner à tous des outils concrets pour mettre en œuvre la croissance verte. Dans le domaine des déplacements, son article 55 crée notamment un nouvel outil : le plan de mobilité rurale.

Le plan de mobilité rurale a pour objet d'améliorer la mise en œuvre du droit au transport dans les territoires à faible densité démographique. Il doit offrir une alternative à la voiture individuelle et veiller à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes de déplacement non motorisés. Il permet une approche intégrée de la mobilité adaptée aux zones peu denses sur lesquels les mesures déclinées sur les territoires denses, comme des réseaux de transport collectif cadencés et maillés, ne pourront pas être déployées. Le plan doit donc prendre en compte les enjeux sociaux, économiques et environnementaux spécifiques à ces territoires. L'élaboration d'un plan de mobilité rurale est une démarche volontaire.

Le plan ne peut être élaboré qu'à l'initiative de certains établissements publics :

- un établissement public compétent pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- ou, à défaut, par un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

- **Les Assises nationales de la mobilité** : réparties sur 3 mois, de septembre à décembre 2017, les Assises nationales de la mobilité visaient à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité en accordant une attention particulière aux transports de la vie quotidienne, aux zones rurales et périurbaines. Pour cela, usagers, collectivités, opérateurs,

acteurs économiques et ONG de l'ensemble du territoire ont été conviés à participer et à faire émerger de nouvelles solutions. Ces Assises aboutiront à la Loi d'orientation des mobilités, qui devrait être votée en 2018/2019.

La consultation en ligne s'organisait autour de six thèmes :

- mobilités plus propres : réduire notre empreinte environnementale ;
- mobilités plus connectées : accélérer l'innovation et la révolution numérique ;
- mobilités plus solidaires : réduire les fractures sociales et territoriales ;
- mobilités plus intermodales : mieux articuler toutes les offres de transport ;
- mobilités plus sûres : réduire les accidents et les risques ;
- mobilités plus soutenables : revoir les modèles économiques et la gouvernance.